(Image)

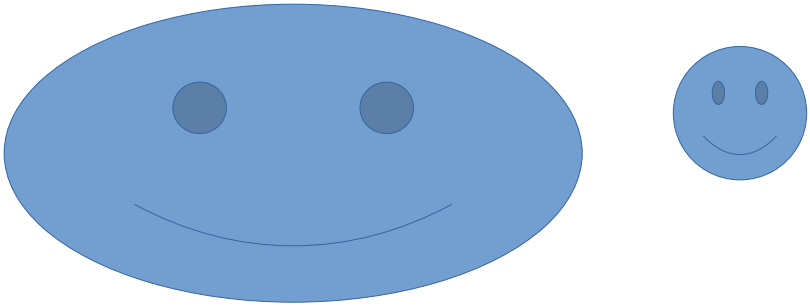

Bon anniversaire, Amnesty Orléans !
1976-2026

Le rapport Amnesty International
1er juin 1975 – 31 mai 1976

AMNESTY INTERNATIONAL est un mouvement mondial des droits de l'homme qui est indépendant de toute faction politique, idéologie, intérêt économique ou croyance religieuse. Il travaille pour la libération des hommes et des femmes emprisonnés où que ce soit pour leurs croyances, leur couleur, leur origine ethnique ou leur religion, à condition qu'ils n'aient ni utilisé ni préconisé la violence. Ceux-ci sont appelés "prisonniers de conscience".

AMNESTY INTERNATIONAL s'oppose à la torture et à la peine capitale dans tous les cas et sans réserve. Il préconise des procès équitables et précoces pour tous les prisonniers politiques et travaille au nom des personnes détenues sans inculpation ou sans procès et de celles détenues après l'expiration de leur peine.

AMNESTY INTERNATIONAL cherche à faire respecter dans le monde entier la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.

AMNESTY INTERNATIONAL compte 1 665 groupes d'adoption et sections nationales dans 33 pays d'Afrique. Asie, Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord et Amérique du Sud et membres individuels dans 78 pays. Chaque groupe d'adoption travaille pour trois prisonniers d'opinion dans des pays autres que le sien. Les trois pays sont équilibrés géographiquement et politiquement pour assurer l'impartialité. Des informations sur les prisonniers et les violations des droits de l’homme émanent du département de recherche de Amnesty International ’ à Londres.

AMNESTY INTERNATIONAL est dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies (ECOSOC) et du Conseil de l'Europe, entretient des relations de coopération avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains, est reconnue par l'UNESCO et a le statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'unité africaine (Bureau pour le placement et l'éducation des réfugiés africains).

AMNESTY INTERNATIONAL est financé par les abonnements et les dons de ses membres du monde entier. Pour préserver l'indépendance de l'organisation, toutes les contributions sont strictement contrôlées par des directives établies par le Conseil international et les recettes et les dépenses sont rendues publiques dans un rapport financier annuel.

© Amnesty International 1976. Tous droits réservés.

Publié en septembre 1976 par *Amnesty International Publications*.

Typeset par Villiers Publications, Londres NW5, Angleterre.

Imprimé en Grande-Bretagne par Russell Press, Gamble Street, Nottingham NG7 4ET

ISBN : 0 900058 31 5

Le rapport Amnesty International
1er juin 1975 – 31 mai 1976

Le rapport Amnesty International 1er juin 1975 – 31 mai 1976

Publications d'Amnesty International
53 Theobald's Road Londres WC1X 8SP Angleterre
1976

Contenu

Préface....9
Introduction....11
Les membres....15
Le Secrétariat international: Affaire O ne Pri soner....24
Campagne pour l'abolition de la torture....26
Peine capitale....39
Centre de documentation....40
Information et publications....41
Soulagement....43
Droit international et relations avec les organisations internationales....45
PRISONNAIRES ET PAYS DES DROITS DE L'HOMME PAR PAYS: Introduction....55
Afrique....59
Les Amériques....94
Asie....133
Europe....174
Moyen-Orient....204
Missions : Juin 1975 à mai 1976....224
ACC OUNTS, TREASURER’S ET AUDIT ORS’ RE PO RTS....235

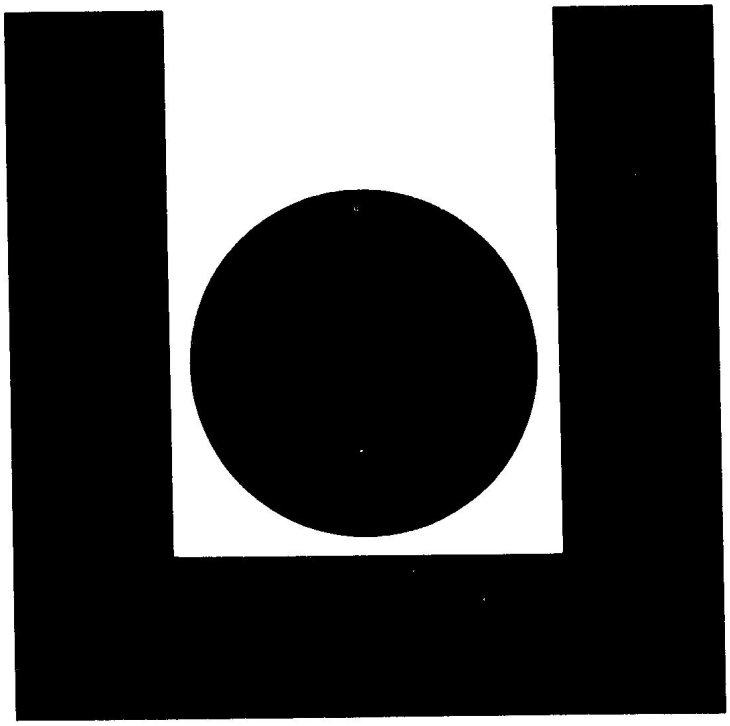

1977, Année des prisonniers de conscience

Amnesty International

L'année 1977 a été déclarée Année des Prisonniers de Conscience.

Dans le cadre d'un effort mondial et coordonné, les sections nationales, les groupes et les membres de Amnesty International renforceront la sensibilisation et l'inquiétude du public face aux violations continues des droits de l'homme.

La campagne Amnesty International vise à apporter un soutien accru aux prisonniers d’opinion dans le monde entier.

Un soutien accru de la part d'un plus grand nombre de personnes dans un plus grand nombre de pays signifie également une croissance de notre mouvement et une efficacité accrue de notre travail en faveur des victimes de la persécution politique et de la torture.

combattre pour les droits de l ' homme

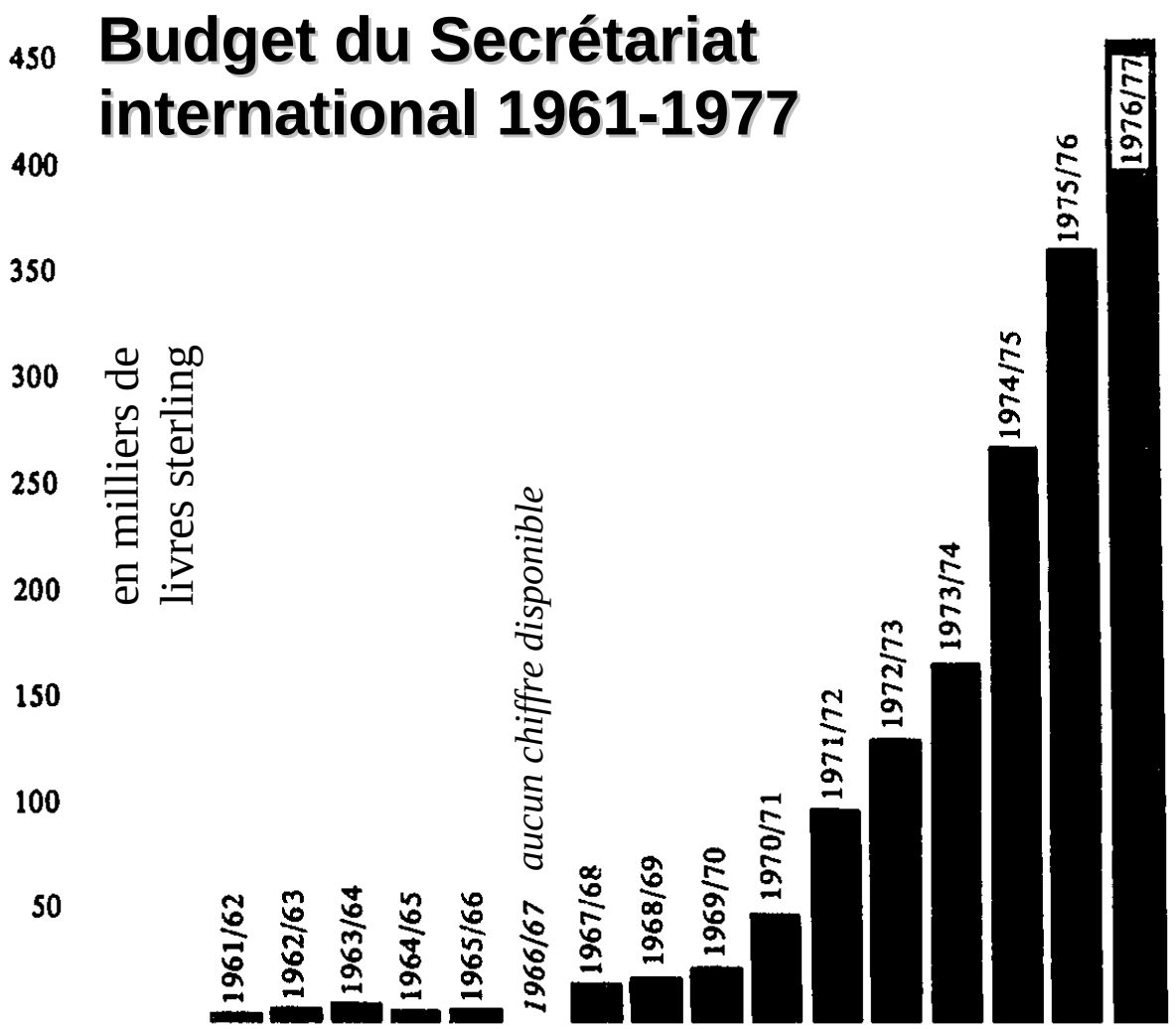
Budget du Secrétariat international 1961-1977
en milliers de livres sterling
450
400
350
300
250
200
150
100
50
1961/62
1962/63
1963/64
1964/65
1965/66
1966/67 aucun chiffre disponible
1967/68
1968/69
1969/70
1970/71
1971/72
1972/73
1973/74
1974/75
1975/76
1976/77

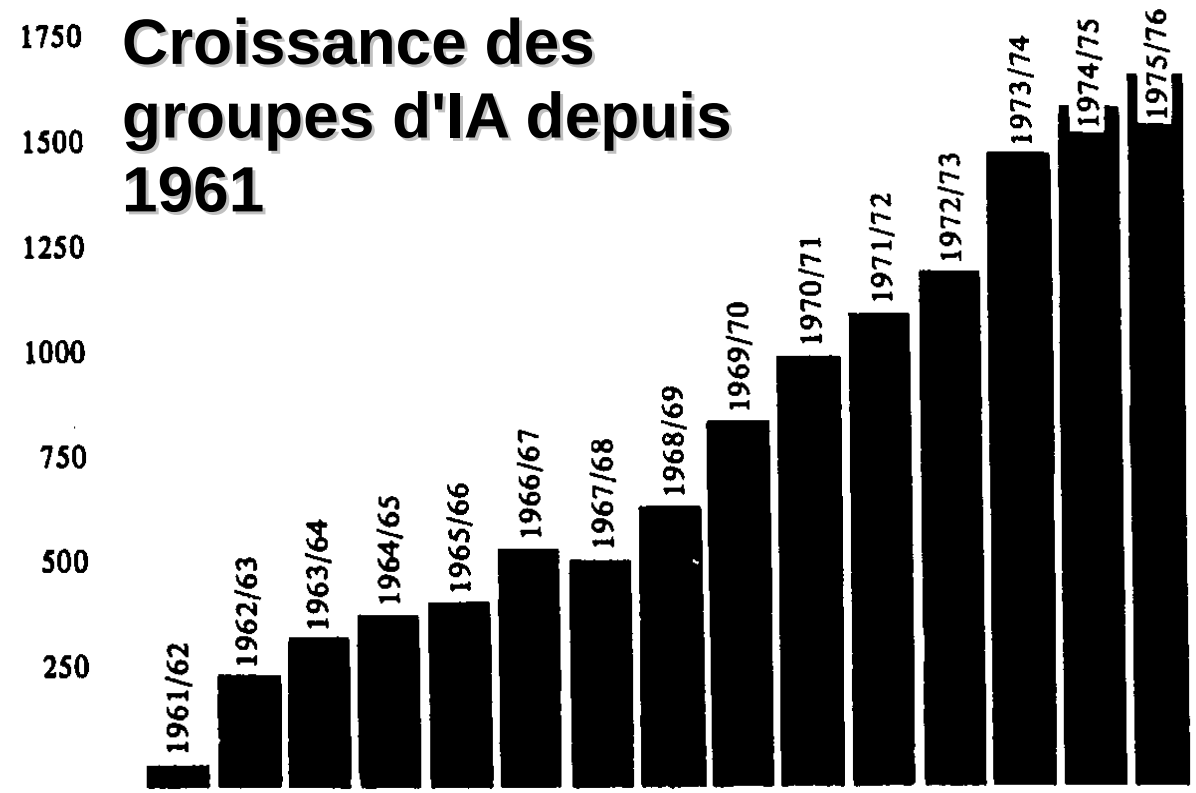
Croissance des groupes d'IA depuis 1961
1750
1500
1250
1000
750
500
250
1961/62
1962/63
1963/64
1964/65
1965/66
1966/67
1967/68
1968/69
1969/70
1970/71
1971/72
1972/73
1973/74
1974/75
1975/76

Préface

par Dirk Börner, Président du Comité exécutif international

Ouvrez votre journal n'importe quel jour de la semaine, et vous trouverez un rapport de quelque part dans le monde d'une personne emprisonnée, torturée ou exécutée parce que ses opinions ou sa religion sont inacceptables pour son gouvernement.

Cette citation, bien qu'elle soit d'une actualité brûlante, a été écrite il y a 15 ans par Peter Benenson dans le célèbre article "The Forgotten Prisoner" du journal britannique The Observer, qui a lancé la campagne mondiale pour Amnesty International . Cette campagne, faiblement reconnue au début et reprise par quelques-uns à l'époque de 1961, est depuis devenue un mouvement international fort et dynamique embrassant l'adhésion et le soutien des cinq continents - un mouvement uni pour travailler au nom des personnes emprisonnées, torturées ou exécutées parce que leurs opinions ou leur religion sont inacceptables pour leur gouvernement. Amnesty International est unique dans sa structure et ses méthodes de travail. Près de 100 000 membres à travers le monde contribuent non seulement financièrement pour que d'autres fassent le travail réel, mais ils participent activement à des campagnes visant à sensibiliser le public et à faire pression sur les gouvernements qui violent les droits humains fondamentaux. Ce grand nombre de non-professionnels a fait plus que n'importe quelle organisation professionnelle aurait jamais pu espérer atteindre dans les 15 ans. Ils ont fait de Amnesty International la plus grande organisation internationale pour les droits de l'homme s'opposant, indépendamment de considérations politiques, catégoriquement et sans relâche, à l'oppression et à la persécution pour des raisons de race, de religion ou de conviction de conscience.

Au cours de l'année écoulée, l'étroite coopération entre le personnel de notre Secrétariat international à Londres et les nombreux bénévoles du monde entier a été renforcée et affinée avec succès dans de nombreux domaines. Des réunions de spécialistes des sections nationales de certains pays ou des campagnes spécifiques avec le personnel responsable à Londres ont amélioré l'efficacité de notre travail. Les groupes de coordination pour des pays spécifiques au sein des sections nationales ont assumé un travail supplémentaire pour la recherche, pour la planification des campagnes et pour soutenir les groupes d'adoption individuels sur leurs cas particuliers, allégeant ainsi la charge de travail du département de recherche à Londres. Les sections nationales ont également renforcé leur propre structure interne pour faire face au besoin croissant de campagnes importantes sur les pays qui n'ont pas répondu par le passé à l'appel de l'opinion publique au nom des persécutés. Cela a rendu ces campagnes lancées par le Secrétariat international plus internationales, plus largement notées, plus efficaces.

Amnesty International , donc fermement basé à la fois sur un personnel hautement professionnel et compétent à son Secrétariat international, et un membre-navire travaillant

activement à travers le monde, cont inues pour se développer, en maintenant cette structure unique et très efficace.

AI a également continué à gagner une reconnaissance et une réputation internationales. De plus en plus de gouvernements trouvent qu'ils ne peuvent pas identifier Amnesty International avec leurs adversaires idéologiques, ayant ainsi une excuse facile pour ignorer l'appel AI . Des missions de Amnesty International ont été reçues par les gouvernements plus que par le passé pour discuter de manière sobre et constructive des moyens d'améliorer les conditions de vie des prisonniers d'opinion dans leur pays et des possibilités de leur libération.

Le travail indépendant de Amnesty International est d'autant plus important qu'il devient de plus en plus évident qu'en dépit d'une prise de conscience internationale croissante des violations des droits de l'homme, les institutions composées de gouvernements plutôt que d'individus, comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ne sont pas à l'abri des pressions politiques et sont donc parfois incapables de faire face à de tels problèmes. Compte tenu de ce qui précède et de la réticence des gouvernements à se soumettre à un contrôle international efficace de leur comportement en matière de droits de l’homme, il convient d’apprécier tout particulièrement le fait que la campagne pour l’abolition de la torture a réussi à lancer et à obtenir l’adoption à l’unanimité par l’Assemblée générale des Nations unies de la déclaration sur la torture, par la résolution 3452 (XXX) du 9 décembre 1975, son document le plus important en matière de droits de l’homme depuis l’adoption de la déclaration universelle des droits de l’homme le 10 décembre 1948.

Le Conseil international de Saint-Gall en 1975 a élu par acclamation Eric Baker Président d'honneur de Amnesty International . Avec Peter Benenson, Eric Baker a été l'un des fondateurs du mouvement et a siégé au Comité exécutif international de 1968 à 1975. La croissance de AI est en soi un hommage au travail d'Eric Baker dont le nom apparaît à chaque étape du développement de l'organisation. Le Conseil international a tenu à lui rendre hommage pour ses 15 années de leadership imaginatif, robuste et courageux.

En 15 ans, Amnesty International est passé de cinq à 33 sections nationales, passant de 70 groupes d'adoption après un an à plus de 1 600 groupes aujourd'hui. Pourtant, il est encore loin de faire face de manière adéquate et concluante à tous les problèmes auxquels il est confronté. C'est pourquoi, après de nombreuses campagnes au nom de domaines problématiques individuels, Amnesty International , dans sa 16e année, va maintenant lancer une campagne globale pour promouvoir ses buts et objectifs dans le monde entier, ouvrant à l'occasion de la Journée des droits de l'homme le 10 décembre 1976 une «Année du prisonnier de conscience» inconditionnelle. Cette nouvelle campagne doit rapprocher Amnesty International de son but ultime que son fondateur Peter Benenson appelait il y a 15 ans: "réussir à faire céder un gouvernement".

Introduction

par Hans Ehrenstrale, secrétaire général adjoint

Dans un monde de controverses et de conflits qui est de plus en plus interdépendant et où les forces gouvernementales et antigouvernementales travaillent à contre-courant et s'affrontent souvent ouvertement ou secrètement, le rôle de Amnesty International est devenu de plus en plus important et s'est considérablement élargi, sans perdre sa marque distincte de préoccupation spécifique pour les prisonniers d'opinion.

Le prisonnier individuel oublié d'origine est devenu quelque chose d'une rareté aujourd'hui, heureusement, et en grande partie grâce à AI et aux médias. Néanmoins, le nombre de prisonniers d'opinion adoptés par les groupes AI est resté relativement constant autour de 5 000, avec un chiffre d'affaires dépendant des libérations et des nouvelles arrestations. Mais si cela représente dans une certaine mesure une amélioration, nombreux sont les cas où la relation fondamentale entre le gouvernement constitutionnel et les droits de l'homme est affectée.

On s'inquiète aujourd'hui de la détention ou de la restriction de la liberté de vastes groupes de prisonniers politiques, souvent anonymes, en particulier en Asie et en Afrique du Sud. Les règlements d'urgence imposés en Inde il y a un an constituent une nouvelle attaque drastique contre les libertés de croyance et d'expression. De tels mouvements, touchant des centaines de milliers de personnes dans le catalogue de préoccupation AI , approchent cette région ambiguë où des mesures d'organisation rationnelle au profit de populations entières sont parfois invoquées pour justifier des violations des droits de l'individu. Les phénomènes tragiques et bizarres des disparitions et des escadrons de la mort en Amérique latine se sont également intensifiés au cours de l'année et ressemblent, tout comme le recours fréquent à la torture, à une inquisition non seulement contre des individus, mais contre des pans entiers de la population.

Le concept et la validité des normes convenues en matière de droits de l'homme dépendent évidemment en premier lieu des gouvernements du monde. Au cours de l'année écoulée, ce concept a été mis à l'épreuve dans le cadre des Nations Unies: à l'Assemblée générale, à la Commission des droits de l'homme et, en particulier, à la cinquième Conférence des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Au cours de l'année, les pactes internationaux sur les droits de l'homme sont entrés en vigueur, avec leur ratification par 35 gouvernements. Les pactes sont destinés à fournir le cadre juridique pour la protection des droits de l'homme qui ont été universellement proclamés en 1948, mais. en 1976, sont encore ignorés dans l'ensemble.

Amnesty International a fait campagne avec persévérance pour la mise en œuvre des pactes parce qu'il vaut mieux prévenir l'emprisonnement que libérer les prisonniers. Au cours de la campagne, de plus en plus de gens et de gouvernements apprendront que, dans un monde de pauvreté et de richesses, les droits de l'homme ne sont pas les simples rêves des idéalistes, mais le droit fondamental de chacun. Privés de ces droits, les gens auront du

mal à les atteindre. Pourtant, au nom de la stabilité et du développement national, les gouvernements continuent de piétiner les droits humains - le but ultime de la stabilité et du développement - en semant les graines de la violence.

Un certain succès a été constaté au cours de l'année sur cette longue et laborieuse voie d'amélioration par le biais de la législation internationale, mais nous avons également été témoins de la façon dont les décisions de la majorité ont comporté des cas urgents d'appels en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme - comme cela s'est produit sur une plainte contre l'Indonésie. Dans l'ensemble, cependant, les signaux clairs de certains gouvernements pour donner du poids et de l'urgence aux questions des droits de l'homme étaient probablement plus importants. Partout où cela était approprié pour AI , en tant qu'organisation non gouvernementale, nous avons utilisé les plates-formes des Nations Unies pour la transmission d'informations et la présentation de propositions et, comme il est évident, pour le lobbying.

Les gouvernements étant les correspondants constants du travail AI , de grands efforts ont été déployés l'année dernière pour cultiver cette relation à tous les niveaux et dans toutes les directions en vue de faire comprendre les différentes méthodes et le caractère intransigeant de AI .

Au cours de l'année considérée, les cas d'abus de pouvoir, de répression, d'emprisonnement politique, de torture et de condamnation à mort ont également attiré davantage l'attention des médias dans toutes les régions du monde. AI a souvent fait la une des journaux et le rôle joué par la presse, la radio et la télévision ainsi que par les principales agences de presse doit être reconnu comme étant d'une importance primordiale lors de l'évaluation de la situation globale des droits de l'homme. L'attrait inégalé des commentateurs politiques dans toutes les grandes langues pour le rapport AI , publié en novembre 1975, Prisonniers de conscience en URSS, est symptomatique de cet intérêt. En ce qui concerne la publicité pour AI lui-même, le nom de l'organisation a été mentionné par tous les médias au cours de l'année écoulée plus souvent qu'au cours des cinq années précédentes réunies.

Ce mouvement en expansion et très médiatisé a également connu au cours de l'année une croissance quantitative sans précédent de ses membres qui est maintenant proche de 100 000, comprenant 74 nationalités et représentant une augmentation de près de 30% sur la période d'un an. Des sections nationales reconnues existent maintenant dans 33 pays.

Il y a quelques années AI était une organisation occidentale typique malgré sa revendication universelle. Cette contradiction est aujourd'hui moins apparente. L'adhésion active est aujourd'hui répartie sur les six continents et atteint toutes les grandes régions du monde. En fait, la prudence a été le mot clé pour l'expansion géographique et ce pour deux raisons: anxiété que l'intérêt exprimé devrait être spécifique en termes AI et pas simplement une orientation généralisée des droits de l'homme et la reconnaissance que la création de nem, sections ou groupes ne devrait pas conduire, comme cela a pu être le cas récemment dans deux pays, à la persécution des membres.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le développement du mouvement traverse une phase problématique mais prometteuse au Pakistan et dans certains pays européens comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Dans le tiers monde où la demande d'informations est

pressante, deux secrétaires de terrain en Asie et en Amérique latine ont fourni des conseils. La nécessité d'un service d'information similaire en Afrique est urgente et une priorité pour l'avenir.

Composé de sections nationales, chacune dotée d'un large degré d'autonomie, de groupes - que ce soit pour l'adoption de prisonniers ou pour des tâches spécialisées - et de membres individuels, le mouvement AI est peut-être aujourd'hui l'organisation de défense des droits de l'homme la plus viable au monde. Des petits groupes d'individus dévoués, enthousiastes et énergiques aux conseils d'administration des sections et aux neuf membres du Comité exécutif international (CEI), l'ambition a été de donner une substance pratique aux objectifs définis par AI . Dans cette entreprise, le navire-membre a poursuivi au cours de l'année un dialogue interne de plus en plus sophistiqué et complexe sur certains des principes de base. AI dans son ensemble et de nombreux membres individuellement ont ressenti l'envie de définir plus précisément nos buts et objectifs réels, tels que formulés et de temps en temps reformulés dans le statut, contre les tendances tentantes et populaires dans les idéologies contemporaines. L'intégrité de l'organisation, son unité, la portée et la nature de son mandat ont été préservées et renforcées.

Le service de cette adhésion et l'aspect professionnel de AI travail pour la libération des prisonniers politiques partout où ils existent a toujours été la tâche du Secrétariat international à Londres. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a encore accru ses capacités et ses compétences. La qualité et l'exactitude des informations ainsi que la compétence technique et le jugement impartial avec lesquels elles ont été traitées ont été des considérations importantes tout au long du processus, et la couverture géographique complète, bien qu'extrêmement mince dans certaines zones, a été globalement atteinte.

La nécessité d'avoir des points de vue plus clairs sur les relations de AI avec les gouvernements a animé une discussion intense tout au long de cette année au niveau de la CEI. Un débat connexe auquel ont participé de nombreuses sections nationales a porté sur le principe de l'acceptation du soutien financier et autre des gouvernements et des fondations. Notre caractère indépendant, peut-être plus important pour AI que pour toute autre organisation, a été maintenu, ce qui revêt une importance particulière lors du lancement de la campagne internationale de promotion et de collecte de fonds qui sera lancée l'année prochaine.

Une grande attention a également été accordée au cours de l'année à l'équilibre politique et à l'impartialité qui sont des considérations fondamentales pour AI . Le fait que l'information sur les prisonniers individuels soit plus facilement disponible dans certains pays que dans d'autres s'est parfois traduit par une certaine sélectivité dans la prise de mesures sur des zones relativement accessibles tout en gardant le silence sur les sociétés plus fermées, dont certaines ont un bilan notoirement grave de violations institutionnalisées des droits de l'homme, telles que l'Iran et le Cambodge. Tout en restant attaché à son travail classique pour le prisonnier d'opinion individuel, AI a continué d'explorer d'autres voies et moyens de travail pour des normes et des pratiques humaines dans tous les types de sociétés.

Comme au cours des 15 années d'existence de AI , le problème de la violence était un thème d'actualité aiguë. De nouveaux éléments du contexte socio-économique ont été

reconnus comme pertinents, mais comme les années précédentes, la définition essentielle, exprimée dans la « clause de violence » de la loi, demeure.

De nouvelles contributions au débat continu sur les bases ont été apportées par l'échange animé lors de la réunion du conseil d'administration à Saint-Gall, puis poursuivies dans plusieurs sections nationales, sur les aspects économiques des droits de l'homme. Cette discussion a évolué dans les deux sens: Les droits de l'homme devraient avoir une dimension économique, comme l'ont souligné en particulier les pays non alignés, et le développement économique, y compris l'aide, devrait tenir compte du statut des droits de l'homme classiques.

Le caractère sensible du travail de AI repose sur la confiance et exige la confidentialité. Par nécessité, il est discret, peut être secret et est souvent anonyme jusqu'à l'effacement de soi.

Mais il est réalisé à tous les niveaux par des individus qui sont déterminés à faire quelque chose pour un autre être humain. La récompense pourrait être de voir d'autres personnes qui ont été soumises à un traitement injuste ou indigne obtenir un soulagement ou de la liberté. De temps à autre, un prisonnier adopté après avoir été libéré prend contact avec le groupe d'adoption ou avec le Secrétariat international.

Les faits saillants du travail de toute année sont les visites d'anciens prisonniers. L'année écoulée a été mise en évidence par de nombreux appels de ce type.

AI n'est pas une organisation de noms. Mais comme l'un des premiers chercheurs, Stephanie Grant a probablement fait plus que quiconque pour façonner le travail du département de recherche et assurer le niveau de précision et d'intégrité qui est maintenant attendu de lui et même pris pour acquis. Dans les périodes difficiles, elle a été responsable de la recherche en Europe, en Afrique et en Asie. Plus récemment, elle a été chef adjointe du département et, en janvier 1974, a été nommée chef de la recherche. Ce rapport annuel reflète une grande partie de son travail. Elle a décidé de quitter le Secrétariat international mais ses conseils sont toujours disponibles et l'impact de son travail pour les prisonniers d'opinion restera une partie de l'organisation.

Comme l'un de ceux qui sont entrés, il y a seulement deux ans, par la porte de l'obscur bâtiment victorien de Bloomsbury à Londres où le Secrétariat international est hébergé, j'ai très vite été impressionné par la compassion pour les prisonniers, la recherche de la vérité dans les questions controversées et la tension dialectique des avantages et des inconvénients qui sont caractéristiques de AI .

Les membres

Il y a maintenant plus de 97 000 membres de Amnesty International , 33 sections nationales et 1 665 groupes d'adoption répartis en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Pour des raisons pratiques, il est impossible de donner un aperçu complet des activités du navire-membre de AI dans le monde entier.

Dans les sections établies, un accent général a été mis au cours de l'année écoulée sur le renforcement des structures internes. Cette attention portée à l'amélioration de l'organisation interne s'explique par les exigences accrues qui pèsent sur l'organisation dans son ensemble, par la quantité accrue de documents distribués par le Secrétariat international (IS), par l'intermédiaire de l'Unité de coordination, et par les efforts visant à améliorer l'utilisation de ces documents pour une plus grande efficacité. Le rapport d'un comité de structure, établi par le Conseil international à Askov, en septembre 1974, a servi de base aux initiatives individuelles des sections nationales visant à consolider leur organisation interne.

Cette consolidation a eu lieu à tous les niveaux des sections nationales. Les membres des conseils de section nationaux se sont vu confier des tâches et des responsabilités spécifiques: pour les relations avec les médias d'information, les relations avec le gouvernement national, les activités de la Campagne pour l'abolition de la torture (CAT), le groupe et l'adhésion, etc. Le CAT a continué de jouer un rôle essentiel dans la stimulation de l'adhésion et des nouvelles techniques. Dans le même temps, les exigences des activités du Comité contre la torture, telles que les appels à l'action urgente, ont conduit à la mise en place de structures spéciales au sein des sections pour coordonner et organiser ces activités (voir la section sur la Campagne pour l'abolition de la torture). Plusieurs sections ont également formé des groupes d'action qui entreprennent des campagnes générales, des collectes de fonds et de la publicité. Des groupes de coordination ou des coordonnateurs ont été mis en place pour aider et soutenir les travaux des groupes d'adoption et pour conseiller l'exécutif de la section nationale sur des régions ou des pays géographiques particuliers.

La section néerlandaise reste l'une des sections traditionnelles "modèles" avec un réseau sophistiqué de groupes d'action, d'adoption, de CAT et de coordination. Au sein de la Section des États-Unis, l'important mouvement d'adhésion de 1974 à 1975 a laissé la place aux efforts visant à consolider les membres et les groupes existants et à créer davantage de groupes de coordination et de structures du Comité contre la torture. La section suisse s'est également concentrée sur le renforcement de ses structures pour les activités de CAT. Dans la section suédoise, qui a jusqu'à présent limité sa composition à des groupes d'adoption et à des membres individuels, un certain nombre de groupes d'action ont été constitués.

Grâce à cette diversification des structures, davantage de réunions régionales et de séminaires nationaux ont été organisés pour améliorer la coordination et la communication au sein des sections nationales. La section de la République fédérale d'Allemagne (RFA) doit mettre en place un comité de structure nationale distinct chargé de donner des conseils

sur les moyens possibles d'améliorer l'organisation interne et la communication. En Australie, les six branches distinctes de la section se sont réunies pour la première réunion du conseil national en mai 1976 dans le but de parvenir à une plus grande coopération à l'échelle nationale. D'autre part, les sections nationales au Liban et en Gambie, qui étaient inactives depuis plusieurs années, ont finalement été fermées par décision de la CEI en 1976.

Tout au long du mouvement, le nombre de membres a augmenté de manière impressionnante, passant de 70 000 à plus de 97 000 au cours de l'année écoulée. Cette croissance a eu lieu dans les sections établies. les sections en développement et dans les pays et régions où il n'y a pas d'organisation officielle AI . Par exemple, dans la section française, les groupes d'adoption ont augmenté de 50% au cours de l'année écoulée et 300 nouveaux membres ont rejoint chaque mois depuis le début de 1976. Le nombre de membres a doublé dans les sections en Norvège et en Italie. Membre- navire en Grande-Bretagne a augmenté de 25%. La section néerlandaise compte aujourd'hui plus de 20 000 membres, ce qui augmente de jour en jour. En dehors de l'Europe, la section japonaise a connu une croissance de 30% et la section mexicaine a triplé ses effectifs.

Ces chiffres témoignent, entre autres, de la couverture médiatique impressionnante que AI a reçue dans le monde entier au cours de l'année écoulée, en particulier autour de la publication du rapport sur l'Union soviétique et de la campagne internationale sur l'Uruguay. Toutes les sections, aussi petites soient-elles, ont bénéficié de cette sensibilisation accrue du public à AI . Certaines sections ont utilisé des méthodes plus directes pour augmenter le nombre de leurs membres. Par exemple, la Section des îles Féroé a célébré son 10e anniversaire en distribuant un dépliant AI à tous les ménages du pays. L'Irlande et l'Australie, deux sections établies avec une adhésion régulière, ont fait des efforts particuliers pour attirer des membres de l'extérieur des centres urbains dans les régions rurales. La Section israélienne tente également d'augmenter le nombre de ses membres, et la Section nigériane a organisé une campagne d'adhésion.

Il y a eu une augmentation de la communication et de la coopération entre les sections nationales et IS et entre les sections nationales elles-mêmes. Des membres de l'unité de coordination et d'autres membres du personnel de IS ont pu visiter plusieurs sections, pas seulement en Europe, et ont assisté à des réunions de sections nationales et régionales. Les groupes de coordination fournissent un lien précieux entre les groupes d'adoption et l'exécutif de la section nationale et le IS . Le rôle important des groupes de coordination, ou des coordonnateurs individuels, a été le consensus de la première réunion des membres exécutifs des sections nationales responsables des groupes de coordination, qui s'est tenue à Londres en mars 1976. Cette réunion a montré la valeur de l'échange d'expériences entre sections, du partage des difficultés et de la collaboration pour trouver des solutions appropriées aux différents problèmes.

L'importance des réunions intersections était encore plus évidente lors de la réunion des coordonnateurs du CAT en avril 1976. Il a été heureux que les représentants des sections au Mexique, au Pakistan et à Sri Lanka aient pu assister aux précieuses contributions de ces sections non européennes, ce qui a placé le débat dans un contexte plus international.

Une autre réunion internationale doit avoir lieu au début du mois de juillet entre les organisateurs de la campagne de la section nationale et les responsables de la publicité afin d'examiner les techniques de la campagne et d'envisager l'utilisation la plus efficace des ressources pour l'action future.

La consolidation organisationnelle s'est également traduite par une consolidation financière. L'augmentation substantielle de la taxe annuelle de groupe décidée par le Conseil international de Saint-Gall est en partie à l'origine de la fermeture de plusieurs groupes, comme dans la section néo-zélandaise. De nombreuses campagnes de publicité nationales ont été un moyen de collecte de fonds majeur. La section britannique a concentré une grande partie de ses efforts et de son énergie sur la collecte de fonds pour améliorer sa situation financière, avec un certain succès. La section islandaise a mené une campagne de collecte de fonds de trois semaines autour de la Semaine des prisonniers de conscience. Les sections australienne, canadienne, japonaise, néerlandaise et néo-zélandaise ont toutes recueilli des fonds supplémentaires pour la Conférence régionale du Pacifique de Amnesty International (voir ci-dessous). Un grand crédit devrait être accordé à l'ingéniosité et à l'ingéniosité des membres de AI dans toutes les sections qui parviennent à collecter des fonds au-delà de leurs frais de groupe et de leurs obligations financières au nom de leurs prisonniers d'opinion individuels, afin de verser de généreuses contributions au fonds central de secours à IS . (Voir la section sur les secours.)

Le rôle de la Campagne pour l'abolition de la torture et des grandes campagnes nationales telles que celle sur l'Uruguay dans les travaux de l'organisation dans son ensemble n'a pas seulement stimulé l'adhésion et les techniques. Il a également mis en évidence le potentiel d'une plus grande coopération avec d'autres organisations mentales non gouvernementales, des associations internationales et nationales et des groupes professionnels. La publication régulière de listes de prisonniers, telles que les avocats en prison, les parlementaires en prison et les journalistes en prison, a encouragé la formation de groupes spécialisés de membres individuels au sein de l'organisation pour coordonner les relations avec ces groupes externes.

Par exemple, la section danoise a créé un groupe de recherche médicale et un groupe de spécialistes des infirmières. Il a également organisé un séminaire de psychiatres en novembre 1975 pour discuter des problèmes éthiques liés au traitement des patients non volontaires dans les établissements psychiatriques. Des comités médicaux spéciaux existent également à la section néerlandaise, à la section américaine et à la section sri-lankaise. La section américaine dispose également d'un comité juridique actif et la section danoise envisage maintenant de créer un comité de juristes. Dans les sections australienne et canadienne, il y a des groupes de parlementaires et il y a un groupe d'enseignants dans la section suisse.

De bons contacts avec des groupes professionnels et des organisations nationales ont été établis notamment par les sections autrichienne, suédoise et suisse. La Section Suisse a fait circuler tous les médecins du pays avec des informations sur AI . De cette façon, de nombreuses sections ont consolidé leurs contacts avec les syndicats, les organisations ecclésiastiques et les organisations professionnelles qui peuvent être appelées à participer à des campagnes internationales au nom de personnes appartenant à la même profession. Ce

contact est une priorité du travail des sections en développement, telles que le Nigeria et le Sri Lanka. Ceux-ci ont un plus petit nombre d'adhérents et comptent donc sur « l'adhésion de masse par procuration » par le biais de relations avec de telles organisations afin d'initier une participation substantielle aux campagnes AI .

La croissance continue du nombre d'adhérents et la consolidation des structures organisationnelles existantes sont indirectement le résultat de l'amélioration des techniques AI : par la planification préalable, la systématisation du matériel et, en général, une meilleure organisation et coordination. Les méthodes d'action ne sont pas nouvelles, mais leur efficacité a été renforcée par ces tentatives de meilleure organisation.

La campagne sous différentes formes a toujours été au cœur du travail AI : qu'il s'agisse d'efforts continus de groupes d'adoption pour le compte de prisonniers d'opinion individuels ou de campagnes internationales d'une durée limitée dans des pays ou à des occasions spécifiques. Il s'agit notamment des actions régulières telles que les prisonniers du mois et la semaine des prisonniers de conscience, ainsi que des activités générées autour d'événements tels que l'Année internationale de la femme et l'Année sainte.

Le potentiel de campagne des membres et sympathisants de AI à travers le monde a émergé en 1976 avec la campagne de l'Uruguay en particulier. Cette campagne a été soigneusement planifiée à l'avance par le département de la Campagne pour l'abolition de la torture et le département de recherche du IS . Des informations générales détaillées ont été préparées, ainsi que des brochures publicitaires et un programme d'action recommandé assorti de directives détaillées. Cette campagne a fait l'objet d'une évaluation complète en raison des nouvelles expériences qu'elle a mises en lumière. Mis à part les implications nationales et internationales de la campagne sur le plan politique, il y a aussi plusieurs conclusions qui peuvent être tirées en ce qui concerne l'adhésion et le développement dans le contexte de AI .

La campagne de l'Uruguay, ainsi que d'autres grandes campagnes nationales en 1976, ont donné l'occasion à des sections nouvelles et en développement, ainsi qu'à des membres individuels du monde entier, de participer pleinement à une activité internationale AI . (D'autres campagnes importantes ont été celles sur l'Union soviétique entourant la publication en octobre 1975 du rapport Prisoners of Conscience in the Soviet Union: Leur traitement et leurs conditions et sur l'Indonésie, à l'occasion du 10e anniversaire de la tentative de coup d'État de 1965.)

La réponse dans les médias et dans le nombre de signatures à la pétition adressée au gouvernement uruguayen a été impressionnante dans tous les pays, quelle que soit la taille réelle de l'adhésion formelle de AI , le cas échéant. Par exemple, les sections en Grèce, reconnues seulement en février 1976 par la CEI, et en Islande ont chacune recueilli plus de 1.000 signatures. En Italie, 20 600 signatures ont été recueillies. La large couverture médiatique générée par la campagne d'Uruguay et la publication du rapport sur l'Union soviétique ont entraîné une augmentation de 50% du nombre de membres de la section. Les sections de Finlande, du Ghana, d'Israël et du Nigeria ont également pris une part active à la campagne.

Dans les pays où les membres sont organisés en groupes d'adoption seulement, comme en Union soviétique et à Curaçao, la campagne de l'Uruguay a fourni une occasion

précieuse pour les membres d'élargir leurs activités de groupe habituelles et de participer à une activité AI à l'échelle internationale. En particulier, le groupe en Union soviétique, qui a continué à fonctionner à Moscou malgré l'arrestation de trois de ses membres et l'emprisonnement de deux d'entre eux, a obtenu des signatures à la pétition uruguayenne de 40 éminents défenseurs soviétiques des droits de l'homme, dont plusieurs anciens prisonniers d'opinion.

La section japonaise a été particulièrement active dans la campagne de l'URSS et dans les actions de l'Indonésie, comme à l'occasion de la Journée Kartini (Journée de la femme indonésienne) en avril. La section autrichienne a mené une campagne d'un an au nom des prisonniers d'opinion indonésiens avec un programme d'action soigneusement planifié et coordonné.

Ces campagnes et la publicité qui les entoure ont attiré de nombreux nouveaux membres à AI , et des contacts étroits ont été établis avec de nombreux autres groupes professionnels et organisations nationales et internationales. Ces personnes et organisations qui ont été initiées à AI à travers les campagnes ont une expérience et un enthousiasme pour ce type d'activité. De même, de nombreux membres AI des groupes d'adoption et des membres individuels ont pu élargir leur expérience en dehors du travail d'adoption normal ou de la participation à des campagnes régulières et se sentir ainsi plus pleinement partie prenante d'un mouvement international.

Afin d'exploiter et de développer davantage cette nouvelle expertise et ce nouvel intérêt, il est nécessaire de planifier et de coordonner avec le même soin toutes les campagnes internationales. Cette situation a conduit à des discussions sur les possibilités d'établir une structure de campagne plus cohérente au sein de IS , pour correspondre aux structures sophistiquées qui ont été développées dans d'autres branches de l'organisation.

L’organisation a gagné en prestige international au cours de l’année écoulée en raison de l’augmentation substantielle de la publicité aux niveaux international, national, régional et local. C'est vrai dans les pays où il y a des sections très développées. C'est également vrai dans les pays où les quelques membres, qu'ils soient organisés en section officielle ou non, ont considéré la publicité et les contacts avec les médias comme une priorité dans leur travail afin de sensibiliser davantage le public à AI et à ses objectifs dans leur propre communauté. La plupart des sections établies ont noué des contacts étroits avec les médias, aux niveaux national et local.

Pour répondre aux demandes croissantes des médias et du public, les sections ont produit de plus en plus de matériel à des fins publicitaires, avec plus d'efficacité et de flair: affiches, dépliants, cartes postales, badges, etc. L'activité du Service des publications de l'Asie du Sud revêt une importance particulière pour les sections de la région.

Le processus de diffusion de l'information prend de nombreuses formes. Dans la section suisse, il y a un bus d'information CAT très réussi qui a fait le tour du pays. L'autobus est « prêté » à la section de la RFA au cours de l'année à venir. Un outil important de publicité est le matériel audiovisuel, et cela est particulièrement vrai dans les petites sections en développement telles que le Mexique et l'Italie. Pendant ce temps, le IS intensifie ses efforts pour établir une véritable bibliothèque audio-visuelle au sein du Centre de documentation au cours des deux prochaines années.

La sensibilisation accrue du public à AI et le plus grand respect pour le travail de l'organisation que cela a apporté ont signifié que dans de nombreux pays AI membres ont joué un rôle plus actif dans leur propre communauté. Cela signifie faire pression sur les membres de leurs gouvernements nationaux sur des questions telles que la ratification des pactes internationaux et le soutien aux déclarations de l'ONU contre la torture. Les sections autrichienne, luxembourgeoise, néerlandaise, suédoise et américaine ont toutes été particulièrement actives dans ce domaine.

L'implication dans les programmes éducatifs est également devenue une partie intégrante du travail de l'organisation. De nombreuses sections nationales ont produit du matériel à utiliser dans les écoles et les collèges sur le travail de AI , CAT et les droits de l'homme en général. Par exemple, les sections suisse et de la RFA ont produit un dossier d'information sur la CAT. Les sections autrichienne et néerlandaise ont préparé des plans de cours détaillés pour les écoles secondaires qui seront ou ont déjà été introduits dans les programmes scolaires dans tout le pays. Des projets éducatifs, y compris du matériel audiovisuel, des kits séparés pour les enseignants et les étudiants, des listes de lecture, etc., ont également été préparés par la section américaine. La section suédoise a conçu un cours de formation pour les membres et sympathisants potentiels ou nouveaux AI .

Le Conseil international réuni à Saint-Gall en septembre 1975 a réaffirmé sa reconnaissance du fait que le travail de AI pour les prisonniers doit se dérouler sur une base véritablement inter-nationale. Cela a été considéré comme un défi pour le mouvement dans son ensemble: trouver les moyens d'atteindre cet objectif malgré les différences politiques, sociales, économiques, linguistiques et culturelles. La nécessité de formes souples d'adhésion et de nouveaux efforts en faveur du multilinguisme ont été soulignés. Le rapport de la Conférence régionale de l'Asie du Sud a été accepté par le Conseil de Saint-Gall comme une déclaration de politique générale pour le développement des activités des partisans de AI dans cette région spécifique.

Les sections plus petites et en développement ont reçu une impulsion supplémentaire grâce à leur participation aux campagnes internationales décrites ci-dessus, et en Asie et en Amérique latine, elles ont reçu le soutien et l'assistance des secrétaires de terrain de AI . La Section mexicaine a mené une campagne d'adhésion, stimulée par la campagne de l'Uruguay, et ses ressources et ses revenus ont augmenté pour lui permettre de participer plus pleinement aux activités AI , en particulier à la Campagne pour l'abolition de la torture. Le matériel audiovisuel est un outil publicitaire particulièrement important au Mexique. La section a produit une affiche frappante pour la campagne de l'Uruguay. Il publie également un périodique régulier AI . La section péruvienne est entravée par la barrière de la langue: ses difficultés soulignent la nécessité d'un programme de multilinguisme au sein de l'organisation, qui a été approuvé par le Conseil international de Saint-Gall. Au Venezuela, un certain nombre de partisans de AI se sont réunis pour discuter de la manière dont ils peuvent s'organiser pour participer aux travaux de AI .

La Conférence régionale d'Asie du Sud d'AL, qui a été la première conférence régionale AI des sections nationales à se tenir en dehors de l'Europe, a eu lieu à New Delhi en mars 1975 avec des participants des cinq sections nationales de la région: Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka. L'un des principaux résultats de la conférence a été la

création du Service des publications de l'Asie du Sud à Colombo (Sri Lanka), sous la direction du Département de l'information et des publications IS . Le service dispose de consultants dans chacune des sections nationales de la région. Une partie de son travail consiste à fournir des traductions de documents de base AI en bengali, hindi, cinghalais, tamoul et ourdou.

Depuis décembre 1975, le South Asia Publications Service a réimprimé le bulletin Amnesty International et le distribue actuellement à plus de 800 membres et abonnés de la région. Des brochures explicatives sur AI ont été imprimées et seront traduites dans les différentes langues. Un fichier d'orma tion CAT Inf a été conçu et sera distribué dans toute l'Asie.

La création du Service des publications de l'Asie du Sud signifie que les membres de la région reçoivent la Newsletter directement de Colombo avec peu de retard. L'activité principale des membres est la participation à la campagne Prisonnier du mois et au Bulletin du CAT. La section indienne a pris des dispositions pour embaucher un secrétaire à temps plein pour coordonner les activités de la section. La Section pakistanaise, qui a été officiellement reconnue par la CEI en novembre 1975, a produit un dépliant général AI en anglais et publiera une édition en ourdou. Le nombre de membres n'a cessé d'augmenter, principalement parmi les groupes professionnels.

La Section népalaise a traduit les informations de base AI en népalais et des efforts sont déployés pour accroître le nombre de ses membres afin de diversifier la base de l'appui AI dans le pays. La section du Bangladesh conserve une composition stable. La Section sri-lankaise a considérablement élargi ses activités en mettant en place une structure de distribution efficace afin que les actions urgentes et le matériel de campagne soient transmis aux coordonnateurs pour action immédiate. Un concours national d'affiches est prévu afin de familiariser le public parlant cinghalais avec le concept de AI . Un groupe d'action médicale CAT a été formé.

Le Comité coréen d'Amnesty a porté le nombre de ses membres à 150. La lettre d'information est traduite et distribuée aux membres, qui envoient des appels au nom des prisonniers du mois. Ils ont organisé des activités de collecte de fonds et sont impatients de participer à d'autres campagnes internationales, comme la campagne de l'Uruguay.

Le Conseil international a décidé de poursuivre les programmes de secrétaires de terrain en Asie et en Amérique latine. En Amérique latine, le secrétaire de terrain, Eduardo Marino, est retourné dans la région en mars 1976. Sur le chemin, il a passé un certain temps en Espagne pour rencontrer les membres AI à Madrid et Barcelone. Il y a un intérêt croissant du public pour AI en Espagne, et en particulier pour les campagnes, comme celle sur l'Uruguay.

En Amérique latine, le secrétaire de terrain s'est rendu au Venezuela, au Costa Rica. Le Panama et l'Équateur assureront le suivi des contacts qu'il a pris lors de sa première visite et consolideront et développeront les structures organisationnelles et coopératives. Un aspect important du développement en Amérique latine est le multilinguisme. Heureusement, un nombre croissant de mots sont traduits ou produits à l'origine en espagnol chaque mois. L'édition espagnole de la campagne Prisonniers du mois et les appels de la CAT ont été lancés en avril 1976. Celles-ci sont maintenant largement

diffusées en Espagne et en Amérique latine. La possibilité de prendre des dispositions pour la publication en espagnol d'un certain nombre de rapports AI est à l'étude, ainsi que la possibilité de créer un service de publications en espagnol.

Dans toute la région, la campagne de l'Uruguay a attiré l'attention d'un nombre considérable de personnes et des efforts ont été faits pour canaliser ces expressions de soutien dans des actions concrètes. En raison de la forte polarisation politique dans les pays de la région, dont beaucoup sont des cibles privilégiées pour les critiques de AI , il est nécessaire d'essayer d'empêcher autant que possible la politisation du travail AI dans la région.

Comme ailleurs, la politique organisationnelle de AI doit continuer à être flexible afin de satisfaire les besoins de la région et d'utiliser les talents et l'expérience locaux. Dans de nombreux cas, l'adhésion individuelle et l'abonnement sont plus appropriés que les structures formelles de groupe ou de section. La coopération avec les personnes et les organisations professionnelles est essentielle: Des avocats latino-américains, des médecins et des vétérans militaires ont été invités à se joindre aux équipes d'experts AI . L'adhésion de masse par procuration est organisée par le biais des relations avec le mouvement syndical et les organisations ecclésiastiques de la région.

En Asie, les résultats positifs de la Conférence régionale de l'Asie du Sud ont encouragé les plans pour la première Conférence régionale AI du Pacifique. La portée et le caractère de la conférence - initialement proposée par la Section japonaise lors de la réunion du Conseil international à Askov en septembre 1974 - ont été examinés en septembre 1975 par la Section japonaise et le IS . La conférence, qui a eu lieu au cours de la première semaine de juin, était une petite réunion de travail de représentants des sections nationales AI en Australie, au Japon, en République de Corée et en Nouvelle-Zélande. et de AI membres et sympathisants de Hong Kong, Indonésie, Malaisie. les Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Des observateurs des autres sections nationales du Pacifique au Canada, au Mexique, au Pérou et aux États-Unis ont été invités.

En préparation de la conférence, le secrétaire de terrain en Asie, Richard Reoch, s'est rendu dans la région à partir de janvier 1976, en Thaïlande, en Malaisie, à Singapour, à Hong Kong et au Japon. En plus de discuter du programme de la conférence avec les participants potentiels, il a pu évaluer les possibilités d'activités AI et les structures appropriées pour le contexte politique et social des différents pays.

Un nombre croissant de membres AI à Hong Kong participent à la campagne Prisonniers du mois et à d'autres campagnes internationales. À l'occasion de la Journée de Kartini en avril 1976 (Journée de la femme indonésienne), les membres ont coordonné leurs activités et obtenu beaucoup de publicité dans les médias nationaux et internationaux pour le sort des femmes indonésiennes prisonnières d'opinion.

Caricature de La Ma ñana,Montevideo, Uruguay, 20 février 1976, deux jours après que Amnesty International ait lancé une campagne mondiale contre l'usage de la torture en Uruguay.

Le Secrétariat international: Affaire O ne Pri soner

Le graphique que nous produisons sur la page ci-dessus décrit une répartition du budget du Secrétariat international par département. Les chiffres donnent une idée de l'accent mis sur le département de la recherche, par exemple. Mais ce que le graphique n'indique pas, c'est l'interdépendance des différents services du secrétariat.

Bien qu'il y ait quelque 4 000 prisonniers d'opinion en cours d'adoption ou d'enquête à un moment donné, retracer le parcours d'un tel adopté pourrait servir à illustrer l'interaction dépendante de tous les départements du Secrétariat international.

La nouvelle de l'arrestation d'Ana Rosa Kucinski et de celle de son mari, Wilson Silva, par les forces de sécurité est parvenue au CENTRE DE DOCUMENTATION le 9 juillet 1974. Cette information a été confirmée par les contacts du MINISTÈRE DE LA RECHERCHE et une campagne d'action urgente sur la disparition d'Ana Rosa a été lancée le 29 juillet 1974. Elle et son mari sont devenus des cas officiels d'adoption le 5 septembre et leurs cas ont été attribués à des groupes AI en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas par l'UNITÉ DE COORDINATION. Jusqu'à présent, l'assistant exécutif du Brésil a continué de collaborer avec ces deux groupes, notamment en partageant des informations telles que celles contenues dans les coupures de presse brésiliennes. En outre, le cas d'Ana Rosa Kucinski a été discuté de temps à autre lors des réunions hebdomadaires de la division latino-américaine du MINISTÈRE DE LA RECHERCHE.

Le MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DES PUBLICATIONS incluait Ana Rosa et Wilson dans la section Prisonnier du mois de janvier 1975 Amnesty International Newsletter. La CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DU MINISTÈRE DE LA TORTURE (CAT) a fait référence à sa disparition dans le Bulletin du CAT de mars 1975.

La disparition d'Ana et de son mari était devenue bien connue au Brésil après août 1974, lorsque l'archevêque Arns de Sao Paulo a présenté leurs noms, ainsi que 19 autres, à un assistant présidentiel. Il est devenu bien connu à l'étranger en partie grâce aux efforts de AI . Le 6 février 1975. Le ministre brésilien de la Justice, Armando Falcao, a été obligé de donner une version officielle des circonstances entourant ces disparitions. Par la suite, le RES EARCH DEPARTMENT, en utilisant les informations générales acquises au fil des ans, a préparé un document, daté du 8 août 1975, donnant la version AI de l'histoire des 21 personnes disparues.

Le DIRECTEUR JURIDIQUE de AI a présenté ce document, ainsi que six autres communications concernant le Brésil, à la 33e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui s'est tenue à Genève, en Suisse, en février 1976.

Le Secrétariat international a continué de faire connaître sa situation. Le MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, en coopération avec la SECTION BRITANNIQUE, entre autres, a mis son cas à la disposition du Comité exécutif national du Parti travailliste britannique,

peu de temps avant la visite du président Ernesto Geisel du Brésil en Grande-Bretagne en mai 1976. (Par la suite, l'exécutif a enregistré un vote unanime s'opposant à cette visite.)

Il suffit d'ajouter ici que pour maintenir et équiper le personnel d'Amnesty International capable de produire et de diffuser à l'opinion publique mondiale tout le matériel et les initiatives nécessaires pour le cas d'Ana Rosa Kucinski, il a fallu le soutien continu du MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION.

COORDINATION 34 000 £ (5)

ADMINISTRATION 49 000 £ (8)

OFFICIERS DE DOMAINE & DÉVELOPPEMENT 15 000 £ (2)

INFORMATION & PUBLICATIONS 35 000 £ (8)

TRADUCTION L11 000 (2)

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 42 000 £ (5)

CONSEILLER JURIDIQUE E12 000 (11/2)

CAMPAGNE CONTRE LA TORTURE 28 000 £ (5)

CENTRE DE DOCUMENTATION 26 000 £ (4)

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE 240 000 £ (411/2)

Campagne pour l'abolition de la torture

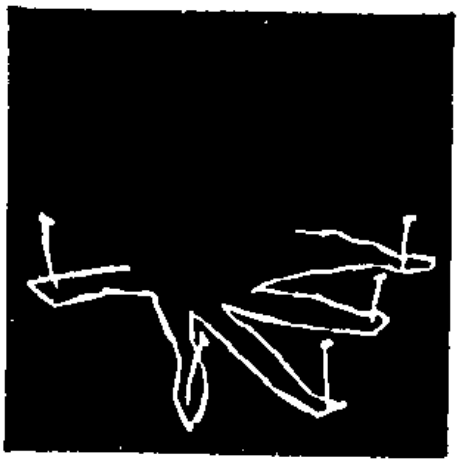

INTRODUCTION

En 1975-1976, deux événements majeurs - une déclaration des Nations Unies sur la torture et une campagne internationale contre la torture en Uruguay - ont illustré les méthodes qui ont figuré en bonne place dans Amnesty International 's Campaign for the Abolition of Torture (CAT) depuis son lancement le 10 décembre 1972. Simultanément, ils ont souligné la nécessité pour AI de poursuivre et d'intensifier son programme contre la torture.

Premièrement, l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels. Le 9 décembre 1975, les peines ou traitements inhumains ou dégradants ont fait apparaître de nouveaux progrès dans les efforts déployés par AI au niveau intergouvernemental pour améliorer le droit international. Malgré ces progrès, il n'en demeure pas moins que trop de gouvernements ne souscrivent aux déclarations et résolutions de l'ONU sur les droits de l'homme que sur le papier. AI continuera de faire pression pour que soit pleinement respectée la déclaration de l'ONU de 1975 sur la torture.

La coopération avec les gouvernements en vue d'améliorer le droit international est complétée par des approches directes vis-à-vis des gouvernements en ce qui concerne le flux continu d'allégations de torture provenant de toutes les régions du monde. En 1975-1976, AI 's CAT Department a adressé des enquêtes détaillées aux autorités responsables de plusieurs dizaines de pays, dont la Libye, les États-Unis d'Amérique, la Pologne, Oman, l'Inde, le Brésil, la Zambie, l'Argentine, l'Iran et le Pérou, pour ne citer que quelques exemples. En outre, les missions AI ont été informées des aspects juridiques internationaux de la torture. Il s'agissait de permettre à ces missions de recueillir l'avis des gouvernements sur le droit international existant et d'essayer d'obtenir leur soutien aux efforts en cours pour améliorer sa mise en œuvre.

La deuxième méthode AI - la publicité sur la torture dans certains pays - a pris de nouvelles dimensions dans l'intense campagne publicitaire mondiale de février à avril 1976 contre la pratique de la torture en Uruguay. La campagne uruguayenne a démontré le potentiel du mouvement AI dans son ensemble pour une pression internationale concertée sur un gouvernement qui viole systématiquement les droits humains fondamentaux de ses

citoyens. Le succès relatif de la campagne uruguayenne dans la mobilisation et la concentration de l'opinion publique internationale à une échelle sans précédent appelle une augmentation de la capacité de campagne de AI au niveau international.

Sur le plan organisationnel, le programme de la Campagne pour l'abolition de la torture est devenu de plus en plus étroitement lié au travail et à la structure d'ensemble de AI . En interne, les méthodes d'action sont continuellement partagées entre les différents segments de l'organisation. Dans le même temps, des efforts continus sont déployés pour faire en sorte que l'intérêt suscité par la campagne contre la torture soit étendu aux autres domaines de préoccupation de AI .

CAMPAGNES D'ACTION URGENTES

Les campagnes d'action urgente au nom de victimes désignées ou potentielles de torture sont devenues une pierre angulaire du programme CAT. La capacité d'envoi rapide de télégrammes et de lettres express a considérablement augmenté et comprend désormais un réseau pratiquement mondial. Le Secrétariat international et AI les sections nationales rationalisent continuellement les procédures afin de traiter un nombre croissant de cas urgents. Ils essaient de minimiser la perte de temps et de mobiliser, si nécessaire, le plus grand nombre de participants. Dans le même temps, de nombreuses organisations et personnes extérieures à AI sont régulièrement invitées à intervenir au nom de personnes détenues et de collègues que AI considère comme étant en danger de torture. Grâce à cette meilleure organisation, le système d'action urgente est devenu un instrument de réponse sélective, ainsi qu'un moyen de générer des appels de masse immédiats.

Comme l'année précédente, les campagnes d'action urgente se sont concentrées sur certains pays d'Amérique latine, en particulier le Chili, le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine. La grande attention accordée à ces pays s'explique par une combinaison de facteurs. Premièrement, une personne qui y est détenue pour des raisons politiques est susceptible d'être soumise à la torture pendant la période qui suit immédiatement son arrestation. Deuxièmement, la persécution politique dans ces pays s'est poursuivie sans relâche ou, comme en Argentine après le coup d'État militaire de mars 1976, s'est intensifiée. Enfin, AI continue de recevoir des informations fiables sur les arrestations assez rapidement pour pouvoir intervenir.

Parmi les 116 campagnes d'action urgente lancées entre le 1er juin 1975 et le 1er juin 1976 en faveur de quelque 500 victimes ou victimes potentielles de la torture, on peut citer la Tunisie, la République dominicaine, l'Iraq, l'Iran, le Pakistan, la Colombie, l'Espagne, El Salvador, l'Afrique du Sud, Taïwan, l'Union soviétique, le Nicaragua, l'Inde, la Bolivie, Haïti et le Paraguay.

Les prisonniers et détenus menacés de torture sont issus d'horizons professionnels très divers. Certains ont été persécutés en raison de leur origine ethnique ou de leur statut politique; certains étaient des réfugiés; Certains ont été pris en otage pour leurs proches. Bien qu'il soit souvent difficile d'évaluer les effets de ce type d'action, il y a eu des résultats positifs connus sous la forme de rejets ou de conditions améliorées. En outre, le fait qu'il y ait une demande croissante sur AI pour initier des actions urgentes peut être considéré

comme un signe de son efficacité relative, ou du moins de la foi placée dans cette technique par des amis et des parents de détenus. Un réfugié chilien en Europe l'a récemment attesté en disant : « La mobilisation rapide et efficace de l'Amnistie pour faire pression et constamment garder la garde... pour empêcher l'assassinat de détenus sous la torture, a contribué à sauver la vie de nombreux Chiliens... »

Le département CAT du Secrétariat international tient régulièrement les membres informés des résultats des campagnes d'actions urgentes.

AUTRES PUBLICITÉS ET PUBLICATIONS

La publicité, en tant que moyen de pression directe ou indirecte initiée par le département CAT, comprenait des communiqués de presse, des campagnes spéciales, des articles de fond occasionnels et le bulletin CAT, qui est publié mensuellement avec le bulletin AI . Le bulletin fournit des informations sur l'incidence de la torture et sur les événements majeurs qui contribuent à son abolition. Il comprend également un ou plusieurs appels au nom des victimes. Ces appels reçoivent une réponse considérable de toutes les parties du monde.

Parmi les exemples de publicité spéciale contre la torture en 1975-76 figurent les campagnes concernant la torture des paysans en Amérique latine (mai 1975), la situation des journalistes au Brésil (octobre 1975), un écrivain emprisonné en Irak (décembre 1975) et les cas bien documentés de l'ouvrier espagnol Francisco Tellez Luna (février 1976) et du dirigeant syndical espagnol Mar ia Amparo Arangoa Satrustegui (mai 1976). Des groupes médicaux spéciaux AI sont intervenus au nom des victimes de torture en République démocratique populaire du Yémen, dont les effets à long terme de la torture ont été aggravés par le manque de soins médicaux. Une campagne menée en mai 1976 a apporté un soutien aux prisonniers d'opinion en Tunisie, dont beaucoup avaient été soumis à la torture pendant les interrogatoires.

Le rapport d'une mission en Espagne Amnesty International (publié en octobre 1975) et la campagne internationale contre la torture en Uruguay (février-avril 1976) figurent parmi les principaux efforts de publicité du Comité contre la torture. En juillet 1975, le département du CAT a organisé une mission en Espagne pour s'entretenir avec le gouvernement et enquêter sur les allégations de torture généralisée et de détentions extrajudiciaires par les forces de sécurité dans la région basque. Un compte rendu de la mission et de ses résultats figure dans l'enquête par pays du présent rapport annuel. Le rapport de mission a servi de base à une période de campagne intensive menée par AI au nom des prisonniers politiques en Espagne. La campagne de l'Uruguay est décrite plus en détail ci-dessous dans ce chapitre.

Le département du CAT a publié plusieurs publications dans le but d'informer un large public et de susciter le soutien de certains groupes professionnels, religieux ou sociaux. En septembre 1975, un document sur la responsabilité des Églises chrétiennes d'agir contre la torture a été publié dans le cadre de l'Année sainte. Plus tôt, en juin 1975, un article de fond a été distribué sur le sujet de la torture des femmes. En ce qui concerne ce dernier point, les représentantes de AI ont présenté des propositions à la Conférence mondiale des Nations

Unies sur l'Année internationale de la femme en juin 1975 à Mexico et au Congrès mondial pour l'Année internationale de la femme en octobre 1975 à Berlin (RDA).

En septembre 1975, le Département de la lutte contre la torture a produit un document intitulé «Avocats contre la torture», dans le but d'aider les sections nationales à informer et à obtenir le soutien des organes juridiques et des avocats de leur pays. Ce document détaille le sort des avocats qui, à la suite de leur prise de position contre la pratique de la torture dans leur propre pays, deviennent eux-mêmes victimes de harcèlement, de détention, de torture et même de mort. Il appelle la profession juridique à venir en aide aux collègues persécutés et présente un projet de code d'éthique, formulé par AI en consultation avec la Commission internationale de juristes, pour les avocats qui prennent conscience de l'usage de la torture dans leur propre pays.

Dans le même contexte de sensibilisation et de soutien des groupes professionnels, la publication conjointe de deux essais est prévue pour le début de l'été 1976. La première, rédigée par le Dr Herman van Geuns, spécialiste néerlandais des poumons et ancien membre du Comité exécutif international de AI , traite de la situation particulière des agents de santé par rapport au problème de la torture. Le deuxième, le texte d'une conférence donnée par le professeur Alfred Heijder, pénologue néerlandais et membre actuel du Comité exécutif international de AI , lors d'un séminaire AI organisé lors du cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en septembre 1975 à Genève, traite de la nécessité d'adopter des codes de déontologie en matière de torture.

CAMPAGNE D'URUGUAY

Outre la poursuite du programme existant et la mise en œuvre de nouvelles initiatives, telles qu'elles sont résumées dans le présent document, le Département de la lutte contre la torture a coordonné les recherches et les ressources organisationnelles de AI afin de mettre en évidence et de combattre la pratique de la torture dans un seul pays. En menant la campagne contre la torture en Uruguay, qui a eu lieu de février à avril 1976, AI a utilisé des preuves étendues, détaillées et fiables de la torture afin de faire pression sur un gouvernement qui s'était révélé peu réceptif aux approches antérieures de AI et d'autres organisations internationales. Un compte rendu de la situation concernant l'oppression politique en Uruguay peut être trouvé dans l'enquête par pays de ce rapport annuel.

À partir d'octobre 1975, le Secrétariat international a produit une série de documents de référence et d'information, ainsi que des brochures imprimées en anglais et en espagnol. Ils les ont distribués aux sections et groupes nationaux AI avec des prisonniers uruguayens adoptés, ainsi qu'à d'autres organismes. La campagne a été lancée le 19 février 1976 avec une série de conférences de presse dans les grandes villes européennes et nord-américaines. Son thème central était l'utilisation généralisée et systématique de la torture dans un pays autrefois connu sous le nom de «Suisse d'Amérique latine». Le thème était symbolisé par une liste de 22 personnes qui, selon des informations jugées fiables par AI , sont mortes en Uruguay à la suite de tortures entre mai 1972 et novembre 1975. Avant même le début de la

campagne, AI a appris la mort de plusieurs autres personnes torturées en Uruguay. Et en mai 1976, le nombre de décès s'élevait à 29.

Une pétition a été diffusée dans le monde entier demandant une enquête internationale indépendante sur les allégations de torture. AI avait envoyé la liste des 22 victimes au président Juan Maria Bordaberry en décembre 1975 pour demander l'autorisation d'une telle enquête impartiale, mais aucune réponse n'a été reçue. Malgré les conditions de censure stricte en Uruguay, des efforts ont été faits pour stimuler un dialogue sur la situation des droits de l'homme entre AI et un large éventail de responsables uruguayens. Les membres et les groupes du monde entier se sont adressés aux autorités militaires et civiles individuelles, les informant des préoccupations de la communauté inter-nationale.

Le soutien à la campagne a également été sollicité aux niveaux national et international auprès d'un large éventail d'autres personnes et organisations, y compris des organismes professionnels, des églises, des syndicats, des hommes d'affaires, des enseignants, des étudiants, des parlementaires et des journalistes. Le Secrétariat international a fait un effort coordonné pour informer la Communauté économique européenne (CEE) et ses Etats membres des aspirations du gouvernement uruguayen à établir des relations plus étroites avec la CEE. Au cours d'un débat au Parlement européen de la CEE en mai 1976, la Commission de la CEE s'est déclarée préoccupée par "les méthodes indéfendables de la police uruguayenne contre les prisonniers politiques dans ce pays" et a déclaré que la Communauté européenne n'avait pas l'intention d'offrir de meilleures conditions pour le commerce uruguayen avec la CEE.

La réponse à la campagne a été encourageante. La couverture médiatique a varié du Sri Lanka au Venezuela, de la Finlande au Maroc et de la Grèce au Pakistan. La pétition a été signée par quelque 350 000 personnes dans 70 pays, dont des lauréats du prix Nobel de la paix, des cardinaux, d'anciens prisonniers d'opinion en Union soviétique, de hauts responsables du gouvernement, d'éminents universitaires, ainsi que des représentants de syndicats et d'autres grandes organisations. Les sections nationales, les groupes et les membres individuels ont généré une variété et une intensité d'actions pratiquement sans précédent à de nombreux niveaux différents.

La campagne a reçu un nouvel élan en mars lorsque AI a reçu une lettre ouverte d'un officier militaire uruguayen, accompagnée de deux photographies de tortures réelles. L'officier, qui pour des raisons évidentes est resté anonyme, a dénoncé le recours systématique à la torture et à d'autres violations des droits de l'homme dans son pays et a appelé le monde extérieur à l'aide.

Le gouvernement uruguayen a réagi avec véhémence à la campagne de AI . Lors d'une conférence de presse à Montevideo le 18 février 1976, le ministre des Affaires étrangères Juan Carlos Blanco a dénoncé la campagne comme calomnieuse et a déclaré que son gouvernement ne reconnaissait pas l'autorité légale ou morale de AI . Les médias d'information contrôlés par le gouvernement ont lancé une campagne de dénonciation, accusant AI d'être au service du communisme.

Bien qu'au moment de la rédaction du présent rapport, il soit encore trop tôt pour évaluer tous les effets de la campagne, il est clair que la campagne a réussi à attirer

l'attention internationale sur les violations des droits de l'homme en Uruguay et que cette publicité a eu un impact considérable sur le gouvernement.

Cela a également rehaussé le moral des prisonniers uruguayens, comme l'indique la lettre suivante d'un prisonnier exilé qui a été libéré d'une prison uruguayenne peu après le début de la campagne:

> Les informations sur ce genre d'action entrent dans les prisons, et il est d'une immense valeur de remonter le moral des prisonniers. Même les actes isolés de solidarité sont accueillis avec enthousiasme et espoir, mais quand il s'agit d'une campagne majeure provoquant une réaction hystérique du gouvernement, cela aide énormément. Les prisonniers peuvent supporter beaucoup mieux l'hostilité de l'armée, ou même l'ignorer et se sentir renforcés malgré les circonstances. Cela a été utile.

Après la période de publicité et d'action publique, AI a renouvelé ses efforts pour encourager les autorités à discuter de leurs politiques avec des experts extérieurs impartiaux. AI s’est également engagée à faire en sorte que la pression internationale contre l’Uruguay se poursuive aussi longtemps que les violations des droits de l’homme persisteront.

RECHERCHE MÉDICALE

Des progrès considérables ont été réalisés avec un projet de recherche qui a été lancé à la fin de 1974 par un groupe de médecins et de chercheurs danois AI dans le but de rassembler une expertise dans l'examen des victimes de torture. Au cours de la phase pilote du projet, le groupe a interrogé 67 victimes de torture parmi les réfugiés au Danemark et d'anciens prisonniers en Grèce. Au printemps 1976, ils avaient terminé leurs travaux sur la normalisation des procédures d'examen et dissimulé les données de 67 entrevues cliniques. «Les données ont été utilisées pour étayer les recommandations de tests de laboratoire visant à identifier plus précisément les symptômes locaux et généraux et les effets possibles à long terme du stress grave causé par la torture.

Les symptômes localisés de torture les plus couramment trouvés étaient les résultats du falanga (battements avec des tiges sur la plante des pieds). Cette méthode était la base des tortionnaires en Grèce: 28 des 35 Grecs interrogés avaient connu le falanga. Un rapport sur les conclusions préliminaires, comprenant une comparaison des plaintes, des symptômes et des signes objectifs, a été entrepris en vue de le présenter au gouvernement grec et aux organisations internationales de santé à l'appui d'une recommandation tendant à ce que ces victimes de torture bénéficient d'une réadaptation complète.

Une autre intention de l'étude pilote était de rechercher un schéma de symptômes chez les victimes de torture. Lors de leurs examens cliniques, les médecins ont trouvé peu de signes objectifs de torture. Il y avait des cicatrices occasionnelles, par exemple, des brûlures de cigarettes, mais il n'y avait plus de cicatrices visibles sur les victimes qui avaient subi un choc électrique. À partir de tests relativement grossiers, les médecins ont trouvé des déficiences auditives chez les victimes de torture (un pourcentage relativement élevé des personnes examinées ont des problèmes auditifs), mais il n'est pas clair si ces

déficiences sont des symptômes localisés, résultant de coups sur les oreilles, ou si elles font partie d'un schéma de symptômes généraux. Parmi les signes subjectifs, les médecins ont constaté des symptômes fréquents chez les victimes interrogées de troubles du sommeil, de maux de tête, de perte de mémoire, de problèmes de concentration et de changements d'humeur.

On espère qu'un projet de recherche à grande échelle pourra être entrepris sur la base de l'étude pilote. Si tel est le cas, il s'agira d'enquêtes neurologiques et orthopédiques, de tests supplémentaires pour les déficiences auditives, de tests psychologiques et de tests endocrinologiques (hormonaux) pour la preuve des effets à long terme de la torture. L'un des volets de l'étude pilote était la recherche sur les effets spécifiques à long terme de la torture électrique. Cette recherche, de nature expérimentale, se poursuit à Copenhague avec le soutien financier du Conseil danois de la recherche.

Dans un domaine lié à la médecine, le département CAT, en consultation avec le Comité exécutif international, s'est engagé à définir les préoccupations de AI en ce qui concerne les programmes pénaux impliquant une modification du comportement. Ces dernières années, divers groupes de réforme pénale et les médias d'information ont accordé une attention considérable au développement et à l'utilisation de techniques psychiatriques et médicales intensives destinées à contrôler et, dans certains cas, à modifier en permanence le comportement des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires. Préoccupé par l'utilisation croissante de la technologie de modification du comportement et par les implications de cette technologie pour les détenus, AI a soumis en février 1976 un document intitulé "Behaviour Modification: Standard Minimum Safeguards for the Protection of Prisoners » à la Commission nationale des États-Unis sur la protection des personnes. Cette commission est en train de recommander une législation pour contrôler la pratique de la modification du comportement aux États-Unis, où le principal corpus de recherche, d'expérimentation et d'utilisation réelle a eu lieu.

Rejetant l'utilisation de la modification du comportement pour la discipline pénale et dénonçant l'expérimentation de nouvelles techniques controversées sur les prisonniers, AI

qu'un prisonnier qui désire une aide psychologique ne devrait pas être traité différemment d'un patient en dehors de la prison qui cherche un traitement similaire;

que le consentement du prisonnier à un tel traitement est complet, libre et informé.

Si le détenu consent et si un médecin de son choix indique que le traitement est dans l'intérêt du détenu, les garanties proposées prévoient la constitution d'un groupe d'évaluateurs choisis en consultation avec le détenu, afin de déterminer si le consentement est effectivement complet, éclairé et volontaire, si le sujet bénéficierait du traitement proposé et si le traitement proposé respecte le droit inaliénable du détenu à sa personnalité. Les garanties prévoient également des examens réguliers du traitement et le retrait du consentement à tout moment pendant le traitement.

AUTRES ORGANISATIONS

Comme les années précédentes, les Nations Unies ont mis l'accent sur les efforts déployés par AI pour renforcer et améliorer le droit international et sa mise en œuvre en ce

qui concerne le problème de la torture. De nouveaux progrès ont été accomplis dans ce domaine avec l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies de sa résolution 3452 (XXX) du 9 décembre 1975, la «Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants». Le texte intégral de la déclaration est imprimé à la fin du présent chapitre.

Un compte rendu détaillé des initiatives de AI concernant l'adoption de la déclaration de l'ONU sur la torture, à laquelle le Département de la lutte contre la torture a pris une part active, se trouve dans le chapitre sur les relations avec d'autres organisations. Dans le même chapitre, on trouvera un résumé des principaux faits nouveaux et, le cas échéant, des activités, y compris celles du Département de la lutte contre la torture, entreprises par AI , en ce qui concerne le Comité des Nations Unies pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Conseil de l'Europe, l'Organisation mondiale de la santé, l'Association médicale mondiale, le Conseil international des infirmières et infirmiers et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales,

CAT ET LES SECTIONS NATIONALES

AI les sections nationales jouent un rôle déterminant dans l'exécution des principales tâches du programme CAT. Ils ont mis en place des réseaux et établi des contacts pour l'exécution rapide de campagnes d'action urgentes. Ils ont apporté un soutien essentiel aux initiatives d'AT au niveau intergouvernemental en s'adressant à leurs propres gouvernements et, ce qui n'est pas moins important, en informant l'opinion publique de leur pays. Avec une grande variété d'actions imaginatives et bien préparées, ils ont fait de la campagne d'Uruguay un succès en termes d'attirer l'attention internationale sur la pratique de la torture dans ce pays. Enfin, ils continuent de fournir les fonds nécessaires à l'existence de la Campagne pour l'abolition de la torture.

L'utilisation la plus complète possible du vaste potentiel du mouvement AI dans son ensemble contre la torture reste une question prioritaire pour le Département de la lutte contre la torture. L'expérience acquise dans la campagne de l'Uruguay, les contacts spéciaux établis avec d'autres organisations en action urgente et d'autres campagnes, et la bonne volonté créée pour le travail de AI dans son ensemble à travers le programme CAT ne donnent aucune raison de complaisance. Les méthodes d'action existantes ont constamment besoin d'être rationalisées et améliorées, et de nouvelles méthodes doivent être développées. Dans le même temps, de nouvelles structures doivent être conçues pour les groupes de personnes intéressées à travailler avec la campagne dans les pays où AI sections nationales n'existent pas encore.

Dans tout cela, le Département de la lutte contre la torture s'efforce d'aider autant que possible les autorités nationales. Par exemple, en octobre 1975, un document spécial à des fins de collecte de fonds a été distribué. En outre, le Service des publications de l'Asie du Sud nouvellement créé à Sri Lanka a reçu un appui technique et financier pour la production d'un fichier général d'information sur le CAT et pour sa distribution dans toute

la région de l'Asie du Sud. En plus de ces initiatives et d'autres du centre, le département CAT s'efforce d'agir comme un canal pour l'échange d'idées et de méthodes entre les sections nationales.

La création de groupes spécialisés a été encouragée et, dans la mesure du possible, des idées et du matériel d'action ont été fournis. Outre les groupes de professionnels de la santé qui existent déjà au Danemark, aux Pays-Bas et aux États-Unis, des efforts sont en cours au Sri Lanka et au Japon pour créer de nouveaux groupes médicaux. Dans certaines sections nationales plus importantes, des membres ou des groupes individuels ont assumé la tâche de coordonner toutes les questions liées à certaines professions ou à certains secteurs de la communauté, tels que les avocats, les médecins, les syndicats, le personnel chargé de l'application des lois, le travail publicitaire et l'éducation. Le plus souvent, ces groupes ne se limitent pas à lutter contre la torture, mais utilisent leur expertise et leurs contacts pour travailler sur d'autres questions dans le cadre du mandat AI , et profitent ainsi au travail de leur section nationale dans son ensemble.

Les 10 et 11 avril 1976, les coordonnateurs du Comité contre la torture de 14 sections nationales, y compris des représentants des sections européennes, du Mexique, du Pakistan, de Sri Lanka et des États-Unis, se sont réunis à Londres pour discuter avec le personnel du Secrétariat international et les membres du Comité exécutif international des progrès réalisés depuis 1973 et de l'orientation future de la campagne. Bien qu'il y ait eu unanimité sur la nécessité pour AI de poursuivre le programme CAT et sur son effet souvent bénéfique sur le travail et le développement de AI dans son ensemble, les participants à la réunion ont estimé en même temps que les efforts pour s'assurer que la campagne se développait en étroite intégration avec le reste de l'organisation devaient se poursuivre.

PROGRAMME À VENIR

La consolidation du programme existant sera une priorité tant au niveau international qu'au niveau national. Le renforcement des méthodes et des structures de mise en œuvre de ce programme sera donc recherché en permanence. Il s'agit en particulier d'actions urgentes, de l'utilisation d'autres supports publicitaires et d'action, de la coopération nationale et internationale avec des organisations professionnelles et d'autres organisations non gouvernementales, et des travaux au niveau intergouvernemental.

En plus d'une éventuelle deuxième grande campagne internationale sur un seul pays, deux documents importants devraient être publiés au cours de l'année prochaine. À la fin de 1975, le Département de la lutte contre la torture a commencé à préparer un rapport sur le premier grand « procès pour torture » d'officiers de police militaire en Grèce, qui avaient été accusés d'avoir commis des actes de brutalité contre des détenus pendant les sept années de dictature militaire. Le procès en cour martiale s'est tenu à Athènes en août et septembre 1975. Il s'est terminé par des peines allant jusqu'à 23 ans pour les anciens commandants et agents de la branche des enquêtes spéciales de la police militaire d'Athènes. La date prévue de publication du rapport est la fin de 1976.

Le deuxième grand rapport qui sera publié en 1976-1977 est une enquête pays par pays sur la torture au cours de l'année précédente. Il sera produit chaque année à l'avenir et est

envisagé comme une mise à jour de l'enquête mondiale sur la torture dans le Amnesty International Rapport sur la torture (1973 et 1975). L'enquête actualisée fournira des informations factuelles sur des allégations fiables de torture reçues de n'importe quel pays au cours de l'année précédente.

Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

adopté à l'unanimité par la résolution 3452 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations unies du 9 décembre 1975.

Article premier

I Aux fins de la présente Déclaration, on entend par torture tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne par un agent public ou à l'instigation d'un agent public à des fins telles que l'obtention d'informations ou d'aveux de sa part ou d'une tierce personne, la sanctionner pour un acte qu'il a commis ou est soupçonné d'avoir commis, ou l'intimidation de cette personne ou d'autres personnes. Elle n'inclut pas les douleurs ou souffrances résultant uniquement de sanctions légales, inhérentes ou accessoires à celles-ci, dans la mesure où elles sont conformes à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus.

2 La torture constitue une forme aggravée et délibérée de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 2

Tout acte ou torture ou autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant constitue une atteinte à la dignité humaine et doit être condamné comme un déni des buts de la Charte des Nations Unies et comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Article 3

Aucun État ne peut autoriser ou tolérer la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des circonstances exceptionnelles telles qu'un état de guerre ou une menace de guerre, une instabilité politique interne ou toute autre situation d'urgence publique ne peuvent être invoquées pour justifier la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 4

Chaque État prend, conformément aux dispositions de la présente Déclaration, des mesures efficaces pour empêcher que la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ne soient pratiqués sur son territoire.

A rtic le 5

La formation du personnel chargé de l'application des lois et des autres agents de l'État susceptibles d'être responsables des personnes privées de liberté doit veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte de l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cette interdiction figure également, le cas échéant, dans les

règles ou instructions générales relatives aux devoirs et fonctions de toute personne pouvant être impliquée dans la garde ou le traitement de ces personnes.

Article 6

Chaque État examine systématiquement les méthodes et pratiques d'interrogatoire ainsi que les dispositions relatives à la garde et au traitement des personnes privées de liberté sur son territoire, en vue de prévenir tout cas de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 7

Chaque État veille à ce que tous les actes de torture définis à l'article premier constituent des infractions au regard de son droit pénal. Il en va de même pour les actes qui constituent une participation, une complicité, une incitation à la torture ou une tentative de torture.

Article 8

Toute personne qui prétend avoir été soumise à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par un agent public ou à l'instigation de celui-ci a le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes de l'État concerné et de faire examiner son cas en toute impartialité.

. Un rticle 9

Lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture tel que défini à l'article premier a été commis, les autorités compétentes de l'État concerné procèdent sans délai à une enquête impartiale, même en l'absence de plainte officielle.

Article 10

Si une enquête au titre de l'article 8 ou de l'article 9 établit qu'un acte de torture tel que défini à l'article premier semble avoir été commis, une procédure pénale est engagée contre le ou les auteurs présumés conformément au droit national. Si une allégation d'autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est considérée comme fondée, le ou les auteurs présumés font l'objet de poursuites pénales, disciplinaires ou autres.

Article 11

Lorsqu'il est prouvé qu'un acte de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été commis par un agent public ou à l'instigation de celui-ci, la victime bénéficie d'une réparation et d'une indemnisation conformément au droit national.

Article 12

Toute déclaration dont il est établi qu'elle a été faite à la suite d'actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ne peut être invoquée comme élément de preuve contre la personne concernée ou contre toute autre personne dans le cadre d'une procédure.

Peine capitale

L'initiative la plus notable de Amnesty International dans le domaine de l'abolition de la peine de mort a été la soumission d'un mémoire de m icus curiae (ami de la cour) à la Cour suprême des États-Unis le 25 février 1976. Le tribunal entendait l'appel de Troy Leon Gregg contre l'État de Géorgie et quatre autres affaires. La décision du tribunal devrait porter sur la question de savoir si la peine capitale constitue une « peine cruelle et inhabituelle ». S'il en était ainsi décidé, la peine serait considérée comme inconstitutionnelle et illégale.

Le mémoire AI a fait valoir que la peine était « cruelle, inhumaine ou dégradante » au sens de l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et que la norme internationale était pertinente pour la Cour dans l'interprétation de la constitution américaine. Le mémoire a été soumis par l'avocat, Arthur M. Michaelson, membre du conseil d'administration de la section américaine de AI . C'était le premier exemple d'une telle initiative juridique par AI . Il faut espérer que cette nouvelle technique pourra être développée à l'égard d'autres pays et même d'autres questions juridiques.

Au niveau international, l'action principale AI s'est déroulée dans le cadre du cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Genève (Suisse) du 1er au 12 septembre 1975. AI a distribué aux participants une résolution, signée par 26 organisations internationales non gouvernementales concernées par les droits de l'homme, appelant tous les gouvernements qui maintiennent la peine capitale à cesser de l'employer et appelant l'Assemblée générale des Nations Unies à promulguer une déclaration qui demanderait instamment son abolition totale dans le monde entier (pour le texte et la liste des signataires, voir Rapport annuel /974-1975, page 26). En outre, le Conseiller juridique a fait une intervention orale au congrès pour appeler l'attention sur la résolution. Ces initiatives n'ont fait l'objet que d'une modeste réflexion dans le rapport de la section concernée du Congrès, qui suggérait, parmi «certaines directives générales» pour «tous les pays», «des efforts constants et persistants pour rechercher des sanctions moins agressives dans leur application et moins agressives de la part des contrevenants, en particulier en ce qui concerne la peine capitale et les châtiments corporels».

Entre-temps, des travaux sont en cours au sein du Département de la recherche sur un important rapport sur l'application de la peine capitale dans les affaires politiques. Le rapport doit être à la base d'une campagne contre la peine de mort, telle qu'autorisée par la réunion du Conseil international de AI à Saint-Gall, en Suisse, du 12 au 14 septembre 1975. Toutes les sections nationales ont été invitées à se préparer à la campagne, notamment pour leur permettre de prendre des mesures dans des cas spécifiques.

Au cours de l'année, AI a continué d'intervenir pour demander la commutation des peines de mort infligées à des individus.

Centre de documentation

En réponse au besoin croissant au sein du Secrétariat international de gérer par des experts le flux croissant d'informations entrant et sortant de celui-ci, et de répondre aux besoins des sections nationales, des membres et d'autres pour la recherche d'informations, le Comité exécutif international a décidé en avril 1975 de créer un centre de documentation au sein du IS . En octobre 1975, un chef de centre de documentation a été nommé.

La fonction principale du Centre de documentation sera de stocker, traiter et récupérer tout le matériel produit par IS , de créer un système de stockage et de récupération d'informations pour les données des détenus et de perfectionner le système de diffusion, de stockage et de récupération de la presse entrante et d'autres informations imprimées. À l'heure actuelle, le Centre de documentation comprend une bibliothèque de livres de référence et d'écrits pénitentiaires, une bibliothèque de presse contenant des articles de quelque 300 journaux et périodiques, ainsi qu'une archive de tous les rapports, bulletins d'information et autres documents de campagne des sections nationales.

Le Chef du Centre de documentation a effectué une visite de trois semaines dans diverses sections européennes et dans certains centres de documentation internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil œcuménique des Églises (COE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques. (OCDE) et autres. Il ressort clairement de cette mission que les sections IS et nationales peuvent coopérer plus étroitement en matière de stockage et de circulation de l'information, et que certaines autres organisations internationales sont prêtes à coopérer en matière d'échange d'informations lorsque cela est possible et approprié.

Avec un effectif désormais élargi de trois assistants à temps plein, le chef du centre de documentation a pris les premières mesures pour mettre en place un système d'information complet qui mettra davantage d'informations à la disposition des membres et des autres parties intéressées et facilitera le travail du département de recherche dans ce domaine. Étant donné qu'une grande partie de l'information doit être classée comme confidentielle, le nouveau système d'information comportera également des mesures de sécurité spéciales.

Information et publications

Au cours de la période 1975-1976, on a accordé plus d'attention que jamais à la diffusion d'informations et de publications Amnesty International dans le monde entier et à la production de documents dans d'autres langues.

Un service des publications de l'Asie du Sud a été créé à Colombo (Sri Lanka) pour produire et distribuer le bulletin mensuel Amnesty International aux sections nationales et aux membres au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka. Le service, qui a commencé ses activités en novembre 1975, a également produit des dépliants sur AI en anglais et en cinghalais et du matériel sur la Campagne pour l'abolition de la torture (voir la section sur les membres).

Le rapport annuel de l'année dernière a été publié en espagnol pour la première fois et, en avril 1976, le Secrétariat international a commencé à publier une traduction espagnole de la Campagne des prisonniers du mois et des appels du CAT à la diffusion auprès des sections et des membres hispanophones. Cela s'ajoutait au bulletin régulièrement produit de AI news en espagnol. La possibilité de créer un service de publications latino-américain semblable à celui de l'Asie du Sud est à l'étude.

Une autre avancée dans le multilinguisme - ou multiculturalisme, comme beaucoup de gens préfèrent décrire le développement de AI dans ce domaine - a été la production d'un dépliant d'information générale en arabe. Des brochures similaires sur AI sont prévues pour 1976-1977 dans d'autres langues non européennes.

Un effort conjoint des sections nationales francophones a permis de faciliter un meilleur système de traduction et de production du bulletin mensuel AI en français. Ils ont également collaboré à la préparation de la publication du rapport de l'URSS et de ce rapport annuel dans les éditions françaises. Il s'agit d'étapes importantes vers la mise en œuvre de la directive du Conseil international selon laquelle les documents importants AI doivent être publiés et distribués à l'échelle internationale dans au moins trois langues: Anglais, français et espagnol.

Tous ces développements s'ajoutent à la publication régulière de documents AI par toutes les sections nationales dans leur propre langue.

Une autre innovation a été la publication, en janvier 1976, du premier d'une nouvelle série de documents d'information bien présentés sur la situation des droits de l'homme dans les différents pays. Le numéro un était à Singapour. Elle a été suivie de documents d'information sur la Rhodésie/Zimbabwe et sur la Ré-publique démocratique populaire du Yémen. Dix de ces documents d'information seront produits chaque année et sont vendus par abonnement ainsi qu'individuellement.

AI a publié deux nouveaux rapports importants au cours de l'année: Rapport d'une Amnesty International Mission en Espagne et prisonniers de conscience en URSS: Leur traitement et leurs conditions. Nous avons également publié d'autres numéros de A Chronicle of Current Events (32-33), des rapports de mission sur la République de Corée et

Sri-Lanka, une nouvelle édition de AI dans Quotes et AI - a Chronology. Ce dernier était un résumé des faits marquants de l'histoire de AI , publié à l'occasion du 15e anniversaire de AI , le 28 mai 1976.

L'intérêt manifesté par les grands éditeurs commerciaux du monde entier pour les publications AI a considérablement augmenté au cours de l'année. Des contrats ont été signés avec des éditeurs commerciaux en Italie et au Japon pour des éditions italiennes et japonaises du rapport de l'URSS. Des maisons d'édition allemandes et grecques ont publié des traductions du rapport Amnesty International sur la torture et des arrangements ont été conclus pour une édition en finnois. Cela porte à 10 le nombre de langues dans lesquelles ce rapport a été publié depuis sa publication en 1973. En outre, l'éditeur américain Random House a signé un accord avec la section américaine pour distribuer le rapport annuel 1974175, le rapport de l'URSS et A Chronicle of Current Events, numéros 28-31.

L'augmentation de la diffusion de l'information AI par les médias internationaux - presse, radio et télévision - a également été marquée. Les agences de presse internationales diffusent maintenant presque tous les communiqués de presse AI et ceux-ci sont imprimés et diffusés régulièrement dans le monde entier. Il y a également eu une augmentation significative du nombre d'articles majeurs imprimés et d'émissions spéciales diffusées sur AI .

Reconnaissant l'importance de AI de ces services, le 1EC a décidé en novembre 1975 d'une révision majeure de notre politique d'information et de publication, à la fois pour faire face à la demande croissante des services et pour trouver des moyens de les améliorer. Cette politique sera discutée lors de la réunion du Conseil international à Strasbourg cette année.

Soulagement

Au cours de l'année 1975-1976, Amnesty International a continué à administrer un programme de secours pour aider les prisonniers d'opinion et leurs familles dans le monde entier, et à fournir une assistance juridique aux personnes qui, si elles sont condamnées, pourraient raisonnablement être considérées comme des prisonniers d'opinion en vertu du statut de AI . Une aide financière a également été fournie aux organisations de secours dans un certain nombre de pays qui s ' emploient à apporter un soutien humanitaire aux personnes emprisonnées ou persécutées pour leurs opinions politiques.

L'année a vu une expansion considérable du programme de secours de AI , à la fois en termes de montant dépensé et de nombre de pays couverts. Plus de 80 000 livres sterling (144 000 dollars des États-Unis) ont transité par le mécanisme de secours du Secrétariat international sous la forme de contributions de groupes et de sections nationales, soit une augmentation d’environ 75 % par rapport à 1974-1975. Le secrétariat estime qu'un montant similaire a été envoyé directement aux bénéficiaires par les groupes d'adoption et les sections nationales.

Le Comité de secours du Secrétariat international s'est réuni 17 fois en 1975-1976 pour examiner les demandes de secours. Il a alloué près de 30 000 £ (52 500 $ US) pour une utilisation dans plus de 20 pays. La générosité des sections nationales de AI , des groupes de coordination, des groupes d'adoption et des donateurs individuels a mis à disposition une réserve de fonds de secours non affectés sur laquelle le comité de secours a pu puiser, en utilisant l'expertise du Département de la recherche et le travail dévoué des organismes de distribution de secours dans les pays bénéficiaires, où la tâche d'aider les personnes persécutées pour leurs opinions politiques ou religieuses est souvent entreprise au risque personnel considérable pour les personnes impliquées.

De même, le Comité des secours était redevable aux divers agents de secours de la section nationale, qui ont signalé la disponibilité de fonds de secours non affectés dans leurs sections et ont mis ces fonds à la disposition de projets spécifiques. Les sections norvégienne, suédoise, suisse, luxembourgeoise, belge, allemande et britannique ont été particulièrement utiles à cet égard.

L'un des objectifs particuliers du comité de secours au cours des 12 derniers mois a été d'assurer une répartition plus large et plus équitable des fonds de secours disponibles à AI . Ainsi, bien que certaines régions, comme l'Afrique australe, continuent d'absorber une très grande partie de l'argent de secours de AI , un début a également été fait sur les grands projets de secours, d'aide juridique et de réhabilitation dans les zones où l'activité de secours précédente était quelque peu limitée.

En outre, des mesures ont été prises pour superviser plus étroitement le fonctionnement des mécanismes de secours au sein du Secrétariat international, pour encourager les groupes d'adoption à rendre compte de leurs propres activités de secours et pour accélérer l'acheminement des fonds de secours par l'intermédiaire du Secrétariat international à ceux qui en ont le plus besoin.

L'efficacité du programme de secours de AI est attestée quotidiennement par les lettres de remerciement et d'appréciation reçues au Secrétariat international et par des groupes individuels de prisonniers, de familles et d'organismes de distribution de l'aide dans presque tous les pays où AI a adopté des prisonniers d'opinion. À la suite de la restructuration et de la rationalisation du mécanisme de secours du Secrétariat international qui ont eu lieu en 1974-1975 et qui ont permis d'élargir la taille et la portée des activités de secours de AI en 1975-1976, il est tout à fait possible qu'une nouvelle extension de cet aspect des travaux de l'organisation ait lieu au cours de l'année à venir.

Avec le travail fondamental d'adoption des membres de AI , et les fonctions de recherche et de publicité du Secrétariat International, le programme de secours de AI prend sa place en tant que contribution importante et concrète au bien-être des prisonniers d'opinion partout où ils existent.

Droit international et relations avec les organisations internationales

NATIONS UNIES (ONU)

Amnesty International a le statut consultatif (catégorie 11) auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

Comme les années précédentes, l'ONU a mis l'accent sur les efforts de AI pour renforcer et améliorer le droit international et sa mise en œuvre en ce qui concerne le problème de la torture. D'autres progrès remarquables ont été accomplis dans ce domaine avec l'adoption par acclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 3452 (XXX) du 9 décembre 1975, de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le texte intégral de la déclaration est imprimé à la fin de la section sur la Campagne pour l'abolition de la torture.

Cette déclaration a été recommandée à l'Assemblée générale par le cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ce congrès, qui se réunit tous les cinq ans et devait initialement se tenir à Toronto, au Canada, s'est tenu du 1er au 12 septembre 1975 à Genève, en Suisse. Elle a été priée par l'Assemblée générale (résolution 3218 (XXXIX) du 6 novembre 1974) d'élaborer un code international de déontologie pour le personnel chargé de l'application des lois et d'inclure dans l'élaboration de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus des règles pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement contre la torture. Par la même résolution, l'Assemblée générale avait demandé à l'Organisation mondiale de la santé d'élaborer un projet de principes d'éthique médicale en rapport avec le problème de la torture et de soumettre ce projet au Congrès.

AI avait soumis un document de 16 pages au congrès, contenant une série de huit propositions. Celles-ci ont été classées sous deux rubriques principales: les questions découlant de la résolution 3218 et le renforcement de l'Ensemble de règles minima. Ceux de la première catégorie traitent particulièrement du problème de la torture.

Les préparatifs longs et intensifs de AI pour le congrès, qui a commencé dès septembre 1974, se sont avérés utiles. La soumission de AI au congrès a été envoyée directement, avec des messages personnels, à une cinquantaine de gouvernements en mai et juin 1975. AI les sections nationales ont joué un rôle inestimable en présentant les propositions à leurs propres gouvernements pour obtenir leur soutien.

En outre, pour promouvoir les propositions, AI a organisé un séminaire dans les Pays-Bas de hauts fonctionnaires de police et de représentants d'associations de police de huit pays d'Europe occidentale pour discuter de l'élaboration d'un code international d'éthique

policière. Ce séminaire a eu lieu les 19 et 20 juin 1975 au Palais de la Paix à La Haye. Il a été organisé en collaboration avec la section néerlandaise AI et avec le soutien financier du gouvernement néerlandais et des syndicats de la police.

Le séminaire a élaboré une série de principes et de dispositions éthiques sous la forme d'une déclaration de La Haye. La déclaration prévoit le droit des agents des forces de l ' ordre de désobéir ou de ne pas tenir compte de tout ordre qui est manifestement contraire aux droits fondamentaux de l ' homme, ainsi que le devoir de désobéir ou de ne pas tenir compte de tout ordre d ' exécuter, de torturer ou d ' infliger d ' une autre manière des lésions corporelles à une personne placée sous leur garde. La déclaration a été, avec un amendement, formellement proposée au congrès de Genève par le gouvernement néerlandais.

AI était représenté au congrès par le Secrétaire Général Martin Ennals, le Conseiller Juridique Nigel S. Rodley, l'Organisateur de la Campagne pour l'Abolition de la Torture (CAT) Dick Oosting et le Professeur Hubert Thierry, Président de la Section Française de AI . Le professeur Alfred Heijder, membre de la CE, était également membre de la délégation néerlandaise au congrès. La discussion a porté sur un projet de déclaration sur la torture proposé par les gouvernements néerlandais et suédois. Après un certain nombre d'amendements apportés par un groupe de travail informel, auquel AI a participé, ce projet a été approuvé par la session plénière finale du Congrès pour recommandation à l'Assemblée générale. Le projet de déclaration a été salué comme la réalisation majeure du congrès, comparable en importance à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus élaboré par le premier congrès en 1955.

Peu de progrès ont été réalisés par le congrès sur la question d'un code international d'éthique policière. D'une part, l'insatisfaction a été exprimée quant à l'inadéquation du document de travail préparé sous les auspices de l'ONU. D'autre part, beaucoup de délégués experts ont constaté que la Déclaration de La Haye de AI est allée trop loin en donnant à la police le droit et même le devoir de désobéir à certains ordres. Le Congrès a convenu de la nécessité d'un code et a finalement recommandé à l'Assemblée générale de créer un comité d'experts chargé d'étudier la question plus avant et de préparer un nouveau document au cours de l'année prochaine pour examen par les organes compétents de l'ONU. La question de l'éthique médicale en rapport avec la torture, sur laquelle l'Organisation mondiale de la santé a présenté une évaluation approfondie, a été renvoyée à l'Assemblée générale sans débat.

Les questions de AI ont été soulevées lors de deux séminaires organisés par AI au cours de la première semaine dans le cadre du programme du congrès. Le premier séminaire a porté sur « les aspects professionnels, éthiques et juridiques nationaux et internationaux de la torture » et le second sur « le renforcement, l'application et la diffusion de l'Ensemble de règles minima ».

Immédiatement après le congrès, toutes les sections nationales ont été invitées à exhorter leurs gouvernements à soutenir certaines des recommandations du congrès lors de la 30e session de l'Assemblée générale, qui venait de commencer. Une demande a également été adressée à quelque 25 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies pour demander à

leurs affiliés nationaux de faire de même. En outre, des messages ont été adressés personnellement à une quinzaine de dirigeants de gouvernements et à leurs ambassadeurs auprès de l'ONU, les exhortant à continuer de soutenir activement les recommandations pertinentes du Congrès, en particulier le projet de déclaration sur la torture.

Au cours d'une visite de deux semaines à New York en octobre, le Secrétaire général a eu l'occasion de discuter de ces questions et d'autres sujets de préoccupation AI avec un grand nombre de représentants gouvernementaux et de responsables de l'ONU, y compris le Secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim. Pendant son séjour, M. Ennals a été assisté par les représentants de AI à l'ONU à New York, Andrew B lane et Margo Picken, qui ont poursuivi les pourparlers avec les délégués de l'ONU jusqu'à ce que la déclaration et la résolution mentionnées dans le paragraphe suivant soient approuvées.

Le rapport du congrès de Genève indiquait déjà que « le projet de déclaration ne représentait qu'une première étape... Il restait clairement la nécessité d'avancer vers des procédures internationales plus efficaces pour mettre en œuvre cette déclaration. L'objectif ultime serait, bien sûr, l'élaboration d'une convention internationale ratifiée par toutes les nations ». L’Assemblée générale a également reconnu la nécessité de procédures de mise en œuvre lorsque, outre l’adoption de la déclaration sur la torture le 9 décembre – par la résolution 3452 (XXX) – elle a adopté par consensus la résolution 3453 (XXX) du 9 décembre 1975 qui l’accompagnait – et qui contenait des demandes spécifiques adressées à d’autres organes des Nations unies. Le Comité des Nations Unies pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité et l'Organisation mondiale de la santé ont été invités à poursuivre leurs travaux sur les codes éthiques relatifs à la torture pour les forces de l'ordre et le personnel médical, respectivement. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a été chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect effectif de la déclaration et de formuler un ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement. L'Assemblée générale a finalement décidé, dans cette résolution, d'examiner les progrès réalisés à cet égard à sa session de 1976.

AI a présenté une déclaration à la Commission des droits de l'homme à sa 32e session en février 1976 à Genève, proposant un certain nombre de mesures pour assurer un suivi efficace de la déclaration. AI a exhorté la commission, entre autres, à étudier la possibilité de créer une convention sur la torture, qui devrait déclarer la torture comme un crime au regard du droit international et contenir des mécanismes d'enquête et d'exécution. AI a en outre demandé que tous les États membres de l'ONU soient invités à incorporer les principes et les dispositions de la déclaration dans leur législation nationale. Elle a proposé qu ' un organe approprié élabore un code de déontologie concernant le problème de la torture à l ' intention des membres de la profession juridique.

Par sa résolution 10 (XXXII) du 5 mars 1976, la Commission a décidé de renvoyer à sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités la tâche d'élaborer un ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, et d'examiner l'ensemble de la question en priorité à sa prochaine session.

Outre cette nouvelle tâche qui lui a été confiée par son organe de tutelle, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités s ' est également engagée, sur la base de sa propre résolution 4 (XXVIII) du 10 septembre 1975, à accorder une attention immédiate, à sa prochaine session, en août 1976, à cinq questions qu ' elle jugeait particulièrement préoccupantes au titre de son point de l ' ordre du jour relatif à la question des droits de l ' homme des personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d ' emprisonnement. Il s'agissait notamment de la «nécessité d'une enquête judiciaire impartiale sur les pratiques illégales présumées à l'encontre des personnes arrêtées et détenues» et de «l'absence ou l'inefficacité du contrôle judiciaire sur les pratiques d'arrestation et de détention». AI a soumis à la Sous-Commission, pour examen au titre du point susmentionné de l'ordre du jour, un grand nombre d'informations attestées de manière fiable.

En préparation des travaux de la session de juin 1976 du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité sur un code international de déontologie pour le personnel des forces de l'ordre, AI a soumis ses commentaires sur le nouveau document de travail préparé par le secrétariat de l'ONU. Il a également envoyé des messages personnels aux membres individuels du comité, les informant des préoccupations de AI en la matière.

Outre les initiatives concernant le problème de la torture, AI a également porté d'autres questions à l'attention de l'ONU. En particulier, AI a distribué au cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants une résolution adoptée par quelque 26 organisations internationales non gouvernementales (ONG) sur la question de la peine capitale. À ce sujet, voir la section du présent rapport annuel consacrée à la peine capitale.

Dans le cadre de ses propositions générales au Congrès, AI avait suggéré plusieurs initiatives visant à assurer la mise en œuvre et une large diffusion de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ainsi qu'à faire reconnaître leur applicabilité à toutes les personnes privées de liberté. Ces propositions ont été reflétées dans le rapport de la section particulière du congrès qui a traité de la question. Le congrès n'est pas parvenu à des conclusions fermes à ce sujet. La question sera examinée plus avant par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

Lors de la 32e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, AI s'est particulièrement intéressée à la procédure de la commission lui permettant d'enquêter sur des modèles cohérents de violations flagrantes et attestées de manière fiable des droits de l'homme. AI avait au cours des années précédentes soumis des informations pertinentes à ce sujet sur le Brésil et l'Indonésie. Alors que le gouvernement indonésien avait indiqué à AI que la commission avait décidé en 1975 de considérer cette affaire comme close, des articles de presse suggéraient que le cas du Brésil était toujours à l'ordre du jour de la commission (toutes les procédures au titre du point en question se déroulent en privé).

Afin d'empêcher que l'affaire brésilienne ne connaisse le même sort que celle de l'Indonésie, le Conseiller juridique Nigel S. Rodley, le 26 février 1976, a demandé à la Commission, lors de son examen général (ouvert) de la question, de «ne pas fermer les yeux sur certains cas connus de violations graves et persistantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales». Avec le Brésil à l'esprit, il a décrit les informations soumises

par AI comme révélant "un schéma fiable attesté d'arrestations arbitraires, de détentions, de tortures et de dis-apparitions aux mains de responsables gouvernementaux ou d'escadrons de la mort extra-légaux opérant avec la connivence apparente des autorités - un véritable règne de terreur". Il a soutenu que cette situation « pourrait être considérée comme une mesure de l'efficacité des procédures confidentielles ». Des articles de presse ultérieurs suggèrent qu'une majorité de la commission a décidé de ne pas donner suite à l'affaire.

Aussi décevant que puisse être ce résultat, il est nécessaire de garder à l'esprit que la commission est composée de gouvernements plutôt que d'individus et ne peut donc pas être à l'abri des pressions politiques. Bien que les progrès puissent être lents, l'ONU s'est largement écartée de la doctrine des deux premières décennies de son existence selon laquelle elle refusait d'examiner des violations spécifiques des droits de l'homme par crainte d'intervenir « dans des affaires relevant essentiellement de la juridiction nationale » des États membres. En conséquence. AI continuera d'envoyer des informations pertinentes à l'ONU, y compris des informations supplémentaires sur le Brésil et l'Indonésie.

Pendant ce temps, au cours de l'année AI a envoyé des informations au Groupe de travail spécial d'experts de la Commission sur l'Afrique australe et à son Groupe de travail spécial sur la situation actuelle des droits de l'homme au Chili. Dans le même discours, le Conseiller juridique a exprimé la profonde appréciation de AI pour le travail de la commission par l'intermédiaire de ces organes et a assuré la commission que AI "reste prêt à apporter toute l'assistance possible aux groupes dans la poursuite de leur travail crucial".

La commission a également inscrit la question de l'objection de conscience à son ordre du jour. Le 5 février 1976, le représentant de Genève Henry Jacoby est intervenu pour demander à la commission de reconnaître comme un droit fondamental de l'homme le droit de s'opposer au service militaire pour des raisons de conscience. Toutefois, la commission a renvoyé la question à sa session de 1977.

Une étape importante dans la promotion juridique internationale et la protection des droits de l'homme a été franchie le 23 mars 1976 lorsque le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques et son Protocole facultatif sont entrés en vigueur. Entre-temps, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels était déjà entré en vigueur le 3 janvier 1976. AI travaille à cette fin depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les pactes et le protocole le 16 décembre 1966. Dans une lettre du 31 décembre 1975 adressée au Président Gustav Husak de Tchécoslovaquie, AI a exprimé sa "grande satisfaction" que, son pays étant le 35e à ratifier le pacte sur les droits civils et politiques (35 ratifications étaient nécessaires pour mettre le traité en vigueur), "ce jalon majeur dans la protection des droits de l'homme" entre en vigueur.

AI continuera à travailler jusqu'à ce que tous les États deviennent liés par les alliances et le protocole. En particulier, il a mis les textes de ces textes à la disposition de ses sections nationales et les a exhortées à intensifier leurs efforts, le cas échéant, pour faire en sorte que leurs gouvernements deviennent dès que possible parties aux traités. Ils rappelleront aux gouvernements que l'efficacité avec laquelle les traités seront mis en œuvre dépendra fortement des pays qui y deviendront parties dès les premières étapes de leur mise en œuvre.

Organisation des Nations Unies pour l ' éducation, la science et la culture (UNESCO)

AI a maintenant des « relations d'information et de consultation » (catégorie B) avec l'UNESCO et a cherché à participer activement aux questions de AI . Ainsi, le Secrétaire général Martin Ennals a rejoint AI Marie-José Protais, membre du Comité exécutif international, et le Dr Jean Guiton, représentant de AI à Paris, à la Réunion interdisciplinaire d'experts de l'UNESCO sur l'étude des causes de la violence, qui s'est tenue à Paris du 12 au 15 novembre 1975. C'est un sujet de préoccupation générale pour AI , et en particulier en ce qui concerne non seulement la violence individuelle, mais aussi la violence gouvernementale. AI devrait coopérer avec le suivi de la réunion parrainé par l'UNESCO. Aussi AI a répondu à un questionnaire de l'UNESCO sur le droit de communiquer, qui est clairement étroitement lié au droit à la liberté d'expression qui est une préoccupation fondamentale AI .

Les trois représentants AI mentionnés ci-dessus ont également assisté à la 15e Conférence des organisations internationales non gouvernementales ayant des relations consultatives (catégories A et B) avec l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris du 18 au 21 novembre 1975. AI a contribué à diverses initiatives lors de la conférence, en particulier une résolution appelant à la clarification et à l'amélioration des procédures de l'UNESCO traitant des plaintes relatives aux droits de l'homme. La conférence a élu AI à son Comité permanent avec le plus grand nombre de voix. Lors de la première réunion du comité, AI était représenté par le Dr Guiton et le conseiller juridique.

L'accord du secrétariat de l'UNESCO pour informer pleinement le comité des procédures mentionnées dans la résolution de la conférence a été particulièrement intéressant à cet égard. Il est clair que, comme son mandat l'indique, l'UNESCO pourrait faire beaucoup pour assurer la mise en œuvre du droit international des droits de l'homme dans les domaines relevant de sa compétence. Elle a déjà réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de la loi, en particulier en ce qui concerne la discrimination dans l'éducation.

CONSEIL DE L'EUROPE

AI est dotée du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

Le 3 octobre 1975, l'Assemblée parlementaire du Conseil a adopté la recommandation 768 (1975), « soulignant avec la plus grande fermeté que la torture est l'une des violations les plus graves des droits de l'homme ». L'Assemblée a approuvé un rapport de sa Commission des questions juridiques sur la torture dans le monde, dans le cadre duquel AI a coopéré étroitement et qui décrit les domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe pourrait prendre des mesures.

Selon la recommandation 768, «l'extradition ou l'expulsion vers des pays où la torture est pratiquée ou tolérée par des organes gouvernementaux est contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme» (l'article 3 interdit la torture). Il a demandé au Comité des Ministres "d'examiner les possibilités pour les Etats membres de réviser

leurs conventions en matière d'extradition et d'entraide judiciaire conclues avec des pays où la torture est pratiquée ou tolérée par des organes gouvernementaux". Plusieurs intervenants dans le débat à l'Assemblée parlementaire ont rendu hommage à l'assistance fournie par AI sur la poursuite de son travail contre la torture.

Par ailleurs, le 2 octobre, la 23e réunion des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe a approuvé un projet de code européen d'éthique policière. AI a participé à l'élaboration de ce projet, qui contenait les points les plus importants de la Déclaration de La Haye et qui constituerait le document de travail de base de la Commission des questions juridiques. Il s'agit là d'une étape unique dans le domaine de l'intégration des organisations non gouvernementales dans les travaux de fond d'un organe intergouvernemental.

Lors de la 25ème réunion des NO0, AI a proposé que le Conseil parraine un séminaire sur la prévention de la torture et la protection des droits de l'homme des personnes emprisonnées. La réunion a accepté cette proposition, tout comme le représentant de la Direction des droits de l'homme du Conseil. AI s'est engagé à organiser le séminaire en concertation avec la direction. Il est à espérer que le Comité des Ministres du Conseil apportera une contribution financière pour permettre la tenue du séminaire.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au sein du Conseil de l'Europe en matière de peine de mort, voir la section du présent rapport annuel sur la peine capitale.

AI était représenté à différentes réunions du conseil, y compris des réunions d'organisations non gouvernementales, le cas échéant, par le secrétaire général Martin EnnaIs, le conseiller juridique Nigel S. Rodley, l'organisateur du CAT Dick Oosting et le représentant de AI Strasbourg Roland Fischer.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

AI entretient des « relations de coopération » avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA. Au cours de l'année écoulée, la commission a pris un certain nombre de mesures importantes concernant les cas soumis par AI .

Guatemala: En 1971, 1972, 1973, 1974 et 1975, AI a soumis à la mission de maïs des informations relatives aux décès, disparitions et tortures au Guatemala (affaires de commission 1702 et 1748). Ayant décidé, en 1974, de "présumer la confirmation de la survenance des allégations" et de recommander au gouvernement guatémaltèque de mener une enquête "avec la célérité requise par l'affaire" et de "déterminer et punir les responsables", la commission a adopté une nouvelle résolution à sa 35e session en 1975. Il a ainsi décidé «d'appeler l'attention du Gouvernement guatémaltèque sur le fait que ces actes constituent de graves violations du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle; à un procès équitable; protection contre les arrestations arbitraires et le respect des garanties d'une procédure régulière ...". Le gouvernement guatémaltèque avait auparavant refusé la demande de la commission d'enquête in loco (sur place).

Entre-temps, d'autres informations soumises par AI le 6 août 1975 ont été reprises par la Commission comme cas 1982. À sa 36e session, la Commission a décidé «d'informer le Gouvernement guatémaltèque et la Commission, compte tenu des informations que le

Gouvernement pourrait lui communiquer, qu'elle examinerait à sa prochaine session l'opportunité de demander par mission un examen in loco des allégations».

Haïti: Le 30 mai 1975, AI soumet à la commission une liste de prisonniers dont on sait peu de choses (cas 1944). Le président de la Commission, Dr Andres Aguilar, a écrit au gouvernement d'Haïti le 24 octobre 1975 pour «insister pour que le gouvernement d'Haïti envoie des informations complètes» pertinentes à l'affaire.

Paraguay: Au fil des ans, AI a soumis plusieurs cas (1741, 1758, 1759 et 1767) au sujet desquels la commission a sans succès demandé au gouvernement des éclaircissements et une enquête sur place. Le 10 mars 1976, AI soumet une liste d'environ 55 personnes, sur un total possible de 200, détenues en novembre/décembre 1975, soulignant à la commission qu'il existe des preuves « que de nombreux détenus, y compris des femmes, des personnes âgées et des infirmes, ont été soumis à la torture ». AI a demandé à la commission d'enquêter sur ces détentions et disparitions.

Uruguay: La commission cherche actuellement à obtenir du gouvernement des informations complémentaires concernant le décès en détention, vraisemblablement à la suite d'actes de torture, d'Alvaro Balbi (affaire 1967). AI a soumis l'affaire le 16 août 1975.

Après avoir décrit le travail sérieux et courageux de la commission, AI doit néanmoins exprimer son inquiétude face à certains développements au sein de l'OEA qui pourraient mettre en péril ce travail. À la suite de la décision de l'OEA de tenir son Assemblée générale de 1976 à Santiago du Chili, capitale d'un pays dont la commission avait récemment produit un rapport très complet sur les violations des droits de l'homme, trois membres de la commission ont démissionné en mars 1976. Une séance précédente de l'Assemblée générale avait refusé d'examiner le rapport de la Commission. De plus, le Dr Luis Reque. Secrétaire exécutif de la commission, a démissionné, à compter du 30 juin 1976, accusant certains membres de l'OEA de vouloir empêcher la commission de protéger efficacement les droits de l'homme. AI espère que ces développements n'annoncent pas un repli dans le travail de pionnier de cet organe des droits de l'homme. Il réitère son appel à tous les pays de l'OEA pour qu'ils ratifient la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA)

AI est observateur au Bureau de l'OUA pour le placement et l'éducation des réfugiés africains (BPEAR).

Au cours de l'année 1975-1976, AI a maintenu son statut de membre du Comité de coordination du BPEAR. En mai 1975, une autre subvention a été accordée par AI à l'OUA/BPEAR pour poursuivre son travail en faveur des réfugiés emprisonnés dans leur pays de refuge ou confrontés à un rapatriement involontaire dans leur pays d'origine. En décembre 1975, Stephanie Grant, alors responsable de la recherche à AI , s'est rendue à l'OUA et a discuté des questions relatives aux droits de l'homme avec le directeur de l'OUA/I3PEAR, M. Mfuni-Tshiamanyanu, ainsi qu'avec le juriste de l'OUA. Il a été convenu lors de cette réunion que AI mettrait en place un système par lequel l'OUA serait

tenue informée, par la production de dossiers par pays, de l'évaluation par AI de la situation des droits de l'homme dans divers États africains.

En juin 1976, AI a accordé une nouvelle subvention de 1 500 dollars à l'OUA/BPEAR pour l'aide juridique aux réfugiés africains détenus.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONC)

Il ne fait aucun doute que les ONG peuvent jouer et jouent un rôle inestimable dans la promotion du droit international et des directives visant à prévenir la torture. Cela peut prendre la forme d'un travail direct dans le cadre intergouvernemental, comme c'est le cas pour AI , ou de l'établissement de normes applicables à certains groupements professionnels ou autres. Ces dernières peuvent avoir une incidence importante sur la poursuite de l'élaboration de directives internationales dans le contexte intergouvernemental.

Cela a été démontré dans le cas de l'Association Médicale Mondiale, dont la 29ème Assemblée, le 10 octobre 1975 à Tokyo, a adopté une Déclaration de Tokyo contenant des directives strictes pour les médecins sur les problèmes de la torture. L'Organisation mondiale de la santé avait inclus le projet de cette déclaration dans sa présentation au cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La Déclaration de Tokyo stipule sans équivoque que « le médecin ne doit pas tolérer, tolérer ou participer à la pratique de la torture » et interdit aux médecins « de fournir des locaux, des instruments, des substances ou des connaissances pour faciliter la pratique de la torture », ainsi que de les interdire d'être présents lors de toute procédure au cours de laquelle la torture est utilisée ou menacée. Il contient en outre des directives concernant le problème des grèves de la faim et appelle les organismes médicaux et les collègues médecins à soutenir leur collègue et sa famille face aux menaces ou aux représailles résultant d'un refus de tolérer la torture.

Le Conseil international des infirmières, dans une déclaration de politique générale d'août 1975 sur le rôle de l'infirmière dans le cas des détenus et des prisonniers, avait appelé les infirmières « à prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'elles ont connaissance de mauvais traitements physiques ou mentaux infligés aux détenus et aux prisonniers », notamment en signalant la question aux organismes nationaux et/ou internationaux compétents. La déclaration confirme à nouveau que « la première responsabilité de l'infirmière est envers ses patients, nonobstant les considérations de sécurité nationale et d'intérêt ».

Lors de sa réunion d'avril 1976, le Conseil interparlementaire de l'Union interparlementaire (UIP) a adopté une résolution qui, si elle est approuvée par la 63e Conférence interparlementaire de l'UIP en septembre 1976, marquera une étape importante dans la protection des droits de l'homme des parlementaires. Dans la résolution, le conseil, réuni juste après que AI ait publié une liste de parlementaires emprisonnés qui a été envoyée aux participants au conseil, prévoyait la création d'un comité spécial chargé d'examiner et de traiter les communications concernant les parlementaires « qui sont ou ont été soumis à des actions arbitraires pendant l'exercice du mandat qui leur a été confié par

leurs électeurs, que le Parlement siège, soit en vacances ou ait été dissous à la suite de mesures inconstitutionnelles ou extraordinaires ». Il est proposé que ces communications soient soumises par des ONG telles que AI .

AI les sections nationales jouent souvent un rôle important à cet égard en soulevant des questions d'intérêt AI auprès des organismes nationaux compétents. Parfois, ils initient de tels développements, comme dans le cas d'un projet de résolution concernant les directives éthiques pour les psychologues en relation avec le problème de la torture qui devait être proposé au 21e Congrès international de psychologie à Paris en juillet 1976. Cette initiative a été prise par des professionnels et des membres AI en Belgique et aux Pays-Bas.

Cette année a également annoncé un départ dans la coopération des ONG sur une situation spécifique. Un grand nombre d'ONG ont participé à la campagne de l'Uruguay (voir la section sur la Campagne pour l'abolition de la torture) et ont largement contribué à sensibiliser la communauté internationale au problème de la torture dans ce pays. Cette coopération a été illustrée par la participation d'un représentant de la Commission internationale de juristes à la conférence de presse tenue par AI à Genève à l'occasion du lancement de la campagne. Un autre exemple de coopération a été la signature par de nombreuses ONG nationales et internationales d'une pétition AI appelant le gouvernement uruguayen à autoriser une enquête internationale indépendante sur la torture dans le pays.

Pendant ce temps, AI s'est joint à de nombreuses autres ONG pour distribuer une déclaration à la reprise de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés à Genève. En outre, un groupe de travail composé d'ONG membres du Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme (Genève) a été créé pour travailler à l'élaboration d'une convention solide sur la loi relative à l'asile territorial. AI participera activement aux travaux de ce groupe.

PRISONNAIRES ET PAYS DES DROITS DE L'HOMME PAR PAYS: Introduction

Au cours des 12 mois couverts par le présent rapport, le Département de la recherche a engagé des actions en faveur de la libération des prisonniers, de l'abolition de la torture et de la peine capitale, ainsi que de la réforme des procédures juridiques et des conditions carcérales dans 113 pays. 1 880 cas ont été rédigés en vue d'une adoption ou d'une enquête par des groupes AI , tandis que 1 599 cas pour lesquels des groupes travaillaient déjà ont été libérés. Des missions ont été envoyées dans 32 pays pour observer les procès, discuter des violations des droits de l'homme avec des responsables gouvernementaux, faire des recherches, enquêter sur les allégations de torture et faire appel contre la peine de mort. Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité du travail traditionnel du Département de la recherche visant à recueillir, vérifier et publier des informations factuelles et juridiques sur les violations des droits de l'homme englobées par le statut de Amnesty International .

Toutefois, en 1975 et au cours des premiers mois de 1976, la structure de la recherche a été influencée par un certain nombre d'évolutions majeures dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme. Depuis de nombreuses années, des mécanismes existent au sein de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales telles que l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO pour examiner certaines violations clairement définies des droits de l'homme. Mais récemment, cette capacité internationale limitée a été étendue et transformée par des initiatives politiques, économiques et religieuses dans différentes parties du monde.

Au sein des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques vient tout juste d'entrer en vigueur. Cependant, les récents débats au sein de l'Assemblée générale sur la torture et, de manière moins significative, sur l'emprisonnement politique, alliés à la grande initiative de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur le Chili, ont contribué à créer au sein de l'ONU elle-même un public croissant et critique pour le matériel AI . En Europe, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Acte final d'Helsinki) d'août 1975 a mis l'accent sur la sensibilisation générale aux droits de l'homme.

Une préoccupation similaire pour la protection des droits de l'homme se manifeste dans le domaine du commerce international et de l'aide, où l'on fait de plus en plus valoir que les accords bilatéraux et multilatéraux devraient dépendre de la mesure dans laquelle les gouvernements bénéficiaires respectent les normes relatives aux droits de l'homme au niveau national. Aux États-Unis d'Amérique, les récents amendements législatifs du Congrès sont allés jusqu'à relier toute l'aide étrangère, qu'elle soit militaire, fiscale ou économique, au niveau de respect des droits de l'homme par le gouvernement bénéficiaire: lorsque la torture, la détention sans jugement ou d'autres violations flagrantes peuvent s'avérer être une pratique systématique, l'aide peut être restreinte ou menacée. AI ne prend pas position sur la question, sauf pour demander aux gouvernements donateurs d'user de

leur influence pour s'assurer que le changement économique s'accompagne de garanties en matière de droits de l'homme. Cependant, en tant que principale organisation internationale publiant des données de recherche factuelles sur des problèmes spécifiques en matière de droits de l'homme, AI est de plus en plus sollicitée pour fournir des informations à utiliser dans les discussions sur l'aide.

En 1975, l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises (COE) ont lancé d'importants appels en faveur des droits de l'homme à leurs membres. Dans son message de l'Année sainte, le pape Paul VI a demandé aux hommes d'État d'accorder des amnisties aux prisonniers, tandis que l'Assemblée du COE à Nairobi, au Kenya, en novembre 1975, a ordonné aux églises locales d'agir contre la torture, l'emprisonnement politique et la clôture légale. En avril 1976, d'éminents dirigeants des communautés islamiques du monde entier se sont réunis à Londres et ont reconnu publiquement la nécessité d'une commission islamique pour protéger les droits de l'homme.

Toutes ces initiatives, en elles-mêmes d'une importance majeure, ont créé une situation dans laquelle le département de recherche de AI , qui était autrefois conçu uniquement pour répondre aux besoins des groupes d'adoption étroitement ciblés AI , est de plus en plus considéré comme un centre de ressources par les groupes parlementaires, gouvernementaux, professionnels et de pression souhaitant faire avancer tout ou partie de ces développements.

En réponse, IS a élargi la portée des informations de recherche publiées. Une nouvelle série de documents d'information a été présentée, chacun visant à résumer les informations contenues dans les dossiers d'Ars sur l'emprisonnement politique, la torture et la peine capitale dans un seul pays. Singapour, Rhode sia/Zimbabwe et la République populaire démocratique du Yémen (PDRY) ont été les trois premiers documents. Au niveau individuel, des listes professionnelles complètes ont été publiées: en juillet 1975 sur les historiens, en août 1975 sur les avocats, en mars 1976 sur les parlementaires et en mai 1976 sur les journalistes. Pour la première fois AI a publié un rapport majeur sur les prisonniers d'opinion en URSS. Dans Prisoner of Conscience Week, le problème de l'emprisonnement de longue durée a été mis en évidence par des cas de prisonniers de pays aussi divers que la Turquie, Taiwan, Cuba, la Rhodésie et l'Union soviétique.

Autre conséquence de cet intérêt international accru, on s'attend de plus en plus à ce que le Secrétariat inter-national parle avec précision des situations où les troubles civils, l'absence d'information publique ou l'invulnérabilité officielle rendent mince la perspective d'une action efficace AI . Cette tendance a été marquée en Angola et en Asie de l'Est et du Sud-Est depuis la fin de la guerre du Vietnam. Les sections détaillées sur le Cambodge, le Vietnam et la Chine dans les pages qui suivent illustrent les problèmes d'information dans ces pays.

Naturellement, les partisans sont prompts à utiliser l'inactivité publique de AI sur un problème pour jeter le doute sur son objectivité lorsqu'ils parlent de domaines très différents. Mais pour le département de recherche, la demande d'universalité qui en découle réduit sa pratique traditionnelle de se concentrer sur les domaines où AI action peut espérer aider les prisonniers à court terme.

L'expansion a également eu lieu à l'intérieur de l'organisation. Grâce à l'introduction de nouvelles structures et techniques, en grande partie grâce aux travaux de la Campagne pour l'abolition de la torture, la capacité de campagne des groupes AI et des sections nationales a été radicalement renforcée.

À l'intérieur de ces périmètres en expansion rapide, le Ministère a continué de se concentrer sur certains pays et enjeux prioritaires. En Amérique latine, les travaux se poursuivent à un niveau élevé au Chili, à Cuba et au Brésil. La recherche et l'action se sont intensifiées sur l'Uruguay, tandis que la détérioration de la situation politique en Argentine fait de ce pays une nouvelle priorité. L'arrestation et le meurtre ou la « disparition » littérale de dissidents présumés aux mains de groupes para-officiels ou d'opposition est par nature difficile à gérer dans le cadre des techniques opérationnelles normales AI . Des mesures de protection ont néanmoins été prises dans des cas au Chili, en Argentine, au Brésil et au Guatemala. Il s’agit d’un problème croissant non seulement pour l’Amérique latine, mais aussi dans d’autres régions — la RDPY et l’Ouganda — où la protection juridique est faible et le niveau de violence politique élevé. En tant que forme d'exécution extra-judiciaire, elle fera l'objet de recherches approfondies dans le rapport prévu sur la peine capitale, dont les préparatifs sont en cours.

En Europe, les travaux sur l'Union soviétique ont atteint un sommet avec la publication du rapport sur les prisonniers de conscience en URSS: Leur traitement et leurs conditions. Cela comparait les conditions carcérales aux normes judiciaires et pénales établies par la législation soviétique et démontrait le déni de protection juridique aux dissidents confinés dans des établissements psychiatriques. Simultanément, un nouveau programme d'initiatives sur l'Europe de l'Est a été conçu dans le but non seulement d'élargir les recherches de AI sur l'emprisonnement dans chaque pays, mais aussi de sensibiliser davantage les institutions d'Europe de l'Est aux initiatives internationales qu'elles pourraient soutenir. En dépit de l'évolution des schémas politiques et de l'emprisonnement qui en a résulté, l'Espagne a fait l'objet d'une enquête majeure sur la torture dans les régions basques en juillet 1975. De nouvelles informations sur l'Albanie et la prolifération des procès de dissidents en Yougoslavie font des deux pays des domaines prioritaires.

Les travaux sur l'Afrique australe, qui s'inscrivent dans la chaîne complexe des réactions à la libération de l'Angola et du Mozambique, se sont concentrés publiquement sur la Rhodésie/Zimbabwe avec la publication du document d'information, tandis qu'en Afrique de l'Ouest, la mission du Secrétaire général adjoint Hans Ehrenstrale dans six États francophones a fourni une occasion importante d'évaluer l'impact de la campagne d'amnistie de 1975 de AI sur les gouvernements de ces pays. L'Éthiopie reste une priorité.

En Asie, AI continue d'être confronté à des emprisonnements inexpérimentés d'une ampleur inconnue dans d'autres régions. L'urgence indienne a créé une population carcérale de plus de 40 000 personnes, tandis qu'en Indonésie, 100 000 détenus non jugés en sont maintenant à leur 11e année de détention. En Asie de l'Est, AI est au milieu d'un important programme de recherche sur les structures d'emprisonnement en Chine. Deux missions ont été envoyées à Taïwan et des délégations se sont rendues aux Philippines et au Pakistan.

Des mesures ont de nouveau été prises pour renforcer l'opposition statutaire de AI à toute peine capitale. Des appels publics ont été lancés contre les condamnations à mort

dans un grand nombre de pays, dont la Sierra Leone, le Nigéria, la Rhodésie, l'Espagne, l'Union soviétique, le Cambodge, l'Inde, l'Irak et l'Égypte, tandis qu'à la Cour suprême des États-Unis, AI a déposé un mémoire d'amicus curiae faisant valoir l'inconstitutionnalité de la peine capitale. De vives protestations ont été faites contre les morts sous la torture au Brésil et contre le meurtre de prisonniers au Bangladesh.

En collaboration avec la Campagne pour l'abolition de la torture, le Département de la recherche a lancé des appels internationaux et lancé des actions dans de nombreux cas de torture dans toute l'Amérique latine, et en particulier en Uruguay, où une campagne diplomatique et publicitaire intensive a eu lieu. Des missions d'enquête ont été envoyées en Espagne et aux Philippines en réponse à des allégations de torture systématique de prisonniers. En revanche, il est possible cette année de signaler que trois pays, la Grèce, l'Égypte et le Venezuela, ont engagé des poursuites judiciaires pour poursuivre les responsables de torture.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, AI a salué l'amnistie de tous les prisonniers adoptés au Népal et à Galion, ainsi que la libération limitée des cas AI au Cameroun, au Mali et à Taiwan. En Espagne, les espoirs d'une amnistie totale n'ont pas été satisfaits, mais des libérations importantes ont néanmoins eu lieu. La libération des internés en Irlande du Nord a mis fin à la pratique de la détention sans jugement au Royaume-Uni.

Le Département de la recherche a également accordé la priorité aux programmes d'enquête et d'établissement de rapports dans les pays où un contrôle strict de l'information restreint ou empêche l'action AI . Parmi ceux-ci, l'Albanie, la Chine, la Corée du Nord et les pays d'Asie du Sud-Est qui, après la guerre du Vietnam, considèrent la reconstruction de leurs sociétés comme plus importante que les contacts avec la communauté internationale.

Le département de recherche a la chance d'avoir pu nommer au cours des trois dernières années un personnel spécialisé d'un calibre humain et professionnel exceptionnellement élevé au niveau du secrétariat et de l'assistant, ainsi qu'au niveau du chercheur. Ils travaillent sur des questions humainement et politiquement sensibles sous une forte pression de travail dans des conditions surpeuplées et inadéquates. Le personnel du département compte maintenant 40 personnes et est composé de 11 nationalités.

Afrique

De 1975 à 1976, l'Afrique est devenue le centre de l'attention mondiale alors que les rivalités nationales et idéologiques perturbaient les schémas politiques du continent plus massivement qu'à aucun autre moment au cours de la dernière décennie. La guerre civile en Angola, l'occupation du Sahara occidental par le Maroc et la Mauritanie et la guérilla en Éthiopie, en Rhodésie et en Namibie ont souligné la fragilité de la paix à l'intérieur et entre les plus de 50 nations du continent, et la vulnérabilité de l'Afrique à une intervention extérieure.

La politique de certains des États les plus puissants d'Afrique a été ébranlée par des tentatives ou des succès de coups d'État et d'assassinats: au Soudan, au Mozambique et au Ghana, ainsi qu'au Niger, au Bénin, au Zaïre et en République centrafricaine, des efforts violents, réels ou présumés, visant à renverser les gouvernements en place ont conduit à des arrestations, à des emprisonnements et, dans certains cas, à des exécutions. Le Nigeria, après cinq ans de calme relatif, a subi deux coups d'État au cours de l'année, le dernier ayant échoué mais ayant entraîné la mort du chef de l'État. Alors que le niveau de violence politique dans certains États indépendants semblait augmenter, la lutte pour la domination majoritaire dans les pays d'Afrique australe gouvernés par la minorité blanche s'est rapidement dirigée vers un point culminant.

Tout au long de cette période particulièrement tendue et difficile AI a continué à travailler dans les termes stricts de son mandat pour la protection des individus contre les arrestations arbitraires, la détention, la torture et l'exécution. Appliquant uniquement des normes humanitaires dans ses efforts pour que les droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme soient mis en pratique, l'organisation s'est trouvée appelée à aider un large éventail d'individus persécutés. La détention sans procès, les grands procès politiques fortement pesés contre les accusés, la torture et la peine de mort ont tous continué à figurer comme des aspects du gouvernement dans de nombreux États africains: très peu sont sans au moins un de ces maux.

En Rhodésie, en Afrique du Sud et en Namibie, la première priorité de AI continue d'être l'aide aux hommes et aux femmes emprisonnés en raison de leur opposition au régime minoritaire et, en Afrique du Sud et en Namibie, à la pratique de l'apartheid. Dans d'autres États (Mozambique et Malawi, par exemple), les personnes persécutées pour leurs convictions religieuses constituent le groupe le plus important de ceux dont les droits de l'homme sont violés. Des étudiants et des enseignants se sont retrouvés emprisonnés en Zambie, en Éthiopie, au Malawi, en Tunisie et dans plusieurs autres États en raison de leur opposition présumée aux politiques gouvernementales. Au Bénin, au Congo et en République centrafricaine, les syndicalistes ont été emprisonnés entre 1975 et 1976.

Pour de nombreux prisonniers africains, 1975-76 a été une année de plus passée sans espoir de procès, en vertu d'une législation autorisant la détention indéfinie. En Rhodésie, le nombre de personnes ainsi détenues a doublé au cours de l'année, pour atteindre plus de 700. Le Malawi a poursuivi son triste record d'emprisonnement arb itrary, détenant plus de

1 000 détenus à la fin de 1975. La Tanzanie a continué de détenir un nombre inconnu de détenus en vertu des dispositions de sa loi sur la détention préventive.

En Afrique du Sud, la clause de détention de la loi sur le terrorisme a été utilisée au cours de l'année contre des opposants au régime, noirs et blancs. L'Éthiopie a maintenu en prison sans procès des personnes arrêtées deux ans plus tôt - un nombre jugé acceptable d'entre elles étant des femmes. Au Soudan, de nouvelles lois ont élargi le pouvoir de détention des autorités.

Les turbulences politiques des 12 derniers mois ont produit plus que le nombre habituel de procès politiques - souvent des procès sommaires menés devant des cours martiales ou des tribunaux spéciaux. L'été 1975 a été marqué en Tunisie par une série de procès politiques majeurs, principalement dirigés contre de jeunes militants de gauche. Au Soudan, des tribunaux militaires spéciaux ont été mis en place pour juger ceux qui auraient participé à une tentative de coup d'État en septembre 1975.

À des degrés divers et à divers moments de l'année, l'arme du procès politique a été utilisée contre des subversifs présumés au Bénin, en Éthiopie, en Algérie, au Zaïre, au Sénégal, au Niger et en République centrafricaine. En Afrique du Sud et en Namibie, le procès des opposants en vertu de la loi sur le terrorisme a attiré l'attention et la condamnation de la communauté internationale.

Dans un certain nombre de cas, les accusés ont profité de leur comparution devant un tribunal pour signaler les tortures subies par leurs interrogateurs. En Namibie et en Afrique du Sud, les trialistes du Terrorism Act ont affirmé que des déclarations leur avaient été extraites sous la contrainte.

Un citoyen français détenu depuis près de cinq ans en Guinée a rapporté que la torture était couramment pratiquée, et les allégations de mauvais traitements de détenus ont atteint AI au cours de l'année en provenance du Ghana, de la Zambie, du Bénin, du Mozambique et de la Tunisie. Des atrocités à grande échelle ont été signalées en Ouganda et en Guinée équatoriale. Au Tchad, AI a entrepris une enquête sur les décès en détention de plus de 70 prisonniers sous le régime du président N'garta Tombalbaye, renversé en avril 1975. Des décès de prisonniers dans des circonstances mystérieuses ont également été signalés en Afrique du Sud, au Malawi et en Éthiopie. Au Maroc, plusieurs prisonniers politiques de longue durée auraient "disparu" et leurs collègues pensent qu'ils sont morts.

Une autre évolution alarmante a été l'utilisation croissante par les États africains de la peine de mort pour les crimes politiques. La Rhodésie a continué à pendre des nationalistes africains condamnés dans des procès secrets. Le Nigeria a exécuté publiquement plus de 30 personnes condamnées sommairement pour leur implication dans la tentative de coup d'État de février 1976. À la fin du même mois, le Soudan avait exécuté au total 16 personnes jugées pour avoir participé à une tentative de coup d'État en septembre dernier.

Des condamnations à mort pour crimes politiques ont également été prononcées au Zaïre (sept personnes), en Algérie (trois), au Bénin (11), en République centrafricaine (huit), en Tunisie (une) et au Niger (neuf). L'opinion mondiale a été choquée en juillet 1975 lorsque huit personnes, dont plusieurs personnalités politiques de premier plan, ont été exécutées pour trahison en Sierra Leone. Les exécutions de personnes qui auraient pris les armes contre l'État se sont poursuivies en Éthiopie, et le Kenya a commencé, en novembre 1975,

à exécuter des condamnés en vertu d'une nouvelle loi introduisant la peine de mort pour vol avec violence.

AI a répondu aux violations des droits de l'homme générées par la situation politique turbulente en Afrique au cours de l'année écoulée en s'efforçant d'élargir son programme d'adoption et ses autres activités en faveur des prisonniers relevant de son mandat. Le nombre de cas d'adoption active et d'enquête traités par des groupes AI au cours de l'année était de l'ordre de 900. Ce chiffre devrait dépasser la barre des 1 000 d'ici la fin de 1976.

Des groupes AI , des groupes de coordination et des sections nationales ont été mobilisés lors de grandes campagnes d'amnistie générale au Maroc, en Tanzanie et en Tunisie en juillet 1975, décembre 1975/janvier 1976 et juin 1976 respectivement. De même, AI a entrepris une action à grande échelle appelant à la libération des prisonniers politiques en Rhodésie à l'anniversaire, en novembre 1975, de la déclaration unilatérale d'indépendance de ce pays vis-à-vis de la Grande-Bretagne. En avril 1976, un an après que le gouvernement rhodésien a annoncé que les futures pendaisons seraient secrètes, AI a insisté pour qu'il soit mis fin aux pendaisons des nationalistes africains.

Les observateurs ont assisté à des procès au Sénégal, en Namibie et en Afrique du Sud, et en juillet 1975 et janvier 1976, des missions de haut niveau du Secrétariat international se sont rendues au Mali, en Côte d'Ivoire, au Congo, au Cameroun, au Sénégal et au Tchad, recevant des audiences avec les chefs d'État des trois premiers pays énumérés.

Au niveau international, AI a cherché à promouvoir l'intérêt pour les questions relatives aux droits de l'homme lors d'une conférence internationale sur la Namibie qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, en janvier 1976, et par le biais de contacts avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) suite à la participation AI à une réunion du Conseil œcuménique des Églises à Nairobi en novembre 1975. La Section Afrique du Département de la recherche a produit une importante publication, le AI Brie/big an Rhodesi a/Zimbabwe, qui a été publiée en avril 1976. Dans le domaine de l'aide financière concrète aux prisonniers d'opinion et à leurs familles, AI a continué à administrer un programme de plus de 40 000 £ (70 000 $) en Afrique australe, et a étendu son assistance aux victimes dans les zones où aucun programme de secours précédent AI n'avait fonctionné.

Bien que AI , par principe, ne réclame pas de crédit pour l'amnistie générale ou la libération de prisonniers individuels, il était gratifiant que plus de 430 AI prisonniers d'adoption ou d'enquête en Afrique aient été libérés entre mai 1975 et mai 1976. En outre, un certain nombre d'États africains ont accordé une amnistie quasi totale aux personnes emprisonnées pour des raisons politiques. Il s'agit notamment du Gabon (décembre 1975), de la Côte d'Ivoire (octobre 1975), de la Somalie (octobre 1975) et de la République malgache (décembre 1975). Les deux premiers pays avaient fait l'objet de campagnes spéciales AI au cours des 12 mois précédant l'annonce des amnisties. Des amnisties partielles ont également été accordées dans un certain nombre d'autres États - dont l'Éthiopie, le Mali et le Maroc - où AI participait depuis longtemps à des programmes d'adoption ou à des représentations directes du Secrétariat international auprès des autorités sur des questions relatives aux droits de l'homme.

ALGERIE

Amnesty International a continué à travailler tout au long de l'année sur le cas de l'ancien président algérien adopté Ahmed Ben Bella, qui est détenu et soumis à des restrictions depuis son renversement en juin 1965. Malgré des appels spéciaux à la clémence pour M. Ben Bella en juin 1975, 10e anniversaire de son arrestation, le gouvernement algérien n'a rien fait pour lever les restrictions à son encontre.

En mars 1976, un tribunal de sûreté de l'État a condamné à mort trois personnes décrites comme faisant partie d'un « réseau international anti-algérien subversif ». Deux autres accusés ont été condamnés à la réclusion à perpétuité, un à 20 ans d'emprisonnement et un quatrième à une peine de six mois avec sursis. Les hommes ont été arrêtés après un attentat à la bombe contre les bureaux du journal semi-officiel El Mo udjahid en janvier 1976. Au moment de la rédaction du présent rapport, les exécutions n'avaient pas eu lieu. En mai 1976, six personnes accusées d'« espionnage économique » ont été jugées et ont été condamnées à une peine de mort (le principal accusé a été condamné par contumace), à deux peines de prison allant jusqu'à 10 ans et à trois acquittements.

En janvier et février 1976, des données détaillées sur les prisonniers politiques en Algérie sont parvenues au Département des recherches, pour la première fois ces dernières années.

ANGOLA

Les activités de Amnesty International en Angola ont été nécessairement limitées en 1975-1976 par le déclenchement d'une guerre civile acharnée entre trois mouvements nationalistes rivaux dans les mois précédant immédiatement l'accession du pays à l'indépendance le 11 novembre 1975. Le Secrétariat international a recueilli des données sur l'emprisonnement et la torture et est intervenu dans les cas où des documents suffisants étaient disponibles.

En novembre 1975, AI a appelé le ministre de la Justice du MPLA, Diogenes Boavida, à libérer deux journalistes étrangers qui avaient été détenus. Les deux hommes ont ensuite été libérés.

À la suite de combats sporadiques entre partisans des groupes rivaux, le Mouvement populaire pour l'indépendance de l'Angola (MPLA), le Front national de libération de l'Angola (FNLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), les dirigeants des trois mouvements se sont réunis à Nakuru (Kenya) le 21 juin 1975. Ils ont convenu de travailler ensemble pour l'unité nationale et une compréhension plus étroite, de libérer tous les prisonniers pris dans les combats et de se garantir mutuellement le droit à l'activité politique partout dans le pays. Cependant, ils n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre l'accord et le gouvernement de transition formé de représentants des trois mouvements s'est finalement désintégré en août 1975.

De nouveaux affrontements entre les mouvements rivaux ont conduit au déclenchement d'une guerre civile à grande échelle dans les derniers mois de 1975 et à l'intervention des

forces armées sud-africaines et cubaines. Dans le nord, la défaite militaire du FNLA a été accomplie par les forces du MPLA avant la fin de janvier 1976, et dans le sud, la résistance de l'UNITA à l'avance du MPLA a pris fin le mois suivant.

Pendant la guerre, les forces du MPLA ont capturé 13 mercenaires étrangers employés par le FNLA et sept soldats sud-africains. Au moment de la rédaction du présent rapport, des préparatifs étaient en cours pour que les deux groupes de prisonniers soient jugés par un tribunal populaire révolutionnaire à Luanda. Selon certaines informations, les mercenaires pourraient être condamnés à mort.

En avril 1976, des divisions au sein du MPLA ont conduit à l'arrestation de plus de 100 partisans de la révolte active, une faction de l'opposition au sein du MPLA, et de l'Organisation communiste angolaise, qui serait un groupe pro-maoïste. Parmi les détenus figuraient le père Joaquim Pinto de Andrade et Gentil Viana, tous deux membres fondateurs du MPLA et associés politiques de longue date du président angolais Agostinho Neto.

BENIN (anciennement DAHOMEY)

En juin 1975, le gouvernement du président Mathieu Kerekou annonce que le ministre de l'Intérieur, le capitaine Michel Aikpé, a été abattu après avoir été retrouvé en adultère avec l'épouse du président. La mort du capitaine Aikpé a été suivie de manifestations de colère contre le gouvernement et d'arrestations à grande échelle, en particulier parmi les enseignants et les syndicalistes. Une soixantaine de personnes ont été détenues sans jugement dans des prisons et des camps militaires à Cotonou et dans d'autres villes. Bien qu'ils aient été soumis à des mauvais traitements, nombre d'entre eux ont finalement été libérés en janvier 1976.

En octobre 1975, le gouvernement a annoncé une fois de plus qu'il avait découvert un « complot gigantesque » prétendument organisé par l'ancien président Emile Zinsou, qui était l'un des sept comploteurs présumés contre le régime du président Kerekou condamné à mort par contumace en mars 1975. Une vague d'arrestations a eu lieu en octobre et novembre, principalement à Cotonou et à Porto Novo. Selon les données parvenues au Département des recherches, certains prisonniers ont été gravement maltraités et même torturés pendant leur détention.

Un autre procès politique a eu lieu à Cotonou en janvier et début février 1976, au cours duquel le Conseil révolutionnaire du Bénin, au pouvoir, formé en un tribunal révolutionnaire, a examiné les cas des personnes prétendument impliquées dans le complot d'octobre 1975. En conséquence, 11 personnes ont été condamnées à mort (huit par contumace), trois à la réclusion à perpétuité (une par contumace) et une à 20 ans d'emprisonnement. Quatre personnes ont été acquittées. Le 4 février, AI a télégraphié le président Kerekou appelant à une commutation des peines de mort.

Les groupes AI s'occupent actuellement de cinq cas d'adoption et de deux cas d'enquête au Bénin, pour la plupart des personnes arrêtées en octobre et novembre 1975. Selon des informations parvenues à AI , trois anciens présidents du Bénin (alors Dahomey) arrêtés

après le coup d'État d'octobre 1972 qui a porté le président Kerekou au pouvoir, étaient toujours assignés à résidence à Avrankou, un petit village au nord-est de Porto Novo. Ce sont Hubert Maga, Justin Ahomadegbé et Sourou-Migan Apithy.

BOTSWANA

La principale préoccupation de Amnesty International au Botswana en 1975-76, comme les années précédentes, était la situation des réfugiés politiques des pays voisins qui y ont demandé l'asile. Le nombre de ces réfugiés a continué d'augmenter tout au long de l'année. C'était le résultat de la répression continue en Rhodésie et de l'action du gouvernement contre les partisans de l'Organisation du peuple de l'Afrique du Sud-Ouest en Namibie et du mouvement de «conscience noire» en Afrique du Sud.

Le Secrétariat international a été en contact avec le gouvernement du Botswana et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au sujet du statut et de la sécurité contre le rapatriement accordés à tous les réfugiés politiques, en particulier ceux qui étaient précédemment emprisonnés ou détenus dans leur pays d'origine.

CAMEROUN

En juillet 1975, le secrétaire général adjoint Hans Ehrenstrale s'est rendu au Cameroun pour poursuivre la campagne de AI en décembre 1974 en faveur d'une amnistie générale pour les prisonniers politiques dans ce pays. Une amnistie en mai 1975 avait en fait libéré 50 détenus politiques, dont Mgr Albert Ndongmo, évêque catholique de Nkongsamba, qui avait été condamné à la réclusion à perpétuité en 1971.

Au cours de sa mission, M. Ehrenstritle a pu discuter des problèmes relatifs aux droits de l'homme avec le ministre de la Justice, Charles Doumba. AI a pu confirmer la libération de trois prisonniers adoptés en 1975. AI groupes continuent de traiter cinq cas de personnes soupçonnées d'être encore en détention.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 3 février 1976, le président Jean-Bedel Bokassa échappe à une tentative d'assassinat à l'aéroport de Bangui. Plus tard dans le mois, huit personnes ont été condamnées à mort pour leur participation présumée à la tentative. Deux autres accusés ont été condamnés à 20 ans de prison, trois à 10 ans et un à 3 ans. Un accusé a été acquitté et il a été annoncé que 15 autres personnes seraient jugées à une date ultérieure. Amnesty International rassemble actuellement des informations sur ces cas.

AI groupes ont continué à traiter comme des cas d'adoption le secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Centrafricains, Jean-Richard Sandos, et son adjoint, J. B. Malikanga, tous deux arrêtés initialement en janvier 1974. M. Sandos a été libéré en août 1974 mais arrêté de nouveau en janvier 1975. Le nombre total de prisonniers politiques

détenus en République centrafricaine est inconnu, mais estimé élevé. La difficulté d'obtenir des informations sur les détenus individuels a empêché un programme plus étendu de travail d'adoption.

CHAD

En avril 1975, le régime répressif du président N'garta Tombalbaye a été renversé par un coup d'État, au cours duquel le président a lui-même été tué. Le nouveau gouvernement, dirigé par le général Felix Malloum, a annoncé fin avril que 172 prisonniers politiques avaient été libérés et qu'aucune autre personne n'était détenue pour des infractions politiques. Dix-sept Amnesty International adoptés figuraient parmi les personnes libérées, mais un nombre égal figurait parmi les plus de 70 personnes décédées en prison ou disparues au cours de leur emprisonnement sous la présidence de Tombalbaye.

Au milieu de 1975, le groupe de coordination tchadien de la section allemande de AI a coopéré avec le Comit é National Tchadien pour la D éfense des D étenus Politiques, basé à Bruxelles, pour recueillir des données sur leurs expériences carcérales auprès des personnes libérées après le renversement du régime de Tombalbaye.

En janvier 1976, le Secrétaire général adjoint Hans EhrenstrAle s'est rendu au Tchad afin de présenter l'organisation au nouveau gouvernement et de discuter des questions relatives aux droits de l'homme. M. EhrenstrAle a rencontré le ministre tchadien de l'Intérieur, le colonel Mamari Djime Ngakinar, le ministre des Affaires étrangères, le commandant Kamoungoue Wadal, et plusieurs autres hauts fonctionnaires du gouvernement. À son retour, M. EhrenstrAle a indiqué qu'il avait trouvé une attitude positive à l'égard de AI et une situation des droits de l'homme bien améliorée par rapport à celle qui prévalait sous le président Tombalbaye. Un petit nombre de personnes sont cependant toujours soupçonnées d'être détenues pour des infractions politiques.

Au milieu de 1975, les médias ont largement couvert le cas de Madame Fran çoise Claustre, archéologue française enlevée par les rebelles dans le nord du Tchad en avril 1974 et détenue depuis lors comme otage. Son mari a également été détenu par les rebelles alors qu'il tentait de négocier sa libération. Le cas de Madame Claustre a été discuté avec les autorités tchadiennes par M. EhrenstrAle lors de sa visite au Tchad en janvier 1976, mais une action constructive de la part de AI a été rendue difficile par le fait que le nouveau gouvernement tchadien lui-même ne semble pas être en mesure d'influencer les rebelles pour libérer le couple.

CONGO

Le 31 juillet 1975, le président congolais Marien Ngouabi a annoncé que son gouvernement avait l'intention de lever toutes les restrictions imposées aux anciens prisonniers politiques qui, depuis une précédente amnistie générale en novembre 1973, étaient assignés à résidence ou travaillaient avec des « brigades de production ». L'annonce a été suivie le 9 août 1975 par la libération de 70 anciens prisonniers en vertu de décrets

signés par le Premier ministre congolais Henri Lopes. Parmi les personnes libérées figuraient l'ancien commandant en chef des forces armées, Felix Mouazabakani, et l'ancien Premier ministre Ambroise Noumazalayi,

En janvier 1976, Hans EhrenstrAle, secrétaire général adjoint, s'est rendu au Congo dans le cadre d'une tournée dans les États d'Afrique de l'Ouest. Il a eu une audience avec le président Ngouabi, au cours de laquelle des sujets relatifs aux droits de l'homme ont été abordés. Le président a exprimé sa volonté de recevoir une mission plus étendue AI à une date ultérieure.

En mars 1976, à la suite d'un appel à la grève générale lancé par les dirigeants de la Confédération congolaise du travail (CSC), une vague d'arrestations a eu lieu dans les milieux syndicaux. Parmi les personnes détenues figuraient Kondho Anatole, secrétaire général du CSC, et son adjoint. Au moment de la rédaction du présent rapport, AI n'avait reçu aucune indication que ces prisonniers avaient été jugés ou libérés.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Des informations parvenues à Amnesty International concernant la Guinée équatoriale continuent d'indiquer que l'ancienne colonie espagnole, désormais gouvernée comme une dictature par le président Macias Nguema, est l'un des États les plus répressifs et totalitaires d'Afrique. Parmi les personnes arrêtées entre avril et juillet 1975 figuraient le vice-président et ministre de l'Intérieur, Miguel Eyegue, l'un des principaux conseillers militaires du président, le capitaine Salvador Ela, et entre 15 et 20 prêtres et religieuses catholiques, en grande partie dans la province continentale du pays, Rio Muni.

En novembre 1975, les travailleurs migrants nigérians, qui constituaient la principale main-d'œuvre dans les plantations de cacao de l'île, ont commencé à se retirer en raison du harcèlement et de la brutalité. À la mi-février 1976, environ 50 000 des quelque 60 000 travailleurs nigérians avaient quitté le pays, faisant état de tortures et d'emprisonnements aveugles. Un rapatriement massif de Nigérians a été ordonné par le gouvernement nigérian en janvier 1976 après que 11 travailleurs nigérians aient été tués par des soldats dans la capitale équato-guinéenne, Malabo.

Des informations provenant de sources exilées en février 1976 indiquaient que des citoyens de Guinée équatoriale étaient arrêtés et forcés de travailler dans les plantations de cacao à la place des Nigérians disparus.

ÉTHIOPIE

En août 1975, Amnesty International presse le gouvernement militaire provisoire éthiopien de marquer le premier anniversaire de son accession au pouvoir le 12 septembre 1974 en déclarant une amnistie pour les prisonniers politiques. Des rumeurs ont circulé dans les médias internationaux en août selon lesquelles le gouvernement militaire aurait eu l'intention d'exécuter certains des prisonniers à l'occasion de l'anniversaire. Ces histoires sont devenues particulièrement répandues après la mort en prison de l'ancien empereur Hailé Sélassié Ier le 27 août.

Toutefois, les exécutions n'ont pas eu lieu et, le 12 septembre, le général Teferi B ante, président du Dergue au pouvoir, a annoncé la libération de 55 détenus politiques, dont quatre anciens ministres du gouvernement sélassien. La réunion du Conseil international de AI , qui se tenait à l'époque à Saint-Gall, en Suisse, a télégraphié au gouvernement éthiopien le 14 septembre saluant l'amnistie et demandant de nouvelles libérations.

En octobre 1975, de nouvelles arrestations généralisées ont eu lieu, principalement dans les milieux étudiants et syndicaux, et l'état d'urgence a été déclaré dans la région d'Addis-Abeba. Cela a finalement été levé en décembre 1975 et, bien que certaines libérations aient eu lieu, un nombre inconnu de personnes arrêtées en octobre sont restées en détention sans procès.

En décembre, Stephanie Grant, responsable de la recherche à AI , s'est rendue à Addis-Abeba afin d'exprimer la préoccupation de l'organisation face au maintien en détention de prisonniers politiques sans inculpation ni procès – en particulier l'emprisonnement prolongé de femmes et de personnes âgées – et de préparer le terrain pour une future mission AI en Éthiopie dans le prolongement de la mission qui a eu lieu en février 1975.

Les arrestations ont été plus répandues en février 1976, après une restructuration radicale au sein même du Dergue. Une caractéristique particulière de cette série d'arrestations était qu'elle touchait un grand nombre de femmes, dont certaines veuves d'anciens fonctionnaires du gouvernement sélassien qui ont été exécutées sommairement en novembre 1974. Les estimations du nombre d'arrestations varient de plusieurs centaines à 2 000: aucun chiffre exact n'est connu.

Le 1er mars, peu après les arrestations, un membre norvégien de AI , le Dr Arnt Meyer-Lie, a pu rendre visite à certaines des femmes détenues à la prison d'Akaki, à Addis-Abeba, en sa qualité privée de médecin. Parmi les personnes qu'il a visitées figuraient des femmes membres de l'ancienne famille royale qui sont détenues sans inculpation ni procès depuis septembre 1974. Les rapports de mai 1976 indiquaient que nombre des femmes arrêtées en février avaient été libérées.

Le 8 mars 1976, les autorités éthiopiennes ont annoncé une amnistie partielle pour les détenus politiques. Cela a libéré 97 prisonniers, dont un certain nombre de militaires et de dirigeants de la Confédération des syndicats éthiopiens. En réponse à cette mesure AI a télégraphié le Dergue le 9 mars saluant l'amnistie et réitérant le désir de l'organisation d'envoyer une autre mission en Ethiopie. Aucune réponse n'a été reçue au moment de la rédaction du présent rapport, et l'affaire est examinée par l'ambassade d'Éthiopie à Londres.

Pendant ce temps, AI continue d'être troublé par la situation des droits de l'homme en Éthiopie, qui, malgré les amnisties mentionnées ci-dessus, a été marquée au cours de l'année écoulée par des arrestations arbitraires et massives, une détention prolongée sans procès de nombreux prisonniers, y compris des femmes, le recours continu aux cours martiales pour le procès de civils et l'application de la peine de mort contre des personnes présumées s'être opposées au régime en armes. Pendant ce temps, la guérilla dans la province septentrionale de l'Érythrée continue de dominer la scène politique intérieure en Éthiopie, malgré une offre d'amnistie faite aux forces sécessionnistes par le gouvernement éthiopien en mai 1976.

GABON

Fin juin 1975, 16 personnes détenues sans inculpation depuis 1972 ont été jugées dans la capitale gabonaise, Libreville. Sur les 16, neuf ont été acquittés et libérés en « liberté provisoire ». Trois ont été condamnés à deux ans de prison et quatre à huit ans de prison. Cinq cas d'enquête Amnesty International figuraient parmi ceux qui ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. Toutes les peines prononcées au procès ont été réduites d'un an dans une clémence présidentielle prononcée en août 1975.

Une tentative du Secrétaire général adjoint Hans EhrenstrAle de se rendre au Gabon en juillet 1975 à la suite d'une campagne AI pour une amnistie générale dans ce pays au cours du mois de février précédent a été avortée. M. EhrenstrAle a été admis au Gabon, mais expulsé le lendemain sans avoir pu contacter aucune des autorités.

Le 31 décembre 1975, le président Omar Bongo a annoncé une amnistie qui a libéré tous les prisonniers condamnés en juillet 1975, à l'exception d'un, dont la libération devrait suivre sous peu.

GHANA

Un ancien Amnesty International adopté, Joseph Henry Mensah, qui a servi comme ministre des Finances dans le dernier gouvernement civil du Ghana (renversé par un coup d'État en janvier 1972) a été arrêté à nouveau au début de Septembre 1975 et par la suite traduit en justice avec deux autres personnes sur une accusation de sédition. L'accusation portait sur la production et la diffusion d'une brochure critiquant les politiques économiques du Conseil national de rédemption au pouvoir.

Le 24 novembre 1975, M. Mensah a été condamné par le tribunal d'arrondissement d'Accra à 8 ans d'emprisonnement avec travaux forcés, tandis que ses coaccusés ont été condamnés à des peines de prison de 6 et 5 ans pour incitation à la sédition. M. Mensah porterait son affaire devant la Cour d'appel. Dans l'attente des résultats de cet appel, AI a pris en charge les trois accusés en tant qu'affaires d'enquête.

Par ailleurs, des militaires et des civils ont été arrêtés en novembre et décembre 1975, à la suite d'une vaste restructuration du gouvernement en octobre. Le 23 décembre 1975, les autorités ghanéennes ont annoncé qu'elles avaient découvert un complot visant à renverser le gouvernement. Aucun détail n'a été donné, mais ils ont déclaré que les responsables avaient été arrêtés et qu'ils seraient traduits en justice lorsque les enquêtes seraient terminées.

Une cinquantaine de personnes semblent avoir été arrêtées au cours de cette période, dont le Dr Kofi Awoonor, l'un des poètes et auteurs les plus éminents du Ghana, qui a été arrêté le 31 décembre 1975. En avril 1976, rien n'indiquait que la libération des personnes arrêtées était en attente de jugement. en conséquence AI 's Research Department a commencé à produire des fiches de cas sur les personnes au sujet desquelles des données suffisantes étaient disponibles.

En vertu du décret ghanéen sur la garde préventive, qui est en vigueur depuis 1972, les individus peuvent être détenus indéfiniment sans jugement. Les informations parvenues à AI selon lesquelles certaines des personnes détenues auraient été maltraitées au cours de leur interrogatoire sont une autre source de préoccupation. Des allégations de passages à tabac, de dépouillements et d'abus sexuels ont été signalées à l'extérieur de la prison où les personnes arrêtées étaient détenues. Les rapports étaient similaires aux allégations faites par des individus jugés pour subversion en septembre 1972, qui ont déclaré qu'ils avaient été physiquement maltraités par le personnel militaire pendant l'interrogatoire.

En mai, le procès par un tribunal militaire de huit personnes accusées d'avoir comploté pour renverser le gouvernement a commencé dans la capitale, Accra. L'accusé avait été arrêté dans les derniers mois de 1975. AI a fait des représentations auprès du haut-commissariat ghanéen à Londres en vue d'organiser la présence d'un observateur AI au procès. À la fin de mai 1976, AI groupes travaillaient sur six cas d'enquête.

Par deux gestes positifs au cours de l'année, le gouvernement ghanéen a offert en août 1975 une amnistie à toutes les personnes impliquées dans le mouvement sécessionniste de libération nationale du Togo occidental; et en janvier 1976, pour marquer le quatrième anniversaire de la prise du pouvoir par l'armée, le gouvernement a commué en emprisonnement à vie les condamnations à mort prononcées contre tous les prisonniers en attente d'exécution.

GUINÉE

En juillet 1975, à la suite de la « normalisation » des relations entre la Guinée et la France, tendue depuis 1960, 18 citoyens français emprisonnés en Guinée depuis la fin de 1970 ont été libérés et autorisés à rentrer chez eux. L'un des prisonniers libérés, Pierre Xueref, était un cas d'enquête Amnesty International .

Selon les informations parvenues au Département des recherches à la fin de 1975, le nombre total de prisonniers politiques détenus en Guinée pourrait être de l'ordre de 2 000. Des données détaillées ont été obtenues sur un total de 108 prisonniers, dont 96 Guinéens, le reste étant des citoyens d'autres États d'Afrique ou du Moyen-Orient. Ces prisonniers, dont beaucoup n'ont pas été inculpés ou jugés, seraient détenus au camp Boiro à Conakry, la capitale guinéenne, ou dans la prison civile de Kindia. Les conditions carcérales seraient extrêmement mauvaises.

Au début de 1976, le Département de la recherche se préparait à de nouvelles initiatives sur la Guinée à la lumière des données reçues.

CÔTE D'IVOIRE

En juillet 1975, Hans EhrenstrAle, secrétaire général adjoint, s'est rendu en Côte d'Ivoire, étape supplémentaire de la campagne AI , lancée en mars 1975, en vue d'une amnistie générale pour les prisonniers politiques. Il s'est vu accorder une audience de deux heures avec le président Felix Houpho uet-Boigny et a également rencontré Lucien Yaboby, vice-président de la Haute Cour. Au cours des discussions, le sujet principal était

la situation des 85 prisonniers condamnés à des peines de prison allant de 5 ans à la vie en août 1974 pour leur participation à un soulèvement dans le district de Gagnoa, dans la région du sud-ouest du pays, en octobre 1970.

Le 13 octobre 1975, le président Houpho uet-Boigny, en prélude au sixième congrès du Pa rti D émo cratique de la Côte d'Ivoire (P DCI), au pouvoir, a annoncé une amnistie générale couvrant 5 000 prisonniers. Il s'agissait pour la plupart de criminels, mais parmi eux figuraient les 85 personnes condamnées en août 1974. Tous les AI adoptés en Côte d'Ivoire ont été libérés à la suite de l'amnistie, qui a également commué les condamnations à mort prononcées contre 13 officiers impliqués dans un complot avorté en juillet 1973. Douze des officiers ont été libérés et graciés, mais un 13ème, le chef présumé, a vu sa peine commuée en prison. Le 15 octobre 1975, AI a écrit une lettre au Président pour le féliciter de l'amnistie.

KENYA

Au milieu et à la fin de 1975, le Kenya a connu une crise politique qui a commencé par une explosion de bombe mortelle dans un parc de bus de Nairobi le 1er mars. Cela a été suivi plusieurs jours plus tard par la découverte du corps assassiné de J. M. Kariuki, un éminent politicien réputé pour son opposition franche au groupe au pouvoir entourant le président Jomo Kenyatta. Une commission d'enquête parlementaire sur le meurtre a produit en juin 1975 un rapport qui semblait impliquer des officiers supérieurs de la sécurité dans le meurtre de M. Kariuki. Les critiques du régime du président Kenyatta sont devenues plus virulentes au milieu de 1975. Des émeutes étudiantes ont eu lieu à Nairobi, la capitale, et un comité parlementaire restreint a été nommé pour examiner la question de la corruption au sein du gouvernement.

En septembre 1975, cependant, le président Kenyatta a recommencé à prendre l'initiative contre ses détracteurs. À la suite d'un discours au parlement dans lequel il avait accusé le gouvernement par implication de «tuer KANU» (l'Union nationale africaine du Kenya, le seul parti politique légal du Kenya), Martin Shikuku, membre du parlement, a été arrêté et détenu, ainsi que le vice-président du parlement kenyan, John Marie Seroney, qui avait refusé de passer outre la déclaration de M. Shlkuku. Les deux hommes ont été détenus en vertu du Règlement sur la préservation de la sécurité publique, qui autorise la détention pour une durée indéterminée sans procès.

D'autres parlementaires qui avaient critiqué le président Kenyatta se sont également retrouvés traduits devant les tribunaux. L'un de ces cas est celui de Philomena Chelagat Mutai, une jeune parlementaire arrêtée le 23 janvier 1976 et accusée d'incitation à la violence sur la base d'un discours qu'elle aurait prononcé lors d'une réunion le 12 septembre 1975. Mlle Mutai a nié avoir incité à la violence, et M. Seroney, avec qui elle avait été étroitement associée dans la politique kenyane, a été amené de détention temporairement pour comparaître en tant que témoin de la défense en son nom. Elle a toutefois été reconnue coupable et condamnée à 24 ans d'emprisonnement. Elle fait appel de cette condamnation et a été reprise par Amnesty International comme affaire d'enquête. MM. Shikuku et Seroney ont tous deux été adoptés.

Un adopté de longue date, Ramogi Achieng Oneko, ancien membre de l'Union populaire du Kenya (KPU), qui était en détention sans procès depuis 1969, a été libéré en octobre 1975. Un autre ancien partisan de la KPU, Wasonga Sijeyo, reste en prison et est adopté par AI .

Dans une autre mesure d'amnistie, le 11 décembre 1975, le président Kenyatta a libéré 10 000 prisonniers - apparemment pour la plupart des criminels de droit commun - pour marquer le 12e anniversaire de l'indépendance du Kenya. Au début du mois de février 1976, cependant, 285 d'entre eux avaient été recondamnés pour des délits mineurs.

En 1975, la peine de mort a été réintroduite au Kenya pour vol à main armée, et en novembre 1975, la première exécution d'un voleur condamné a eu lieu - on pense que c'était la première fois que la peine de mort était effectivement appliquée aux voleurs condamnés depuis l'indépendance du Kenya.

Les groupes AI ont traité trois cas d'adoption et un cas d'enquête en provenance du Kenya en 1975/76.

LESOTHO

Dix-neuf partisans du parti d'opposition Basutoland Congress Party (BCP) ont été condamnés à des peines de prison allant de 3 à 5 ans le 1er juillet 1975 à l'issue du deuxième grand procès pour trahison du Lesotho en l'espace d'un an. Leurs condamnations font suite à la condamnation de 20 autres partisans du PCA lors d'un procès en février 1975. Le procès des 19 est né de leur implication dans une tentative avortée de renverser le gouvernement du Parti national au pouvoir du chef Leabua Jonathan en janvier 1974.

Onze autres accusés ont été acquittés au cours du procès. Un observateur Amnesty International , le professeur Barend van Niekerk de l'Université du Natal en Afrique du Sud, a assisté aux premiers stades de l'essai.

Par la suite, le 20 mai 1976, la Cour d'appel du Lesotho a annulé les condamnations prononcées à l'encontre de trois des accusés et réduit les peines prononcées à l'encontre de trois autres.

AI groupes ont fourni une aide substantielle aux familles des personnes emprisonnées et à plus de 100 autres partisans du PCA qui avaient été détenus sans inculpation pendant la plus grande partie de 1974. Trente-sept prisonniers font actuellement l'objet d'enquêtes.

Après l'arrestation de l'ancien secrétaire général du PCA, G. M. Kolisang, le 21 novembre 1975, il a été adopté par un groupe AI . M. Kolisang a été libéré sans inculpation le 21 janvier, après avoir été détenu pendant la période maximale de 60 jours autorisée par la loi sur la sécurité intérieure du Lesotho. Mais il a été de nouveau détenu le lendemain et de nouveau détenu sans inculpation jusqu'au 5 février. AI a protesté auprès du ministre de la Justice Gerard Ramoreboli contre la réincarcération de M. Kolisang.

RÉPUBLIQUE DE MALAGASIE

En mars 1975, plus de 300 personnes, dont l'ancien président Philibert Tsiranana, ont été jugées pour complicité dans l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava, chef d'État malgache abattu dans la capitale, Tananarive, le 1er février 1975. En mai 1975, cependant,

le gouvernement a annoncé une amnistie pour 270 des 300 personnes inculpées, dans l'intérêt du «renforcement de l'unité nationale».

Le 15 juin, le lieutenant-commandant Didier Ratsiraka a été nommé nouveau chef de l'État, et 10 jours plus tard, la loi martiale imposée sur l'île six mois plus tôt a été levée. Toujours en juin, le tribunal militaire spécial qui avait entendu les affaires des personnes présumées impliquées dans l'assassinat du colonel Ratsimandrava a acquitté tous les accusés sauf trois, y compris l'ancien Président Tsiranana. Les trois condamnés ont été condamnés à cinq ans de travaux forcés et à des amendes.

Une mission Amnesty International prévue pour la République malgache en 1975 a été reportée indéfiniment en janvier 1976, après que le Département de la recherche eut reçu des informations selon lesquelles le Président Ratsiraka avait proclamé une amnistie générale le 31 décembre 1975 couvrant toutes les infractions politiques commises avant le 1er janvier 1975.

MALAWI

Les rapports reçus par le département de la recherche en août 1975 indiquaient qu’environ 170 prisonniers avaient été libérés à la suite d’amnisties déclarées le 14 mai 1975 (jour du Kamuzu, fête nationale) et le 6 juillet, anniversaire de l’indépendance du Malawi. Les amnisties à ces dates sont traditionnelles, mais on ne sait pas combien de personnes libérées étaient détenues pour des raisons politiques et combien étaient des criminels de droit commun.

En septembre 1975, environ 400 prisonniers étaient détenus sans inculpation ni jugement au centre de détention de Mikuyu, près de Zomba – depuis 1973, la principale prison pour détenus politiques. La prison de Zomba contiendrait 155 détenus, hommes et femmes, ainsi que des prisonniers criminels, et 150 autres détenus ont été emprisonnés à Lilongwe, la capitale du Malawi. Selon les estimations de juin 1975, le nombre total de détenus politiques au Malawi était d'environ 1 000. De nouvelles détentions ont lieu en permanence, alors que les libérations sont rarement signalées.

En novembre 1975, le Dr Hastings K. Banda, président à vie du Malawi, a déclaré publiquement qu'il envisageait d'accorder une amnistie aux détenus, mais qu'il avait changé d'avis en raison d'une prétendue subversion parmi « les enseignants, les hommes d'affaires et les fonctionnaires ». En février 1976, une nouvelle vague de détentions a été signalée parmi les fonctionnaires, le personnel et les étudiants de l'Université du Malawi.

La plupart des détenus au Malawi ne sont pas informés de la raison de leur détention, qui, à ses débuts, est théoriquement limitée à 28 jours, mais qui peut en fait être prolongée indéfiniment. Très peu sont inculpés ou jugés. Les conditions à la prison de Zomba ne sont pas favorables, mais la situation des prisonniers au centre de détention de Mikuyu serait particulièrement mauvaise, avec une surpopulation, une mauvaise alimentation et des installations d'exercice extrêmement limitées. Au cours de l'année écoulée, Amnesty International a reçu plusieurs informations selon lesquelles des détenus seraient en état d'incapacité permanente en raison de ces conditions. Il a également été confirmé que plusieurs prisonniers sont morts en détention, soit de maladie, soit de mauvais traitements.

Une caractéristique particulière de la période après août 1975 au Malawi a été le nouveau mauvais traitement des membres de la secte religieuse des Témoins de Jéhovah. Des milliers de Témoins de Jéhovah ont été chassés du Malawi à la fin de 1972 par le harcèlement du Parti du Congrès du Malawi (MCP) qui a tenté de forcer les membres de la secte à violer leurs principes religieux en achetant des cartes du parti MCP. Beaucoup de réfugiés se sont installés dans le nord-ouest du Mozambique, près de la frontière avec le Malawi.

En août 1975, cependant, le nouveau régime FRELIMO au Mozambique (voir Mozambique) a fermé de force les camps de réfugiés, et des milliers de Témoins de Jéhovah sont retournés de l'autre côté de la frontière au Malawi. Là, ils ont été confrontés au même harcèlement qu’en 1972: passages à tabac, agressions, abus sexuels et tortures de la part de responsables locaux du MCP. En octobre 1975, des membres de sectes qui avaient de nouveau fui le Malawi pour se réfugier en Zambie ont été rapatriés de force contre leur gré et, le même mois, les autorités du Malawi auraient commencé à rassembler des Témoins de Jéhovah adultes et à les placer en détention.

En mars 1976, le harcèlement des membres de la secte se poursuivait, malgré les protestations internationales. Certaines sources ont indiqué que des milliers de Témoins de Jéhovah avaient été emprisonnés, dont certains au centre de détention de Dzeleka, qui, jusqu'à l'ouverture du centre de Mikuyu en 1973, était le principal lieu d'emprisonnement pour les détenus politiques.

En mai 1976, le président Banda a ordonné l'expulsion de plus de 130 résidents asiatiques au Malawi détenant des passeports britanniques. Des rapports non confirmés ont déclaré que l'expulsion avait été motivée par le fait que les Asiatiques avaient refusé d'écouter une émission de radio d'un discours du président.

AI poursuit ses efforts pour attirer l'attention de l'opinion mondiale sur l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Malawi.

MALI

En juillet 1975, le Secrétaire général adjoint Hans Ehrenstrale s'est rendu au Mali dans le prolongement de la campagne concertée d'amnistie générale au Mali lancée par les groupes d'adoption et de coordination AI en novembre 1974. M. Ehrenstride a rencontré le président Moussa Traore qui, en décembre 1974, avait promis que les détenus politiques seraient libérés en 1975. Il a également rencontré le lieutenant-colonel Filifing Sissoko, secrétaire permanent du Comité militaire de libération nationale au pouvoir.

Au cours des discussions, l'attention s'est concentrée sur la situation de deux groupes de prisonniers: des membres de l'ancien gouvernement du président Modibo Keita, détenu sans inculpation ni jugement depuis 1968, et 14 autres personnes arrêtées en juin 1974 et condamnées à des peines de prison en avril 1975 pour avoir critiqué un référendum constitutionnel organisé par le Comité militaire de libération nationale.

Le 19 novembre 1975, six des membres du gouvernement de la forme r ont été libérés. Au moment de la rédaction du présent rapport, les groupes AI traitaient au total 30 cas

d'adoption et un cas d'enquête au Mali, et AI poursuivait son appel en faveur d'une amnistie générale.

MAURITANIE

En juin 1975, Amnesty International a appris la libération sur "liberté provisoire" de 30 AI adoptés qui avaient été détenus sans procès depuis l'année précédente. En septembre 1975, ce groupe a bénéficié d'une amnistie générale qui a supprimé les restrictions qui lui avaient été imposées. En conséquence, le travail sur ces anciens prisonniers a cessé et AI n'a plus de cas d'adoption ou d'enquête en Mauritanie.

MAROC

En dépit des appels à une amnistie générale lancés par les principaux partis d'opposition marocains à la fin de 1974 et au cours des premiers mois de 1975, le nombre de prisonniers politiques a dépassé 600 tout au long de 1975. Dans une campagne conçue pour coïncider avec l'initiative des partis d'opposition, Amnesty International sections nationales, les groupes de coordination marocains et les groupes d'adoption ont fait un effort concerté pour faire connaître le sort des prisonniers politiques marocains dans les semaines précédant le 9 juillet 1975, anniversaire du roi Hassan II. Dans une lettre au roi le jour de son anniversaire. AI a demandé une amnistie « dans la poursuite de l'esprit d'unité nationale » que le gouvernement royal avait encouragé au cours des mois précédents à la suite du différend territorial du Maroc avec l'Espagne sur le Sahara espagnol.

Aucune amnistie n'a été accordée en juillet 1975, et les groupes AI ont donc continué à travailler sur plus de 140 cas d'adoption et d'enquête - la charge de travail la plus élevée de tous les États africains indépendants. D'autres arrestations ont eu lieu en décembre 1975 dans plusieurs villes marocaines. Le Département de la recherche a continué de recevoir des allégations de torture.

En août 1975, un groupe de 70 personnes, arrêtées pour délits politiques depuis novembre 1974, comparaît devant un juge d'instruction à Casablanca. Ils faisaient partie d'un groupe de militants de gauche arrêtés en novembre et décembre 1974 et détenus pratiquement au secret depuis lors. L'un d'entre eux est mort sous la torture pendant l'interrogatoire. Ce n'est qu'en janvier 1976 qu'un dernier groupe de 26 personnes appartenant à la même catégorie de détenus comparaît devant le juge d'instruction. Jusqu'à la fin du mois de mai, aucun des prisonniers n'avait été jugé.

Une amnistie partielle a été annoncée par les autorités marocaines le 13 décembre 1975 pour marquer le festival islamique de l'Aide AI Kebir. Cela faisait suite à la décision du roi Hassan de commuer une partie de leurs peines. Cinquante-cinq prisonniers, à la fois criminels et politiques, ont bénéficié d'une réduction de leur peine d'emprisonnement. Les prisonniers libérés comprenaient trois anciens ministres du cabinet purgeant des peines de prison pour corruption et 11 personnes condamnées pour crimes politiques lors d'un procès à Marrakech en 1971.

Dans ce dernier groupe se trouvaient un certain nombre d'adoptés AI , y compris Ahmed Benjelloun, un militant de premier plan de l'opposition Union Socialiste et des Forces Populaires (USFP) qui a été condamné à 10 ans d'emprisonnement lors du procès de Marrakech. Sa libération a été entachée par le meurtre, le 18 décembre 1975, de son frère, Omar Benjelloun, qui a été poignardé et battu à mort devant son domicile à Casablanca. Omar Benjelloun avait un long dossier d'opposition au gouvernement du roi Hassan et avait été emprisonné à plusieurs reprises, et adopté par AI . Les personnes soupçonnées d'être responsables de sa mort ont été arrêtées peu de temps après le meurtre.

Au début de 1976, AI , ainsi que d'autres organismes internationaux de défense des droits de l'homme, se sont préparés à entreprendre une série de missions de haut niveau au Maroc dans le but d'obtenir une amnistie générale pour les prisonniers politiques. En mai, AI y a envoyé Jean Hoss, un avocat luxembourgeois, en tant que représentant.

MOZAMBIQUE

À la suite d'une mission au Mozambique au début du mois de juin 1975, Amnesty International a demandé au président Samora Machel de déclarer une amnistie générale le 25 juin 1975, jour de l'indépendance du Mozambique.

Le nouveau gouvernement du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) n'a toutefois pas accordé l'amnistie, et le Secrétariat international a reçu des rapports faisant état de nouvelles détentions tout au long de l'année. Parmi les personnes détenues figurent d'anciens membres de FRELIMO, un certain nombre de citoyens portugais et sud-africains résidant au Mozambique et de nombreux Témoins de Jéhovah et dissidents religieux. Le Département de la recherche envisage actuellement d'examiner certains de ces cas.

D'autres arrestations auraient été effectuées à la suite d'une mutinerie infructueuse de soldats FRELIMO en décembre.

Un certain nombre de ressortissants portugais qui ont été libérés et expulsés à la suite de la visite d'une délégation du gouvernement portugais à Maputo (anciennement Louren ço Marques) en janvier, ont affirmé avoir été soumis à la torture et à des mauvais traitements pendant leur détention.

Un groupe de cheminots rhodésiens arrêtés lorsque le Mozambique a fermé sa frontière avec la Rhodésie le 3 mars 1976 ont été libérés en avril 1976.

En octobre 1975, le gouvernement du Mozambique a créé sa propre force de police secrète, le Service national de sécurité populaire, sous le contrôle direct du président. Conçue pour contrer toutes les formes de subversion interne, la nouvelle organisation de sécurité a reçu des pouvoirs de détention indéfinie sans procès.

NAMIBIE

La situation politique en Namibie est devenue de plus en plus tendue au cours des derniers mois de 1975. Cela était dû à l'action militaire sud-africaine en Angola, le voisin nord de la Namibie, et à l'intensification de l'activité de guérilla nationaliste. Le 16 août 1975, le chef Filemon Elifas, ministre en chef de la région tribale d'Ovamboland ou «

bantoustan », a été assassiné près de son domicile à Ondangua. Des attaques de guérilla sporadiques ont ensuite été signalées à Grootfontein et Okahandja et à Ovamboland.

Après la mort du chef Elifas, qui était peut-être le principal partisan de l'administration sud-africaine en Namibie, la police de sécurité a arrêté de nombreux membres de l'Organisation du peuple de l'Afrique du Sud-Ouest (SWAPO) et de la Convention nationale de Namibie (NNC), les deux organisations politiques les plus critiques de la poursuite du régime sud-africain. Plus de 50 partisans de la SWAPO et de la NNC ont été détenus dans le seul Ovamboland, tandis que d'autres auraient été arrêtés à Windhoek. Le Président national de la SWAPO, David Meroro, qui avait été détenu pendant six mois en 1974 en vertu de la loi sur le terrorisme, a échappé de justesse à l'arrestation et a demandé l'asile au Botswana.

Fin novembre 1975, après trois mois de détention, six partisans de la SWAPO ont été inculpés en vertu de la loi sur le terrorisme. Aucun des accusés - trois hommes et trois femmes - n'a été accusé de participation directe au meurtre du chef Elifas, bien que les trois hommes aient tous été accusés d'avoir fourni une assistance indirecte aux assassins.

Le procès a commencé à Swakopmund en février 1976 et s'est achevé le 12 mai. Deux des accusés ont été acquittés, deux autres ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de 5 et 7 ans d'emprisonnement, et deux hommes, Hendrik Shikongo et Aaron Mushimba, ont été condamnés à mort.

À la suite de l’imposition de condamnations à mort à M. Shikongo et à M. Mushimba, AI a immédiatement manifesté. Le Premier ministre sud-africain John Vorster. AI a également appelé le Secrétaire général des Nations Unies, Kurt Waldheim, et le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, Sean MacBride, à intervenir personnellement pour empêcher les exécutions.

Fin mai, des rapports indiquaient que des documents confidentiels relatifs à la défense des partisans de la SWAPO avaient été divulgués à la police de sécurité par certaines personnes employées par les avocats de la défense. Une plainte officielle a ensuite été déposée devant la Cour suprême par des avocats représentant les défendeurs de la SWAPO. On s'attend à ce que le Président de la Cour suprême d'Afrique du Sud ordonne un nouveau procès.

Au cours du procès de Swakopmund, plusieurs accusés et témoins d'État ont affirmé avoir été soumis à la torture alors qu'ils étaient détenus au secret par la police de sécurité. Deux détenus appelés comme témoins d'État, Victor Nkandi et Axel Johannes, ont chacun affirmé avoir été sévèrement battus. Ils ont dit qu'ils n'avaient fait des déclarations à la police de sécurité que sous la contrainte extrême. Après avoir détaillé leur traitement, les deux hommes ont refusé de témoigner pour l'État. Ils ont ensuite été condamnés chacun à un an d'emprisonnement pour outrage au tribunal.

D'autres informations concernant le recours à la torture par la police de sécurité sud-africaine en Namibie ont été révélées par David Meroro après son évasion au Botswana, et par Reuben Hauwanga, un fonctionnaire de la SWAPO qui a quitté le pays en janvier 1976 après plus de trois mois de détention. Selon ces rapports, les méthodes de torture comprenaient des coups sévères et la pendaison par les chevilles pendant des périodes prolongées.

Dr Otto Triffterer, professeur de droit pénal international à l'Université de Giessen en République fédérale d'Allemagne, s'est rendu en Namibie en mars 1976 pour observer le procès de Swakopmund au nom de AI . Le professeur Triffterer a également discuté de la situation d'autres détenus non inculpés avec des dirigeants politiques en Namibie.

De nouvelles arrestations de partisans de la SWAPO ont eu lieu en mai 1976, lorsque 20 personnes auraient été détenues dans la région de Windhoek. Dix d'entre eux ont comparu devant le tribunal le 18 mai pour des accusations en vertu de la loi sur le terrorisme. Ils ont tous été placés en détention provisoire jusqu'au 25 juin 1976.

Les autorités sud-africaines ont également annoncé de nouvelles mesures de sécurité en mai 1976. En vertu des règlements d'urgence promulgués par proclamation le 19 mai, les autorités ont été investies de pouvoirs de détention arbitraire sans inculpation dans la région d'Ovamboland, de Kavango et de Caprivi oriental. Ils ont également le pouvoir d'interdire ou de disperser les réunions et de créer une zone dépeuplée le long de toute la frontière entre la Namibie et l'Angola, sur une distance de plus de 1 600 kilomètres.

En janvier 1976, le Secrétaire général adjoint Hans Ehrenstrale a assisté à la conférence internationale de Dakar sur la Namibie et les droits de l'homme, organisée par l'Institut international des droits de l'homme basé à Strasbourg. Le Secrétariat international de AI a préparé une liste annotée de prisonniers politiques namibiens pour les participants à la conférence.

NIGER

L'ancien président Hamani Diori, renversé par un coup d'État en avril 1974, reste en détention sans jugement. Il serait détenu dans des conditions relativement bonnes au camp militaire de Zinder, en bordure du désert du Sahara. Plusieurs autres partisans du gouvernement Diori sont toujours en détention ou soumis à des restrictions dans tout le Niger, bien que cinq anciens ministres aient été libérés le 3 août 1975 pour marquer le 15e anniversaire de l'indépendance du pays.

Le 2 août 1975, le président Seyni Kountché a annoncé l'arrestation de son adjoint, le major Sani Souna Sido, et de deux autres personnes, pour participation présumée à un complot avorté. Les autres personnes arrêtées étaient Maitouraré Badjo, ancien secrétaire du cabinet sous le gouvernement Diori, et Djibo Bakary, chef du parti Sawaha, une organisation de gauche qui avait été interdite sous le régime Diori.

M. Bakary était revenu d'exil au Niger en septembre 1974, sachant qu'il ne s'occupait pas des affaires politiques. Bien qu'au moment de son arrestation, les autorités nigériennes aient annoncé que les partisans de Sawaha ne seraient pas persécutés, d'autres arrestations ont été effectuées en octobre 1975 après que des membres de Sawaba auraient tenu une réunion privée pour discuter de la meilleure façon d'exprimer au gouvernement leur préoccupation concernant la détention de M. Bakary. Les prisonniers, qui n'ont pas encore été jugés, seraient détenus à Bilma, Agades, N'Guigmi et Tillabery. Dix-huit prisonniers de Sawaha, dont M. Bakary, ont été pris en charge par Amnesty International en tant qu'affaires d'enquête.

Le 14 mars 1976, une tentative de renversement par la force du gouvernement du président Kountché échoua et les autorités annoncèrent que les chefs présumés du coup d'État, à savoir le major Moussa Bayere, le capitaine Sidi Mohamed et Ahmed Moudour, secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs du Niger, avaient été arrêtés. Lors de procès ultérieurs, neuf personnes ont été condamnées à mort pour leur implication présumée dans le coup d'État.

Le 13 avril 1976, AI exprima au président Kountche son inquiétude à l'égard de ces peines et demanda leur commutation. Toutefois, le 21 avril, sept personnes, dont les trois dirigeants, ont été exécutées.

NIGERIA

Les informations faisant état de la détention sans jugement de personnes soupçonnées d'avoir critiqué le gouvernement du général Yakubu Gowon ont continué à parvenir à Amnesty International jusqu'au 29 juillet 1975, date à laquelle le gouvernement a été renversé par un coup d'État sans effusion de sang alors que le général Gowon assistait à une réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Kampala, en Ouganda.

Deux semaines plus tard, le nouveau gouvernement, dirigé par le brigadier Murtala Mohammed, a annoncé la libération de 50 prisonniers politiques. Il s’agissait notamment d’un certain nombre de détracteurs civils du gouvernement Gowon qui avaient été détenus sans jugement en vertu des dispositions du règlement d’urgence de 1967, dont plusieurs AI adoptés. Ont également été libérés cinq officiers militaires qui avaient été détenus pour leur rôle présumé dans le coup d'État de janvier 1966 qui a renversé le dernier gouvernement civil du Nigeria. Cela représentait la mise en œuvre définitive et apparemment complète d'une promesse faite par le général Gowon le 1er octobre 1974 de libérer tout le personnel militaire en détention. L'amnistie d'août 1975 était accompagnée d'un avertissement du gouvernement militaire du brigadier Murtala qu'il ne tolérerait aucune activité subversive.

Le nouveau gouvernement a procédé à une purge complète de la fonction publique, de la justice et de l'armée nigérianes, remplaçant de nombreuses personnes qui avaient occupé des postes élevés sous le général Gowon. En octobre 1975, une commission constitutionnelle a été créée pour rédiger une nouvelle constitution en vue d'un retour au pouvoir civil en 1979. La structure interne de la fédération !Nigérienne a été modifiée par l'ajout de sept nouveaux États. Toutefois, les règlements d'urgence de 1967, en vertu desquels des personnes peuvent être détenues sans jugement, ont été maintenus, ce qui a suscité de nouvelles demandes d'abrogation de la part de l'Association du barreau nigérian.

Le 13 février 1976, les plans du gouvernement ont été soudainement perturbés par une tentative de coup d'État, apparemment mise en scène par le lieutenant-colonel B. S. Dimka. Bien que le coup d'État ait échoué, le brigadier Mohammed a été tué. Le lieutenant-général Olusegun Obasanjo a pris sa place en tant que chef de l'État, et les arrestations des personnes soupçonnées d'être impliquées dans le coup d'État ont suivi, bien que le lieutenant-colonel Dimka ait réussi à s'échapper.

Le 5 mars. 1976 - Lieutenant-colonel Dimka a été capturé, quatre jours après que le gouvernement a annoncé qu'un tribunal militaire spécial serait mis en place pour juger les personnes accusées d'implication dans la tentative de coup d'État du 13 Février.

Le 11 mars, à l'issue de procès sommaires, 30 personnes, dont le général de division I. D. Bisalla, ancien commissaire fédéral à la défense, ont été exécutées publiquement par peloton d'exécution à Lagos. Le gouvernement nigérian a annoncé qu'un total de 32 personnes avaient été condamnées à mort. Il a également indiqué que 125 personnes avaient été arrêtées dans le cadre de la tentative de coup d'État du 13 février et que 40 avaient été libérées. AI a appris les exécutions le lendemain et a immédiatement télégraphié au lieutenant-général Obasanjo l'opposition de l'organisation à la peine de mort en toutes circonstances et l'exhortant à exercer sa prérogative de miséricorde en tant que chef de l'État pour s'assurer qu'il n'y aurait plus d'exécutions de personnes reconnues coupables d'implication dans la tentative de coup d'État du 13 février. Le 15 mai, cependant, le lieutenant-colonel Dimka a été exécuté par peloton d'exécution à Lagos, avec six autres.

RHODESIE

L'inquiétude de Amnesty International au sujet de l'aggravation de la crise politique en Rhodésie et de ses conséquences sur les droits de l'homme a été reflétée par les deux campagnes auxquelles les groupes AI ont participé au cours de l'année et par la publication, en mars 1976, d'une note d'information de 16 pages Amnesty International sur la Rhodésie et le Zimbabwe.

Le 11 novembre 1975, le régime du Front rhodésien du Premier ministre Ian Smith a célébré le 10e anniversaire de sa déclaration unilatérale d'indépendance de la Grande-Bretagne (UDI). AI groupes ont appelé M. Smith à marquer l'anniversaire en accordant une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques comme une indication de la volonté de son administration de parvenir à un règlement juste et équitable de la question constitutionnelle. Malheureusement, aucune amnistie de ce type n'a été accordée et le nombre de personnes détenues ou emprisonnées pour des raisons politiques n'a cessé d'augmenter depuis novembre.

AI groupes ont fait de nouvelles approches au régime illégal de Smith en avril 1976, cette fois concernant l'utilisation de la peine de mort en Rhodésie. Rappelant au régime que toutes les exécutions avaient eu lieu en secret depuis avril 1975, les groupes AI ont appelé à la fin immédiate de l'application de la peine de mort en Rhodésie et à une révision complète de la législation en vertu de laquelle elle est imposée. Dans une lettre au gouvernement britannique, qui conserve théoriquement la responsabilité légale de la Rhodésie, AI a demandé qu'il soit conseillé à la reine Elizabeth II d'accorder des sursis à tous les prisonniers condamnés à mort en Rhodésie.

Le recours à la peine de mort, qui peut s'appliquer à un large éventail d'infractions électorales ainsi qu'à certaines infractions pénales, était l'un des aspects de la situation rhodésienne critiquée dans le document d'information AI . Ce rapport s'est également déclaré préoccupé par la tenue de procès politiques et de tribunaux de révision des détentions à huis clos et a condamné le recours continu à la torture et le refus du gouvernement d'ordonner une enquête sur les atrocités présumées commises par les forces de sécurité rhodésiennes. Se référant au recours par le gouvernement Smith à la détention

sans procès et à d'autres mesures restrictives pour réprimer l'opposition politique africaine, le document d'information indiquait que le nombre de détenus politiques non inculpés avait doublé en 1975 pour atteindre plus de 700.

Le document d'information a également attiré l'attention sur l'installation forcée d'un grand nombre d'Africains ruraux dans des « villages protégés » dans le cadre de la politique anti-insurrectionnelle du gouvernement Smith. Au nombre de plus de 100 000, les habitants des « villages protégés » vivent dans des conditions de couvre-feu dans des campements clôturés et fortifiés qu'ils appellent eux-mêmes « cages ». AI a fourni une aide d'urgence aux personnes vivant dans des « villages protégés », où les conditions sanitaires ne seraient pas satisfaisantes. Il prépare également un programme dans le cadre duquel les groupes AI seront invités à "adopter" certaines terres tribales contenant des "villages protégés".

Les « villages protégés » ont été créés par le gouvernement Smith en réponse à l'intensification de la guérilla le long des frontières nord et est du pays. En déplaçant la population rurale africaine dans des campements contrôlés et réglementés par les commissaires de district blancs, les autorités avaient l'intention de refuser aux guérilleros insurgés la coopération ou le soutien de la population locale.

Cependant, malgré la mise en œuvre de cette politique à grande échelle et la création de zones de couvre-feu sur presque toute la longueur des frontières du Mozambique et du Botswana, l'activité de guérilla a atteint des proportions très importantes au cours des premiers mois de 1976. En mars, le Mozambique a fermé sa frontière avec la Rhodésie et, en avril, des guérilleros nationalistes opérant à partir du Mozambique ont temporairement coupé la seule route ferroviaire directe entre la Rhodésie et l'Afrique du Sud.

L’escalade de la guérilla au début de 1976, signe d’une désillusion croissante de l’Afrique quant aux perspectives d’un transfert pacifique à la majorité, a suivi les tentatives répétées du Conseil national africain (ANC) de négocier un règlement politique avec le gouvernement Smith. En août 1975, une réunion entre les dirigeants de l'ANC et M. Smith a été organisée à Victoria Falls à l'initiative du président zambien Kenneth Kaunda et du Premier ministre sud-africain John Vorster, mais aucun progrès n'a été réalisé.

Peu de temps après, l'ANC s'est divisée en deux sections rivales, l'une menée depuis l'exil par l'évêque Abel Muzorewa et l'autre par le politicien vétéran et ancien prisonnier politique Joshua Nkomo. La section Muzorewa a rompu toutes les négociations avec le régime illégal à la suite de la conférence de Victoria Falls, mais l'aile de M. Nkorno de l'ANC a entamé de nouvelles discussions prolongées avec M. Smith en octobre 1975. En mars 1976, cependant, M. Nkomo a également interrompu les négociations alors qu'aucun progrès significatif n'avait été réalisé. Son seul succès avait été d'obtenir la libération de plusieurs détenus politiques de longue durée, dont John Chirisa et le révérend Canaan Banana (tous deux AI adoptés), en janvier 1976.

Au cours des négociations Smith-Nkomo, en janvier 1976, le Premier ministre rhodésien a annoncé plusieurs changements ministériels importants dans son cabinet. Il s'agissait du transfert du sénateur Desmond Lardner-Burke du ministère de la Justice. Law and Order, où il se trouvait depuis l'UDI, et la nomination à sa place de Hi lary Squires. Les espoirs que le changement de ministre puisse inaugurer une "libéralisation" de la politique

gouvernementale dans le domaine des droits de l'homme ont été dissipés par le comte de M. Squires: les déclarations ministérielles.

Alors qu'il était encore ministre de la Justice, de la Loi et d'Oraer, le sénateur Lardner-Burke était responsable en septembre 1975 de la promulgation d'une loi indemnisant efficacement les membres des forces de sécurité rhodésiennes pour toutes les actions entreprises pendant leur service actif dans la zone de guérilla depuis décembre 1972. En fait, la loi sur l'indemnisation et l'indemnisation a été introduite à la suite de l'introduction de plusieurs actions en dommages et intérêts devant la Haute Cour de Rhodésie par des personnes qui auraient été torturées par les forces de sécurité. Aux termes de la loi, le ministre a également été autorisé à renoncer à toutes ces actions devant la High Court – une autorité qu’il a exercée immédiatement pour mettre fin aux actions en justice en cours. Il s'agissait notamment d'une action en justice contre le chef Jeremiah Chirau, l'un des quatre chefs africains nommés au cabinet de M. Smith en avril 1976. Le ministre avait précédemment rejeté les appels en faveur d'une enquête officielle sur les allégations de torture.

En février 1976, une autre action en justice contre le Ministère de l'ordre public a été engagée par les proches du Dr Edson Sithole, secrétaire à l'information de l'aile Muzorewa de l'ANC. Le Dr Sithole, ancien détenu politique de longue durée et AI adoptée, a été enlevé avec sa secrétaire, Miriam Mhlanga, devant un hôtel de Salisbury le 15 octobre 1975. Ses proches et un détective privé enquêtant sur l'affaire allèguent que la disparition encore inexpliquée du Dr Sithole est le résultat d'une action de la police de sécurité rhodésienne. Cependant, le solliciteur général Charles Waddington a nié toute responsabilité du gouvernement lors d'une audience devant la Haute Cour le 5 février. Néanmoins, le gouvernement a par la suite abandonné une action en justice pour diffamation contre les rédacteurs en chef de Property and Finance, un journal de droite qui avait également allégué la participation de la police de sécurité à l'enlèvement.

AI des groupes travaillaient sur les cas de 300 prisonniers adoptés à la fin du mois d'avril 1976. Tout au long de l'année, les groupes AI ont fourni une aide humanitaire substantielle par l'intermédiaire de l'organisation Christian Care basée à Bulawayo aux prisonniers, aux anciens prisonniers et à leurs familles. AI a également accordé des subventions importantes à divers projets de secours et de réhabilitation dans le pays.

SÉNÉGAL

Au milieu de l'année 1975, Amnesty International a reçu d'autres informations sur un groupe de prisonniers arrêtés entre décembre 1974 et mars 1975 dans le cadre de la production d'une brochure clandestine, Xare-Si (La Lutte). Ils ont été jugés en avril 1975 et ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à deux ans. Le plus important d'entre eux était Landing Savané, un démographe sénégalais bien connu de renommée internationale.

En juin 1975, 12 autres personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'affaire Xare-Bi. Ils ont été jugés les 17 et 18 octobre 1975 devant la Cour de Sû ret é de l’État de Dakar, la capitale. Neuf ont été condamnés à des peines de prison allant de 6 mois à 18 mois.

Le procès a été public et a été suivi par une observatrice AI , l'avocate française Marie-Claire Picard, ainsi que par les médias. Maitre Picard a indiqué que les procédures judiciaires avaient été respectées et que les accusés et leurs avocats avaient pu s'exprimer librement. En revanche, huit des accusés ont déclaré avoir été torturés et tous se sont plaints des conditions dans lesquelles ils avaient été détenus pendant l'enquête.

En décembre 1975, AI adopte Landing Savand. Le mois suivant, le Secrétaire général adjoint, Hans Ehrenstrale, a pu soulever des questions relatives aux droits de l'homme lors de conversations informelles avec les autorités sénégalaises lors de sa participation à une conférence sur la Namibie à Dakar (voir Namibie). Le 3 avril 1976, M. Savane et les autres personnes condamnées dans le cadre de l'affaire Xare-Bi ont été libérés en vertu d'une amnistie générale annoncée par le président Leopold Sedar Senghor.

AI n'a plus de prisonniers d'adoption ou d'enquête au Sénégal.

SIERRA LEONE

Le 19 juillet 1975, huit personnes ont été exécutées à la prison de Pademba Road, dans la capitale sierra-léonaise, Freetown, après avoir été reconnues coupables d'avoir participé à un complot visant à renverser illégalement le gouvernement. Les accusations découlaient d'un incident survenu le 30 juillet 1974, lorsqu'une bombe a explosé à la résidence du ministre des Finances, C. A. Kamara Taylor.

Les exécutions sont la suite d'un important procès pour trahison qui a eu lieu à la fin de 1974 et d'une cour martiale en janvier et février 1975. Quinze personnes ont été condamnées à mort devant la cour civile et sept devant la cour martiale. Un civil a par la suite gagné son appel contre la condamnation à mort et a été libéré. Sur les 21 autres, 13 auraient vu leur peine commuée en emprisonnement à vie par le Président Siaka P. Stevens.

Parmi les personnes exécutées figuraient l'ancien ministre des Finances Mohamed Forna, qui a démissionné du gouvernement de M. Stevens en 1970, et l'ancien commandant des forces armées sierra-léonaises, le brigadier David Lansana, qui avait déjà été condamné à mort lors d'un procès pour trahison en 1970, mais qui a ensuite été gracié et libéré.

Après les exécutions, qui n'ont pas été annoncées à l'avance, Amnesty International a télégraphié au président Stevens le 23 juillet 1975 pour exprimer le "choc profond et la consternation" de l'organisation à la mort des huit. Le câble a réaffirmé l'opposition catégorique de AI à la peine capitale. Il a regretté profondément que la commutation des peines prononcées à l ' encontre des 13 autres détenus condamnés à mort n ' ait pas été étendue aux huit exécutés.

Un nombre inconnu de personnes sont restées en détention sans jugement en Sierra Leone en 1975 en vertu des dispositions du Règlement sur l'état d'urgence, qui a été introduit pour la première fois en octobre 1970 et qui prévoyait la détention préventive pour une durée indéterminée. Bien qu'un petit nombre ait été repris par AI comme cas d'enquête, le manque de données sur les détenus individuels a empêché une campagne d'adoption à grande échelle.

À la fin de 1975, le Département de la recherche a reçu des indications selon lesquelles les règlements d'urgence publique avaient été levés, ce qui rendait la détention sans procès

impossible dans le système juridique sierra-léonais. Cela a été confirmé par une réponse du gouvernement sierra-léonais en avril 1976, qui indiquait que les règlements d'urgence avaient été levés avec effet au 8 octobre 1975.

SOMALIE

Le 17 juin 1975, Amnesty International a écrit au général de division Mohammed Siyad Barre, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalienne au pouvoir, pour demander qu'une amnistie générale soit accordée à l'occasion du 15e anniversaire de l'indépendance de la Somalie, le 1er juillet. Aucune réponse n'a été reçue et le Département de la recherche a préparé une mission en Somalie pour discuter de la situation des droits de l'homme avec les autorités.

Cependant, en octobre 1975, une série d'amnisties pour marquer le sixième anniversaire de l'accession au pouvoir des Conseils révolutionnaires suprêmes a abouti à la libération confirmée de tous les cas d'adoption somalienne sauf trois. Le 6 octobre, le Président Siyad Barre a annoncé la libération d'un groupe d'enseignants somaliens qui avaient été condamnés en avril 1974 à des peines de prison allant de 7 à 10 ans pour avoir organisé et participé à une grève illégale. Ce groupe comprenait la majorité des cas d'adoption AI .

Le 18 octobre, une amnistie spéciale a libéré 112 condamnés et, deux jours plus tard, le Président Siyad I3arre a publié un décret d'amnistie en sept points qui, selon certains rapports, a libéré tous les prisonniers politiques en Somalie. Il a également commué les peines de mort en peines d'emprisonnement à vie, les peines d'emprisonnement à perpétuité en peines de 30 ans et les peines allant jusqu'à 30 ans et 7 ans.

Parmi les personnes libérées lors de l'amnistie du 20 octobre figuraient l'ancien Premier ministre somalien et l'affaire AI -investigation Mohammed Ibrahim Egal, condamné à 30 ans de prison en octobre 1974, et trois de ses anciens collègues du cabinet, condamnés en même temps à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison.

Après l'amnistie, AI a continué à planifier la mission projetée. Cependant, en mai 1976, AI a reçu une réponse des autorités somaliennes indiquant qu'il ne serait pas possible de recevoir une mission AI en Somalie "pour le moment" en raison de la préoccupation du gouvernement pour la réinstallation des personnes touchées par la sécheresse de 1975.

AFRIQUE DU SUD

De nouvelles vagues de détentions et une série de procès politiques majeurs ont ponctué le cours des événements en Afrique du Sud de 1975 à 1976. Dans le même temps, le gouvernement sud-africain a introduit de nouvelles lois visant à renforcer les mécanismes de répression et à limiter davantage la liberté d'expression politique dans le pays.

Le procès de neuf membres de la South African Students' Organization (SASO) et de la Black Peoples' Convention (BP() s'est poursuivi tout au long de l'année. Cela a fait suite au rejet des accusations portées contre trois des 13 défendeurs initiaux et à une décision selon laquelle un autre défendeur devrait être jugé séparément.

Les accusés, dont les affaires ont été examinées par Amnesty International , ont tous été inculpés en janvier 1975 en vertu de la loi sur le terrorisme, qui prévoit une peine minimale

obligatoire de cinq ans d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité et une peine maximale de mort. Ils ont été arrêtés avec plus de 30 autres partisans de la SASO et du CPB à la suite d'une tentative d'organiser un rassemblement pro-FRELIMO (le mouvement de libération au Mozambique) à Durban le 25 septembre 1974, à l'occasion du 10e anniversaire de la guerre de libération du Mozambique menée par le FRELIMO. Le rassemblement a été interdit à l'avance par le gouvernement et n'a pas eu lieu.

Néanmoins, la police de sécurité a commencé une série de raids contre des membres d'organisations comme la SASO et le BPC qui promeuvent le mouvement de «conscience noire» en Afrique du Sud. Ces raids se sont poursuivis tout au long de 1975 et jusqu'en 1976 et ont abouti à la détention de plus de 250 personnes sans inculpation pendant diverses périodes. Neuf détenus arrêtés à la fin de 1974 ont été détenus jusqu'en octobre 1975 avant d'être libérés sans inculpation.

Un observateur AI , le doyen Charles Duncan de la Howard University Law School de Washington DC, a assisté au procès SASO/BPC en février 1976.

En novembre 1975, un professeur de droit de l'Université Natal, Raymond Suttner, a été jugé à Durban pour des accusations en vertu de la loi sur le terrorisme et de la loi sur la répression du communisme. Après que deux autres détenus aient témoigné contre lui, il a été reconnu coupable de promouvoir les objectifs du Congrès national africain (ANC) interdit et condamné à 71 ans d'emprisonnement.

Deux autres critiques de l'apartheid ont également été emprisonnés en novembre. Eric Molobi, membre du CPB, a été reconnu coupable de deux chefs d'accusation en vertu de la loi sur la répression du communisme le 24 novembre et condamné à cinq ans d'emprisonnement. Deux jours plus tard, l'éminent poète et peintre afrikaans Breyten Breytenbach a été emprisonné pendant 9 ans après avoir admis qu'il s'était rendu en Afrique du Sud incognito pour tenter d'établir une aile souterraine de l'ANC interdite. La peine de neuf ans a été prononcée malgré la demande de l'accusation d'infliger à M. Breytenbach la peine minimale de cinq ans requise par la loi sur le terrorisme.

Deux procès importants ont abouti à des acquittements. Molefi Pheto, directeur d'un groupe de théâtre noir appelé "Mehloti", a été acquitté des accusations en vertu de la loi sur la répression du communisme lors de son procès à Johannesburg en décembre 1975. En février 1976, la Cour suprême du Rand a déclaré Bernard Bloem non coupable de diverses accusations en vertu des lois sur la répression du communisme et du terrorisme. Cependant, au cours de son procès, deux amis de Bloem, Raymond Burgers et Patrick McGlua, ont tous deux été emprisonnés pendant un an pour outrage au tribunal lorsqu'ils ont refusé de témoigner pour l'État. Les deux hommes sont AI adoptés.

Cinq membres de l'Organisation nationale de la jeunesse (NAYO), un autre des groupes importants du mouvement de la «conscience noire», ont également été acquittés des accusations portées en vertu des lois sur le terrorisme et la répression du communisme devant la Cour suprême de Pretoria en mai. Cependant, deux autres accusés ont été condamnés à des peines de cinq ans d'emprisonnement après avoir été reconnus coupables d'incitation à suivre une formation militaire illégale à l'extérieur du pays. Ce procès, communément appelé procès NAYO, a commencé à Johannesburg en mars 1976, mais il a

été transféré à Pretoria à la suite d'affrontements devant la Cour suprême du Rand entre la police et des foules manifestant en faveur des accusés.

L'une des accusées acquittées, Phumza Dyantyi, a été immédiatement réincarcérée alors qu'elle quittait le tribunal et a été accusée de possession de littérature illégale. Elle a ensuite été refusée à la libération sous caution, alors qu'elle était en détention depuis août 1975. Miss Dyantyi est adoptée par AI

Un autre procès important était en cours au moment de la rédaction du présent rapport. À Johannesburg, cinq dirigeants étudiants blancs, anciens membres de l'exécutif de l'Union nationale des étudiants sud-africains (NUSAS), ont été jugés en avril 1976 pour des accusations portées en vertu de la loi sur la répression du communisme. Ils auraient promu les politiques de l'ANC et du Parti communiste sud-africain — deux organisations interdites — en organisant, entre autres, la campagne NUSAS de 1974 pour la libération de tous les prisonniers politiques sud-africains. AI a repris leurs dossiers.

Des allégations substantielles concernant les mauvais traitements infligés aux détenus par la police de sécurité ont été formulées par des témoins et des accusés lors de plusieurs procès politiques. Vincent Selanto, un témoin d'état dans le procès Molobi, a allégué qu'il avait été forcé de faire une fausse déclaration sous la pression extrême de la police de sécurité. Jairus Kgokong, qui a témoigné lors du procès NAYO, a également affirmé qu'il avait été contraint de signer une fausse déclaration pour l'utiliser contre l'accusé alors qu'il était détenu au secret par la police de sécurité. MM. Selanto et Kgokong ont été immédiatement réincarcérés et accusés de parjure après avoir témoigné. A l'issue du procès NAY0, le juge Irving Steyn a critiqué les méthodes d'enquête adoptées par la police de sécurité.

Des allégations telles que celles de MM. Selanto et Kgokong ont été renforcées en mars 1976 par la mort de Joseph Mdluli, dans les 24 heures suivant son arrestation par la police de sécurité de Durban, dans des circonstances encore inexpliquées. Aucune enquête n'avait été menée au moment de la rédaction du présent rapport et les conclusions d'un examen post mortem du corps de M. Mdluli n'avaient pas été rendues publiques. Cependant, des articles de presse indiquent que le corps de M. Mdluli, lorsqu'il a été identifié par son épouse, portait des signes d'une éventuelle agression. Griffiths Mxenge, un avocat représentant Mme Mdluli, a lui-même été arrêté peu après l'avoir accompagnée pour identifier le cadavre de son mari.

Une action en justice intentée en avril 1976 par l'épouse de Harold Nxasana, un autre homme détenu par la police de Durban, alléguait qu'il avait été sévèrement torturé. Cependant, la police de sécurité a réfuté les allégations de Mme Nxasana et leur démenti a été accepté par le juge. M. Nxasana n'a pas été autorisé à comparaître devant le tribunal.

La détention de Joseph Mdluli a eu lieu lors de la dernière vague d'arrestations effectuées par la police de sécurité. Ils se sont concentrés sur la région du Natal et ont impliqué plus de 50 personnes, dont de nombreux anciens membres de l'ANC interdits et d'anciens prisonniers politiques. Toutefois, deux des personnes arrêtées, Cleophas Ndlovu et Joseph Nduli, auraient été enlevées de force au Swaziland par la police de sécurité sud-africaine. Avec huit autres, MM. Ndlovu et Nduli ont comparu devant la Cour suprême de

Pietermaritzburg en mai 1976, accusés d'infractions aux lois sur le terrorisme et la répression du communisme. Leur procès devrait débuter en juillet 1976.

Des vagues similaires d'arrestations au cours de la seconde moitié de 1975 ont été dirigées à la fois contre des membres d'organisations de «conscience noire» et contre des critiques blancs du régime. On estime que 100 détenus étaient détenus sans inculpation à la fin du mois de mai 1976, dont plus de 50 au Natal.

Malgré la série continue de détentions et de procès, plusieurs opposants de premier plan au gouvernement ont été libérés des termes de leurs ordonnances d'interdiction en 1975. En août, l'ancien prêtre catholique Cosmas Desmond a vu son ordre d'interdiction en vertu de la loi sur la répression du communisme levé 8 mois avant son expiration. En septembre, les ordonnances d'interdiction de 5 ans contre Winnie Mandela, épouse du dirigeant emprisonné de l'ANC Nelson Mandela, et contre Peter Magubane, ont expiré mais n'ont pas été renouvelées.

Cependant, l'interdiction de quatre partisans de la SASO et du BPC au cours du même mois a indiqué que le gouvernement n'avait pas l'intention de supprimer progressivement son utilisation des ordres d'interdiction pour restreindre les opposants politiques. Chacun des membres interdits de la SASO et du BPC avait déjà été détenu sans inculpation pendant plusieurs mois en vertu de la loi sur le terrorisme. En mai 1976, des ordres de cinq ans ont également été imposés à deux autres détenus, Johnny Ramrock et Weizmann Hamil-ton, au moment de leur libération. Ils sont adoptés par AI .

En avril 1976, de nombreuses spéculations ont été suscitées à la suite d'informations selon lesquelles le chef Kaiser Matanzima, ministre en chef du Transkei, aurait demandé au gouvernement sud-africain d'accorder une amnistie générale à tous les prisonniers politiques du Transkei le 26 octobre 1976 - date à laquelle le Transkei devrait devenir «indépendant». Cependant, après avoir examiné la demande du chef Matanzima, le ministre de la Justice James Kruger a déclaré que les autorités continueraient d'emprisonner Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques nés en Transke qui purgent actuellement des peines à Robben Island.

Compte tenu de l'utilisation continue par le gouvernement sud-africain de ses pouvoirs existants d'interdiction, de détention sans procès et d'emprisonnement afin de contenir les critiques internes, la caractéristique la plus troublante de l'année a peut-être été l'introduction, au début de 1976, de deux nouvelles mesures de sécurité. En janvier, le gouvernement a présenté le projet de loi de la Commission parlementaire de sécurité intérieure qui a été adopté par le Parlement pour devenir loi en mai 1976. Cela prévoit la création d'une commission parlementaire de 10 membres chargée d'enquêter sur les questions qui, de l'avis du président de l'État, ont une incidence sur les questions de sécurité intérieure.

La commission a reçu le pouvoir de la Cour suprême de convoquer des témoins sous serment et fera rapport périodiquement au Premier ministre, qui peut alors refuser au Parlement tout ou partie du rapport de la commission. Les témoins qui refusent de témoigner devant la commission sont passibles de peines d'emprisonnement successives de six mois.

L'opposition parlementaire au projet de loi était exceptionnellement forte. Le principal parti d'opposition, le Parti uni - qui a coopéré avec le Parti national au pouvoir lorsque des mesures législatives antérieures impliquant la sécurité intérieure ont été adoptées - et le Parti progressiste-réformiste, plus petit, ont tous deux vu le projet de loi comme annonçant la création d'une commission permanente similaire à la Commission Schlebush-Le Grange. Les enquêtes de ce dernier en 1974-1975 ont conduit à ce que le NUSAS et l'Institut chrétien anti-apartheid soient déclarés «organisations affectées», les coupant ainsi de l'aide financière étrangère.

En avril 1976, le gouvernement a présenté le projet de loi sur la promotion de la sécurité de l’État, qui n’est pas encore entré en vigueur et qui propose que le ministre de la justice soit habilité, sans faire appel aux tribunaux, à ordonner la détention de toute personne pour une durée indéterminée pour des raisons de sécurité. Un tel détenu ne serait pas informé des motifs précis de son arrestation. Son cas serait examiné chaque année par un comité qui se réunirait à huis clos et ferait des recommandations au ministre. Toutefois, le ministre n'est pas tenu de divulguer au comité d'examen les éléments de preuve sur lesquels il a agi ou de mettre en œuvre les recommandations du comité.

Ce projet de loi a également suscité de nombreuses critiques à l'égard du gouvernement et fait l'objet d'une opposition au Parlement et par les différents conseils des barreaux présents en Afrique du Sud. La majorité parlementaire générale du Parti national rend inévitable que le projet de loi devienne loi.

Les groupes AI ont continué tout au long de l'année à travailler sur les cas de plus de 170 prisonniers et anciens prisonniers en Afrique du Sud. En outre, AI a fourni une aide substantielle en matière de secours et de réadaptation aux prisonniers et à leurs familles.

SOUDAN

Le 30 juillet, huit soldats soudanais ont été exécutés par un peloton d'exécution dans le sud du Soudan après avoir été reconnus coupables de mutinerie dans le cadre d'un violent incident survenu en mars dernier à la garnison d'Akobo, à la frontière éthiopienne. Au cours du même procès, 48 soldats ont été condamnés à des peines de prison allant de un à 15 ans.

Une tentative infructueuse de renversement du gouvernement du président Jaafar el-Nimeiry le 5 septembre 1975 a entraîné des arrestations généralisées, tant de civils que de militaires. Pendant les premières heures de la révolte, que les autorités soudanaises ont attribuées à des éléments de partis politiques dissous, les forces rebelles ont réussi à libérer 51 détenus de la prison de Kober, dans la partie nord de la capitale, Khartoum - la principale prison utilisée pour héberger les détenus en vertu des dispositions de la loi sur la sécurité nationale promulguée en juin 1973. La plupart de ces prisonniers libérés ont été repris en quelques jours. En outre, 185 personnes, pour la plupart des militaires, ont été arrêtées le 13 septembre pour leur implication présumée dans la tentative de coup d'État.

Immédiatement après la répression du coup d'État, des tribunaux spéciaux de sûreté de l'État ont été créés pour juger les responsables présumés. Le 16 septembre 1975,

l'Assemblée du peuple soudanais a approuvé des amendements constitutionnels rétroactifs conférant des pouvoirs législatifs et exécutifs plus larges au président et conférant au législateur un pouvoir accru de déterminer les circonstances dans lesquelles des personnes pourraient être placées en détention préventive ou en assignation à résidence. Cette évolution a été considérée comme un moyen de renforcer les pouvoirs d'urgence du gouvernement à la lumière de la tentative de coup d'État du 5 septembre.

Le 25 novembre 1975, les tribunaux militaires ont commencé à entendre les cas d'officiers et d'hommes accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'État. À la fin de février 1976, 20 participants présumés avaient été condamnés à des peines de prison allant de 6 mois à 12 ans. Seize personnes ont été exécutées et 18 ont été acquittées. À la fin d'avril 1975, le nombre de détenus non jugés était encore estimé à plusieurs centaines.

En novembre 1975, le Comité exécutif international de Amnesty International a approuvé une mission de haut niveau au Soudan en conjonction avec une mission similaire en Éthiopie et en Somalie. Les préparatifs de la mission étaient en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

SUAZILANDE

M. Ambrose Zwane, chef du Ngwane National Liberatory Congress (NNLC), principal parti d'opposition du Swaziland, a été arrêté le 29 octobre 1975 après la publication d'un article qu'il avait écrit pour un journal sud-africain concernant la politique étrangère du Swaziland. Comme par le passé — il a également été détenu en 1973 et 1974 — aucune accusation n’a été portée contre le Dr Zwane et celui-ci a été libéré après 60 jours, la période maximale pendant laquelle une personne peut être détenue sans inculpation en vertu de la loi swazie.

Amnesty International a envoyé un câble au gouvernement du Swaziland pour protester contre la détention du Dr Zwane.

AI a également été préoccupé tout au long de l'année par la situation de Phenias Nene, un partisan du NNLC, qui est détenu en tant qu'immigrant interdit. M. Nene est un réfugié politique d'Afrique du Sud, mais c'est son association avec le NNLC plutôt que sa nationalité qui semble avoir conduit à sa détention.

La vulnérabilité des réfugiés politiques au Swaziland a été clairement démontrée en mars 1976 lorsque Cleophas Ndlovu et Joseph Nduli auraient été enlevés du pays par des agents de sécurité sud-africains. Les deux hommes ont ensuite comparu devant un tribunal en Afrique du Sud pour des infractions politiques (voir la section sur l'Afrique du Sud).

TANZANIE

Au cours de la période 1975-1976, les groupes Amnesty International ont continué à traiter environ 50 affaires d’adoption et d’enquête en Tanzanie, dont 18 personnes emprisonnées en Tanzanie continentale et les autres détenues sur l’île de Zanzibar.

La majorité des détenus de Zanzibar ont été arrêtés en avril 1972 après l'assassinat du président Zanzibari, Cheikh Abeid Karume. Ils ont été jugés entre mai 1973 et mai 1974,

lorsque le procès a abouti à une série de condamnations à mort et de longues peines de prison. Après la condamnation, les condamnés ont porté leurs appels devant la Haute Cour de Zanzibar. Le 11 novembre 1975, la Haute Cour a confirmé les condamnations à mort prononcées à l'encontre de 24 des prisonniers (10 d'entre eux avaient été initialement condamnés par contumace, car ils étaient détenus sur le continent tanzanien). Dix-neuf autres ont vu leurs peines réduites à des peines d'emprisonnement. Parmi ceux qui ont été condamnés à des peines de prison à la fin du procès initial en mai 1974, deux ont vu leur peine réduite et cinq ont été acquittés, bien que leur libération effective n’ait pas été confirmée. Un homme qui avait initialement été condamné à mort a également été acquitté par la Haute Cour.

Après avoir entendu les résultats des appels, le Secrétariat international a demandé aux groupes AI avec des prisonniers à Zanzibar de faire appel aux autorités de Zanzibari pour qu'elles n'exécutent pas les condamnations à mort. En outre, une grande campagne pour une commutation des peines et une amnistie générale pour les prisonniers politiques du pétrole de Zanzibar a été programmée pour coïncider avec le 12 janvier 1976, anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Parti afro-shirazi (ASP) à Zanzibar. Au moment de la rédaction du présent rapport, il semble qu'aucune des condamnations à mort n'ait encore été exécutée et que les détenus poursuivent leur procédure d'appel en faisant examiner leur cas par le conseil au pouvoir de l'ASP. La décision finale sur les affaires sera entre les mains du président Aboud Jumbe de Zanzibar.

En Tanzanie continentale, des élections législatives et présidentielles ont eu lieu vers la fin du mois d'octobre 1975. Le président Julius Nyerere, chef d'État tanzanien depuis l'indépendance, a recueilli 91,5 % des suffrages exprimés. Après sa réélection réussie, le président Nyerere a annoncé une amnistie le 1er novembre 1975 qui a libéré 7 308 criminels de droit commun et réduit les peines de 3 685 autres. Selon les médias, les prisonniers politiques ont été exclus de cet acte de clémence.

Début novembre 1975, AI lança une grande campagne impliquant des groupes d'adoption et de coordination pour faire pression en faveur d'une amnistie générale des prisonniers politiques sur le continent tanzanien le 9 décembre 1975, date anniversaire de l'indépendance du pays.

Bien que plusieurs adoptés à long terme AI aient été libérés des prisons continentales en 1975 — y compris Gray Mattaka, un journaliste dont la condamnation pour trahison avait été annulée par la Cour d'appel d'Afrique de l'Est en 1971, mais qui avait été détenu par ordre présidentiel même depuis — un nombre inconnu de personnes seraient toujours détenues en vertu des dispositions de la loi tanzanienne sur la détention préventive, qui prévoit une détention illimitée sans procès.

Il s'agit notamment de réfugiés d'autres États africains, de parents et d'associés de l'ancien ministre du Cabinet Oscar Kambona et de l'ancien ministre tanzanien des Affaires économiques Abdul Rahman Babu, qui a été l'un des condamnés à mort par contumace par le tribunal de Zanzibar en mai 1974. La santé de M. Babu a suscité des inquiétudes à la fin de 1975, après qu'il eut sorti clandestinement de prison un appel à l'aide.

Selon des témoignages oculaires parvenus au Département des recherches, les conditions dans les prisons tanzaniennes telles que la prison de Butimba, Mwanza et la

prison d'Ukonga, Dar es Salaam, ne sont pas bonnes, et certains membres du personnel pénitentiaire se comporteraient brutalement à l'égard des prisonniers condamnés.

TOGO

Les groupes Amnesty International continuent de traiter les cas de deux prisonniers togolais, dont l'un, Frank Tsogbe, est détenu sans inculpation ni procès depuis 1973. Tous deux sont détenus dans la prison civile de Lomé, la capitale. Bien qu'une vingtaine de personnes seraient détenues sans jugement au Togo pour des raisons politiques, l'insuffisance des données sur les détenus individuels a empêché un important programme d'adoption.

TUNISIE

La situation en Tunisie au cours de la période 1975-76 a été marquée par de nouveaux troubles étudiants et une attitude de plus en plus répressive de la part des autorités à l'égard des jeunes dissidents de gauche. En réponse à cela, Amnesty International a augmenté son programme d'adoption: les groupes traitent aujourd'hui plus de 60 cas, contrairement aux 40 cas d'adoption et d'enquête qui avaient été traités en mai 1975.

La plupart des nouveaux cas d'adoption sont des étudiants et des enseignants arrêtés lors d'une vague de détentions entre février et avril 1975, qui a été suivie d'une série de procès politiques s'étendant de juillet 1975 à janvier 1976. En conséquence, des militants de gauche ont été condamnés à des peines de prison allant de 6 mois à 7 ans pour des accusations telles que complot contre la sécurité de l'État, formation d'une organisation illégale, insulte au chef de l'État et diffusion de fausses informations. Les deux procès les plus importants, en juillet et septembre/octobre 1975, ont impliqué respectivement 42 et 101 accusés. Des observateurs juridiques internationaux envoyés par des organisations de défense des droits de l'homme pour observer ces procès ont été expulsés de Tunisie dans les deux cas. D'autres affrontements entre le gouvernement et les étudiants ont eu lieu en mai 1975. Le même mois, un tribunal de Tunis a condamné à mort un Libyen, Mohamed Ali Nayel, accusé d'avoir prévu d'enlever des membres du cabinet tunisien.

Au début de 1976, AI élargit ses efforts pour aider les prisonniers d'opinion. En janvier, le Département de la recherche a produit un document d'information sur la Tunisie. En février, Nejib EI-Euch, un étudiant tunisien qui avait été condamné à 5 ans d'emprisonnement en août 1974, a été présenté en appel dans la Campagne pour l'abolition de la torture après que AI ait reçu des informations selon lesquelles il était dans un état de dépression nerveuse permanente et de délire presque constant.

Les groupes de coordination français et allemand sur la Tunisie, en coopération avec leurs sections nationales, ont entrepris des actions pour faire connaître le sort des prisonniers politiques tunisiens le 20 mars, à l'occasion du 20e anniversaire de l'indépendance de la Tunisie. Également en mars 20 nouveaux cas tunisiens ont été adoptés, et la planification d'une grande campagne pour appeler à une amnistie générale en Tunisie a commencé en juin. Le 17 mai, AI a écrit au Président Habib Bourguiba pour

demander une telle amnistie. L'appel a été soutenu par une campagne de lettres et de pétitions impliquant des groupes d'adoption et des sections nationales.

UGANDA

Au cours des mois de juin et juillet 1975, l'attention internationale s'est concentrée sur le cas de Denis Hills, un conférencier britannique qui avait été arrêté dans la capitale Kampala le 1er avril et qui avait été condamné à mort par peloton d'exécution après avoir été reconnu coupable de trahison le 1er juin.

Le 12 juin 1975, William Eteki Mboumouna, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, et plusieurs chefs d'État africains, leur demandèrent de faire appel au président Amin pour commuer la peine de mort et cesser d'utiliser le cas de M. Hills à des fins politiques. Le président Amin avait précédemment annoncé que M. Hills serait exécuté si le gouvernement britannique ne respectait pas certaines exigences. Le 2 juillet, M. Hills a été libéré et autorisé à quitter l'Ouganda après que le ministre britannique des Affaires étrangères James Callaghan ait passé deux jours à Kampala pour négocier sa libération.

Dans une mesure de clémence annoncée début juillet, le président Amin a déclaré que les peines de mort seraient réduites à 6 mois d'emprisonnement, les peines de 10 ans à 2 mois et les peines de 5 ans à 2 semaines.

Le 1er octobre 1975, dans un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le président Amin a attaqué AI comme étant « nourri de rumeurs et de concoctions de criminels et d'exilés discrédités » et pour n'avoir « pris aucune peine à enquêter ou à envoyer une équipe en Ouganda pour voir par eux-mêmes ». Le discours fait suite à la publication du rapport annuel 1974175 de AI , dans lequel l'Ouganda était l'un des pays critiqués pour ses violations des droits de l'homme.

En réponse au discours du président Amin, le secrétaire général Martin Ennals a demandé une audience avec l'ambassadeur ougandais aux Nations Unies lors d'une visite à New York plus tard dans le mois. L'ambassadeur a été informé de la préoccupation de AI au sujet de la situation en Ouganda et a également rappelé que des représentants de AI s'étaient rendus en Ouganda à deux reprises depuis que le président Amin avait pris le pouvoir en 1971. L'ambassadeur a confirmé que l'invitation faite par le Président pour AI d'envoyer une équipe en Ouganda était toujours valable, mais que le calendrier d'une telle mission AI devrait être décidé ultérieurement. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune date précise n'avait été fixée pour une telle mission.

Le 25 juin, une commission d'enquête nommée par le président Amin pour enquêter sur la «disparition» de personnes en Ouganda depuis 1971 lui a fait rapport. Le président de la commission, le juge Mohamed Said, a déclaré que 308 personnes avaient disparu depuis 1971, mais a ajouté, selon les médias ougandais, qu'"il n'y avait même pas la moindre suggestion que le président Amin ait dirigé la disparition d'une personne ...".

Malgré cela, cependant, des rapports d'arrestations politiques et de «disparitions» ont continué à être reçus par AI en août 1975 et à nouveau en décembre 1975. En avril 1976,

des témoins oculaires ont signalé le meurtre brutal de prisonniers dans la caserne de Naguru, à Kampala.

ZAIRE

Au milieu de l'année 1975, un certain nombre de personnes ont été arrêtées et accusées de complicité dans un coup d'État avorté en juin contre le gouvernement du président Mobutu Sesé Seko. Quatre généraux ainsi que d'autres militaires et civils figuraient parmi les quelque 40 détenus. En août 1975, ils ont été jugés à huis clos par un tribunal militaire.

À la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, sept officiers de l'armée ont été condamnés à mort par le tribunal. Vingt-six personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de 6 mois à 20 ans, et sept ont été acquittées.

Le 8 septembre 1975, Amnesty International câble le président Mobutu demandant la commutation des peines de mort. Au moment de la rédaction du présent rapport, elles n'avaient pas encore été réalisées.

ZAMBIE

Confronté à des difficultés économiques et politiques croissantes1,31, aggravées par la situation en Angola et en Rhodésie, le président zambien Kenneth Kaunda a invoqué les pleins pouvoirs d'urgence le 28 janvier 1976. Il a été largement considéré comme une tentative d'étouffer les critiques internes de la politique de son gouvernement envers l'Angola et les États d'Afrique australe gouvernés par des Blancs.

En février, les pouvoirs d'urgence ont été utilisés pour détenir six conférenciers et 17 étudiants de l'Université de Zambie, tous soupçonnés de soutenir le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), l'un des trois groupes nationalistes rivaux en Angola. Cinq des conférenciers détenus, tous expatriés, ont ensuite été libérés et expulsés à la fin du mois de mars. Mais au moins 16 étudiants et un conférencier étaient toujours détenus au moment de la rédaction du présent rapport. Les détenus, qui n'ont pas été inculpés, seraient tous des citoyens zambiens.

Amnesty International a fait appel de leur détention auprès du président Kaunda et a adopté leurs cas.

Le Département des recherches s'est également inquiété du maintien en détention sans jugement de plus de 50 membres de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU), le mouvement de libération rhodésien. Ils ont été arrêtés à la suite de l'assassinat du président national de la ZANU, Herbert Chitepo, à Lusaka, le 18 mars 1975. Plusieurs détenus ont été torturés au cours des deux premiers mois de leur emprisonnement. Mais le recours à la torture aurait été interrompu après que AI ait demandé au président Kuanda d'intervenir personnellement pour veiller à ce que les détenus bénéficient d'un traitement juste et humain.

À une exception près, tous les détenus ont été détenus sans inculpation pendant qu'une commission internationale spéciale nommée par le président Kaunda enquêtait sur les circonstances de la mort de M. Chitepo. L'exception, Tyupo Shumba Chigowe, a été jugée

en janvier 1976, accusée du meurtre d'un autre responsable de la ZANU, Edgar Madekurozwa. Il a été reconnu coupable et condamné à mort en avril 1976. L'affaire est maintenant en appel.

À la suite de la publication d'un rapport sur les conclusions de la Commission spéciale internationale en mars 1976, trois autres détenus ont été inculpés du meurtre de M. Chitepo. Ils comprenaient Josiah Tongogara, l'ancien chef des opérations de guérilla de la ZANU. Leur procès devait commencer en juin 1976.

En avril 1976, les autorités zambiennes ont arrêté plus de 50 membres d'un autre mouvement nationaliste, la South West Africa People's Organization (SWAPO), lorsqu'il est devenu évident que les divisions au sein de la direction pourraient conduire à une violence ouverte. À la fin du mois de mai, une commission d'enquête a été créée pour enquêter sur les causes du différend SWAPO.

En décembre 1975, le président Kaunda a accordé une amnistie à 96 détenus politiques détenus sans inculpation depuis 1973 dans le cadre d'un prétendu complot visant à renverser le gouvernement. Cela a suivi le procès de William Chipango, l'ancien maire de Livingstone, et trois autres hommes. Ils ont été accusés d'avoir planifié la conspiration et organisé le recrutement de Zambiens pour l'entraînement militaire en Namibie en préparation de la tentative présumée de renversement du gouvernement Kaun d. Bien que le procès se soit achevé à la fin de 1975, le verdict était toujours attendu en mai 1976.

Deux Sud-Africains arrêtés pour espionnage au début de 1974 ont également été libérés en décembre 1975. Comme plusieurs autres détenus en Zambie, ils ont été détenus sur ordre du Président après avoir été acquittés par le tribunal de toutes les charges retenues contre eux.

Les Amériques

Tout au long de la période 1975-1976, la situation globale des droits de l'homme dans les Amériques s'est légèrement détériorée, mais de façon indubitable, en particulier dans les pays d'Amérique latine. Cette introduction se concentre sur cette région. Les problèmes spécifiques de pays tels que Cuba, les États-Unis d'Amérique et ceux des Caraïbes anglophones sont abordés dans leurs sections individuelles dans les pages suivantes.

Les pays cono sur - le Chili, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay - présentent la plus grande charge de travail du département, car ils contiennent la plus forte concentration de prisonniers politiques en Amérique latine. Environ 30 000 prisonniers politiques seraient détenus dans ces quatre seuls pays. Ce chiffre représente près de 90 % de la population totale de prisonniers politiques de l'ensemble du continent (à l'exclusion de Cuba). Il est vrai que plus de la moitié de la population d'Amérique latine vit dans le c ono sur. Mais il est également vrai que la proportion de la population détenue pour des raisons politiques y est également la plus élevée.

En Uruguay, avec une population de seulement 21 millions d'habitants, une personne sur 500 est un prisonnier politique - le taux le plus élevé des Amériques. C'était une considération dans le choix de l'Uruguay comme cible d'une campagne mondiale Amnesty International en février et avril 1976 pour attirer l'attention internationale sur le recours à la torture et les morts sous la torture au cours des deux dernières années.

Un facteur commun à tous les pays du colloque a été la réaction des militaires à ce qu'ils ont conçu comme une menace pour le centre du pouvoir établi, soit par des mouvements de guérilla violents, soit même par la gauche démocratiquement élue (comme ce fut le cas au Chili). De manière significative, les pays d'Amérique latine qui ont moins de prisonniers politiques n'ont pas connu une telle menace présumée pour leur stabilité.

En outre, les quatre pays ont les normes socio-économiques et culturelles les plus élevées d'Amérique latine. Alors que les pays moins développés tels que le Paraguay, le Nicaragua et Haïti, avec des régimes autocratiques stables, avaient le plus grand nombre de prisonniers politiques il y a plus de 10 ans, aujourd'hui, l'inverse est vrai. Il est à noter que dans les pays riches, la répression se caractérise par un appareil systématique et bien organisé qui dispose d'une technologie avancée et d'équipements hautement sophistiqués. Les pays les plus pauvres ne disposent pas de telles "ressources", de sorte que la torture tend dans ces endroits à consister en des coups et des formes plus élémentaires de mauvais traitements. Le plus grand nombre d'allégations de torture émane du cono sur

Les chiffres relatifs au nombre de prisonniers politiques sont trompeurs s'ils ne tiennent pas compte des assassinats politiques. Ce modèle particulièrement latino-américain de répression politique est particulièrement répandu au Guatemala et en Argentine. Il est également impossible de calculer avec précision le nombre de ceux qui sont tués ou qui disparaissent simplement à la suite d'activités extra-légales des escadrons de la mort terroristes. En Argentine, les victimes de ces escadrons en 1975 étaient au nombre de 1 000. Au Guatemala, on estime que 15 000 personnes ont ainsi été tuées entre 1970 et 1975.

Il existe des preuves solides suggérant que, dans certains pays, ces activités sont tolérées si elles ne sont pas encouragées par les autorités. Peu de gens sont traduits en justice ou condamnés pour participation à des escadrons de la mort malgré le fait que ces groupes opèrent souvent en plein jour. La fonction des escadrons de la mort est d'éliminer l'opposition réelle ou potentielle au régime. Les personnes les plus vulnérables aux attaques sont donc les syndicalistes, les avocats qui défendent les prisonniers politiques, les étudiants et les dirigeants politiques. Au Brésil au moins, les escadrons de la mort étendent leur travail à l'exécution de petits criminels et de clochards: Les statistiques pour les personnes tuées dans cette catégorie sont naturellement incomplètes.

Un motif secondaire important pour les assassinats politiques est la création d'un climat de peur et d'incertitude pour décourager toute forme d'opposition à l'élite dirigeante. Par conséquent, les méthodes d'assassinat sont délibérément choquantes: souvent la victime a été torturée en premier. Le département de recherche a l'intention de consacrer une grande partie de l'année à venir à l'analyse de ce phénomène.

Dans les pays où il y avait une opposition active et armée, les guérilleros forment la plus grande proportion de prisonniers politiques. Les autres plus grands groupes de détenus sont des membres du parti communiste, des membres d'autres organisations de gauche et des membres de l'aile radicale de l'Église catholique romaine. Ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles que des groupes de droite sont détenus. En général, la plupart des prisonniers politiques sont jeunes, et les plus susceptibles d'être arrêtés sont les stud e nts, suivis par les syndicalistes, les journalistes, les avocats et les paysans.

En Amérique latine, les problèmes des droits de l'homme ne découlent pas, dans la plupart des cas, d'une nécessité de réforme constitutionnelle ou législative, mais d'un abus ou d'un mépris de la loi.

Au Chili et en Bolivie, AI a été très préoccupé par l'utilisation de l'exil forcé comme punition pour les opposants politiques présumés du régime. Dans de nombreux cas, les exilés n'ont pas été entendus par un tribunal et sont punis par l'exil pour des crimes ou des infractions non spécifiés.

Le Département est de plus en plus conscient de la nécessité d'aborder les problèmes des droits de l'homme d'un point de vue régional. À l'heure actuelle, le département travaille pour un total de 967 prisonniers. La collaboration avec le département de la Campagne pour l'abolition de la torture (CAT) sur les actions urgentes pour les victimes individuelles de torture a été un aspect important de notre travail. En effet, plus de 80 % de toutes les actions urgentes de la CAT ont concerné l'Amérique latine. Cela reflète à la fois l'incidence relativement élevée de la torture et des détentions extrajudiciaires dans cette région et le développement de sources d'information de plus en plus rapides et fiables.

Des efforts ont été faits pour élargir le travail du département dans des domaines qui n'ont pas été au centre de la recherche AI jusqu'à récemment, ou sur lesquels peu d'informations fiables ont été obtenues. En conséquence, en juin 1975, une mission s'est rendue au Mexique et, en avril 1976, les délégués se sont rendus dans quatre pays d'Amérique centrale: Nicaragua, Guatemala, El Salvador et Honduras.

Des communications concernant le Chili et le Brésil ont été présentées à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1975 et 1976. Des informations sur les

personnes détenues au Paraguay et en Haïti ont également été transmises à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains. En novembre 1975, les membres du département ont assisté à la deuxième Conférence interparlementaire de la Communauté européenne à Luxembourg, où ils ont pu discuter de plusieurs questions relatives aux préoccupations AI avec des parlementaires d'Europe et d'Amérique latine.

Des campagnes sur le Chili et le Brésil ont été menées respectivement en septembre 1975 et avril 1976. La campagne du CAT sur la torture en Uruguay a été, comme jamais, le grand projet du département pour l'année.

ARGENTINE

Le présent rapport est largement divisé en deux parties. La première se concentre sur la situation des droits de l'homme qui prévalait en Argentine avant le coup d'État du 24 mars 1976, la seconde sur les événements survenus depuis la prise de pouvoir par les militaires. Néanmoins, comme on peut le voir dans cette dernière section, la plupart des problèmes qui concernaient Amnesty International pendant la présidence d'Isabel Perón subsistent et la situation s'est aggravée à certains égards.

La corruption généralisée, la flambée de l'inflation, les troubles du travail et l'escalade des assassinats politiques par des groupes extrémistes de gauche et de droite avaient caractérisé le mandat d'Isabel Peron. L'état de siège, introduit en novembre 1974, a conduit à la détention sans procès (pour des périodes illimitées) de plus de 4 000 personnes. Mais en janvier 1976, la Cour suprême a déclaré l'état de siège inconstitutionnel pour deux motifs: elle n'a pas été ratifiée par le Congrès et sa durée n'a jamais été précisée. Cela signifiait effectivement que les 4 000 prisonniers étaient détenus illégalement, mais lecottp a empêché toute intervention que le pouvoir judiciaire aurait pu initier.

Tout au long de 1975, le nombre d'enlèvements et d'assassinats imputables à des groupes comme l'AAA (Alianza Anti-C omunist a Argentina - Argentinian Anti-Communist Alliance) a considérablement augmenté et, en août 1975, Amnesty International a préparé une enquête sur 461 meurtres survenus entre juillet 1974 et juin 1975. Dans tous les cas, certains motifs politiques ont pu être identifiés. L'enquête a été envoyée au président Perón avec un commentaire attirant l'attention sur le fait que près des deux tiers des victimes semblaient avoir été exécutées par des escadrons de la mort de droite. AI a exhorté le gouvernement argentin à prendre des mesures pour traduire en justice les coupables de telles activités.

Le 24 septembre, alors que Sefiora Perlin était en convalescence pour cause de maladie, AI a écrit au Président provisoire de la République, Itab Luder, pour exprimer sa préoccupation face à l'impunité apparente avec laquelle les groupes paramilitaires opéraient en Argentine. Une caractéristique nouvelle et troublante des activités de représailles de l'AAA avait été l'extermination de familles entières. Dans un cas, le 14 août 1975, les parents, le frère et la sœur de Mariano Pujadas (une guérilla tuée en 1972) ont été enlevés de leur maison et abattus. Leurs corps ont ensuite été détruits par la dynamite.

Il est à noter que le gouvernement argentin, qui a tenté d'étouffer les activités de guérilla de gauche et a monté une énorme opération anti-guérilla dans la province de Tucuman, au nord du pays, détenant plusieurs dirigeants de guérilla clés, a fait remarquablement peu d'arrestations en relation avec l'AAA, une organisation qui a mené plus de 2 000 assassinats politiques depuis 1973. Il existe des preuves solides suggérant que des fonctionnaires haut placés ont toléré ou activement soutenu des actes de terrorisme de droite. AI a lancé des appels urgents dans plus de 133 cas d'enlèvements au cours de la dernière année.

Une autre source de préoccupation au cours de cette période a été l'augmentation du nombre d'allégations de torture reçues par AI . Olga Talamante, une citoyenne américaine libérée peu après le coup d'État de mars 1976, a déclaré que lorsqu'elle a été détenue à Azul, en novembre 1974, elle a été torturée au poste de police local. Les centres de torture les plus fréquemment cités sont: Escuela Namero 31 de Fatna ll a à Tucuman, Brigada de Investigaciones de Banfield et la caserne militaire de Ca mpo de Mayo dans la province de Buenos Aires, et la Superintendencia de Seguridad Federal à Buenos Aires (anciennement connue sous le nom de Coordinac io n Federal). Cependant, la torture serait une pratique courante dans de nombreux quartiers généraux locaux de la police et de l'armée dans tout le pays.

De nombreux prisonniers adoptés par AI au cours de l'année étaient membres de syndicats, car les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre l'insurrection armée ont inévitablement conduit à la répression de l'activité syndicale légale. Le cas de Raimundo Ongaro, dirigeant de l'Union des imprimeurs de Buenos Aires, est typique de cet aspect de la répression. Après avoir mené une grève déclarée illégale par le ministre du Travail, Señ ou Ongaro a été retiré de la direction du syndicat et arrêté en octobre 1974 pour possession illégale d'armes à feu. En décembre 1974, un juge acquitta Señ ou Ongaro et ordonna sa libération. Se ñou Ongaro a été immédiatement placé en détention préventive à la disposition du pouvoir exécutif.

En mai 1975, alors que Se ñou Ongaro était toujours détenu, l'AAA a enlevé et abattu son fils Alfredo, âgé de 2 ans. Une semaine plus tard, il y a eu une tentative sur la vie d'un autre fils, Raimundo. Après avoir passé un an en prison, Se ño r Ongaro a décidé d'exercer son droit légal et d'opter pour l'exil.

D'autres secteurs de l'opposition juridique, tels que le Partido So cialista d e los Trabajadores (PST), ont également été touchés par les dispositions relatives à l'état de siège. Environ 20 NT m embe rs ont été placés en détention préventive après avoir apporté leur soutien à la grève de deux mois à Villa Constitución qui a paralysé le complexe sidérurgique sur le Parana en avril/mai 1975. AI groupes travaillent au nom des cinq qui restent en détention. Le PST a également été la cible de violences de droite: huit de ses membres ont été assassinés en 1975, et beaucoup de leurs bureaux locaux ont été attaqués et détruits.

La liberté des avocats d'exercer leur profession a été progressivement sous-exploitée tout au long de 1975. Les avocats constituaient l'une des plus grandes catégories de prisonniers détenus en vertu de la disposition relative à l'état de siège, généralement parce qu'ils avaient défendu des prisonniers politiques. En outre, les membres de la profession

juridique ont été l'une des principales cibles d'intimidation et souvent d'assassinats de la part d'organisations telles que l'AAA. Même les juges qui étaient considérés comme « trop indulgents » avec les subversifs recevaient des menaces de mort. L'effet cumulatif a été que, dans certaines régions, les avocats ont refusé de défendre les prisonniers politiques.

AI a travaillé pour le compte de 32 avocats détenus en détention préventive entre 1975 et 1976, dont deux ont obtenu leur libération et trois autres ont exercé leur droit constitutionnel d'opter pour l'exil. (Ce droit a été retiré par le nouveau gouvernement.)

Les conditions carcérales ne cessent de se détériorer, en partie à cause de la surpopulation carcérale. La plupart des prisons argentines abritent aujourd'hui des prisonniers politiques. En novembre 1975, de nombreuses prisons ont été placées sous juridiction militaire et un nouveau régime a été appliqué, ce qui a causé des souffrances considérables. Dans presque toutes les prisons, il y a maintenant une forte censure du courrier, de sévères restrictions à l'exercice et une interdiction de toute activité (les prisonniers ne sont pas autorisés à lire ou à étudier et même chanter peut être une infraction punissable).

Hortensia Rodriguez de Porcel, ancienne députée provinciale du parti Justicialista à Salta, a déclaré dans une lettre au président de la Liga Argentina por los Derechos Humanos (Ligue argentine des droits de l'homme) en décembre 1975:

> Depuis novembre 1975, nous n'avons pas le droit de recevoir de colis ou de nourriture. Ils ne nous vendront rien non plus à la boutique de la prison. Beaucoup de prisonnières sont malades parce qu'elles mangent de la nourriture en prison. J'espère à Dieu que cette situation ne durera pas longtemps pour que les bébés n'aient plus à souffrir avec leur mère.

Un prisonnier, Jorge Nicaner Fernandez, s'est suicidé le 28 décembre 1975, prétendument à cause des mauvaises conditions de détention.

Il est actuellement difficile d'évaluer les effets du coup d'État militaire de 1976 sur la situation des droits de l'homme en Argentine. Le nouveau président, le général Jorge Rafael Videla, a promis dans son discours inaugural qu'il y aurait un respect approprié pour la dignité humaine et que le recours à la force serait la réserve exclusive de l'État. Mais les premiers pas du nouveau gouvernement sont loin d'être rassurants. Le Congrès a été dissous, tous les partis politiques ont été suspendus, l'organisation syndicale centrale, la Confederación Nacional del Trabajo, a été placée sous contrôle militaire, l'état de siège doit rester en vigueur, une forme de loi martiale a été établie, tout le système judiciaire a été suspendu. La peine de mort a été introduite et des peines sévères sont prévues pour des crimes tels que « trouble à l'ordre public ».

Le 25 mars 1976, AI a écrit au nouveau chef de l'État argentin pour demander la libération rapide de toutes les personnes placées en détention préventive. AI a également demandé un frein efficace aux atrocités de droite et une garantie que les réfugiés d'autres pays d'Amérique latine ne seraient pas expulsés.

Plusieurs milliers de personnes ont été arrêtées immédiatement après le coup d'État, y compris des responsables du gouvernement précédent et de nombreux autres, tels que des syndicalistes et des sympathisants présumés de gauche. Le nouveau gouvernement a

indiqué qu'une partie des 4 000 personnes déjà en détention préventive au moment du coup d'État sera libérée dans un avenir proche. Ceux qui sont considérés comme « subversifs » dentelleront les cours martiales.

En outre, la situation des centaines de milliers de réfugiés reconnus ou de facto est devenue extrêmement précaire. Un communiqué du gouvernement publié le 26 mars 1976 a déclaré que tout réfugié qui mène des activités qui "affectent la paix sociale, la sécurité nationale ou l'ordre public" sera expulsé. Le gouvernement a déclaré qu'il n'expulserait pas nécessairement les réfugiés vers leur pays d'origine. Néanmoins, il existe une étroite collaboration entre les forces de police des pays voisins tels que le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, qui semblent opérer librement à l'intérieur de l'Argentine (arrêter et même torturer leurs propres ressortissants). Cela suscite de graves inquiétudes.

Le 19 décembre 1975, le sénateur Hipolito Solari Yrigoyen de l'Union civique radicale, a dénoncé au Congrès les activités de la DINA (police de sécurité chilienne) en Argentine.

Il y a des rapports non confirmés qu'un dirigeant du MIR chilien (Movi mie nto de Izquierda Revol ucionaria), Edgard o Enriquez, qui a disparu à Buenos Aires le 10 avril avec le Brésilien Regina Marcondes, a été remis à la DINA le 29 avril. Des informations provenant d'autres sources suggèrent que Señ ou Enriquez ont peut-être été assassinés en Argentine. Les gouvernements chilien et argentin ont nié toute responsabilité dans sa disparition.

Le 20 mai, AI a publié un communiqué de presse concernant l'enlèvement de deux éminents parlementaires uruguayens exilés, Zelmar Michelini et Hector Gutierrez Ruiz. Ils ont été enlevés chez eux à Buenos Aires le 18 mai. Le communiqué de presse cite également un jeune couple uruguayen, William White- law et Rosario Barredo, et leurs trois enfants, qui ont été enlevés le 13 mai, également à Buenos Aires. Le 29 mai, les enfants ont été retrouvés vivants et en bonne santé. Dans un autre communiqué de presse du 23 mai, AI a exprimé son choc et son horreur face au meurtre des quatre adultes dont les corps ont été retrouvés criblés de balles dans une voiture à la périphérie de Buenos Aires le 21 mai.

Un autre parlementaire, Wilson Ferreira Aldunate (chef du parti national blanc (Blanco) du centre de l'Uruguay et ancien candidat à la présidentielle aux élections de 1971) s'est caché et a finalement réussi à obtenir l'asile dans une ambassade avant de finalement quitter le pays. Le 21 mai, les corps mutilés de cinq Chiliens ont été retrouvés près du Campo de Mayo.

Dans les deux semaines qui ont suivi le coup d'État, les AAA ont été jugés responsables de plus de 100 meurtres, tandis que la guérilla de gauche a tué en une seule journée trois policiers, un capitaine de marine et un homme d'affaires américain. Il y a au moins cinq assassinats politiques par jour en Argentine. Selon certaines informations, la majorité de ces meurtres auraient été perpétrés par des factions militaires de droite qui souhaitent créer des ravages parmi la population civile et contraindre le général Jorge Rafael Videla (qui est considéré comme un modéré) à démissionner.

Il n'y a pas de chiffres officiels pour les personnes en détention, bien que les estimations reçues par AI affirment que le nombre de personnes en détention est aussi élevé que 20 000. Les nouvelles autorités n'ont pas encore mis à disposition de listes de prisonniers. Une

indication de l'ampleur de la répression peut être tirée d'un exemple concret. Dans les petits cantons industriels de Berisso et Ensenada, à 60 kilomètres de Buenos Aires, plus de 1 500 travailleurs de deux entreprises, Frigorifico Swift et Actilleros del Estado, ont été arrêtés début avril. Les travailleurs avaient apparemment manifesté contre le coup d'État.

Les intellectuels ont été pointés du doigt pour la rep ression. Des centaines de psychiatres et de psychologues ont été licenciés ou suspendus de leurs postes dans les hôpitaux de toute l'Argentine et d'autres ont été tués, enlevés ou arrêtés. Le journaliste et écrivain Haroldo Conti a été enlevé à Buenos Aires le 4 mai et est toujours porté disparu.

AI continue d'être alarmé par la manière dont les gens sont arrêtés par la police et l'armée sans mandat. En avril 1976, un sociologue bien connu, Emilio de Ipola, et son épouse Gloria Rojas ont été enlevés chez eux à Buenos Aires. Ce n'est qu'après une semaine que les autorités ont admis qu'ils étaient détenus dans une prison.

À l'heure actuelle, AI commence un programme d'adoption à grande échelle en Argentine.

BOLIVIE

Au cours de l'année écoulée, 65 nouveaux cas de prisonniers ont été traités par Amnesty International en Bolivie. Vingt-sept prisonniers en cours d'adoption ou d'enquête ont été libérés - beaucoup en exil immédiat - tandis que 45 restent emprisonnés. Aucun n'a été formellement inculpé, bien que la plupart aient été accusés dans des communiqués de presse du ministère de l'Intérieur de « conspiration » contre le gouvernement du président Hugo Banzer Suarez. Les prisonniers comprennent des dirigeants syndicaux et étudiants, ainsi que des dirigeants et des militants de groupes politiques.

En novembre 1974, une série de décrets-lois ont été promulgués qui ont suspendu indéfiniment tous les partis politiques, les syndicats et les associations professionnelles et interdit toutes les réunions pouvant être considérées comme politiques ou liées aux syndicats. Cependant, le mouvement syndical n'a pas été gravement affecté jusqu'à ce qu'une réunion des représentants de la fédération syndicale Central Obrera Boliviana (COB) soit rompue dans la ville minière d'Oruro le 12 juillet 1975.

AI a télégraphié le président Ba nzer le 18 juillet pour protester contre les arrestations au motif qu'elles contredisaient directement les normes internationales relatives aux droits syndicaux et à la liberté de réunion. Vingt-quatre des principaux dirigeants du mouvement syndical bolivien ont été arrêtés et le ministre de l'Intérieur, le colonel Juan Pereda Asbun, a affirmé qu'ils avaient conspiré «pour provoquer le chaos social et une grève générale». Le colonel Pereda a ajouté que les autorités boliviennes « ne considèrent aucun prix trop élevé pour garantir la tranquillité nécessaire au progrès de la nation » et que ceux qui tentent de perturber cette tranquillité « courent le risque d'être réprimés de manière drastique ». Tous les syndicalistes détenus ont été adoptés par AL

Tous les prisonniers détenus à Oruro, sauf cinq, ont été libérés ou envoyés en exil. Mirna del Rio, chef du syndicat des enseignants de La Paz et représentante de son syndicat au COB, a été l'une des prisonnières du mois de décembre de AI . Elle a été libérée à la fin du

mois de décembre, mais peu de temps après, elle a été arrêtée de nouveau et sommairement exilée au Chili.

Une amélioration significative a été observée au cours de la première moitié de la période couverte par le présent rapport en ce qui concerne le traitement reçu par les prisonniers politiques. La quasi-totalité de l'année 1975 a été caractérisée par l'absence notable d'allégations de torture qui n'avaient été que trop fréquentes les années précédentes.

Mais en décembre 1975, la détention de neuf personnes pour des liens présumés avec des mouvements de guérilla a été signalée. Parmi eux Antonio Peredo, frère journaliste d'Inti et Coco Peredo, compagnons du révolutionnaire cubain Ché Guevara en 1967. Quatre étaient des exilés chiliens. La gravité des allégations du gouvernement - malgré le fait qu'aucune activité de guérilla n'a été signalée en Bolivie depuis quelques années - ainsi que les rapports officieux selon lesquels les prisonniers ont été mutilés et soumis à la torture, ont conduit à des actions en leur nom par le département de la Campagne pour l'abolition de la torture (CAT) les 23 décembre et 9 janvier.

Le 16 février, AI a télégraphié au Président Banzer pour lui demander des informations sur la détention, le 29 janvier, d'autres présumés conspirateurs de guérilla. L'un d'eux, Serafin Gil Cubreuil, serait mort sous la torture.

En mars 1976, le ministre de l'Intérieur Pereda Asbun a déclaré au journal Presencia qu'Antonio Peredo n'était pas détenu par le gouvernement. Cela contraste fortement avec une déclaration antérieure du 11 décembre selon laquelle Antonio Peredo avait été détenu.

Face aux craintes qu'Antonio Peredo et d'autres prisonniers accusés d'activités de guérilla puissent être torturés ou être morts sous la torture, un appel a été lancé en avril contre Antonio Peredo et d'autres détenus en même temps.

BRESIL

Depuis le début de 1975, environ 2 000 sympathisants communistes présumés ont été détenus dans tout le Brésil. Le nombre réel de personnes encore en détention est d'environ 700•800, dont 240 ont été adoptées par Amnesty International . La majorité des détenus ont été inculpés ou condamnés en vertu de la loi sur la sécurité nationale. Il s'agit de l'organisation de partis politiques interdits par l'État et passible d'une peine de 2 à 5 ans d'emprisonnement.

Les arrestations ont commencé dans les grands centres tels que &à Paulo et Rio de Janeiro, mais se sont rapidement étendues à d'autres provinces telles que: Bahia, Parana, Santa Catarina, Goias et, plus récemment, Pernamubuco et Sergipe. Beaucoup des personnes arrêtées étaient en effet des membres actifs du Parti communiste brésilien (Partido Communis ta Brasileiro - PCB) pro-Moscou, y compris le secrétaire général par intérim du PCB, Marco Antonio Tavares Coelho. Mais les arrestations ultérieures incluaient des membres progressistes du Movimento Democratico Brasileiro, le seul parti d'opposition légal, des journalistes, des avocats, des syndicalistes et d'autres dont les liens avec le PCB allaient de la ténue (beaucoup ont admis avoir été membres par le passé, mais ont déclaré qu'ils avaient depuis longtemps cessé d'être membres) à l'inexistante.

Il y a eu une tendance croissante par les minces de l'Inde (difficiles) à lier les membres de la BMD avec le parti communiste illégal. Lors des élections de novembre 1974 au Sénat et à la Chambre des représentants, la BMD a mené avec succès une campagne sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux droits civils. Il a demandé le rétablissement de l'habeas corpus pour les crimes politiques et l'ouverture d'une enquête sur les cas de personnes "disparues". Cependant, son succès a été officiellement attribué au soutien communiste, et donc toute initiative du parti MDI3 sur la torture ou les disparitions a été rejetée par le gouvernement comme subversion.

Les mesures prises en 1976 pour faire taire les critiques du parti MDI3 ont abouti à ce que cinq députés soient des cassados (c'est-à-dire perdent leur mandat parlementaire et voient leurs droits politiques suspendus pendant 10 ans). L'un des députés était Lysaneas Maciel, qui travaillait sur les droits de l'homme.

On estime qu'environ 150 membres du parti MDB ont été arrêtés au cours de la vague d'arrestations. Certains sont des responsables clés du parti tels que Manoel Teodosio, l'organisateur régional de l'État de Pernambuco, qui a été arrêté en mars 1976 alors qu'il était allé protester contre la détention de ses deux fils, et Sergio Santana, conseiller municipal du MDB à Salvador da Bahia, qui a témoigné devant le tribunal qu'il avait été torturé. Néanmoins, il a été condamné à 2-1 ans d'emprisonnement par un tribunal militaire en mars 1976.

L'un des développements les plus intéressants de 1975-1976 a été le nombre de documents délivrés par les prisonniers politiques eux-mêmes. Le plus détaillé est le document « Silo Paulo », qui a été envoyé au président du barreau brésilien en novembre 1975. 35 prisonniers y racontent la coercition physique et psychologique utilisée pour les forcer à signer des « aveux » incriminants préparés par les agents de sécurité. Ils décrivent leurs conditions de détention épouvantables - une alimentation et des installations sanitaires inadéquates, l'incidence de la torture. Enfin, ils citent quelque 55 témoignages oculaires de décès ou de mutilations de prisonniers sous la torture.

Le motif derrière les documents est peut-être de soutenir la campagne pour une amnistie générale, qui a le soutien de membres de l'église, du parti d'opposition juridique et de l'Association du barreau brésilien. Cependant, les perspectives d'une telle amnistie semblent maintenant faibles. Dans un discours prononcé le 1er août 1975, le président Ernesto Geisel a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de « décompression » tant que la menace de subversion n'avait pas été surmontée. Il a catégoriquement rejeté la possibilité d'une amnistie générale et l'abolition des lois d'exception et a refusé d'autoriser une enquête sur les disparitions et les activités des forces de sécurité.

Au cours des 18 derniers mois, AI a reçu de nombreuses allégations de torture, dans de nombreux cas étayées par des affidavits ou dénoncées au Congrès brésilien par des parlementaires. Celio Borja, président de la Chambre des représentants et membre du parti ARENA (pro-gouvernement) a personnellement remis une lettre sur la torture du communiste Marco Antonio Tavares Coelho au ministre coordinateur de la présidence en février 1975. Lysaneas Maciel, dans son dernier discours en tant que député, le 2 avril 1976, a accusé le gouvernement de torturer et de tuer des prisonniers politiques.

Les informations reçues de victimes à Recife, Salvador da Bahia, Rio de Janeiro, Silo Paulo, Curitiba à Parana, Florianopolis à Santa Catarina indiquent que la torture systématique continue d'être pratiquée dans tout le Brésil. Au cours de l'année écoulée AI est intervenu d'urgence au nom d'environ 200 victimes potentielles de torture. L'un des pires centres de torture se trouve à Silo Paulo, au quartier général de la deuxième armée, Comatulo de Operacoes tla Defesa Intern(' Departamento de Operacoes Internas (CODI/DOI - Commandement des opérations de défense intérieure/Département des opérations internationales), à propos duquel la Commission brésilienne de la justice et de la paix a écrit en octobre 1975:

> Il y a à Silo Paulo un immense complexe de torture qui a à sa disposition l'équipement le plus moderne et le plus sophistiqué, et qui nécessite un nombre croissant de personnel - geôliers, chauffeurs, bourreaux, dactylographes, agents de relations publiques, médecins et autres - pour fonctionner.

Entre août 1975 et janvier 1976, quatre prisonniers sont morts à CODI/DOI, S ao Paulo. Après le premier décès, celui d'un officier de la Policia Militar (milice d'État), le lieutenant Jose Ferreira de Almeida, AI a écrit au président Geisel pour lui faire part de ses préoccupations concernant les informations selon lesquelles le corps du lieutenant présentait des signes évidents de torture et que, selon son avocat, la cellule était trop basse pour que le prisonnier se soit pendu, comme l'a déclaré un porte-parole de l'armée.

Le 25 octobre 1975, Vladimir Herzog, journaliste, est mort en détention quelques heures après s'être présenté volontairement au CODI/DOI pour être interrogé. La cause officielle de la mort était le suicide. Plus de 400 journalistes ont contesté les faits de sa mort et 30 000 personnes, en signe de protestation, ont assisté à une messe commémorative célébrée par le cardinal Arns dans la cathédrale de Sao Paulo. Trois mois plus tard, un métallurgiste, Manoel Fiel Filho, a été retrouvé mort dans des circonstances similaires. En conséquence, le président Geisel a renvoyé sommairement le général D'Avila Melo de son poste de commandant de la deuxième armée et les opérations du CODI/DOI ont été temporairement suspendues.

En avril/mai 1976, AI mena une campagne en faveur des prisonniers du nord-est du Brésil - dont la majorité étaient des paysans - qui avaient été condamnés à des peines particulièrement sévères pour crimes politiques au cours d'une période de répression sévère en 1970. (Un homme avait une double peine d'emprisonnement à perpétuité et 66 ans, d'autres avaient des peines de 72 et 66 ans.) Bien que beaucoup d'entre eux ne soient pas des prisonniers d'opinion, néanmoins, comme beaucoup de leurs procès se sont déroulés sans défense juridique appropriée ou avec d'autres irrégularités, AI a décidé de faire pression sur le gouvernement brésilien pour qu'il réexamine leurs cas et, le cas échéant, accorde le droit de faire appel d'une réduction de leur peine ou de leur libération conditionnelle.

En février 1976, AI a soumis des preuves supplémentaires concernant les violations des droits de l'homme au Brésil à la 32e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Cela comprenait une étude détaillée des 22 personnes «disparues» qui figuraient sur la liste que le cardinal Arns, archevêque de São Paulo, a remise au

gouvernement en 1974. AI a également fourni des informations supplémentaires sur la disparition de syndicalistes, d'étudiants, de journalistes et d'avocats.

Un de ces cas est Jaime Miranda, qui a été arrêté par la police de sécurité à Rio de Janeiro en février 1976: Il n'a pas été revu. Le président du barreau brésilien a déclaré: « Je suis sûr que M. Miranda est emprisonné et torturé. » Plus tard, des rapports non confirmés allèguent que Jairne Miranda est morte des suites de la torture.

En octobre 1975, AI a envoyé un rapport à la conférence de l'Institut international de la presse à Silo Paulo sur la torture des journalistes et la censure.

En novembre 1975, AI a fait une intervention urgente au nom de Cesar Queiroz Benjamin qui avait été arrêté alors qu'il était mineur et détenu par intermittence dans des établissements pénitentiaires pour adultes et des cliniques psychiatriques pendant les quatre dernières années. AI a agi après qu'un juge civil qui a ordonné la libération de Cesar Benjamin a informé sa famille qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité de Cesar, car l'escadron de la mort avait menacé d'assassiner le jeune dès qu'il aurait quitté la prison. À la dernière minute, la Cour suprême a annulé la décision du juge et Cesar est toujours en prison.

AI a été heureux d'apprendre la libération de Manoel da Conceicao dos Santos, un dirigeant paysan du nord-est du Brésil, qui a été gravement torturé pendant différentes périodes de détention entre 1968 et décembre 1975. Il est parti en exil.

Dans les mois qui ont précédé la visite du président Geisel en France et en Grande-Bretagne en avril et mai 1976, AI a fait diverses démarches auprès des autorités brésiliennes pour tenter d'obtenir un accord pour une mission qui discuterait avec les ministres et les personnes au pouvoir de la situation actuelle des droits de l'homme au Brésil. Une telle approche a suscité la réponse suivante de l'ambassadeur du Brésil en Grande-Bretagne, Roberto de Olveira Campos:

> Pour un gouvernement, accepter une enquête d’un organisme étranger autoproclamé – dont l’impartialité n’a pas fait l’objet d’une évaluation indépendante du jugement – en ce qui concerne le respect des droits constitutionnels de ses propres citoyens reviendrait à admettre que ses institutions juridiques, le Parlement et les tribunaux, sont incapables de préserver la Constitution et/ou sont coupables de la violer. Nous avons confiance en nos institutions et ne sommes donc pas en mesure de reporter leurs responsabilités à aucune organisation internationale.

Malgré cette rebuffade, AI poursuivra sa tentative d'entrer en dialogue avec le gouvernement brésilien.

CHILI

En 1975, le nombre de prisonniers politiques est resté relativement constant entre 5 000 et 6 000. À la fin du mois d'avril 1976, ce total est tombé en dessous de 5 000, une diminution qui était en grande partie due à la libération des prisonniers en exil en vertu des dispositions du décret-loi no 504.

Toutefois, cette tendance à la baisse ne reflète pas une amélioration générale de la situation des droits de l'homme au cours de l'année écoulée. Les schémas antérieurs d'arrestation, de torture et d'emprisonnement, soit sans procès en vertu de la loi sur la sécurité de l'État en vigueur en temps d'"état de siège", soit avec des audiences nominales devant un tribunal militaire sans défense adéquate, et l'exil forcé, sont devenus institutionnalisés.

Amnesty International a été particulièrement préoccupé par le problème des disparitions. Depuis le coup d'État de septembre 1973, on estime que plus de 1 500 personnes ont été arrêtées mais n'ont jamais été localisées par la suite par leur famille et leurs amis. Il est impossible de savoir si ces personnes sont mortes ou si elles sont détenues au secret dans des prisons ou des camps. Dans tous les cas, les ordonnances d'habeas corpus présentées par la famille ont été rejetées.

Immédiatement après le refus du gouvernement chilien en juin 1975 d'admettre des délégués du Groupe de travail spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme au Chili, la presse chilienne a publié une liste d'un total de 119 Chiliens qui auraient été tués à l'étranger par leurs propres camarades ou qui seraient morts lors d'affrontements avec la police argentine. Sur ces 119 cas, sept étaient des cas d'enquête AI et dans 45 autres cas, les arrestations avaient été notifiées à AI .

Plusieurs des personnes figurant sur la liste avaient fait l'objet d'appels de la Campagne AI pour l'abolition de la torture en 1974 et 1975. AI groupes d'adoption ont répondu en adressant des demandes de renseignements aux autorités chiliennes. En août, en réponse à des pressions presque sans précédent de l'extérieur et de l'intérieur du Chili, le président Augusto Pinochet Ugarte a ordonné une enquête sur la question.

À l'appui de sa conviction que beaucoup des 119 avaient en fait été arrêtés à l'intérieur du Chili par les autorités chiliennes, AI a obtenu une déclaration sous serment d'un ancien prisonnier adopté, le Dr Katia Reszcynski Padilla, selon laquelle six des 119 avaient été détenus à Santiago. Dans une lettre adressée le 8 septembre 1975 au président de la Cour suprême, Jose Maria Eyzaguirre, AI présenta le témoignage du Dr Reszcynski comme une preuve pertinente pour les enquêtes. Aucune réponse n'a été reçue.

Dans le cadre d'une campagne spéciale pour marquer la Journée des forces armées chiliennes et le deuxième anniversaire du coup d'État de 1973, AI groupes et sections ont pressé la junte de libérer ou d'identifier le lieu où se trouvaient les centaines de citoyens chiliens «disparus». En décembre 1975, AI a inclus dans une soumission au Groupe de travail spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme au Chili une analyse des déclarations reçues directement d'un grand nombre d'ex-prisonniers et de familles de prisonniers. Ceux-ci ont déclaré que 34 des 119 mentionnés ci-dessus avaient été vus dans des centres de détention à l'intérieur du Chili à différents moments au cours de 1974 et au début de 1975.

En novembre, le Cardinal Archevêque de Santiago, Mgr Raul Silva Henriquez, a annoncé la fermeture du Comité de Coopération pour la Paix au Chili (Comité Pro Paz). Il s'agissait d'un comité œcuménique créé peu après le coup d'État de septembre 1973 pour aider les prisonniers politiques et leurs familles sur les plans juridique, financier et social. L'annonce du cardinal Silva Henriquez a donné lieu à une intensification du harcèlement

existant des hommes d'église et d'autres personnes liées au Comité pro Paz, et au moins 13 personnes, laïcs, femmes et prêtres ont été arrêtés au cours du même mois.

AI a répondu immédiatement en appelant publiquement à la libération de ces personnes. Parmi les personnes arrêtées figuraient trois membres de l'exécutif du Cumin, Pro Paz à Santiago, dont l'avocat José Zalaquett qui, bien que libéré le 30 janvier 1976, a été expulsé du Chili le 12 avril 1976. La médecin britannique Sheila Cassidy faisait partie des personnes arrêtées pendant cette période. AI a envoyé un câble au cardinal Silva Henriquez pour lui faire part de son inquiétude face aux arrestations et lui offrir son soutien dans son travail humanitaire.

Le Comite Pro Paz a finalement été fermé en décembre. Elle a été remplacée par une organisation similaire, le V icari a de la Solidaridad. À la fin d'avril 1976, plus de 160 prêtres et religieuses avaient été expulsés du Chili et une quarantaine d'autres avaient été arrêtés et trois étaient morts à la suite de la répression.

Septembre 1975 a marqué une période de harcèlement contre certains secteurs dans les universités de Santiago. Quarante-quatre personnes ont été arrêtées dans l'une des plus grandes purges qui aient eu lieu dans les universités depuis 1973. Les sections AI et les groupes de la Campagne pour l'abolition de la torture (CAT) ont appelé à la libération immédiate de ces étudiants et enseignants. Beaucoup ont ensuite été libérés dans une amnistie de 163 personnes annoncée par le général Pinochet en décembre 1975. AI n'a pas reçu d'allégations selon lesquelles ces détenus auraient été torturés, mais toutes les personnes arrêtées ont perdu leur emploi ou leur place à l'université.

L'un des travaux les plus intensifs menés par les groupes d'adoption AI a été pour les prisonniers dans deux grands procès du service armé: les essais de l'armée de l'air chilienne (FACE!) et du personnel de la marine. Ces derniers ont été arrêtés peu de temps avant le coup d'État par des éléments de la marine qui étaient en partie responsables du renversement du gouvernement précédent du président Salvador Allende Gossens. La majorité des prisonniers de la FAC H ont maintenant été libérés en exil en vertu des dispositions du décret-loi 504, et beaucoup ont été accueillis et aidés en Europe par des groupes AI à leur arrivée. Mais à la fin de l'année dernière, il restait encore 27 personnes en prison, dont le capitaine Ratil Vergara Meneses et le capitaine Carlos Carbacho Astorga.

Dans la majorité de ces 27 cas, les prisonniers attendaient toujours la décision finale du président Pinochet sur leur « pardon », malgré le fait que la décision avait été prise au sujet de leurs collègues quelque temps auparavant. AI a envoyé un câble au président Pinochet le 15 décembre demandant que 18 de ces prisonniers, qui avaient demandé l'exil en vertu du décret-loi 504, soient libérés et autorisés à bénéficier des visas qui leur avaient été offerts dans d'autres pays. Mais à la fin du mois d'avril 1976, 11 de ces prisonniers, dont les deux susmentionnés, étaient toujours détenus. De plus, en janvier, le capitaine Raul Vergara a été transféré dans une cellule d'isolement et plus tard dans une autre partie de la prison publique de Santiago. À la fin du mois de mars 1976, il y était détenu avec des délinquants de droit commun, contrairement à la loi chilienne. AI a entrepris une série d'initiatives au nom de ce prisonnier adopté au début de 1976.

Dans l'autre procès des forces armées, les peines prononcées contre les 57 marines et civils - tous maintenant AI cas - ont finalement été annoncées en mai 1976. Au moment de

la rédaction du présent rapport, les accusés attendent la ratification définitive de leur condamnation par le tribunal naval. Dès que les peines seront confirmées, ces prisonniers auront le droit de demander l'exil de la manière normale en vertu des dispositions du décret-loi n° 504. Ce groupe de prisonniers est détenu dans trois prisons différentes à Valparaiso, Concepción et Talcahuano.

AI protesta vigoureusement à la suite d'un incident survenu à la prison de Valparaiso le 31 octobre 1975, lorsque tous les prisonniers furent sortis de leurs cellules et battus, volés et humiliés. En avril 1976, une épidémie de tuberculose a été signalée dans cette prison. Au moins trois de ceux qui avaient déjà contracté la maladie étaient accusés dans le procès naval. À la suite de cette nouvelle indication des conditions carcérales inférieures aux normes de la prison de Valparaiso et du danger qui en résulte pour la santé des détenus, AI a demandé aux autorités chiliennes la libération des prisonniers dont elle avait examiné les cas.

Le recours à la torture est encore largement répandu au Chili. Cela a été documenté dans le rapport du Groupe de travail spécial de l'ONU en février 1976 et par des informations AI continue de recevoir des ex-prisonniers et des contacts au Chili. La Campagne pour l'abolition de la torture a entrepris des actions urgentes en faveur d'au moins 48 personnes depuis juin 1975. La réponse du gouvernement chilien au rapport de l'ONU n'a pas tenté de nier que la torture est utilisée, mais a avancé des arguments de justification.

Toutefois, la junte a récemment adopté un décret qui renforce la protection juridique existante des détenus contre la torture. Le décret-loi 187 du 28 janvier 1976 précise que tous les détenus doivent être examinés médicalement tant lors de leur arrestation qu'avant leur libération. La loi a été officiellement décrite comme une mesure visant à protéger le détenu contre les châtiments corporels illégaux. Il donne au ministre de la Justice et au président de la Cour suprême le pouvoir, pour la première fois depuis le coup d'État, de visiter certains centres de détention reconnus pour les prisonniers politiques. Il s'agit notamment de 4 Alamos, l'une des prisons de Santiago où les prisonniers sont détenus strictement au secret.

Le décret-loi 187 modifie également et met l'accent sur la réglementation existante selon laquelle la famille d'un détenu doit être informée de son arrestation. Les premiers espoirs que cette loi représente une tentative sérieuse de protéger les droits des prisonniers ont été déçus par les informations sur au moins cinq cas jusqu'au moment de la rédaction du présent rapport. Cela suggère que le décret n'est pas observé plus que les décrets précédents qui semblaient fournir une certaine protection au prisonnier.

À la fin d'avril 1976, AI comptait 252 cas d'adoption et d'enquête. Au cours de l'année écoulée AI avait également eu des actions de CAT pour 63 personnes et d'autres appels sur les arrestations massives au Chili.

COLOMBIE

Une paysannerie rurale largement non protégée par l'état de droit a été une préoccupation majeure de Amnesty International en Colombie. Le 22 juillet 1975, AI a

lancé un appel à la suite de la disparition de six dirigeants de l'Asociación Nacional de Usuarios Campesinos (ANUC — Union nationale des paysans) qui avaient été détenus avec 319 paysans à Sincelejo, dans le département de Sucre.

La plupart des prisonniers ont été détenus dans l'anneau de taureaux de la ville sans nourriture ni installations sanitaires, mais les six dirigeants ont été emmenés de la ville dans une voiture de police. Comme un certain nombre de dirigeants syndicaux paysans ont été torturés ou assassinés dans des circonstances similaires, il y avait une crainte considérable pour la sécurité des six hommes. Ils ont ensuite été placés dans la prison nationale de Sucre. Cette arrestation massive de paysans faisait suite à une action policière contre une réunion non autorisée sous les auspices de l'ANUC. Les prisonniers, y compris les femmes et les enfants, ont été détenus sur l'accusation d'émeutes (supuesta asonada). La libération des détenus, y compris des six dirigeants, a ensuite été ordonnée par un juge du département voisin de Cordoue, qui a statué qu'aucune loi n'avait été enfreinte. Les autorités judiciaires locales se sont disqualifiées pour statuer sur cette affaire, prétendument en raison de menaces de la part de grands propriétaires terriens.

Les activités de guérilla à grande échelle dans une grande partie du pays, combinées aux troubles du travail et des étudiants sur les mesures économiques prises sous le gouvernement du président Alfonso Lopez Michelsen, ont conduit en juin 1975 à l'imposition d'un état de siège, limitant gravement les libertés civiles et accordant aux militaires des pouvoirs d'arrestation extra-ordinaires, ainsi que le droit de poursuivre les civils dans le système judiciaire militaire. Un décret-loi publié en août 1975 accordait aux policiers, aux maires et aux gouverneurs des États le pouvoir judiciaire - en état de siège - d'imposer des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quatre mois pour un large éventail d'infractions mineures.

AI a écrit le 29 juillet 1975 aux responsables colombiens traitant des problèmes de sécurité intérieure, pour exprimer leur inquiétude quant au potentiel d'abus des droits de l'homme présenté par la suspension des droits fondamentaux en vertu de l'état de siège nouvellement imposé AI a également demandé des informations sur trois cas de détention sous l'état de siège dans lesquels de graves tortures étaient alléguées: Juan Gregorio Diaz Duque, détenu à Pereira, et les paysans Jacobo Araujo et Manuel Ordonez, de la municipalité de Mercaderes. Une réponse a été reçue du général Fernando Laudazabal Reyes, chef de la Brigada de Institu- eiones Militares (BIM), qui a déclaré son incapacité, en vertu de la loi colombienne, à communiquer des informations de cette nature à une organisation internationale.

Quatre hommes, qui ont ensuite fait l'objet d'une enquête, ont été condamnés en janvier 1976 pour l'assassinat de l'inspecteur général de l'armée colombienne, le général Ram6n Arturo Rincon Quinones, en septembre 1975. Le procès, devant un tribunal militaire de Bogota, a été entaché de nombreuses irrégularités qui ont conduit à de sérieux doutes quant à l'impartialité du tribunal et à la véracité des témoins à charge. Il a été démontré de manière concluante que l'Allemand Villamil Garcia, reconnu coupable d'avoir participé à l'attaque contre le général Rincon, était confiné, au moment de l'attaque, dans un hôpital psychiatrique où il recevait une thérapie par choc électrique. Un témoin de l'accusation a affirmé qu'il avait rencontré d'autres conspirateurs le dimanche précédant l'attaque dans un

certain café de Bogota, dont la défense a prouvé qu'il restait toujours fermé le dimanche. La défense a démontré que d'autres témoins à charge étaient de petits criminels. Il a été démontré que l'un d'eux avait menti. Aucune des empreintes trouvées dans la voiture de l'assassin n'appartenait à aucun des accusés.

Le major Genaro Nungo Mendez, le procureur militaire, a été vivement critiqué pour ses déclarations devant le tribunal, dans lesquelles il a déclaré que "pour l'armée, tout le monde est coupable jusqu'à preuve du contraire ... (Il est) préférable de condamner un homme innocent que d'acquitter un coupable, comme parmi l'innocent pourrait être coupable". Il a également déclaré que dans les tribunaux militaires, les soupçons devraient être suffisants pour la condamnation et qu'il ne devrait pas y avoir d'appel.

L'Allemand Villamil Garcia, Hugo Henry Casadiegos et Heriberto Ramirez ont été condamnés à 24 ans de prison. Ricardo Quiroga a été condamné à 28 ans d'emprisonnement. Tous ont été immédiatement transférés à la colonie pénitentiaire de l'île de sécurité maximale La Gorgona. Les quatre sont les seuls cas actuellement en cours d'adoption ou d'enquête par AI en Colombie, bien que l'on estime à quelques centaines le nombre de prisonniers politiques.

CUBA

Amnesty International s'est concentré, au cours de la période 1975-1976, sur l'encouragement des actions de groupe pour les prisonniers d'opinion adoptés, dont certains sont en prison depuis 1959. Il a poursuivi, en outre, un programme de recherche afin de surmonter les difficultés présentées par le manque d'informations détaillées sur les prisonniers politiques à Cuba et le refus persistant, dans presque tous les cas, du gouvernement de répondre même à des enquêtes spécifiques sur des prisonniers individuels.

Une exception à cette pratique a été faite dans le cas du câble, envoyé en juillet 1975 par Ivan Morris, président de la section américaine de AI , au Premier ministre cubain Fidel Castro, et à Carlos Rafael Rodriguez, vice-Premier ministre et ministre des Relations internationales, exprimant leur inquiétude quant à la santé d'un prisonnier emprisonné en 1965. On a obtenu l'assurance que tous les membres de la société, y compris les criminels, recevaient des soins médicaux adéquats.

Le cas du Dr Miguel Angel Loredo Garcia, prêtre franciscain condamné en avril 1966 à 15 ans d'emprisonnement pour dissimulation d'un réfugié politique, illustre bien les difficultés rencontrées par les groupes. Il a été adopté par deux groupes, l'un en Suède et l'autre en Allemagne, qui ont lancé des appels continus à l'information en vain. En novembre 1975, il a été inclus dans la campagne mondiale menée par AI pour la Semaine des prisonniers de conscience. Il a été libéré sous condition en février 1976, après avoir purgé les deux tiers de sa peine. Comment ev er, les autorités cubaines n'ont répondu à aucune des enquêtes.

Des difficultés similaires ont été rencontrées dans les tentatives d'organiser des discussions sur des sujets d'intérêt mutuel. Par exemple, aucune réponse n'a été reçue à la

demande de AI adressée à l'ambassade de Cuba à Londres en vue d'une réunion avant le 5e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des détenus, qui s'est tenu à Genève en septembre 1975. Même lorsque des délégués cubains ont fait des recommandations à AI sur la procédure à suivre, aucune réponse n'a été reçue.

Une lettre a été envoyée au ministre de la Justice avec des détails sur les cas de 18 prisonniers adoptés qui auraient été encore détenus après l'expiration de leur peine, conformément à la demande des délégués à la Conférence de 1975 de l'Association internationale des avocats démocrates à Alger. Plus d'un an plus tard, aucune réponse n'a été reçue.

Cependant, en 1975-1976, des délégués de AI ont eu des discussions occasionnelles et informelles avec des délégués cubains en utilisant le forum fourni par l'ONU et ses institutions spécialisées à New York et à Genève. L'objectif était de présenter le travail de AI et de demander l'avis du gouvernement cubain sur des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme.

La nouvelle constitution de Cuba a été ratifiée lors du 1er Congrès du Parti communiste de Cuba qui s'est tenu à La Havane en décembre 1975. Ce document prévoit, en théorie, la protection de certains droits fondamentaux de l'homme. Il garantit notamment l'inviolabilité de l'intégrité personnelle du citoyen et dénonce le recours à la violence ou à la pression de toute nature contre les personnes pour les forcer à témoigner. il garantit en outre le droit à la liberté d'expression, de religion et de réunion, mais uniquement dans le cadre des objectifs de la société socialiste. Il établit enfin comme principe que l'exercice de l'une quelconque des libertés, contraire à la constitution, à la loi ou à l'existence des objectifs de l'État socialiste, peut être puni par la loi.

Cuba n'a jamais nié l'existence de prisonniers politiques. Cependant, le gouvernement a toujours été vague sur les chiffres et leur identité. La meilleure estimation des chiffres est d'environ 4 000 à 5 000 sur la base des récentes déclarations du gouvernement cubain aux visiteurs et des discours publics des fonctionnaires.

Il est plus difficile d'identifier les groupes qui composent le total en raison des problèmes de définition présentés par le système juridique en constante évolution en vertu duquel les individus peuvent être classés comme prisonniers politiques pour des infractions aussi diverses que la spéculation monétaire, l'absentéisme, le sabotage, la guérilla, la trahison et la possession de littérature contre-révolutionnaire. Il est probable que seule une minorité du nombre total de prisonniers politiques pourrait être classée comme prisonnière d'opinion.

Par catégorie, on pourrait citer a) les objecteurs de conscience et les objecteurs de conscience; b) les anciens révolutionnaires et syndicalistes qui désapprouvaient l'acceptation par les dirigeants révolutionnaires des théories communistes et tentaient par conséquent de se dissocier du mouvement; c) des groupements politiques tels que le Movimiento de Recuperación Revolucionaria, le Movi miento Revol ucionaria del Pueblo, l'Agrupacion Cato, le Con federacio n de Tra bajadores Cubanos, etc., qui ont brièvement exercé un rôle légitime dans l'opposition mais sont devenus de plus en plus pénétrés par des mouvements basés et contrôlés à l'étranger.

AI a adopté des prisonniers dans les trois catégories. La persistance de la peur, réelle ou imaginaire, des conspirations contre-révolutionnaires était principalement responsable des premiers excès dans le traitement des prisonniers politiques. De même, l'élimination de cette peur a été en grande partie responsable de l'amélioration des conditions.

Par statut, les détenus sont désormais divisés en deux grandes catégories: ceux qui ont accepté le plan de réhabilitation et ceux qui l'ont rejeté. La première catégorie a la grande majorité des prisonniers politiques. En échange de s'engager dans des cours d'endoctrinement politique et des programmes de travail, les prisonniers deviennent admissibles à de plus grands privilèges qui mènent finalement à un sort dans des prisons ouvertes relativement confortables (généralement des fermes) avec des visites mensuelles et finalement libérés après que les deux tiers de leur peine ont été purgés. La deuxième catégorie est détenue dans des prisons à sécurité maximale pour lesquelles il existe peu d'informations récentes ou fiables sur les conditions à l'intérieur.

Les premiers rapports faisaient état de conditions uniformément mauvaises, dans certains cas épouvantables, d'une alimentation déficiente, de travaux forcés brutaux, d'isolement dans des cellules spécialement obscurcies, de passages à tabac et de tortures fréquentes. Cependant, les pires de ces institutions ont maintenant été fermées et de telles indications suggèrent que les conditions se sont beaucoup améliorées, à l'exception peut-être de la prison de Boniato, où des rapports indiquent que certains prisonniers sont morts à la fin de 1975 à la suite de traitements brutaux infligés par des gardiens de prison.

DOMINIQUE

Amnesty International continue de suivre le cas de Desmond Trotter, condamné à mort en 1974 après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un touriste américain. Le 22 mars 1976, AI a écrit à Sir Louis Cools-Lartigue, Gouverneur de la Dominique, pour réitérer son appel en faveur d'une commutation de la peine de mort.

M. Trotter a été sursis le 3 avril 1976 et sa peine a été commuée en emprisonnement à vie, à la suite d'une rétractation de son témoignage par le témoin principal de l'accusation. M. Trotter a toujours soutenu qu'il était innocent et que ses activités politiques étaient la raison de son arrestation et de sa condamnation.

AI n'a pas de prisonniers adoptés en Dominique.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

La situation des droits de l'homme en République dominicaine en 1975-1976 est restée aussi mauvaise que les années précédentes. Les allégations de torture, de harcèlement d'opposants politiques, principalement des syndicalistes, d'arrestations et de détentions illégales sont malheureusement courantes.

En décembre 1974, la Section des États-Unis de Amnesty International a proposé d'envoyer une mission dans la république pour faire pression pour la libération de cinq AI - prisonniers adoptés, y compris Julio de Perla Valdés du Movimiento Popular Dominicana

(MPD). Les objectifs de la mission ont ensuite été élargis pour inclure d'autres problèmes liés aux droits de l'homme. En raison d'un changement de l'envoyé de la République dominicaine à Washington a été reporté pour commencer le 2 mai 1976. Les délégués nommés étaient Thomas Jones, un avocat américain de Washington DC et le juge Carro, juge à la Cour pénale de la ville de New York.

De nombreuses communications ont eu lieu entre les délégués AI et les autorités de la République dominicaine par l'intermédiaire de son envoyé à Washington. Quelques jours avant l'arrivée de la mission à Saint-Domingue, le gouvernement dominicain a refusé son autorisation au motif qu'une mission ne serait pas appropriée à ce moment-là.

AI a écrit à l'Ambassadeur de la République Dominicaine à Washington Dr Horacio Vicioso Soto, le 3 mai, exprimant sa déception face à la décision de dernière minute de son gouvernement de ne pas autoriser AI délégués dans le pays. Dans la lettre, AI a demandé à l'ambassadeur de demander à son gouvernement d'indiquer quelle date serait jugée appropriée pour que les délégués se rendent dans le pays.

L'une des caractéristiques les plus inquiétantes et les plus persistantes de la situation en République dominicaine est la réarrestation et les rafles massives d'éminents syndicalistes et politiciens. En juin 1975, des centaines d'arrestations ont eu lieu à la suite d'un supposé débarquement d'un noyau d'une force de guérilla dirigée par Claudio Camafio, un homme politique bien connu qui vivait en exil. Parmi les personnes arrêtées figuraient de nombreux anciens prisonniers AI -adoptés qui ont été immédiatement réadoptés. Cependant, la majorité d'entre eux ont rapidement été libérés sans procès. AI a télégraphié le 25 juin au Président Joaquin Balaguer pour lui faire part de sa préoccupation et exhorter les détenus à bénéficier de la pleine protection de la loi. Un communiqué de presse a été publié pour rendre compte de la situation.

Outre les détenus dominicains, trois citoyens portoricains ont été arrêtés et accusés d'avoir transporté la force de guérilla. Ils ont été reconnus coupables et condamnés à 30 ans de travaux forcés sur la base d'aveux lors d'un procès fermement condamné par des observateurs de l'American Civil Liberties Union pour ses irrégularités juridiques. Celui-ci a été réduit en appel à 5 ans, puis les trois prisonniers, Angel Gandia, Raul Garcia et Jonny Sampson ont été graciés par le président et libérés le 22 décembre 1975.

ÉQUATEUR

Au cours de l'année écoulée, un seul nouveau cas a été examiné par Amnesty International en Équateur. Julio Cesar Trujillo Vasquez a été arrêté à Quito le 1er mai 1975 et accusé de calomnie envers le gouvernement militaire. Trujillo Vasquez est à la tête du Parti conservateur équatorien et membre du Parlement latino-américain. Il n'a pas été officiellement inculpé, mais a été détenu dans la garnison militaire de Montalvo, dans la région amazonienne de l'Équateur.

AI a envoyé un câble au président Guillermo Rodriguez Lara le 19 juin 1975 pour lui demander des informations sur le statut juridique du prisonnier et demander que les

garanties procédurales soient respectées. Le Dr Trujillo Vasquez a été libéré sans condition peu de temps après.

Sept des neuf prisonniers pris en charge par AI avant la période couverte par le présent rapport ont été libérés au cours de l'année écoulée, tandis que des groupes continuent de travailler pour les deux prisonniers politiques restants connus pour être détenus en Équateur. Aucune allégation de torture ou de mauvais traitements n'a été reçue.

GRENADA

Le 11 juin 1975, Amnesty International a écrit au Premier Ministre de la Grenade, Eric Gairy, pour lui exprimer l'espoir que toutes les charges retenues contre les membres de l'opposition New Jewel Movement seraient abandonnées. C'était à la lumière du rapport de la Commission d'enquête Duffus sur l'effondrement de l'ordre public et les brutalités policières à Grenade. Comme l'indique AI dans la lettre:

> Il ressort clairement du rapport que ces hommes ont été délibérément harcelés et persécutés par la police et que toute preuve policière contre eux doit être considérée avec suspicion ... la commission démolit complètement l'affaire de la police contre les membres du New Jewel Movement, et je vous exhorte à user de toute votre influence pour que toute procédure contre ces hommes soit rejetée.

AI n'a pas de prisonniers adoptés à Grenade.

GUATEMALA

Les décès et disparitions résultant de l'action extra-juridique de groupes para-militaires et des forces de sécurité officielles ont continué de dominer le travail sur le Guatemala au cours de la période couverte par le présent rapport.

Un dossier détaillant 134 cas de meurtre politique dans lesquels les forces de sécurité semblaient être impliquées a été soumis à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) en juin 1975, après que la soumission préalable au président Kjell Laugerud n'ait pas suscité de réponse. Le dossier portait sur des meurtres survenus au cours des sept premiers mois du régime du président Laugerud.

Les caractéristiques qui distinguent ces cas et d'autres de «disparition» et d'exécution extrajudiciaire des actes de criminalité commune comprennent la pratique consistant à enlever les victimes avant le meurtre, sans demande de rançon, et le pourcentage élevé de corps qui sont trouvés avec des marques de torture ou de mutilation. La plupart des victimes ont disparu après avoir été enlevées par des bandes d'hommes lourdement armés.

Les petits paysans, les fermiers-locataires, les membres de coopératives agricoles et les paysans sans terre constituent la grande majorité des victimes, même si seules celles rapportées dans la presse nationale sont prises en compte. Les petits criminels dans les villes sont également des cibles fréquentes de ces actions. Les rapports de police dans la

presse soulignent les antécédents criminels de certaines victimes, ce qui semble justifier les meurtres.

AI action s'est concentrée à la fois sur la production de matériel d'information sur le Guatemala - tel qu'un article de fond sur la situation des décès et des disparitions - et sur des actions concrètes en faveur des personnes qui ont "disparu". Les membres des forces de sécurité auraient joué un rôle actif dans de nombreux enlèvements. Les personnes enlevées étaient en grande partie des paysans, mais l'un d'eux, Valdemar Orozco de Leon, était un ancien officier de marine travaillant dans un programme de développement gouvernemental.

Dans seulement un très faible pourcentage de ces cas, les personnes enlevées ont été relâchées vivantes et en bonne santé. Dans un cas repris par AI en 1974, un dirigeant étudiant universitaire, Byron de Leon, sa libération b); ses ravisseurs non identifiés ont été signalés peu de temps après les appels pour obtenir des informations sur ses allées et venues. Mais ce n'est que récemment, AI a appris que Byron de Leon a de nouveau "disparu" à la fin de 1975 et n'a jamais réapparu.

Le cas le plus grave de détention massive - par les forces de sécurité - et de disparition signalée cette année s'est produit dans le département isolé du nord de Quiche sur la ferme coopérative Xalbal près de la municipalité de Chajul. AI a reçu des déclarations notoires de représentants de la communauté de Xalbal faisant état des arrestations par les troupes en uniforme des membres de la coopérative Miguel Sales Ordonez, José Felipe Sales, Alfonso Ortiz et Sebastian Felipe Jimenez. Les arrestations ont eu lieu le 7 juillet 1975 sur le marché du village de Xalbal. Tous ont disparu depuis.

Au total, plus de 30 millions de pesinos (paysans) ont "disparu" de la région de Xalbal entre le 10 juin et le 7 juillet de l'année dernière. D'autres incluent Gabriel Carmelo Torres, Juan Perez Ramirez et Baltazar Tomas.

AI travaille également sur 20 autres cas similaires de "disparition" survenus entre février et mai 1976 dans le département de Quiche.

Une mission au Guatemala a été effectuée en avril 1976 par deux délégués AI . Le Dr Kurt Madlener de l'Institut Max Planck de la République fédérale d'Allemagne et Michael McClintock du Secrétariat international se sont entretenus avec des membres du gouvernement et de la profession juridique, ainsi qu'avec des particuliers préoccupés par la situation des droits de l'homme au Guatemala.

HAITI

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre actuel de prisonniers politiques en Haïti. Les estimations vont de 400 (le chiffre le plus courant) à 3 000. Amnesty International a 255 noms. Pendant toute la période de la dynastie Duvalier - depuis 1959 - la Fédération Haïtienne des Syndicats Chrétiens, à Caracas, au Venezuela, a estimé qu'il y avait « plus de 3000 personnes exécutées et torturées à mort ».

Les raisons de ces estimations vagues sont inhérentes à la nature du régime. On pense que le gouvernement lui-même n'est pas en mesure de produire un compte rendu précis de

l'endroit où se trouvent les prisonniers. En tout état de cause, les conditions carcérales, les maladies, la brutalité, la torture et les exécutions entraînent inévitablement une réduction drastique de la population carcérale. Les exécutions arbitraires, la famine, les conditions d'hygiène épouvantables, les maladies et la torture représentent l'un des taux de mortalité les plus élevés parmi les prisonniers de tous les pays.

Les arrestations sont effectuées sans mandat et prennent souvent la forme de disapparitions ou d'enlèvements. Les familles peuvent par la suite ne pas être en mesure de trouver la moindre trace de leur parent disparu. Dans d'autres cas, la police ou les services secrets présidentiels (volontaires) bloquent tout un quartier et procèdent à l'arrestation indistincte de centaines de citoyens. Après de sévères interrogatoires, certains sont relâchés et d'autres sont torturés et restent en prison.

Les informations contenues dans les fichiers AI suggèrent que la torture ne dépend pas de techniques modernes et sophistiquées, mais prend la forme d'une brutalité plus traditionnelle, parfois appliquée jusqu'à la mort de la victime. Son application semble arbitraire plutôt que systématique. Les méthodes signalées comprennent fouetter, battre avec des bâtons et le «jack» - les bras et les pieds du prisonnier sont attachés, les bras liés sont épinglés entre les jambes, les quatre membres étant ensuite verrouillés par un bâton transversal. (Les rapports disent que cette méthode est couramment appliquée aux paysans par les policiers ruraux.)

Le manque d'informations sur la situation actuelle des prisonniers politiques et l'absence de réponse du gouvernement haïtien à l'opinion publique et aux approches des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales ont limité l'utilité de nombreuses procédures opérationnelles standard de AI . Le travail de cas pour 74 prisonniers par des groupes AI s'est avéré être une expérience difficile: dans la plupart des cas, les membres n'ont pas été en mesure d'entrer en contact avec le détenu ou sa famille et les autorités reconnaissent rarement les demandes de renseignements. Ce n'est qu'en de très rares occasions qu'une libération est signalée. Dans la majorité des cas, l'incertitude quant à savoir si le prisonnier adopté est encore en vie décourage l'activité systématique. Dans le passé, les lettres de Martin Ennals, secrétaire général de AI , sont également restées sans réponse.

Début décembre 1975, AI a appris l'arrestation, à l'aéroport de Port-au-Prince, d'Alix Pierre-Louis, qui revenait après un cursus en Belgique. Une action urgente a été lancée, mais il n'y a pas eu d'autres nouvelles d'Al ix Pierre-Louis.

Au cours de l'année écoulée, AI a eu recours à la procédure de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA), selon laquelle un pays membre est tenu de répondre aux plaintes individuelles dans un certain délai, faute de quoi la plainte est acceptée et publiée par la commission. Haïti a été condamné à plusieurs reprises dans le passé, mais même lorsque les autorités haïtiennes ont répondu aux plaintes, les informations qu'elles ont produites ne correspondent pas nécessairement aux allégations et aux enquêtes soumises par ou via la commission.

Le 30 mai 1975, AI soumet à la Commission interaméricaine des droits de l'homme une liste de 74 cas d'adoption/d'enquête avec la demande que la commission utilise ses bons offices pour persuader le gouvernement haïtien de traduire ces prisonniers en justice ou

d'ordonner leur libération immédiate. Le gouvernement a répondu à l'enquête de la commission le 28 août 1975, mais les informations limitées qu'elle a fournies ne faisaient référence qu'à l'un des 74, Maître Hubert Legros. Il a affirmé qu'il avait été libéré, mais a omis de mentionner qu'il avait été arrêté de nouveau peu de temps après.

AI a exhorté la commission à demander de plus amples informations au gouvernement haïtien, après quoi la commission, à sa 36e session, 6-24 octobre 1975, a décidé de renouveler sa demande de réponse adéquate à la soumission de AI . Un certain nombre de groupes d'adoption ont également eu recours aux mécanismes de plainte de cette commission dans le cas de prisonniers haïtiens individuels.

AI a également été en mesure de fournir des informations pour la défense des Haïtiens aux États-Unis qui sont menacés de rapatriement, en identifiant les risques qui seraient impliqués.

Le 22 décembre 1975, le président à vie Jean Claude Duvalier annonce une amnistie pour 31 prisonniers, des réductions de peine pour les infractions pénales et l'abolition de la peine capitale en faveur de l'emprisonnement à vie avec travaux forcés. AI comprend qu'un prisonnier inclus dans l'amnistie (un AI adoptée) a été libéré, mais les expériences passées de telles «amnisties» ont montré que les prisonniers énumérés ne sont pas toujours libérés et que certains peuvent avoir été libérés, ou en exil, depuis un certain temps auparavant.

Dans une telle situation, AI actions sur Haïti n'ont pas été en mesure d'atteindre le même niveau d'intensité et d'efficacité que sur les pays plus accessibles.

HONDURAS

Les prisonniers arrêtés au cours d'une crise agraire persistante ont été au centre de l'action de Amnesty International sur le Honduras au cours de l'année écoulée. Bien qu'aucun cas individuel de prisonniers n'ait été examiné, un certain nombre d'interventions ont été faites sur la détention à court terme de paysans et de dirigeants paysans. L'intervention majeure de AI était en réponse à la torture et à l'assassinat de neuf dirigeants et sympathisants paysans dans la province d'Olancho en juin 1975.

La paysannerie hondurienne - 70% de la population de 2,9 millions d'habitants - ne possède qu'un pourcentage infime des terres cultivables et est devenue de plus en plus désespérée depuis qu'un ouragan en septembre 1974 a dévasté une grande partie des terres productives, y compris les grandes plantations de bananes qui ont traditionnellement dominé l'économie nationale. Les cultures de subsistance ont été perdues et les terres cultivées endommagées par les inondations, tandis que les paysans dépendant de la main-d'œuvre à temps plein ou à temps partiel dans les plantations de bananes se sont retrouvés sans source de revenus. L'ouragan a été suivi d'une sécheresse grave et continue.

Bien qu'une loi de réforme agraire publiée en janvier 1975 ait servi de base à la redistribution des terres, la réticence du gouvernement à appliquer la loi, associée à des conditions de quasi-faim dans les campagnes, a conduit à des demandes de plus en plus militantes de la part des fédérations paysannes pour une réforme agraire efficace. L'action directe paysanne - accroupie sur des terres inutilisées mais cultivables - a conduit à des

arrestations massives, ainsi qu'à une contre-action violente de la part des propriétaires des grands domaines et de leurs gardes armés.

Le 25 juin 1975, la crise a atteint son apogée lorsque des soldats et des propriétaires de domaines armés ont attaqué le siège de l'Union nationale des paysans (UNC), à Juticalpa, la capitale de la province d'élevage Olancho. Cinq dirigeants paysans ont été tués et un certain nombre de dirigeants et de passants ont été détenus dans la prison locale. Parmi les détenus se trouvait le père Jérôme Cypher, un prêtre d'âge moyen des États-Unis. Il a été détenu dans la rue à Juticalpa, dépouillé de ses shorts, battu, puis emmené à la prison de Juticalpa.

Le lendemain, le major José Enrique Chinchilla, commandant de la zone militaire d'Olancho, a déclaré à la presse que la plupart des prisonniers arrêtés le 25 juin s'étaient échappés de prison pendant la nuit et que certains d'entre eux avaient été vus dans les collines voisines en compagnie du prêtre radical colombien Ivan Betancourt, qui aurait été à la tête d'une bande de quelque 600 guérilleros paysans armés. Les autorités ecclésiastiques et les syndicats ont dénoncé les meurtres du 25 juin et demandé que les prisonniers disparus soient localisés.

Le 8 juillet, AI a écrit au Président Juan Alberto Melgar Castro pour lui faire part de ses préoccupations concernant le meurtre de dirigeants paysans au Honduras, apparemment aux mains des autorités locales et des bandes armées employées par les propriétaires fonciers, et l'échec apparent des autorités à enquêter sur ces meurtres. AI a également demandé des informations sur l'arrestation de paysans et de dirigeants paysans en mai et juin 1975 et a présenté une liste de 85 prisonniers pour examen. La lettre faisait spécifiquement référence à des informations inquiétantes selon lesquelles de nombreuses arrestations avaient été effectuées sur instruction directe de propriétaires fonciers locaux ayant un intérêt personnel dans des affaires agraires.

Le 18 juillet, les corps de neuf personnes disparues de Juticalpa le 25 juin ont été découverts par une commission militaire sur le domaine de Manuel Zalaya, l'un des plus riches propriétaires terriens d'Olancho. Tous les corps portaient des marques de torture. Les corps avaient été enterrés dans un puits de 20 mètres de profondeur qui avait été dynamité et rasé au bulldozer. Les corps du père Jérôme Cypher et de cinq dirigeants de l'UNC qui auraient « échappé » à la prison ont été retrouvés avec ceux du père Ivan Betancourt et de deux jeunes femmes qui l'accompagnaient au moment de sa détention. Tous avaient été sauvagement torturés avant d'être exécutés avec des balles dans la tête.

Le rapport ultérieur de la commission militaire a inculpé le major José Enrique Chinchilla, des officiers subalternes de l'armée et deux propriétaires fonciers locaux de la responsabilité du crime. Ils ont été détenus avant d'être jugés par un tribunal civil.

Le 26 juillet, AI a écrit à tous les membres du cabinet hondurien pour exprimer leur préoccupation face aux graves violations des droits de l'homme dans les zones rurales. En août 1975, il a été appris que la plupart des paysans et des dirigeants paysans détenus au cours des derniers mois ont été libérés à la suite de négociations entre des représentants de l'UNC et d'autres organisations syndicales paysannes et des membres du Conseil militaire suprême, présidé par le chef de l'État, le colonel Juan Alberto Melgar Castro.

Le 4 décembre AI , le secrétaire général Martin EnnaIs a écrit au président Juan Alberto Melgar Castro pour exprimer sa reconnaissance des efforts du gouvernement pour résoudre la crise agraire, y compris la libération des dirigeants paysans et la poursuite des responsables de l'affaire Olancho. AI a également demandé des informations sur le stade actuel du procès des 12 hommes inculpés pour les meurtres commis à Olancho.

AI envoie une mission à Hondura en mai 1976. Les délégués étaient le Dr Kurt Madlener, spécialiste du droit pénal hispano-américain à l'Institut Max Planck en République fédérale d'Allemagne, et Michael McClintock du Secrétariat international. L'objectif de la mission était de présenter les buts et objectifs de AI au gouvernement et de discuter de la situation des droits de l'homme au Honduras.

Les délégués ont bénéficié de la pleine coopération des membres du gouvernement et ont discuté en détail de la résolution de la crise Olancho et du procès en cours des présumés responsables. Ils ont rencontré cinq des accusés dans l'affaire au pénitencier central de Tegucigalpa, dont le propriétaire foncier Manuel Zelaya et le major José Enrique Chinchilla.

JAMAÏQUE

Mario Hector, Eaton Baker et Paul Tyre II, les trois jeunes hommes mentionnés dans le rapport annuel de l'année dernière, qui ont été condamnés à mort pour des crimes commis alors qu'ils avaient moins de 18 ans, ont tous vu leur peine commuée en emprisonnement à vie. Mais un autre cas similaire a été porté à l'attention de Amnesty International au cours de l'année. Le 1er avril 1976, AI a écrit au gouverneur général Florizel Glasspole pour demander le sursis de Lloyd Cordwell, qui avait été condamné à mort pour un crime commis alors qu'il avait 17 ans. Le 20 avril, le gouverneur général a répondu qu'une nouvelle loi interdisait désormais l'exécution de la peine de mort dans tous les cas où le délinquant avait moins de 18 ans au moment où l'infraction a été commise.

AI n'a pas de prisonniers adoptés en Jamaïque.

MEXIQUE

Depuis 1970, il y a eu peu de prisonniers de conscience connus de Amnesty International au Mexique. Des informations insuffisantes, associées à des informations selon lesquelles, dans certains cas, des accusations pénales sont portées contre des dissidents (une pratique qui était vraie pour les personnes arrêtées en 1968), ont rendu difficile le traitement normal des affaires. On estime à 500 le nombre de prisonniers politiques au Mexique.

En juin 1975, AI envoie une mission au Mexique. Les délégués étaient le Dr Lisandro Martinez, avocat colombien, et Nigel Rodley, conseiller juridique du Secrétariat international. Le mandat de la mission était d'enquêter sur les allégations reçues par AI concernant des arrestations et détentions arbitraires pour des raisons politiques, des disparitions, des actes de torture et des retards de procès inconstitutionnels.

La mission a visité deux prisons, Lecumberri et la Car cel de Mujeres Santa Marta, où ils ont pu s'entretenir avec des prisonniers individuels. Presque tous ont affirmé avoir été détenus sans mandat pendant plus de 24 heures.

Les délégués ont rencontré le procureur général fédéral Licenciado Pedro Ojeda Paullada et ont discuté de rapports spécifiques de violations des droits de l'homme, tels que les mauvais traitements infligés aux prisonniers détenus à Lecumberri et la mort de deux guérilleros présumés à l'Université de Mexico en juin 1975 aux mains de la police. Bien que le procureur général n'ait pas admis que les droits de l'homme avaient été violés par les autorités mexicaines, il a exprimé sa volonté d'examiner et de répondre à toute question soulevée par AI .

Il y a de fréquentes allégations d'arrestation et de détention arbitraires et la mission a constaté que, bien que la constitution mexicaine contienne des dispositions strictes concernant ces procédures, elles sont généralement ignorées. L'une des principales raisons de cette situation est peut-être l'existence d'une multiplicité d'organes de police qui agissent dans le cadre de l'application de la loi et qui dépassent les limites légales de la détention en transférant les détenus d'une autorité à l'autre. (Cela crée également des difficultés pour retrouver les personnes disparues.) La mission a donc estimé que les autorités mexicaines devraient réduire le nombre de forces de police et définir avec soin les domaines de compétence des personnes restantes.

Compte tenu de la situation actuelle, on entend souvent parler du recours excessif à la force par la police et l'armée lors des arrestations, qui entraînent des blessures et parfois la mort. Le non-respect par les organes chargés de faire respecter la loi de l'obligation légale qui leur impose d'avoir des mandats d'arrêt et de présenter les détenus devant un juge dans les 72 heures suivant leur arrestation a donné lieu à de nombreuses allégations de mauvais traitements, de torture et même de disparitions. La mission a estimé que la torture est pratiquement encouragée par la doctrine juridique qui prévaut au Mexique, qui accorde une importance excessive aux aveux tout en accordant peu d'importance aux rétractions. Il était d'avis que les abus seraient moins susceptibles de se produire si toute déclaration d'un défendeur non faite devant son avocat et son juge était déclarée irrecevable.

De l'avis général, lorsque des retards de procès inconstitutionnels surviennent, l'accusé est remis en liberté automatiquement.

La mission était convaincue que la Constitution politique des États-Unis du Mexique constituait la base d'une véritable protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et elle a assuré qu'il y avait de nombreux hauts fonctionnaires mexicains soucieux de concrétiser cet objectif.

Le 26 mars 1976, une amnistie générale a été déclarée pour toutes les personnes impliquées dans les troubles étudiants de 1968 qui avaient abouti au massacre de Tlatelolco. L'amnistie a touché environ 250 personnes qui attendaient toujours leur procès cinq ans après l'événement. Cela donne une indication de la lenteur de la justice mexicaine.

Le 28 avril 1976, AI envoya des télégrammes urgents aux autorités mexicaines au nom de quatre étudiants qui avaient été arrêtés et auraient été battus à Querétaro.

AI a adopté un prisonnier au Mexique et enquête actuellement sur cinq autres cas.

NICARAGUA

La torture, la détention arbitraire et la « disparition » semblent de plus en plus caractéristiques de la situation des droits de l'homme au Nicaragua. Amnesty International étudie actuellement les cas de plus de 100 prisonniers détenus par des tribunaux militaires dans le cadre de l'état de siège en vigueur depuis décembre 1974. L'état de siège suspend les garanties personnelles – y compris le droit à l'habeas corpus – et permet une détention administrative indéfinie au secret. Beaucoup de ces prisonniers auraient des périodes allant jusqu'à quatre mois dans un isolement complet. La plupart auraient subi de graves tortures.

L'état de siège a été décrété à la suite d'un assaut de guérilla sur une maison privée le 27 décembre 1974 dans laquelle de hauts fonctionnaires du gouvernement et de riches hommes d'affaires étaient présents. Il y a eu quatre morts dans l'attaque, et les guérilleros ont tenu les fêtards présents en otage jusqu'à ce qu'une rançon de plus de 1 000 000 $ US soit payée. Les guérilleros et 14 prisonniers politiques ont été autorisés à s'envoler pour Cuba. Les guérilleros étaient membres du Frente Sandinista de Liberaci on Nacional (FSLN), un groupe d'opposition armé de gauche.

René Nunez Tellez, un étudiant en ingénierie de 28 ans, était l'un des centaines de sympathisants présumés du FSLN arrêtés immédiatement après le 27 décembre.

Action de 1974. AI a fait appel en son nom en août 1975. Détenu le 28 décembre 1974, il avait "disparu" pendant 123 jours, période au cours de laquelle il avait subi de graves tortures. Des rapports fiables reçus en août 1975 indiquaient qu'il avait subi de graves blessures à la tête ainsi que de graves fractures.

En octobre 1975, d'autres mesures ont été prises en son nom, à la suite d'un rapport de son propre médecin selon lequel Se ñou Nunez avait un besoin urgent de traitement médical intensif pour la tuberculose: Il a subi une opération pulmonaire pour la tuberculose en 1966.

AI a récemment reçu une copie d'un rapport médical indiquant que le 5 janvier 1975 - une semaine après l'arrestation de René Nunez - il a été amené à l'hôpital de Leon par la Garde nationale et a été soigné pour des blessures à la tête et d'autres «blessures diverses».

Se ñou Nunez avaient été inculpés par la Cour militaire permanente d'enquête sur la base d'une responsabilité conjointe présumée pour des crimes violents du FSLN.

Un autre étudiant qui a "disparu" après son arrestation était Luis Armando Guzman Luna qui a été arrêté le 8 août 1975, AI 's Campaign for the Abolition of Torture Department a fait appel le 12 septembre pour sa sécurité, mais les autorités ont nié sa détention. Cependant, le 28 octobre 1975, Se ñou Guzman a soudainement été présenté comme témoin devant la Cour militaire d'enquête. En tant que témoin, il n'avait pas droit à un avocat de la défense. Il a avoué avoir été un collaborateur du FSLN, mais pas lors de l'assaut du 27 décembre 1974. Il a été inculpé peu de temps après pour des accusations fondées sur des actions du FSLN. Lorsqu'il a témoigné une deuxième fois, après l'acte d'accusation, il a dit au tribunal qu'il pouvait en partie approuver son témoignage antérieur, car il était en isolement total depuis plus de deux mois. Pendant ce temps, il avait été

gravement torturé. En outre, certains de ses témoignages à cette occasion auraient été enregistrés ou modifiés à tort.

Le large éventail de violations des droits de l'homme commises sous l'état de siège peut être attribué en grande partie à l'action incontrôlée de la force armée-police combinée, la Guardia Nacional. Son commandant est le président Anastasio Somoza Debayle, qui est le troisième membre de sa famille à occuper la présidence et le commandement de la Guardia Nacional - une règle familiale qui a duré plus de 40 ans.

La Guardia Nacional exerce des fonctions de police étendues, ainsi qu'une fonction judiciaire majeure sous l'état de siège.

L'action policière de la Guardia Nacional peut être considérée dans l'ensemble comme une lutte contre le mouvement d'opposition armée du FSLN. Mais leurs actions affectent une population beaucoup plus grande que le petit groupe qui compose et assiste activement ce mouvement. La population rurale non protégée est la plus durement touchée par les violations des droits de l'homme résultant des mesures de lutte contre l'insurrection. AI a des listes de plus de 200 c am pesinos (paysans) qui ont "disparu" ou ont été tués, apparemment aux mains des troupes de la Guardia Nacional.

Les rapports des membres du clergé dans les zones rurales reculées - en particulier dans les départements de Matagalpa et Nueva Segovia et le long de la côte atlantique - décrivent des détentions massives de paysans. Les dirigeants locaux seraient torturés et assassinés comme une méthode de routine pour découvrir les guérilleros du FSLN et pour décourager le soutien local. Alors que de nombreuses allégations iline ont été reçues de « camps de concentration » dans ces zones reculées, AI information indique que ces camps sont généralement des corrals de bétail utilisés pour la détention relativement courte de grands groupes de personnes.

Les prisonniers soupçonnés d'être des membres ou des collaborateurs importants du FSLN sont généralement amenés à Managua, la capitale, et remis à l'Oficina de Seguridad Nacional (Bureau de la sécurité nationale), l'organe d'enquête de la Guardia Nacional. Là, les prisonniers sont détenus au secret pendant des mois à la fois et une variété de tortures - y compris les nouilles pendant de longues périodes, les chocs électriques, l'immersion et le battement de la plante des pieds - seraient appliquées régulièrement. Les prisonniers sont emmenés directement au tribunal militaire de la ficina de Seguridad pour témoigner. Après leur témoignage initial, des ordonnances formelles de détention sont émises par le tribunal. Ils sont ensuite transférés au pénitencier Carrel Model() dans la ville voisine de Tipitapa.

Bien que plus de 100 prisonniers soient maintenant connus pour être détenus par les autorités militaires, AI estime qu'il peut y avoir jusqu'à 500 prisonniers politiques actuellement en détention au Nicaragua. Sous l'état de siège, les forces de sécurité peuvent détenir "toute personne pour enquêter sur des actes perturbant l'ordre public [et] .... maintenir ces détenus au secret, pendant une période prudente, pour autant que cette mesure soit nécessaire à l'efficacité de l'enquête". En raison de cette disposition et de la suspension de l'habeas corpus, il est impossible de déterminer à tout moment la population totale de détenus.

Une mission au Nicaragua a été effectuée en mai 1976 par le Dr Kurt Madlener de l'Institut Max Planck de la République fédérale d'Allemagne et Michael McClintock du

Secrétariat international. Malheureusement, un seul membre du gouvernement - le ministre du gouvernement - était prêt à rencontrer les délégués. Un rapport sur la mission est en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent rapport.

PARAGUAY

La situation au Paraguay n'a guère changé au cours de l'année écoulée. Le nombre de prisonniers politiques ne peut être qu'estimé; dans certains cas, les détenus n'apparaissent pas après leur arrestation et leur détention n'est jamais formalisée. De même, le fait que les prisonniers puissent être détenus en petits groupes dans un grand nombre de postes de police, dont beaucoup dans les zones rurales, fait que les informations précises sont rares. Les estimations pour la dernière année se situent entre 338 et 450.

Il est également nécessaire de faire la différence entre les détenus de longue durée et ceux qui sont détenus depuis moins d'un an. Sur la première catégorie, environ 40 prisonniers (principalement des communistes), trois ont été en prison pendant 18 ans, cinq pendant 15 ans et 30 pendant entre 8 et 12 ans - le tout sans procès.

Des détentions politiques ont récemment eu lieu à grande échelle. En novembre 1974, entre 800 et 1 200 personnes ont été arrêtées dans le cadre d'un complot présumé visant à renverser le président Alfredo Stroessner. Au début de février 1975, tant de membres des ligues paysannes (Ligas Agrarias) ont été arrêtés que Amnesty International a essayé pour la première fois en Amérique latine une technique d'« adoption de groupe » afin de traiter le grand nombre de détenus sur lesquels il y avait peu de données individuelles. Au milieu de l'année 1975, grâce à la pression mondiale, tous les paysans avaient été libérés, bien qu'apparemment ils n'aient pas été autorisés à retourner dans leurs villages.

AI a fait appel au président Stroessner le 9 février 1976 pour la libération d'une centaine de prisonniers arrêtés en novembre et décembre 1975. Beaucoup des personnes arrêtées étaient prétendument des membres du Parti communiste illégal, y compris son secrétaire général, Miguel Angel Soler, dont on ignore toujours où ils se trouvent et dont on craint la mort.

Cinq membres du projet Marandu, un programme indien d'information et d'aide lié à l'Université catholique d'Asunciem, ont également été arrêtés au même moment. Un membre a ensuite été libéré. Les quatre personnes qui sont restées en détention ont été adoptées par AI . Il s'agit du professeur Miguel Chase-Sardi, du professeur Mauricio Schwartzman, de Victorio Suarez et de Gloria Estrago. Ont également été arrêtés des membres du Parti radical libéral, parti d'opposition légal, qui s'étaient exprimés ouvertement dans la presse et au Congrès au sujet de violations des droits de l'homme.

Au début de 1976, AI avait 63 cas en cours d'adoption ou d'enquête.

Si l'on peut soutenir que le recours à la torture est général, cela ne signifie pas qu'il est appliqué systématiquement. Il semble varier en fonction du lieu et de la durée de la détention ou de la personnalité des geôliers. Les rapports indiquent que les prisonniers sont soumis à des formes de torture au cours des premières étapes de l ' interrogatoire, qui ont généralement lieu au Departamen to de De lit os y Vigilancia du Ministère de l ' intérieur.

À la suite de la réception d'allégations de torture, deux actions de la Campagne pour l'abolition de la torture (CAT) ont été lancées (décembre 1975 et janvier 1976) à l'encontre de membres du Projet Marandu et d'autres personnes détenues en même temps. En avril 1976, à la suite d'allégations de découverte d'un réseau de guérilla, le régime dénonce l'implication de prêtres dans des activités subversives et arrête des centaines de ses opposants politiques.

Bien que la Constitution de 1967 contienne des garanties fondamentales en matière de droits de l'homme, cette protection a été contrecarrée par une législation permettant au pouvoir exécutif de restreindre toute activité d'opposition considérée comme «subversive». En outre, les droits individuels peuvent être restreints en vertu d'états d'urgence successifs qui ont été renouvelés tous les trois mois depuis le milieu des années 1950 et ne sont levés que les jours d'élection.

Le 10 mars 1976, AI a déposé une plainte auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains, demandant l'ouverture d'une enquête sur 55 cas d'arrestations ou de disparitions. Cela a été suivi d'un communiqué de presse le 17 mars 1976.

Les détenus politiques ne sont que rarement inculpés ou condamnés. Une exception importante a été le procès de 13 prisonniers impliqués dans la prétendue tentative de coup d'État de novembre 1974, qui ont tous été condamnés en mars 1976 à une peine d'emprisonnement et à de lourdes amendes. (La plupart d'entre eux font l'objet d'une adoption ou d'une enquête.) Le 3 mars 1976, AI a rejeté la demande d'autorisation d'observer le procès.

L'article 149 de la Constitution donne au Congrès le droit de déclarer une amnistie pour tout type de prisonnier, et l'article 180 permet au Président de commuer les peines, mais ces options n'ont jamais été utilisées. Les libérations ont tendance à être aussi arbitraires que les arrestations. Dans certains cas, un prisonnier libéré peut être expulsé vers un pays voisin. Comme les libérations ne suivent aucune procédure judiciaire formelle, l'incertitude s'ajoute au tourment dans lequel vivent les prisonniers.

Un autre aspect important du travail de groupe AI est l'aide aux familles des prisonniers d'opinion. Cette aide humanitaire matérielle est très précieuse, car la pauvreté est répandue au Paraguay et, si le soutien de famille est détenu, la famille peut ne pas avoir d'autre source de soutien.

PERU

Amnesty International groupes ont continué à travailler pour II paysans accusés d'activités de guérilla dans la province de Cajarnarca. Détenus entre juillet 1972 et décembre 1974 en vertu de la loi militaire sur la justice, tous auraient été soumis à de graves tortures et à l'assassinat de membres de leurs communautés au cours de campagnes de contre-insurrection menées par la Guardia Nacional au milieu de l'année I972. Tous ont été arrêtés lorsque les troupes ont attaqué la communauté isolée de Huarango, et ils ont été forcés d'avouer des actions auxquelles ils n'avaient pas participé. Après le procès et la condamnation des 11 par un tribunal militaire à Lambayeque en mars 1975, lorsque des peines allant de 2 à 9 ans ont été prononcées, les cas ont été examinés par le Département

de la recherche et il a été décidé de les adopter, malgré l'accusation initiale d'activités violentes.

Le président Velasco Alvarado a été remplacé par le général Francisco Morales Bermudez lors d'un coup d'État en août 1975. AI a écrit au nouveau président le 17 septembre 1975 afin de présenter le travail de AI et d'exprimer la reconnaissance de sa décision de décerner une amnistie sans restriction aux nombreux journalistes, syndicalistes et militants politiques exilés sous le gouvernement précédent. AI a également suggéré qu'une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques soit annoncée à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution péruvienne, le 3 octobre.

Le 12 décembre, AI a appris la détention au secret, le 4 décembre, du Dr Genaro Ledesma, avocat et conseiller juridique de la Fédération péruvienne des travailleurs des mines et de la métallurgie. Un câble a été immédiatement envoyé au ministre de l'Intérieur, le général Cesar Campos Quesada, exprimant sa préoccupation au sujet de la détention. On a appris par la suite que trois autres avocats du travail avaient également été détenus et maintenus au secret. Leurs allées et venues étaient inconnues même de leurs familles jusqu'au début du mois de janvier.

Le 21 janvier, AI a de nouveau télégraphié au Président Morales Bermudez pour lui faire part de sa préoccupation face au maintien en détention de ces quatre personnes. Le même jour, AI sections nationales ont été invités à prendre des mesures immédiates sur l'affaire, et un communiqué de presse a été publié. Le secrétaire général adjoint, Hans Ehrenstrale, a également rendu visite à l'ambassadeur du Pérou à Londres, Adhemar Montagne, qui a accepté de transmettre les représentations de AI à son gouvernement.

Les quatre avocats ont été détenus dans leurs bureaux le 4 décembre par des agents de la police péruvienne chargée des enquêtes (PIP), après quoi ils ont effectivement comparu, les autorités ayant nié avoir été détenus. Une lettre passée clandestinement de la colonie pénitentiaire d'El Sepa dans la jungle amazonienne aux familles des quatre personnes au début du mois de janvier a été la première indication que les quatre personnes étaient vraiment en détention. La lettre expliquait comment ils avaient été transférés de prison en prison à Lima au cours de leur première semaine de détention – un état de fait qui a entraîné le rejet de la procédure d’habeas corpus par les tribunaux civils, car il n’a pas pu être prouvé que les quatre personnes étaient en détention. Ils ont finalement été emmenés à El Sepa par un avion militaire.

AI a également pris des mesures sur les cas connexes de Victor Cuadros et Hernan Cuentas, dirigeants de la Fédération nationale des travailleurs des mines et de la métallurgie. Bien que des informations sur leurs cas aient été reçues beaucoup plus tard, ils ont été détenus à peu près au même moment que les avocats du travail et ont reçu un traitement similaire. Ils ont été transférés dans trois commissariats de police différents à Lima. Le 25 février, après trois mois de détention au secret, les épouses des prisonniers ont appris que leurs maris étaient en grève de la faim depuis le 21 février. Ils ont finalement localisé les deux à l'hôpital de police de Lima, mais leur insistance à voir leurs maris a entraîné le retrait des deux hommes très malades de l'hôpital et leur transfert immédiat à El Sepa.

Le 11 mars, AI a télégraphié le président Morales Bermudez demandant une intervention présidentielle immédiate pour garantir aux grévistes de la faim des soins médicaux appropriés. AI a également demandé la libération immédiate de Sefior Cuadros et Sefior Cuentas, ainsi que d'autres syndicalistes et avocats du travail détenus sans inculpation.

Le 25 mars, AI a publié un communiqué de presse faisant état de la réception d'une lettre des quatre avocats du travail détenus annonçant qu'ils se joignaient à la grève de la faim entamée par Hernan Cuentas et Victor Cuadros. Peu de temps après, les six grévistes de la faim ont été renvoyés à Lima où ils ont reçu des soins médicaux.

AI a adopté les six syndicalistes détenus et les cinq conseillers juridiques syndicaux. En avril et mai, les neuf syndicalistes et conseillers juridiques adoptés ont été libérés dans le cadre d'une amnistie.

Au total, 14 prisonniers péruviens font actuellement l'objet d'une adoption ou d'une enquête par des groupes.

EL SALVADOR

Aucun prisonnier d'opinion n'a été pris en charge par Amnesty International au Salvador pendant la période couverte par le présent rapport. Les allégations de violations des droits de l ' homme sont peu fréquentes, mais graves.

AI a agi sur quatre cas d'hommes prétendument en détention dont l'arrestation a été niée par les forces de sécurité. Étant donné que des passages à tabac et des mauvais traitements graves avaient été signalés par d’anciens prisonniers avant 1975 — et par un prêtre catholique qui a été brièvement détenu au début de 1975 —, leur bien-être était très préoccupant. Aucun des hommes n'a été localisé, et AI continue de chercher des éclaircissements sur leur situation.

L'un des quatre, Carlos Mauricio Carballo, était le chef de la communauté élue de la colonie du "22 avril": un bidonville abritant quelque 1 000 familles à la périphérie de San Salvador. Sefior Carballo menait des négociations avec l'administration de la ville au nom des membres de la communauté pour acheter des terres.

Sefior Carballo aurait quitté la communauté le 13 août 1975 pour le bureau du maire du centre-ville de San Salvador pour discuter de la question foncière et ne serait jamais revenu. Cinq jours auparavant, son domicile avait reçu la visite de cinq hommes, dont certains auraient été membres de l'organisation parapolitique Orden, une organisation dirigée par le président Arturo Armando Molina et parallèle au parti gouvernemental officiel Partido de Conciliaci6n Nacional. Orden a des membres dans tout le Salvador et une émission de radio quotidienne. Les membres de l'opposition salvadorienne attribuent à Orden un rôle parapolicier ou paramilitaire dans lequel des membres civils armés recourent à des violences mineures contre des membres de l'opposition politique et travaillent à l'appui des forces de sécurité officielles.

Depuis août 1975, il y a eu des rumeurs selon lesquelles Sefior Carballo serait sous la garde de la Garde nationale. Une ordonnance d'habeas corpus n'a pas réussi à le localiser dans un lieu de détention.

De loin, la violation des droits de l'homme la plus grave a eu lieu le 30 juillet 1975. Une manifestation étudiante protestant contre les brutalités policières présumées la semaine précédente sur le campus de l'Université nationale de Santa Ana a été piégée sur un pont routier surélevé par les forces de sécurité et a fait l'objet de tirs. Un étudiant a été officiellement reconnu comme étant mort là-bas. Mais un dossier présenté par AI aux autorités salvadoriennes en mai 1976 énumérait 21 étudiants vus morts ou mourants sur les lieux qui «disparaissaient» après avoir été emmenés dans des ambulances par les forces de sécurité. Bien que des ordonnances d'habeas corpus aient été présentées dans presque tous les cas, aucune des 21 affaires n'a été localisée.

Une mission composée du Dr Kurt Madlener de l'Institut Max Planck de la République fédérale d'Allemagne et de Michael McClintock du Secrétariat international s'est rendue au Salvador en mai 1976 pour discuter de questions relatives aux droits de l'homme avec des représentants du gouvernement.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Au cours de l'année écoulée, trois prisonniers américains adoptés par Amnesty International ont été libérés à la suite de campagnes organisées en leur nom par AI et d'autres. En septembre 1975, Freddie Lee Pitts et Wilbert Lee sont graciés par le gouverneur Reuben Askew de Floride. Ils ont été libérés après avoir passé 12 ans en prison pour un crime que les autorités conviennent maintenant qu'ils n'ont pas commis. En décembre 1975, le gouverneur Hugh Carey de l'État de New York a accordé la clémence exécutive à Martin Sostre. M. Sostre a été libéré de prison en février 1976 après près de 9 ans d'emprisonnement pour avoir prétendument vendu de l'héroïne. AI a repris son cas après avoir appris que le témoin clé contre lui avait rétracté son témoignage.

Le cas de Martin Sostre a été mentionné dans un appel au président Gerald Ford le 16 novembre 1975 pour libérer tous les prisonniers d'opinion américains. L'appel a également demandé au président Ford de déclarer une amnistie inconditionnelle pour les objecteurs de conscience américains qui se sont exilés plutôt que de participer à la guerre du Vietnam. L'appel AI intervient après que le représentant des États-Unis aux Nations Unies Daniel Patrick Moynihan, le 12 novembre 1975, a présenté un projet de résolution (retiré ultérieurement) en vertu duquel l'Assemblée générale appellerait tous les gouvernements à libérer tous les prisonniers politiques.

D'autres actions au nom de Martin Sostre comprenaient la préparation d'un mémoire détaillé sur son cas qui a été envoyé au gouverneur Carey en novembre 1975, ainsi qu'une lettre de AI appelant une fois de plus à la grâce.

La formation psychologique prétendument donnée au personnel militaire américain a été soulevée dans une lettre au président Ford le 16 juillet 1975. La lettre soulignait que dans le contexte de la campagne AI pour l'abolition de la torture, il existe un parallèle entre cette formation et les méthodes utilisées pour conditionner les hommes à torturer d'autres personnes. Une autre lettre adressée le 26 mars 1976 au secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, exprimait sa préoccupation quant à l'existence de programmes

d'entraînement à la "résistance à la torture" parrainés par la marine américaine en Californie et dans le Maine.

AI a échangé des correspondances avec les autorités américaines au sujet des programmes de modification du comportement et, en février 1976, AI a soumis un document intitulé "Behaviour Modification: Standard Minimum Safeguards for the Protection of Prisoners" pour examen par la Commission nationale pour la protection des personnes. (Voir la section sur la Campagne pour l'abolition de la torture).

Au cours de la dernière année AI a été très préoccupé par les mesures visant à ramener l'utilisation de la peine de mort aux États-Unis. Des lettres appelant à la commutation des peines de mort ont été envoyées à divers gouverneurs d'État. Le 31 octobre 1975, AI a écrit au sénateur James Eastland, président du Comité sénatorial de la magistrature qui examinait la loi sur la codification, la révision et la réforme de la justice pénale (5.1). AI a présenté au comité le cas de la peine capitale. Le 8 mars 1976, la Cour suprême des États-Unis a autorisé AI à déposer un mémoire micus curiae dans l'affaire Jesse Thurman Fowler c. Caroline du Nord. Le mémoire a fait valoir que les normes internationales, similaires à celles de la constitution américaine, exigent l'abolition de la peine capitale.

En mars et mai 1976, Brian Wrobel, un avocat britannique, a assisté au nom de AI à des audiences judiciaires concernant Dennis Banks, un activiste amérindien bien connu et un dirigeant du American Indian Movement (AIM). M. Banks a été accusé de possession d'armes à feu et d'explosifs, mais il a nié les accusations et attribué son arrestation au harcèlement policier en raison de son travail pour l'AIM. Toutes les accusations portées contre M. Banks en Oregon ont été rejetées par le tribunal avant le procès. Mais en juillet 1975, il a été condamné pour « agression avec une arme mortelle sans intention de tuer » dans le Dakota du Sud. Il est maintenant en Californie en attente d'une audience pour extradition vers le Dakota du Sud.

Le 7 mai 1976, Martin EnnaIs a fait appel au procureur général américain Edward Levi au nom de Joanna Le Deaux, une Indienne d'Amérique emprisonnée en raison de son refus de témoigner devant un grand jury. Dans sa lettre, le Secrétaire général écrivait:

> «Je vous exhorte à considérer que Joanna Le Deaux devrait être au moins temporairement libérée de prison pour des raisons humanitaires, jusqu’à la naissance de son enfant, en gardant à l’esprit qu’elle n’a pas été emprisonnée pour une infraction pénale, mais en raison de son refus consciencieux de témoigner devant un grand jury.»

Le 25 mai 1976, Norman A. Carlson, directeur du Bureau des prisons des États-Unis, a répondu à cette lettre. M. Carlson a déclaré que Joanna Le Deaux avait été libérée pour la naissance de son enfant et ne serait pas renvoyée en prison.

AI groupes travaillent sur huit cas de prisonniers américains. D'autres cas font l'objet d'une enquête du Département de la recherche. Il est impossible d'estimer le nombre de prisonniers politiques aux États-Unis. Les gens ne sont pas officiellement emprisonnés en raison de leurs opinions ou actions politiques, ou en raison de leur origine ethnique. Mais dans certains cas, il est difficile d'éviter de soupçonner que l'emprisonnement d'un individu peut être dû à ses actions politiques, plutôt qu'au crime qu'il ou elle est accusé d'avoir commis.

URUGUAY

Malgré la persistance et l'ampleur des violations des droits de l'homme en Uruguay, le pays n'a guère attiré l'attention de la communauté internationale jusqu'à la fin de 1975. Le fait que la prise de contrôle militaire ait été progressive (un président civil a été maintenu) a obscurci l'érosion progressive des libertés civiles.

Depuis la dissolution du Congrès le 27 juin 1973, il y a eu de graves restrictions à toute forme d'opposition organisée au régime. Tous les partis de gauche ont été interdits et toutes les activités politiques et la liberté de la presse ont été sévèrement restreintes. Tous les fonctionnaires, y compris les enseignants, ont dû prendre le « serment de foi démocratique », pour démontrer qu'ils n'ont jamais appartenu à aucune des organisations maintenant interdites par le gouvernement, ou à toute organisation qui a attaqué le système de gouvernement existant.

Dans une telle situation, le nombre de dissidents pacifiques détenus a considérablement augmenté. Jusqu’en 1973, la majorité des prisonniers politiques étaient membres de l’organisation de guérilla urbaine Tupamaros Movimiento de Libera ci on Nacional (MLN — Mouvement de libération nationale) ou étaient accusés d’être liés à celle-ci. Cependant, depuis lors, leur nombre proportionnel dans le total des prisonniers politiques a fortement diminué et la majorité appartient aujourd'hui à des factions politiques non violentes, y compris les partis traditionnels Nacional-Blanco (blanc) et Colorado (rouge), les démocrates-chrétiens, les socialistes, les populistes et diverses organisations de gauche, notamment le Parti communiste.

Le Parti communiste (interdit en décembre 1973) est récemment devenu la principale cible de la répression. Après avoir initialement arrêté uniquement les dirigeants, les forces de sécurité ont intensifié les persécutions pour inclure les cadres, qui ont été particulièrement touchés par la vague d'arrestations qui a eu lieu à la fin du mois d'octobre et en novembre 1975. Entre 400 et 650 personnes ont été arrêtées, principalement à Montevideo. À la suite des allégations du gouvernement selon lesquelles les communistes se préparaient à l'insurrection armée, quelque 300 autres arrestations ont eu lieu fin janvier et février 1976, dans tout le pays. Le général Liber Seregni, candidat populiste à la présidence de la Fre nt e Amplio aux dernières élections (1971), est arrêté de nouveau en janvier 1976.

Le nombre total de prisonniers politiques a été estimé entre 3 000 (Newsweek, 2 juin 1975) et 6 000 (sources exilées: Pun to, Caracas, novembre 1975). Amnesty International évalue le nombre actuel à environ 5 000. En décembre 1975, on pouvait dire qu'un citoyen sur 500 était en détention politique et qu'en moyenne un citoyen sur 50 a subi un interrogatoire ou une détention de courte durée au cours des dernières années. C'est donc en Uruguay que le taux de prisonniers politiques par habitant est le plus élevé d'Amérique latine.

Le nombre d'affaires en cours d'adoption ou d'enquête par AI a presque triplé depuis avril 1975 et s'élève maintenant à 174. Les secours envoyés aux familles des prisonniers ont également augmenté. Cependant, l'augmentation alarmante des violations des droits de

l'homme en Uruguay a nécessité un effort d'organisation majeur au-delà du travail normal d'adoption, et une campagne mondiale contre la torture en Uruguay a été lancée le 20 février 1976 (pour plus de détails, voir la section Campagne pour l'abolition de la torture). De nombreux documents et documents d'information ont été préparés pour cette campagne, qui a impliqué la participation non seulement de tous les niveaux de membres de AI , mais aussi de nombreuses autres organisations internationales non gouvernementales et des personnes intéressées. Des communiqués de presse ont été publiés au cours de la campagne et ont fait l'objet d'une large couverture dans le monde entier.

Le 19 février, le ministre uruguayen des Affaires étrangères, Juan Carlos Blanco, a dénoncé la campagne lors d'une importante conférence de presse. Cela a été suivi d'une série d'éditoriaux et d'articles de premier plan dans les médias uruguayens contrôlés par le gouvernement accusant AI d'être un "instrument" du communisme international. Les articles présentaient une image déformée de AI .

L'escalade rapide de la répression, ainsi que le report des élections nationales, ont stimulé une dissidence plus large, non seulement parmi le petit secteur civil de l'élite dirigeante, mais aussi parmi les militaires. Selon les rapports d'avril 1976, une centaine d'officiers auraient été arrêtés.

Les informations reçues par AI indiquent que le recours à la torture est devenu une pratique courante dans presque tous les cas d'emprisonnement politique. En outre, cette intensification quantitative s'est accompagnée de méthodes de plus en plus brutales, entraînant un nombre élevé de décès dus à la torture. AI a imprimé une liste de 22 personnes mortes sous la torture entre mai 1972 et novembre 1975, qui a été largement diffusée au cours de la campagne. Cependant, en juin 1976, neuf autres cas ont été signalés.

Le numéro 20 de cette liste était Alvaro Balbi, un étudiant de 32 ans en médecine et musicien amateur qui était marié avec quatre enfants et dont la femme était de nouveau enceinte. Il a été arrêté avec d'autres personnes lors d'une réunion pour discuter d'une coopérative de logement le 29 juillet 1975 et est mort quelques heures plus tard. L’explication officielle selon laquelle sa mort était le résultat d’une crise d’asthme (la première qu’il ait jamais subie) n’était pas convaincante au vu des preuves évidentes de torture: fractures, rupture du foie, brûlures et ecchymoses multiples. Il y avait des indications qu'il est mort sous la méthode de torture "sous-marine" (semi-asphyxie par immersion dans un réservoir d'eau). Une dénonciation formelle présentée par son père, Selmar Balbi (un éminent enseignant et dirigeant syndical) a été ignorée par le pouvoir judiciaire. Cependant, la lettre ouverte du père au président Juan Maria Bordaberry, demandant justice, a été traduite en plusieurs langues et largement diffusée par AI .

L'usage de la torture s'étant généralisé, les appels de la CAT ont été lancés à un rythme moyen d'un par mois entre avril 1975 et le début de la campagne en février 1976, et nombre d'entre eux concernaient de grandes catégories de détenus, parfois regroupés par profession (ouvriers portuaires, médecins, etc.). Parmi ces actions urgentes (et adoptées par la suite) figurait l'éminent mathématicien uruguayen, ancien parlementaire et dirigeant du Parti communiste José Luis Massera, arrêté le 22 octobre 1975 et torturé.

Avant la campagne, dans une lettre au Président Bordaberry datée du 8 décembre 1975, AI suggérait qu'une commission d'enquête indépendante soit autorisée en Uruguay pour discuter des allégations de torture. Aucune réponse n'a encore été reçue, bien que cette initiative ait été soutenue par une pétition signée par 350 000 personnes, de pays du monde entier, demandant au gouvernement uruguayen d'autoriser une enquête indépendante.

L'impact de la campagne a sans aucun doute été considérable, et ses effets atteignent maintenant les cercles gouvernementaux dans plusieurs pays. Les parlementaires européens, sud-américains et nord-américains ont noté avec une inquiétude croissante la situation des droits de l'homme en Uruguay.

À ce jour, peu de cas traités par AI ont été libérés, et la libération est souvent suivie d'une nouvelle arrestation. Plus alarmant encore, au cours des derniers mois, les personnes accusées d'appartenance à une organisation illégale - dans certains cas, même avant l'interdiction - sont accusées d'« association subversive » et condamnées à des peines maximales (6 à 18 ans).

Dernièrement, les réfugiés politiques uruguayens en Argentine ont été brutalement harcelés. Quatre Uruguayens, dont deux parlementaires éminents, le sénateur Zelmar Michelini et l'ancien président de la Chambre des députés, Hector Gutierrez Ruiz, ont été enlevés à Buenos Aires en mai 1976 et retrouvés assassinés deux jours plus tard. En outre, plus de 11 corps ont été trouvés gravement mutilés dans la plaque de la rivière. Il est à craindre que certains secteurs de la « ligne dure » du régime uruguayen aient été liés à ces meurtres (voir la section sur l'Argentine).

VENEZUELA

Au cours de l'année écoulée, le Venezuela a pris des mesures pour améliorer les droits de l'homme, tant au niveau national qu'au niveau international. La délégation vénézuélienne a joué un rôle remarquable en appuyant la résolution 3452 (XXX) des Nations Unies concernant la protection de toutes les personnes contre la torture et autres formes de mauvais traitements, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1975.

Ces dernières années, Amnesty International a reçu de nombreuses allégations de torture grave au Venezuela. Ces allégations portaient spécifiquement sur les méthodes d'interrogatoire de la DISIP (División de Inteligencia Policial - Police Intell igence Division), de la PTJ (Policia Tecnica Judi cial - Police judiciaire technique) et de la DIM (División d e Inteligencia Mili tar - Division of Military Inte lli gence). Cependant, en 1975, il y avait des signes d'un changement positif dans la situation intérieure. Les autorités judiciaires, par exemple, sont intervenues à plusieurs reprises pour ordonner l'enquête et, dans certains cas, l'arrestation de membres des forces de sécurité impliqués dans la pratique de la torture.

En septembre 1975, trois agents du DIM, Rafael Emigdio Pacheco, Jesus Garcia et Antonio Guedez Perez ont été jugés et condamnés pour le meurtre d'un avocat de gauche après son arrestation et son interrogatoire sous la torture. Le président Carlos Andres Perez a félicité le juge après avoir condamné les hommes à de longues peines de prison. Chacun

de ces agents de renseignement avait été nommé dans les nombreux témoignages détaillés de prisonniers actuellement en détention militaire qui ont été reçus par AI .

Le 21 avril 1976, AI a écrit au procureur général José Ram on Medina pour lui demander d'intervenir dans un certain nombre de cas présumés de torture signalés par des prisonniers détenus à la prison de La Pica, dans l'État de Monagas. Selon leurs déclarations, au moins quatre des prisonniers - Tomas Manuel Perez Marcano, Efrain Antonio Medina Romero, Luis Javier Rodriguez et E varisto Figueroa - ont été soumis à de graves coups et chocs électriques par des agents du DISIP en septembre et octobre 1975.

Tous les autres témoignages de prisonniers détenus à La Pica, ainsi que dans la prison militaire Cuartel San Carlos, ont fait référence à la torture subie avant 1975 alors qu'ils étaient sous la garde du PTJ, du DIM et du DISIP, et dans les fameux «théâtres d'opérations» (lemon operacionales). Il s'agissait de camps militaires établis dans des zones rurales isolées à la fin des années 1960 en tant que centres d'opérations de contre-insurrection.

Le procureur général Medina lui-même était déjà intervenu dans l'affaire de Jestis Emilio Valderrama, un étudiant de 22 ans qui aurait été enlevé par des agents du DIM le 23 janvier 1976 et sévèrement torturé. Bien que les autorités locales aient nié les allégations, le Dr Medina a ordonné une enquête complète sur l'affaire.

Bien qu'aucun cas de prisonniers individuels n'ait été abordé par AI au cours de l'année écoulée, une recherche accrue s'est concentrée sur les prisonniers détenus dans les prisons militaires sous le système des tribunaux militaires. Le 22 décembre 1975, AI câble le président Perez pour exprimer la reconnaissance de l'organisation des mesures positives du Venezuela en faveur des droits de l'homme. Mais le câble a attiré l'attention sur les nombreux prisonniers détenus sous la justice militaire qui avaient été emprisonnés pendant de longues périodes sans procès. Le secrétaire général de la présidence, Efrain Schacht Aristeguieta, a télégraphié AI pour signaler que le président Perez avait communiqué le contenu du télégramme de AI au ministre de la Défense pour information et considération.

Le 6 janvier 1976, les principaux journaux vénézuéliens ont publié une publicité officielle du gouvernement intitulée «Au Venezuela, il n'y a pas de prisonniers politiques», énumérant 57 prisonniers et les crimes dont ils seraient responsables. La publicité indiquait que tous étaient jugés pour crimes contre la vie et les biens. Il convient toutefois de noter que tous sont détenus sous le régime de la justice militaire. Tous sauf trois, les agents du DIM Rafael Emigdio Pacheo, Jesus Garcia et Antonio Guedez, sont accusés de divers degrés de responsabilité dans la rébellion militaire. Tous sont des civils.

AI l'information sur 50 des 57 prisonniers ajoute une dimension supplémentaire à l'information gouvernementale. Sans tenir compte des trois agents de police figurant sur la liste, il a été constaté que seuls sept des prisonniers restants connus de AI avaient été jugés et condamnés. Quarante personnes avaient été détenues pendant plus d’un an sans que leur procès ne progresse au-delà de la déclaration formelle initiale du prisonnier devant le tribunal. Des accusations formelles n'ont pas été portées contre eux. Vingt des 40 personnes avaient été emprisonnées pendant plus de deux ans. Dix d'entre eux ont été emprisonnés pendant plus de quatre ans sans jugement. La majorité des prisonniers connus de AI ont déclaré avoir été sévèrement torturés immédiatement après leur arrestation.

Amnesty International étudie actuellement les cas de 83 prisonniers détenus par l'armée en vertu de la loi martiale.

Asie

L'événement le plus important en Asie l'année dernière a été l'imposition d'un état d'urgence national en Inde en juin 1975, qui, selon le gouvernement, était nécessaire en raison de « perturbations internes ». Il y a eu des arrestations massives et on estime qu'au moins 40 000 personnes sont détenues sans procès pour des raisons politiques en vertu des règlements d'urgence.

Le gouvernement a introduit une vaste législation, y compris des amendements constitutionnels, qui interdisaient aux tribunaux de remettre en question les raisons pour lesquelles le président avait déclaré l'état d'urgence. Il a également modifié la loi relative à la détention préventive, en supprimant le droit des détenus d'être informés des motifs de leur arrestation et le droit de faire appel de la détention devant les tribunaux. En outre, la divulgation des motifs de détention, même devant les tribunaux, constitue une infraction. Il s'agit là d'une évolution regrettable, car l'Inde a toujours soutenu les initiatives internationales visant à protéger les droits de l'homme.

L'ampleur massive des arrestations en Inde pose des problèmes pour le travail de Amnesty International , semblables à ceux d'un pays comme l'Indonésie, où un grand nombre de personnes sont détenues sans procès. Dans son travail auprès des détenus de ces pays, le Département de la recherche a développé ses initiatives à plusieurs niveaux. La caractéristique centrale est l'adoption de cas de prisonniers d'opinion connus. Combiné à cela, il existe des programmes d'initiatives internationales à grande échelle conçues pour influencer les gouvernements à libérer de grands groupes de prisonniers. Ce travail est soutenu par des missions dans les pays asiatiques pour expliquer le travail de AI et demander des amnisties générales.

Un autre ensemble de problèmes est rencontré dans le travail de AI pour les prisonniers d'opinion dans les pays communistes d'Asie. Dans les pays d'Indochine, la fin de la guerre en 1975 a été suivie d'ajustements sociaux internes qualifiés de « reconstruction nationale ». Il y aurait des cas de violations des droits de l'homme: les allégations concernant le Cambodge sont les plus importantes. En ce qui concerne la Chine, on en apprend davantage sur le système juridique et le traitement des dissidents politiques, bien que l'on ne dispose pas d'exemples de cas individuels. AI le travail d'adoption.

On peut dire que, d'une manière générale, les informations concernant les cas individuels de privation des droits de l'homme ne sont pas librement disponibles dans certains de ces pays, ce qui présente de réelles difficultés pour le travail de AI en faveur des prisonniers d'opinion. L'exemple le plus extrême est celui de la République populaire démocratique de Corée, où les informations relatives aux droits de l'homme sont presque totalement supprimées. Il est hautement prioritaire pour le Département de la recherche de développer son niveau de travail dans ces domaines. Des initiatives diplomatiques et des projets de recherche sont prévus pour déterminer la structure institutionnelle de l'emprisonnement dans un certain nombre de pays communistes.

Un certain nombre de caractéristiques générales sur l'emprisonnement politique en Asie peuvent être mentionnées. En nombre, il y a plus de prisonniers politiques en Asie que dans le reste du monde. Outre l'effet social généralisé dans les pays qui privent leurs communautés nationales de tant de talents et de capacités des personnes détenues en prison, le maintien des systèmes pénitentiaires pour faire face à un grand nombre de prisonniers impose de graves contraintes à l'administration des pays asiatiques. Un effet est que les gens deviennent littéralement «perdus» dans les prisons.

Il n'est pas rare de trouver des schémas de laxisme gouvernemental et administratif qui conduisent à des arrestations de dizaines de milliers de personnes à la suite d'un incident politique. Beaucoup de personnes arrêtées ne sont que des victimes de circonstances qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment. Ils sont souvent dépourvus de toute motivation politique qui aurait pu être considérée par les autorités qui les ont arrêtés comme justifiant leur détention.

La pointe battante de ces "suspects" pendant l'interrogatoire est courante dans la plupart des pays asiatiques. De plus en plus, on utilise des techniques de torture «sophistiquées», y compris l'application de chocs électriques et de coups conçus pour ne laisser aucune cicatrice visible. Généralement, après un interrogatoire inutile, le « suspect » est jeté en prison et son dossier se perd dans un labyrinthe d'inefficacité administrative et d'incompétence. De tels prisonniers se retrouvent détenus pendant de très nombreuses années en captivité sans raison valable. L'exemple le plus malheureux est celui de l'Indonésie, où plus de 55 000 prisonniers, et peut-être jusqu'à 100 000, en sont maintenant à leur 1re année d'emprisonnement. Le déni de justice de ce type touchant des milliers de personnes est courant dans toute l'Asie.

Dans la plupart des pays d'Asie, les dispositions constitutionnelles relatives aux droits de l'homme sont définies d'une manière qui n'est pas suffisamment précise pour être effectivement appliquée. Mais même ces garanties constitutionnelles sont érodés presque partout par des lois extra-ordinaires et par des décrets qui permettent de larges violations des droits de l'homme par les autorités. Dans pratiquement tous les pays, les dispositions relatives aux droits de l'homme sont supplantées par des décrets promulgués sous l'administration de la loi martiale, par des textes spéciaux en vertu de l'état d'urgence ou par des textes législatifs «normaux» censés préserver la «sécurité intérieure».

Ainsi, les décrets présidentiels en République de Corée et aux Philippines ont effectivement supprimé les garanties constitutionnelles. Les règlements d'urgence, les lois sur la détention préventive et les ordonnances spéciales relatives à la sécurité intérieure constituent une grave érosion des droits de l'homme en Inde, au Pakistan, en Malaisie et à Singapour. Dans tous les pays asiatiques qui avaient autrefois été soumis à la domination britannique, il existe des textes législatifs basés sur ceux de la période coloniale qui permettent la détention préventive sans procès.

En outre, même les dispositions constitutionnelles et juridiques sont dénuées de pertinence, par exemple en Indonésie, où la détention de longue durée de prisonniers sans procès est couverte par un décret présidentiel sous la forme d'instructions aux forces militaires supervisées par une agence de sécurité nationale, ce qui rend la détention

complètement en dehors du processus légal et constitutionnel et en fait simplement une administration militaire.

Dans de nombreux pays, les prisonniers sont poursuivis dans des procès-spectacles politiques sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, et condamnés à de longues périodes d'emprisonnement en plus des nombreuses années déjà passées en prison sans procès. Il convient de rappeler que même cela n'est pas pertinent dans le cas de la grande majorité des prisonniers, où il est d'usage qu'ils soient détenus sans jugement selon des règles qui sont formellement « légales » et qui, dans de nombreux cas, contreviennent aux dispositions légales du pays.

Une façon de comprendre le problème de l'emprisonnement politique en Asie est qu'il y a presque partout un effondrement saisissant de l'administration des prisonniers politiques. Beaucoup trop de gens sont arrêtés pour répondre aux besoins supposés des gouvernements de maintenir la sécurité nationale. Beaucoup trop de prisonniers restent en détention parce qu'ils sont livrés à un vide administratif dont il est difficile de les sortir. Le besoin massif d'un appareil de détention et d'interrogatoire incite les gouvernements à recourir au personnel militaire et aux chaînes de commandement. Ces militaires sont enclins à considérer les prisonniers moins comme des suspects et plus comme « l'ennemi », de sorte qu'il y a une violence terrible dans le traitement des prisonniers.

Il n'y a pas que les militaires: Les policiers qui interrogent des centaines de suspects - qui dans la majorité des cas n'ont rien à avouer et sont donc incapables de dire à leurs interrogateurs quoi que ce soit qui les satisferait - sont enclins à l'exaspération et à l'utilisation de méthodes brutales. Même les avocats s'endurcissent dans la mesure où ils disent souvent que c'est la pratique habituelle pour les prisonniers d'être battus pendant l'interrogatoire, mais pas réellement torturés. Dans certains pays asiatiques, en particulier en République de Corée, on peut dire que la torture est utilisée systématiquement pour intimider.

L'effondrement de l'administration pénitentiaire se manifeste surtout dans les conditions de surpeuplement et d'insalubrité des prisonniers. La fourniture de nourriture et de soins médicaux fait l'objet de pratiques de corruption de la part des commandants et du personnel pénitentiaire. Dans de nombreuses prisons asiatiques, la tuberculose est répandue, la malnutrition est la norme et les soins de santé sont pratiquement inexistants.

Lorsque les prisonniers sont jugés - et ceux-ci représentent une proportion infime de la population carcérale totale dans chaque pays - ils sont susceptibles d'être jugés devant des tribunaux spéciaux, souvent composés d'officiers militaires, comme aux Philippines et en République de Corée. Il est habituel que le décret ou le texte législatif en vertu duquel le prisonnier doit être jugé soit si imprécis et si large dans son application que pratiquement aucun prisonnier jugé ne peut s'échapper en vertu de ces lois. Un exemple est le décret présidentiel indonésien de 1963 sur la subversion qui n'est devenu loi qu'en 1969 et qui, outre son absurdité en tant que loi, a été appliqué rétroactivement par les tribunaux.

En outre, les règles de preuve applicables par les tribunaux spéciaux et les tribunaux militaires ne sont souvent pas celles requises par la Constitution pour l'administration de la justice. Par exemple, les procédures dans les tribunaux militaires aux Philippines sont celles de la cour martiale, même si les tribunaux militaires administrant la loi martiale ne

sont pas censés juger des militaires. À Taiwan, les règles de preuve pour juger les prisonniers politiques sont inexistantes. Même dans un tribunal relativement bien conçu, tel que la Commission de justice pénale de Sri Lanka, qui est chargée de juger les prisonniers politiques, la Commission est habilitée à établir ses propres règles de procédure.

Les appels sont rarement possibles des tribunaux spéciaux et des tribunaux militaires à toute forme d'institution d'appel. Aux Philippines, les appels interjetés par les tribunaux militaires pour des affaires politiques portant sur des aspects de fond des affaires se terminent devant le Département de la défense nationale, et seuls certains appels de procédure sont admis devant la Cour suprême. Au Sri Lanka, aucun recours n'est possible auprès de la Commission de justice pénale. En République de Corée, des recours sont possibles devant la Cour suprême qui, dans la pratique, ne fait que ratifier la décision des juridictions inférieures avec une régularité draconienne.

On peut dire de presque aucun pays asiatique que le pouvoir judiciaire, dans l'exercice de ses fonctions, agit avec intégrité et foi dans les principes ordinaires de la justice. Il n'est pas non plus courant que la profession juridique de la plupart des pays asiatiques adopte une position publique forte contre l'érosion persistante des libertés civiles.

Dans certains pays, les prisonniers ne peuvent obtenir leur libération que par le paiement de pots-de-vin importants. En Indonésie, par exemple, le montant du pot-de-vin «normal» est largement connu et fait l'objet de négociations. Après leur libération, les prisonniers sont souvent assignés à résidence. De nombreux prisonniers ne sont libérés qu'à condition d'être alliés, sous la menace constante d'être renvoyés en prison s'ils encourent le mécontentement des autorités. Des exemples sont la «libération temporaire» aux Philippines et la «suspension» des lourdes peines en République de Corée.

Bien que la rupture administrative soit une caractéristique répandue de l'emprisonnement politique en Asie, elle ne l'est devenue qu'en raison des mesures prises par le gouvernement pour ordonner des arrestations à grande échelle et continuer à maintenir en prison des néoprènes qui devraient être libres.

BANGLADESH

La loi martiale a été imposée au Bangladesh le 15 août 1975 à la suite de l'assassinat du président Cheikh Mujibur Rahman. Le nouveau gouvernement a lui-même été évincé par un coup d'État militaire le 3 novembre 1975, et ce deuxième nouveau régime a été renversé par un contre-coup d'État militaire quatre jours plus tard. Grâce à ces événements, un certain nombre de personnalités bangladaises de premier plan ont été tuées. De nombreux prisonniers politiques auraient été libérés, bien que d'autres aient été arrêtés et que des procès aient commencé devant les tribunaux de la loi martiale.

Immédiatement après le renversement du président Mujibur Rahman, le nouveau gouvernement dirigé par le président Khondkar Mushtaque Ahmed a conservé la constitution mais a soumis ses dispositions à la proclamation et aux règlements de la loi martiale. Le gouvernement a également annoncé que les droits de l'homme seraient reconnus à tous les niveaux. Il a entamé un modeste processus de libéralisation, qui

comprenait la levée de l'interdiction de certains papiers et la libération d'environ 1 000 prisonniers politiques le 4 octobre. Il s'agissait notamment d'un certain nombre de personnes toujours inculpées de collaboration avec l'armée pakistanaise en 1971.

Le gouvernement a également commué les peines de mort prononcées contre certains prisonniers et promis la libération de tous ceux qui étaient gravement malades ou qui avaient moins de 16 ans et plus de 55 ans. Mais au moins 29 responsables du gouvernement Mujibur Rahman ont également été arrêtés, dont cinq députés et sept anciens ministres.

Le 27 août, Amnesty International a envoyé un télégramme au gouvernement, l'ex-préoccupant pressant au sujet de ces arrestations et de l'introduction de la peine de mort, également en vertu des règlements de la loi martiale, pour les crimes, y compris la corruption et la possession d'armes. AI a regretté la décision de juger des civils devant les tribunaux de la loi martiale et a demandé l'assurance que les procès soient ouverts et que les accusés ont tous les droits de la défense et d'appel.

Le 3 novembre, un deuxième coup d'État militaire a eu lieu, qui a retiré le groupe de jeunes officiers de l'armée qui semblaient être au pouvoir depuis l'assassinat de feu le Président. Dans la nuit du 2 au 3 novembre précédant le coup d'État, quatre des anciens plus proches associés du cheikh Mujibur Rahman ont été tués dans la prison centrale de Dacca, un incident sans précédent dans l'histoire du Bangladesh. Il s'agissait de deux anciens Premiers ministres: Tajuddin Ahmed et Mansur Ali.

AI a télégraphié le président Mohammad Sayem, qui avait pris ses fonctions après les meurtres, et a demandé que le nouveau gouvernement prenne des mesures immédiates pour garantir la sécurité et la protection totales de toutes les personnes détenues pour des raisons politiques. Cet appel a été lancé aux médias d'information. AI a également exprimé son soutien à la commission d'enquête annoncée par le nouveau gouvernement "pour enquêter sur l'incident de la prison et enquêter sur les circonstances dans lesquelles certains des criminels ont pu quitter le pays en toute sécurité". Mais AI n'a reçu aucune information selon laquelle le comité annoncé avoir été mis en place, composé de juges de la Cour suprême, a effectivement commencé à fonctionner. Le Monde du 13 novembre 1975 a rapporté qu'il avait été officiellement dissous.

Un contre-coup d'État des forces armées a eu lieu quatre jours plus tard, le 7 novembre 1975. Le juge A. M. Sayem est resté au pouvoir en tant que chef de l'État et est devenu administrateur en chef du droit martial. La loi martiale est restée en vigueur et une série de règlements modifiant la loi martiale ont été promulgués par le nouveau régime. Le quatrième règlement modificatif de la loi martiale de 1975, prenant effet le 2 novembre, prévoit des sanctions pour toute activité préjudiciable au code de défense, de sécurité ou interservices, ou toute autre activité anti-étatique. Les personnes reconnues coupables de ces infractions peuvent être condamnées à la réclusion à perpétuité et même à la peine de mort.

Le règlement du septième amendement de la loi martiale de 1976, promulgué le 8 janvier 1976, érige en infraction punissable le fait de critiquer l'imposition, le fonctionnement ou le maintien de la loi martiale et de créer une désaffection à l'égard de l'un des administrateurs de la loi martiale. Les contrevenants peuvent être punis d'une peine

d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans. Des tribunaux de droit martial ont été créés pour juger les infractions punissables par la loi martiale. Il s'agit de tribunaux sommaires, composés d'un juge militaire et de cours spéciales de la loi martiale, dirigés par un juge des sessions ou un officier militaire n'ayant pas le grade de lieutenant-colonel. Sur les deux autres membres, un seul doit être magistrat.

Jusqu'à présent, AI a reçu des informations selon lesquelles seuls trois fonctionnaires servant sous l'administration Mujibur Rahman ont été condamnés par des tribunaux de la loi martiale. Ils ont été condamnés à des peines allant de cinq ans à la réclusion à perpétuité pour corruption et détournement de richesse. AI a écrit au président Sayem le 30 avril 1976 pour demander une transcription de leur procès devant les cours de la loi martiale. La lettre faisait également référence au Règlement modifiant la loi martiale pris par le nouveau gouvernement, en particulier les limitations des garanties constitutionnelles pour la liberté d'expression et de conscience. Les définitions larges utilisées dans les deux amendements, AI , ouvriraient la possibilité d'une utilisation abusive par les autorités détentrices à des fins personnelles ou politiques, et contreviendraient ainsi à l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. AI s'est dit profondément préoccupé par le fait que des peines aussi sévères que la peine de mort pourraient être imposées pour des infractions de nature politique, et a exhorté le gouvernement à envisager d'abroger ces dispositions avant les élections prévues pour 1977.

Le 7 novembre 1975, le Président Sayem a annoncé que les prisonniers politiques détenus pour des raisons d ' idéologie politique seraient libérés sans délai. Et le 11 novembre, certains prisonniers politiques de premier plan, dont le major Abdul Jalil et Abdur Rab, tous deux dirigeants du Jatiya Samajtantrik Dal, dont les cas faisaient l'objet d'une enquête par AI , ont été libérés. Le 5 décembre 1975, AI a écrit au président et à tous les membres civils du Conseil des conseillers du gouvernement, félicitant le gouvernement pour l'amnistie et demandant des détails sur le comité de révision qui avait été mis en place pour examiner les cas de prisonniers politiques contre lesquels des accusations pénales ont été portées.

Compte tenu de la longue période pendant laquelle nombre de ces prisonniers avaient déjà été détenus sans procès, AI a demandé instamment que le mandat du comité d'examen soit aussi large que possible et inclue tous les prisonniers détenus en vertu du Règlement sur les pouvoirs d'urgence et de la Loi sur les pouvoirs spéciaux, même si des accusations supplémentaires avaient été portées. AI a fait valoir que tous les détenus contre lesquels il n'y avait aucune preuve substantielle d'infractions pénales devraient être libérés et a demandé au gouvernement de publier le nombre de prisonniers encore détenus en vertu de ces lois, ainsi que le nombre de ceux qui doivent être libérés.

Au cours des trois premiers mois de 1976, le gouvernement a publié des statistiques de libération, qui montrent qu'au 11 mars 1976, 765 prisonniers politiques avaient été libérés. AI avait soumis une liste de 383 prisonniers politiques connus pour avoir été détenus sous le gouvernement du cheikh Mujibur Rahman, mais aucune réponse n'a encore été reçue quant à savoir si l'un d'entre eux a bénéficié de l'amnistie.

Malgré les libérations en vertu de l'amnistie, un grand nombre de prisonniers restent en détention et de nouvelles arrestations ont eu lieu en vertu de la loi sur les pouvoirs spéciaux

et du règlement sur les pouvoirs d'urgence. Des centaines de membres du Jatiya Samajtantrik Dal, y compris leurs dirigeants récemment libérés, ont été arrêtés dans tout le Bangladesh après que des membres du parti auraient pris part à une attaque contre le Haut Commissaire indien le 27 novembre 1975. Dans le même temps, des rapports indiquent que 800 étudiants ont été arrêtés à l'Université de Dacca pour des raisons politiques.

AI sait que des milliers de prisonniers politiques sont toujours détenus sans procès. Selon des informations émanant de sources indépendantes à l'intérieur du Bangladesh en janvier, le nombre total de prisonniers politiques détenus s'élevait à 62 000. Bien que beaucoup soient des prisonniers détenus par le gouvernement Mujibur Rahman, AI , dans une lettre adressée au président le 29 avril 1976, s'est inquiété de la lenteur du processus par lequel le gouvernement met en œuvre son programme de libération.

BHUTAN

Selon les informations reçues par Amnesty International , 21 personnes sont toujours détenues au Bhoutan pour des accusations liées à un complot présumé visant à assassiner le roi Jigme Singye Wangchuk (voir Rapport annuel 197411975). Les peines de mort prononcées à l'encontre de six d'entre eux ont été commuées en peines d'emprisonnement à vie. Il y a eu de graves allégations de torture et au moins deux personnes seraient mortes à la suite de mauvais traitements et de l'absence de soins médicaux.

En septembre 1975, AI a préparé un résumé des informations concernant la situation des personnes détenues au Bhoutan. Andrew Blane, représentant de AI auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Comité exécutif international, a rencontré l'ambassadeur du Bhoutan auprès de l'Organisation des Nations Unies le 17 mars 1976. Il présente le résumé et demande qu'il soit transmis à son gouvernement pour commentaires.

Malheureusement, il n'y a pas eu de réponse officielle des autorités bhoutanaises à une représentation antérieure faite à l'ambassade du Bhoutan à New Delhi en mars 1975 par Mumtaz Soysal, avocat turc et membre du Comité exécutif international.

BRUNEI

Au cours de l'année écoulée, les groupes Amnesty International ont continué à faire pression pour la libération de 26 détenus politiques adoptés au Brunei. Depuis septembre 1974, date à laquelle le sultan de Brunei, Hassanal Bolkiah Muizzaddin Waddaulah, a annoncé la création d'un comité consultatif spécial chargé d'examiner les cas des détenus, 23 des 49 prisonniers adoptés ont été libérés. Tous les prisonniers libérés ont prêté serment de loyauté au sultan et au gouvernement de Brunei.

La plupart des 26 hommes sont détenus sans procès depuis plus de 12 ans. Ce sont des membres du Partai Rakyat (Parti populaire) qui ont été arrêtés à la suite de la répression d'une révolte organisée par le Partai Rakyat en décembre 1962. Ils n'ont jamais été traduits en justice et sont détenus en vertu d'ordonnances d'urgence en vigueur depuis 1962.

Les groupes individuels AI continuent d'écrire au Sultan pour saluer les libérations au fur et à mesure qu'elles ont lieu. Ils demandent également la libération des hommes qui sont toujours en détention.

BURMA

L'Université de Rangoon a de nouveau été le théâtre de troubles en juin 1975, quelques mois seulement après la réouverture de l'université à la suite de manifestations aux funérailles du Secrétaire général des Nations Unies U Thant en décembre 1974. Le II juin, 213 étudiants auraient été arrêtés et l'université aurait de nouveau été fermée.

Selon les rapports de septembre 1975, les tribunaux militaires ont condamné les personnes ayant participé aux émeutes de juin à des peines allant de 10 à 14 ans d'emprisonnement et plusieurs centaines d'étudiants ont été condamnés à des peines allant de 4 à 7 ans.

À la fin du mois de mars 1976, 2 000 étudiants ont manifesté à Rangoon contre le maintien en détention de certains de leurs collègues. Un dirigeant étudiant, Tin Maung U, a été arrêté à ce moment-là et des rapports le 4 avril ont indiqué qu'un tribunal spécial avait été tenu sur son cas. Il a été condamné à mort, après avoir été reconnu coupable de complot visant à assassiner des dirigeants de l'État et de tentative de rébellion.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

En juillet 1975, le Département de la recherche a présenté un programme de recherche et d'initiatives diplomatiques au Comité exécutif international, basé sur les informations existantes dans les dossiers de Amnesty International sur les caractéristiques spécifiques de l'emprisonnement politique en République populaire de Chine. AI a maintenant conçu un certain nombre d'initiatives non publiques ainsi qu'un projet de recherche pour déterminer la structure institutionnelle de l'emprisonnement en Chine. À la suite de ces initiatives de recherche, davantage d'informations sont devenues disponibles au cours des 12 derniers mois sur la «réforme par le travail» et le système juridique, révélant certaines des caractéristiques décrites ci-dessous.

En janvier 1975, le quatrième Congrès national de la République populaire de Chine, réuni pour la première fois depuis 1964, a adopté une nouvelle constitution qui a remplacé la constitution de 1954. Le chapitre 3 de la nouvelle Constitution est consacré aux "Droits et devoirs fondamentaux des citoyens", dont les principes fondamentaux sont définis à l'article 26: « Les droits et devoirs fondamentaux des citoyens sont de soutenir la direction du Parti communiste chinois, de soutenir le système socialiste et de respecter la constitution et les lois de la République populaire de Chine ». Toutefois, l’article 28 de la nouvelle constitution, qui traite des droits fondamentaux tels que «la liberté d’expression, la correspondance, la presse, l’assemblée». . . la liberté de croire en la religion .. etc., ajoutait la « liberté de grève » aux droits précédemment garantis par l'ancienne constitution. Il stipule également que « la liberté de la personne et du domicile des citoyens

est inviolable. Aucun citoyen ne peut être arrêté si ce n'est sur décision d'un tribunal populaire ou avec la sanction d'un organe de sécurité publique."

Cependant, les spécialistes ont noté qu'au cours des 10 dernières années, les procédures d'arrestation et de jugement ont été de plus en plus appliquées sans aucune référence claire au droit statutaire. Dans une interview accordée à Peter Griffiths, correspondant de Pékin de l'agence de presse britannique Reuter, le directeur adjoint de la Haute Cour populaire de Tientsin, Hai Shuang-lu, a défini les quatre degrés de juridiction qui existent au niveau national, provincial, de district et de comté. M. Hai a ensuite expliqué que chaque grade de tribunal a un directeur et un directeur adjoint, et sous leur autorité un juge en chef, un juge en chef adjoint et d'autres juges. Les directeurs sont nommés par le niveau correspondant de l'Assemblée populaire nationale (l'Assemblée nationale chinoise) et les juges par les "comités révolutionnaires du niveau correspondant".

L'entretien, qui a eu lieu à Tientsin en août 1975 et auquel ont assisté plusieurs hauts responsables de la magistrature de Tientsin, a montré qu'il peut exister une certaine divergence entre les descriptions données dans diverses provinces de la structure du système judiciaire lui-même. Selon des membres de l'Institut de droit et de science politique de Kwangtung, interrogés en mai 1974 par Gerd Ruge, correspondant à Pékin du journal ouest-allemand Die Welt (voir Rapport annuel /974-75), le rôle des avocats de la défense a naturellement disparu car les gens ont accès aux lois et règlements publiés et «ont le droit de se défendre devant les tribunaux». Les représentants légaux de Tientsin, cependant, ont déclaré que des avocats existent en Chine. Ils ont une formation juridique, mais font un travail ordinaire d'usine ou de bureau jusqu'à ce qu'on leur demande de défendre un accusé. M. Hai a ajouté que les prisonniers préfèrent généralement se défendre ou être représentés par des parents et des amis. "S'ils insistent sur un avocat, l'un d'eux est nommé par le tribunal, gratuitement".

Un autre aspect important du système juridique en Chine est la participation des "masses" (généralement des gens ordinaires qui appartiennent à la même unité que l'accusé) à certaines formes de "procès publics" au cours desquels, a déclaré M. Hai, les juges "arrivent à la bonne décision après avoir extrait les opinions des larges masses". Selon l'interview, il a déclaré plus tard que dans les grandes "affaires contre-révolutionnaires et criminelles", aller vers les masses n'est pas seulement une question d'écouter leur opinion, mais de "mobiliser la population et d'organiser des rassemblements de masse pour critiquer le crime et décider publiquement de la punition".

L'entretien a confirmé ce qui avait déjà été décrit par d'autres sources comme la politique généralement adoptée par les autorités dans les affaires impliquant la peine de mort. Lorsqu'un criminel condamné « méritant la mort » n'a pas suscité la « grande indignation » des masses, son exécution peut être suspendue pour un certain nombre de mois ou d'années. La catégorie des crimes relevant de la « grande colère des masses », donc passible de la peine de mort, n'a jamais été clairement définie, en partie parce que la peine semble plutôt dépendre des circonstances de l'affaire et du contexte de l'accusé.

L'un des rares récits d'une visite dans une prison chinoise après la révolution culturelle a été donné par Ingemar Lindmarker dans le journal suédois Svenska Daghladet, après avoir été autorisé avec d'autres journalistes étrangers à visiter une prison à Shenyang (province

du Liaoning) en 1972. Les membres de l'administration pénitentiaire ont classé les 2 000 prisonniers de la prison dans des cas non politiques et des cas «contre-révolutionnaires». Cette dernière catégorie a ensuite été divisée en « contre-révolutionnaires historiques » (personnes qui travaillaient pour l'ancien régime du Kuomintang, pour les forces d'occupation japonaises en temps de guerre ou d'autres agents étrangers avant 1949) et en « contre-révolutionnaires modernes ». Ce sont « des gens qui sont encore affectés par les idées de la bourgeoisie, qui rêvent de rétablir le capitalisme et de renverser le système socialiste ».

Comme cela semble être la règle dans toutes les prisons et les camps de travail en Chine, l'accent est mis sur la «réforme» des prisonniers, qui passent quotidiennement une ou deux heures d'étude dans leurs cellules. Ingemar Lindmarker a rapporté que la torture est interdite. Dans la prison de Shenyang, la peine la plus sévère, qui a suivi une tentative de fuite, consistait en une quinzaine de jours d'isolement avec des «manilles». L'administration pénitentiaire a admis aux visiteurs qu'il existait une "opposition" entre les prisonniers, prenant par exemple la forme de "sabotage contre la production par destruction de machines".

Dans les cas graves, l'administration pénitentiaire peut demander à l'autorité judiciaire d'augmenter la peine. D'autre part, un «bon comportement» peut entraîner une réduction de peine. Cela fait suite à une directive du président Mao Tse-tung, qui dit: « La boue rencontrera tous ceux qui confessent leurs crimes, mais une punition sévère pour ceux qui refusent d'avouer et qui continuent à commettre des crimes. »

Le 5 avril 1976, les partisans du défunt Premier ministre Chou En-lai se sont rassemblés sur la place Tian An Men à Pékin dans une manifestation à la mémoire du Premier ministre. Des couronnes funéraires et des poèmes aux accents politiques ont été placés sur le Monument aux héros du peuple. Au cours des manifestations, des affrontements semblent avoir eu lieu entre des miliciens et certains manifestants. Plus tard, la New China News Agency a rapporté qu'un groupe de personnes avait été arrêté. Le rapport, daté du 7 avril 1976, indique que "des criminels actifs et des suspects majeurs" ont été détenus, dont certains "ont remis avec hâte leurs poignards, leurs couteaux et leurs cahiers sur lesquels ils avaient copié les poèmes réactionnaires".

Le 17 mai 1976, AI a écrit au Premier Ministre Hua Guo-feng pour s'enquérir de ces arrestations. AI a noté que, selon l'agence de presse, certaines des personnes arrêtées pourraient avoir eu recours à la violence contre des miliciens ou des gardes de police présents sur la place Tian An Men. Mais AI a exprimé sa préoccupation que les gens qui ont simplement posté des poèmes sur le Monument aux héros du peuple et étaient des manifestants non violents peuvent avoir été arrêtés aussi bien.

RÉPUBLIQUE DE CHINE (TAIWAN)

En mai 1975, Amnesty International a envoyé une mission en République de Chine (Taïwan) pour enquêter sur une commutation nationale des peines de prisonniers ordonnée par le Premier ministre Chiang Ching-kuo en mémoire de son défunt père, le président Chiang Kai-shek. Dr James Seymour, le professeur américain dele- gated par AI , a eu des

entretiens approfondis avec le ministre de la Justice Wang Jen-yuan et d'autres responsables de la République de Chine (ROC) et a discuté de cas particuliers et de groupes de cas de prisonniers politiques dans lesquels AI avait pris un intérêt. Le Dr Seymour a été informé en particulier que, dans le cadre de la commutation, les peines de mort seraient réduites à la réclusion à perpétuité et les peines inférieures seraient réduites d'un tiers ou de moitié. L'amnistie proposée, qui n'est que la deuxième à Taiwan depuis 1949, s'appliquerait à tous les prisonniers, y compris pour la première fois les prisonniers politiques.

Après la mission, AI a écrit au Premier Ministre Chiang Ching-kuo le 1er juillet 1975, saluant l'acte de clémence et exhortant le Premier Ministre à reconsidérer un certain nombre de restrictions liées à l'amnistie. AI a noté que le "Statut de la commutation en 1975", qui devait entrer en vigueur le 14 juillet, excluait spécifiquement certaines catégories de "criminels". Par exemple, "ceux qui ont rejoint le Parti communiste chinois et commis les crimes décrits au point 1, article 2 du Statut pour la répression de la rébellion" ne devraient pas se voir accorder la commutation sur la base de la "politique nationale anticommuniste de base actuelle".

AI a par la suite demandé des détails sur les procédures selon lesquelles les cas individuels devaient être évalués pour la commutation et a recommandé le plein respect des dispositions relatives aux droits et libertés individuels garantis par la Constitution de la République de Chine de 1947, qui sont maintenant en cours d'abrogation permanente par la loi martiale à Taiwan.

AI a demandé instamment que la restriction de l'article 4 du statut, qui rendait la commutation conditionnelle, soit supprimée et a recommandé que le «droit de quitter tout pays» garanti par l'article 13(2) de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et par l'article 10 de la Constitution de la République de Chine en vertu de la «liberté de résidence» soit appliqué aux prisonniers libérés. Lorsque la loi a été mise en œuvre, il est apparu que certaines de ces restrictions avaient été levées dans au moins un certain nombre de cas individuels.

En juillet, quelque 7 600 prisonniers ont été libérés, dont moins de 200 étaient des prisonniers politiques, et un plus petit nombre a vu sa peine réduite sans pouvoir prétendre à une libération. En août, AI a appris de sources officielles comment la commutation affectait certains cas d'enquête et d'adoption. Sur 55 prisonniers, 13 ont été libérés le 14 juillet, huit auraient été libérés plus tôt et 23 ont vu leur peine réduite d'un tiers. Quelques autres cas n’étaient pas clairs: quatre prisonniers politiques bien connus en particulier semblaient avoir été exclus de la commutation.

Toutefois, le 15 septembre 1975, ces quatre détenus et quatre autres détenus ont comparu devant un tribunal militaire de Taipei pour des audiences en appel qui auraient été engagées par l'accusation. James Seymour s'est de nouveau rendu à Taïwan pour observer le procès, qui a eu lieu à Taipei du 15 au 20 septembre 1975. Bien qu'il n'ait pas été autorisé à assister au procès, qui s'est tenu à huis clos, le Dr Seymour a appris de sources officielles et privées que les huit accusés avaient bénéficié d'une réduction de leur commission. En septembre 1975, le mandat restant à accomplir était bien inférieur à deux ans pour chacun d'entre eux.

Ce procès en appel a été interprété par de nombreux observateurs comme un signe supplémentaire de la « libéralisation » que le gouvernement semblait avoir amorcée avec l'annonce de la mesure d'amnistie en avril 1975. Il a été rapporté que des pourparlers étaient en cours à l'étranger entre des responsables du ROC et des représentants de la communauté taïwanaise en exil. À Taïwan même, un magazine mensuel, le Taiwan Political Review, qui contenait des articles reflétant une ligne politique indépendante, a été autorisé à être publié en août 1975. {il y avait des spéculations que d'autres changements vers la libéralisation pourraient culminer avec les élections au Yuan législatif (organe législatif de Taiwan) qui devaient avoir lieu à la fin de Décembre 1975.

Cependant, le 23 octobre, Pai Ya-tsan, candidat à l'un des sièges supplémentaires aux élections législatives du Yuan, a été arrêté après avoir publié un tract sous forme de déclaration de campagne. Le tract, qui comprenait 29 questions adressées au Premier ministre Chiang Ching-kuo avec la demande qu'il réponde publiquement à ces questions, couvrait des questions de politique étrangère ainsi que des questions internes. Il a exhorté le Premier Ministre, par exemple, à abolir la loi martiale et à libérer tous les prisonniers politiques à Taiwan. Plusieurs autres personnes ont également été arrêtées dans le cadre de l'impression du tract, mais ont été libérées après avoir été interrogées au cours des semaines suivantes.

En février 1976, Pai Ya-tsan aurait été condamné à la réclusion à perpétuité en novembre lors d'un procès tenu à huis clos par un tribunal militaire, et une confirmation aurait été reçue de sources officielles. AI a envoyé un câble au président Yen Chia-kan, l'exhortant à accorder à M. Pai un nouveau procès ouvert avec tous les droits de la défense, comme cela avait déjà été demandé dans un appel précédent en décembre. M. Pai a été condamné pour avoir « comploté pour renverser le gouvernement », une accusation relevant du Statut pour la répression de la rébellion. Ce statut a été élaboré dans le contexte de la loi martiale et prévoit effectivement la suppression de toute dissidence.

D'autres signes de resserrement politique ont été donnés par l'interdiction de publier la Revue politique de Taiwan pendant un an après les élections pour le Yuan législatif qui avaient eu lieu le 20 décembre 1975, et par plusieurs exécutions « exemplaires » de criminels de droit commun en janvier et février 1976.

En septembre 1975, des appels ont été envoyés par des groupes AI et des sections nationales au nom de Hsieh Ts'ung-min, un rédacteur en chef bien connu adopté par AI , qui aurait besoin de soins médicaux urgents à la suite des tortures qui lui ont été infligées après son arrestation en 1971. En mars 1976, alors que les rapports atteignaient AI selon lesquels il n'avait pas encore obtenu l'accès à l'hôpital, un autre appel en son nom fut envoyé par AI au Premier ministre Chiang Ching-kuo. D'autres prisonniers, qui auraient été torturés pendant la période des interrogatoires et dont la santé se serait gravement détériorée après plusieurs années de prison sans soins médicaux appropriés, ont également fait l'objet d'appels et de campagnes en 1975-1976.

AI groupes avec des prisonniers taïwanais travaillent actuellement sur quelque 80

les cas d'adoption et d'enquête. Les enquêtes de groupe restent souvent sans réponse, sauf dans quelques cas où les autorités de la République de Chine ont réagi ou lorsque des contacts ont été établis avec des sources privées à Taiwan ou en dehors. Malgré les

libérations qui ont eu lieu au cours de l'été 1975, on estime que plusieurs centaines de prisonniers politiques sont toujours détenus à Taiwan. Cependant, les estimations du nombre total de détenus politiques varient de 200 à 300, selon des sources proches du gouvernement, à plusieurs milliers, selon des Taïwanais à l'étranger.

INDE

L'arrestation à grande échelle de membres de tous les partis d'opposition en Inde (à l'exception du Parti communiste), qui a suivi la déclaration de l'état d'urgence national le 26 juin 1975, a peut-être été l'événement le plus important de l'année en termes de droits de l'homme en Asie. L'état d'urgence a été déclaré en raison de « perturbations internes ». Il a ajouté une nouvelle dimension à l'urgence déclarée pour des raisons extérieures qui existait depuis la guerre du Bangladesh en 1971.

La déclaration faisait suite à une campagne croissante de lutte contre la corruption menée par Jaya Prakash Narayan, une politicienne chevronnée très respectée, adepte du Mahatma Gandhi, qui avait reçu le soutien de la plupart des partis d'opposition. La cause immédiate de l'imposition de l'urgence était un appel lancé par les partis d'opposition pour que le Premier ministre Indira Gandhi démissionne dans l'attente d'un appel de la Cour suprême contre sa condamnation par la Haute Cour d'Allahabad pour faute électorale.

Le gouvernement a immédiatement pris des mesures d'urgence sévères, qui ont été critiquées au niveau international, mais qui, selon le gouvernement, sont autorisées par la constitution. Le jour de la déclaration, une censure stricte a été imposée et les dirigeants des partis d'opposition conjoints qui avaient demandé la démission du Premier Ministre ont été arrêtés. Ils comprennent d'éminents politiciens indiens de droite et de gauche politiquement, dont beaucoup avaient pris une part de premier plan dans le mouvement indépendantiste du pays. Parmi eux se trouvaient Jaya Prakash Narayan, l'ancien vice-Premier ministre Morarji Desai, l'ancien ministre du Parti du Congrès Asoka Mehta, le chef adjoint du Parti communiste indien (marxiste) Jyotirmoy Bosu, ainsi que des membres du Parti du Congrès lui-même, comme Chandra Sekhar, membre du Parlement. Des milliers de membres de partis d'opposition et de travailleurs de Gandhian ont été arrêtés après une ordonnance gouvernementale du 4 juillet interdisant 26 groupes politiques de droite et de gauche. Les arrestations se poursuivaient au moment de la rédaction du présent rapport.

Peu après la déclaration d'urgence, le président Fakhruddin Ali Ahrned a également suspendu le droit des citoyens indiens de saisir les tribunaux pour faire respecter les droits constitutionnels suivants: l'égalité devant la loi (art. 14), la protection de la vie et des biens du citoyen (art. 21), la protection contre l'arrestation et la détention sans être informé des motifs de l'arrestation (art. 22) et l'habeas corpus dans les 24 heures suivant l'arrestation (art. 22). L'article 19 de la Constitution, qui prévoit le droit à la liberté de parole, d'expression, de réunion pacifique et d'association, a été suspendu en janvier 1976.

Le Parlement a également approuvé un certain nombre d'amendements importants à la Constitution. Devant les tribunaux, un certain nombre de détenus ont contesté la validité juridique de la déclaration d'urgence. Mais en août, le 38e amendement a été introduit, interdisant le contrôle judiciaire des raisons du président pour déclarer une urgence. Le 39e

amendement a empêché les tribunaux de se prononcer sur les irrégularités électorales impliquant de hauts fonctionnaires, y compris le Premier ministre. Le 40e amendement constitutionnel accorde au Premier ministre l'immunité des poursuites civiles et pénales.

La plupart des prisonniers politiques sont détenus en vertu de la législation sur la détention préventive, telle que la loi sur le maintien de la sécurité intérieure (MISA) et la loi sur la défense de l'Inde, dont les dispositions relatives à la détention ont été rendues applicables aux situations de troubles internes. La M ISA a été modifiée à plusieurs reprises: le premier amendement du 29 juin a supprimé le droit du détenu d'être informé des motifs de son arrestation et a permis aux gouvernements des États de détenir des personnes pour "avoir traité efficacement l'urgence". La détention pourrait être prolongée au-delà de la période initiale de 12 mois, et les procédures d'examen indépendantes (par un conseil consultatif) ont été remplacées par un organe d'examen gouvernemental quadrimensuel.

Le deuxième amendement de la MISA du 16 juillet a retiré le droit de faire appel de la détention devant un tribunal et a rendu applicables aux personnes recherchées en vue d'une arrestation en vertu de la MISA les procédures prévues par le code pénal concernant les personnes en fuite. Le troisième amendement du 10 octobre 1975 érige en infraction le fait de divulguer les motifs de la détention à quiconque, y compris les tribunaux. La situation actuelle des personnes détenues en vertu de la législation d'urgence a été récemment résumée par le ministre de l'Intérieur Brahmananda Reddy lors de la présentation de son rapport annuel au Parlement en avril 1976. Il a déclaré:

> Dans le cas de personnes dont la détention est déclarée nécessaire pour faire face efficacement à l'urgence, les motifs de détention sont traités comme des questions confidentielles d'État dont la divulgation sera contraire à l'intérêt public et ne sont pas communiqués à la personne détenue.

La dernière modification du 16 novembre précise que l'expiration ou la révocation d'une mesure de sûreté ne fait pas obstacle à la prise d'une nouvelle mesure de sûreté. En effet, ces modifications de la loi ont introduit la détention illimitée sans procès et suspendu l'habeas corpus.

Cette série de mesures vise à prévenir les recours en justice contre la détention qui, en dépit des règles d ' exception strictes, ont été introduits devant les tribunaux. La base juridique de ces recours était l'article 226 de la Constitution, qui confère aux citoyens le droit de saisir les hautes juridictions pour obtenir l'habeas corpus et d'autres ordonnances. L'article ne fait pas partie du chapitre sur les droits fondamentaux de la constitution indienne et ne peut donc pas être suspendu en vertu de pouvoirs d'urgence. Ainsi, les hautes juridictions ont admis les requêtes en habeas corpus après la déclaration d ' urgence au motif qu ' elles pouvaient encore examiner si les ordonnances de détention avaient été rendues de bonne foi et si elles étaient conformes aux principes de justice naturelle et de common law. Toutefois, les tribunaux ont reconnu qu'ils ne pouvaient pas interférer avec les détentions au motif qu'elles violaient les droits fondamentaux, qui avaient été suspendus en raison de l'état d'urgence. Ainsi, neuf hautes juridictions de l ' État ont admis les requêtes en habeas corpus de 43 personnes, dont quatre membres du Parlement.

Mais le 28 avril 1976, la Cour suprême de l'Inde a confirmé l'objection du gouvernement contre cette pratique en statuant que les requêtes en habeas corpus n'étaient recevables devant aucun tribunal tant que l'urgence restait en vigueur et que les droits fondamentaux étaient suspendus. La Cour suprême a également confirmé la validité de la modification de la loi M ISA qui interdit la divulgation des motifs de détention à toute personne.

Le jugement de la Cour suprême a été adopté à la majorité de quatre voix contre une. Dans son jugement dissident, le juge H. R. Khanna était d'avis que la Constitution ne conférait le pouvoir à aucune autorité de suspendre le pouvoir des tribunaux de délivrer des ordonnances d'habeas corpus pendant la période de l'urgence. Si la Cour suprême devait confirmer l'affirmation du gouvernement (ce qu'elle a fait), cela aurait de graves conséquences pour l'état de droit: ... la position serait que, en ce qui concerne les fonctionnaires du gouvernement, ils ne seraient régis par aucune loi, ils ne seraient pas responsables devant un tribunal, et ils exerceraient des pouvoirs plus ou moins despotiques en matière de vie et de liberté personnelle des citoyens » (The S tate sman, 29 avril 1976). Ainsi, il a décrit la situation de détention des prisonniers politiques comme prévalant actuellement.

Le lendemain de la déclaration d'urgence, le 27 juin, Amnesty International a lancé un appel public au Premier ministre Indira Gandhi pour qu'il libère tous les prisonniers politiques arrêtés dans le cadre de la MISA. Dans un câble, AI a déclaré que les arrestations constituaient un «départ des traditions de longue date de la démocratie en Inde». AI sections nationales ont visité les ambassades indiennes pour exprimer leur préoccupation. Un mois plus tard, le 16 juillet 1975, AI proposa au ministre des Affaires étrangères Y. B. Chavan qu'une mission AI se rende en Inde pour discuter des mesures prises en cas d'urgence. Toutefois, aucune réponse n'a encore été reçue.

Après avoir pris connaissance des premières arrestations, le Département de la recherche a commencé à recueillir des données sur les détenus individuels comme base d'un programme d'adoption à grande échelle. AI groupes travaillent maintenant pour 120 prisonniers adoptés, un chiffre qui devrait augmenter dans un proche avenir.

Le 6 octobre 1975, cinq députés ont présenté un rapport au ministre de l'Intérieur, Brahmananda Reddy, demandant une enquête indépendante sur les informations selon lesquelles des prisonniers politiques auraient été gravement battus dans la prison de Tihar à New Delhi le 2 octobre. Le 8 octobre, AI a lancé une campagne d'action urgente à travers ses sections nationales demandant aux parlementaires d'envoyer des télégrammes au ministre demandant qu'une enquête complète et indépendante soit menée sur les allégations de mauvais traitements.

Les autorités indiennes ont fait preuve d'une sensibilité considérable face à ces approches.

En août, dans une interview accordée à l'Inde socialiste, le Premier ministre Gandhi a accusé AI d'être « très actif dans la campagne de haine contre l'Inde ». Dans une lettre du 15 août, le secrétaire général adjoint Hans Ehrenstrale a répondu que le travail de AI était bien connu du gouvernement indien. Il a déclaré que AI était préoccupé par la détention de prisonniers politiques dans tous les pays, indépendamment de considérations politiques, idéologiques ou géographiques. "Toute suggestion selon laquelle nous sommes engagés

dans une campagne de haine contre un pays est totalement infondée", a-t-il déclaré. Mais le 19 septembre, le Premier ministre a accusé AI d'être parmi les organisations "pas du tout préoccupées par les événements dans les pays sous régime autoritaire ouvert où des personnes ont été tuées, mais a élevé la voix si certaines personnes étaient détenues".

Les règles strictes de censure en vigueur, en interdisant la publication d'informations sur l'emprisonnement politique, ont encouragé des estimations non officielles très variables du nombre de détenus, qui vont jusqu'à 175 000. Le Gouvernement affirme que de nombreux détenus ont été libérés. De même, bien qu'il n'y ait pas de chiffre officiel complet pour les arrestations en cas d'urgence, le gouvernement a admis qu'un grand nombre de prisonniers politiques sont toujours en détention.

Le 23 août 1975, le Ministre de l ' information, V. C. Shukhla, a déclaré que le nombre total d ' arrestations depuis l ' état d ' urgence ne dépassait pas 10 000. Il a affirmé que la majorité des arrestations depuis l'état d'urgence avaient été effectuées parmi des délinquants économiques, dont un certain nombre étaient des arrestations effectuées pour des motifs purement politiques. Dans l'un des 22 États indiens, le Maharashtra, seul, le Ministre principal S. B. Chavan a déclaré le 17 novembre 1975 que 3 000 personnes étaient toujours en détention sur les 13 500 arrêtées à l'origine dans cet État.

Mais des arrestations à grande échelle ont continué d'avoir lieu au cours de l'année. Parmi les exemples plus récents, citons l'arrestation de milliers de personnes participant à un programme satyagraha (non violent) lancé en novembre 1975, l'arrestation de 16 000 personnes au Bengale occidental, principalement des syndicalistes, le 6 janvier 1976 et après cette date pour avoir participé à des grèves contre la loi sur les bonus du gouvernement, et l'arrestation de centaines de membres de l'opposition au Tamil Nadu à la suite de l'imposition récente du régime présidentiel le 31 janvier 1976. Plus récemment, le ministre d'État aux Affaires intérieures, Om Mehta, a annoncé le 17 mai l'arrestation de plus de 7 000 personnes dans le cadre d'une initiative gouvernementale visant à mettre fin à la circulation de la littérature clandestine s'opposant à l'urgence.

Sur la base de ces chiffres et d'autres chiffres officiels établis dans divers États, AI est certain qu'un minimum de 40 000 personnes sont maintenant détenues sans jugement en vertu de règlements d'urgence pour des raisons politiques, bien que beaucoup d'autres puissent effectivement être détenues. Les rapports d'observateurs indépendants, estimant le nombre total de dissidents à 100 000, indiquent peut-être l'ampleur réelle de l'emprisonnement politique. Le 16 mars 1976, AI publiait une liste de parlementaires emprisonnés dans tous les pays. Plus de la moitié des noms sur la liste sont de 59 Indiens, membres du Rajya Sabha, du Lok Sabha et des législatures des États.

Parmi les cas traités par AI , trois prisonniers politiques de premier plan figurent parmi ceux qui ont été libérés jusqu'à présent. Jaya PrakaSh Narayan, 73 ans, dont la maladie rénale s'était gravement détériorée pendant la période où il était détenu à l'hôpital Chandrigarh à l'isolement de tout autre prisonnier, a finalement été libéré le 4 décembre 1975 d'un hôpital de Bombay après 30 jours de libération conditionnelle. Charan Singh, 73 ans, président du Bharatiya Lok Dal, a été libéré le 7 mars après avoir passé huit mois en détention. Asoka Mehta, secrétaire général du parti Congress (Opposition — O) et ancien ministre du cabinet, âgé de 64 ans, a été libéré de sa détention à l’isolement dans la prison

de Rohtak le 17 mai 1976. Il souffrait d'une maladie du foie. AI avait organisé une campagne pour sa libération en septembre 1975.

Dans une lettre du 30 avril 1976 au Premier Ministre, AI a appelé à un retour à une règle constitutionnelle complète à l'occasion du premier anniversaire de la déclaration d'urgence. Il a exhorté le gouvernement à envisager d'annoncer une amnistie générale pour les prisonniers politiques détenus sans procès à cette occasion. La lettre passe en revue les développements juridiques et constitutionnels qui semblent contrevenir aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et demande la vérification des rapports concernant la détention en vertu de laquelle certains des prisonniers politiques ont été arrêtés et détenus. Des informations ont été citées selon lesquelles l'ancien vice-Premier ministre Morarji Desai et Mme Mrinal Gore, membre socialiste de l'Assemblée législative, font partie des prisonniers politiques maintenus en isolement total par rapport aux autres prisonniers politiques.

AI a également demandé au gouvernement indien d'enquêter sur les informations faisant état de mauvais traitements infligés à des prisonniers politiques. Ces rapports allèguent que les prisonniers ont été sévèrement battus après leur arrestation sur des parties sensibles du corps, suspendus à l'envers ou suspendus avec les mains attachées derrière le dos, et aussi que les prisonniers avaient été brûlés avec des bougies. AI a demandé des assurances au gouvernement indien que les dispositions de la résolution de l'ONU sur la torture et de la résolution de l'Assemblée générale sur la torture seraient mises en œuvre.

Le 5 décembre, AI a exprimé sa profonde préoccupation face à la pendaison de deux membres du Parti communiste indien (marxiste), communément appelés naxalites, qui ont été exécutés le 1er décembre 1975. Kista Gowd et Jangam Bhoomiah, tous deux paysans de l'Andra Pradesh, qui attendaient leur exécution depuis près de trois ans, ont été pendus pour avoir participé à des meurtres à motivation politique dans l'État. AI avait précédemment présenté plusieurs demandes de clémence en leur nom.

Les allégations formulées dans le Rapport sur les conditions de détention dans les prisons du Bengale occidental (voir Rapport annuel 1974/75) concernant des prisonniers détenus au Bihar et au Bengale occidental pour participation présumée à des activités politiques d'extrême gauche ont été étayées par Mary Tyler, qui a été libérée des années de détention sans procès dans les prisons du Bihar. Son récit détaillé confirme que ces prisonniers sont détenus dans des conditions insalubres et surpeuplées (par exemple, la prison du district de Jamshedpur, construite lor 137, abritait 1 100 prisonniers à l'été 1975), que les prisonniers politiques du Bihar ont très peu de chances d'être jamais traduits en justice et que, une fois libérés, les prisonniers politiques sont souvent arrêtés de nouveau en vertu de lois sur la détention préventive comme la M ISA. Son rapport confirme que certains prisonniers, des Naxalites présumés, ont été maintenus dans des chaînes de fer dans les prisons du Bihar pendant quatre ans.

INDONESIE

Le traitement des prisonniers politiques en Indonésie continue de montrer une tendance constante à la violation flagrante et persistante des droits de l'homme fondamentaux. Plus

de 55 000 prisonniers, peut-être jusqu'à 100 000, sont toujours en prison, détenus sans inculpation ni procès depuis 1965. Malgré un petit nombre de libérations au cours de l'année écoulée, la dérive continue de la politique gouvernementale continue de laisser le grand nombre de prisonniers sans aucune perspective de libération.

Le gouvernement nie le problème en insistant sur le fait qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en Indonésie. Le procureur général Ali Said a déclaré lors d'une conférence de presse en décembre 1975 que les personnes détenues depuis 1965 étaient des «détenus criminels». Il a déclaré qu'ils n'avaient pas été arrêtés parce qu'ils étaient membres du Parti communiste indonésien (PK I) interdit, mais parce qu'ils étaient soupçonnés d'être impliqués dans la « tentative de coup d'État » de 1965. Le procureur général n'a pas expliqué pourquoi les prisonniers n'ont pas été inculpés ou jugés alors qu'ils en sont maintenant à leur 11e année de captivité.

Il y a un an, le gouvernement a rebaptisé les prisons politiques «centres de réhabilitation», mais il n'a toujours pas rendu public un programme qui constituerait un processus de libération ou de réhabilitation.

Les autorités déclarent qu'elles n'ont l'intention de juger qu'environ 2 000 détenus qu'elles classent comme prisonniers de « catégorie A ». Sur les dizaines de milliers restants, le gouvernement a toujours déclaré qu'il ne disposait pas de preuves qui pourraient être utilisées devant les tribunaux pour établir les infractions prétendument commises par les prisonniers. Les procès des prisonniers de la « catégorie A » se poursuivent à un rythme extrêmement lent. Depuis 1965, le nombre total de prisonniers qui ont été traduits en justice est probablement d'environ 750. Au fil des ans, les ministres du gouvernement et les hauts fonctionnaires ont promis à plusieurs reprises que le mécanisme de justice serait élargi pour accélérer les procès, mais la moyenne annuelle des procès est restée inférieure à 100 cas. Le gouvernement affirme qu'il va maintenant essayer de porter 200 affaires devant les tribunaux chaque année. Il s'agit même d'un rythme déplorablement lent, et il faut se rappeler que les promesses répétées du gouvernement de ce genre faites précédemment s'étaient révélées sans fondement.

En outre, un certain nombre de procès tenus au cours de l'année écoulée ont montré que, même pour les prisonniers relativement peu nombreux qui sont effectivement traduits en justice après 10 ans de détention, les procédures et les décisions du tribunal comportaient manifestement une erreur judiciaire. Le procès de quatre femmes a commencé en février 1975. Les accusés étaient d'anciens membres dirigeants d'organisations affiliées au PKI, qui ont été interdites en 1966. L'accusé en chef. Sulami. était l'un des principaux membres de Gerakan Wanita Indonesia (GERWANI), l'organisation des femmes. Sri Ambar Rukmiati était à la tête du bureau des femmes de Sentral Organisasi Buruh Seluruh Indonesia (SOBSD, la fédération syndicale). Suharti Harsono faisait partie du personnel de Barisan Tani Indonesia (BTI), le syndicat des paysans. Sudjinah faisait partie du personnel de GERWANI, responsable de l'éducation et de la culture. Deux des prisonniers, Sri Ambar Rukmiati et Sudjinah, étaient des cas de longue date Amnesty International , et tous les quatre ont été présentés dans la campagne des femmes indonésiennes AI d'avril 1976.

L'acte d'accusation contre les quatre prisonniers alléguait leur participation à la « tentative de coup d'État » d'octobre 1965 et alléguait en outre qu'ils avaient tenté de rétablir

le mouvement de gauche après l'interdiction de ces organisations au début de 1966. Toutefois, les éléments de preuve produits à leur encontre devant les tribunaux concernaient principalement leurs activités après octobre 1965. Ils auraient publié et distribué un bulletin illégal, obtenu de fausses cartes d ' identité et aidé les enfants de prisonniers politiques. En outre, Sulami a été accusé d'avoir recruté des femmes pour aller à Lubang Buaya, pour aider à la cuisine et à la couture. Selon l'accusation, il s'agissait d'éléments de preuve suffisants pour supposer qu'elle avait connaissance de la tentative de coup d'État de 1965 qui aurait eu sa base à Lubang Buaya.

L'accusation a demandé l'emprisonnement à vie pour Sulami et 20 ans pour les autres accusés. Tous ont été reconnus coupables d'avoir commis des actes de subversion et d'avoir tenté de restaurer des organisations interdites. Sulami a été condamné à 20 ans d'emprisonnement. Sudjinah a été condamné à 18 ans et les deux autres prisonniers ont été condamnés à 15 ans chacun. Les 10 années pendant lesquelles ils avaient été en prison avant le procès devaient être déduites de leur peine.

Il ressort clairement des éléments de preuve présentés au procès que l'accusation n'a pas établi que les prisonniers étaient coupables d'activités subversives de nature à justifier 10 ans de prison.

Le procès d'Asep Suryaman a commencé en juin 1975. Comme les quatre accusées, il a été inculpé en vertu d'un décret de 1963 de l'ancien président Sukarno, qui n'a été adopté que par voie législative en 1969 sous le nom de Subversion Act. L'un des avocats de la défense au procès, Yap . T hiam Hien, qui a lui-même été détenu pendant un an en vertu de cette loi en 1974, a décrit l'acte comme une «loi sur le caoutchouc». Il a dit qu'il était trop facilement étiré et était si vague et large dans son application que pratiquement n'importe quelle activité politique ou sociale pourrait être mise en accusation. Par exemple, lorsque 40 commerçants ont été arrêtés en mars 1976 pour contrebande, cela aurait été une subversion économique et aurait entraîné la détention de 40 personnes sur l'île pénitentiaire de Nusakembangan.

La deuxième objection à la loi sur la subversion était que des personnes comme les quatre prisonnières et Ascp Suryarnan, accusées d'infractions liées aux événements de 1965, avaient fait l'objet d'un procès et d'une peine d'emprisonnement conformément à une loi qui, n'ayant été adoptée par le législateur qu'en 1969, a donc été appliquée rétroactivement à leurs affaires.

Asep Suryaman a été accusé d'être un membre influent du bureau spécial du PKI et de complicité dans une conspiration visant à renverser le gouvernement. Aucune preuve n'a été apportée qu'il avait pris une part active dans la « tentative de coup d'État » de 1965 au-delà du fait qu'il était un conférencier du parti dans la théorie marxiste. En 1967, alors que les autorités poursuivaient les membres du PK I, il s'est réfugié à Java-Est et a admis qu'il participait à des activités de guérilla, qu'il maintenait en état de légitime défense. Les avocats en défense ont présenté des arguments juridiques indiquant que:

- la détention du détenu depuis sa réarrestation en septembre 1971 était illégale parce qu'aucune demande n'avait été présentée à un tribunal après la première année de détention sans jugement, comme l'exige la loi.

- le collège des juges. étant des fonctionnaires nommés par le gouvernement qui avait incorporé de nombreux décrets affectant les membres d'organisations de gauche qui avaient été légaux jusqu'en 1966, ne pouvait pas juger de telles affaires impartialement et conformément à la loi. L'avocat de la défense, Yap Thiam Hien, qui a présenté l'argument a été cité pour outrage au tribunal.
- l'acte législatif en vertu duquel l'affaire a été jugée n'a été adopté que quatre ans après la survenance des infractions alléguées, et l'application rétroactive de l'acte était inconstitutionnelle.
- il n'y avait aucune preuve d'implication personnelle directe ou de complicité dans les événements de 1965.

Asep Suryaman a été reconnu coupable et condamné à mort. Dans son dernier discours de défense, M. Yap a décrit les expériences du prisonnier en détention comme n'étant pas uniques. Comme Asep Suryaman, les détenus politiques en Indonésie étaient:

> Traités comme les taudis de la société, privés des droits les plus élémentaires dont jouissent tous les autres citoyens, comme de simples objets qui peuvent être déplacés d'un endroit à un autre, mis «en prêt» à une autre autorité pour interrogatoire, pour témoigner ou pour répondre aux besoins personnels d'un fonctionnaire; et on ne leur dit même pas pourquoi ils sont mis "en prêt" ou où ils sont emmenés. Ils n'ont aucun pouvoir et aucune voix, aucun droit de se plaindre ou de protester contre leur interminable emprisonnement, contre la torture, l'insulte, la faim ou la maladie. Ils n'ont aucun pouvoir et aucune voix face à ces abus contre leur dignité et leur personne.

M. Yap poursuit en ces termes:

> Beaucoup d'entre eux sont devenus des automates, vont dormir, se lèvent et prennent leurs repas comme des personnes sans esprit, car ils ne sont pas autorisés à lire des journaux, des magazines ou des livres, à l'exception de la littérature religieuse, ni à écrire à leurs proches. Une telle vie les conduit à se décomposer sous la pression. Certains sont devenus fous, d'autres se sont suicidés, certains ont essayé de se rebeller contre leur situation difficile avec des conséquences horribles.

Poursuivant son plaidoyer, M. Yap a déclaré qu'un prisonnier lui avait dit:

> Nous sommes comme des feuilles sur un arbre, attendant juste de tomber sur la terre et de devenir un avec elle. Aidez-nous à retrouver notre liberté, à rejoindre nos familles non protégées. Aidez-nous à tout le moins à être mis à l'épreuve afin que cette âme qui détruit l'incertitude puisse finir. Peu importe ce qu'ils veulent, nous sommes prêts à signer, tant que nous pouvons être libérés.

AI fait référence au procès d'Asep Suryaman dans une lettre adressée au président Suharto en avril 1976, demandant une grâce présidentielle compte tenu du caractère insatisfaisant du procès.

Le procès d'Oei Tju Tat, un adopté de longue date AI , s'est tenu à Jakarta en février et mars 1976. Il a été accusé en vertu de la Loi sur la subversion et a été accusé d'avoir sapé l'autorité du gouvernement. M. Oei était ministre dans le cabinet du défunt président

Sukarno, et il a été allégué qu'il avait publié une déclaration en octobre 1965 qui disait que le «coup d'État tenté» était une affaire interne de l'armée.

À cette époque, M. Oei était un membre dirigeant du Partindo (Parti indonésien), un groupe qui s'était séparé du Parti nationaliste indonésien à la fin des années 1950. L'accusation a affirmé qu'en publiant la déclaration Partindo en octobre 1965, M. Oei avait tenté de détruire ou de saper le gouvernement légitime de l'Indonésie.

La défense a soutenu que le gouvernement au moment de l'infraction présumée était celui du président Sukarno et que M. Oei n'avait pas été condamné par le président de l'époque ni démis de ses fonctions en raison de la déclaration de Partindo. En outre, les témoins au procès ont déclaré que M. Oei n'était pas personnellement responsable de la rédaction de la déclaration Les avocats en défense, y compris Yap Thiam Elien, ont réitéré les arguments présentés au procès Asep Suryaman, que la procédure du procès n'était pas constitutionnelle, que l'application rétroactive de la loi Subversion n'était pas légale et que le procès d'un prisonnier commencé après 10 ans de détention illégale violait les principes de la justice indonésienne. Au cours de ses 10 années de détention sans inculpation ni procès, M. Oei n'a reçu aucun mandat d'arrêt et s'est vu refuser l'accès à des avocats.

Malgré les failles juridiques de la procédure et le caractère fragile des allégations spécifiques contre M. Oei, le tribunal l'a reconnu coupable et l'a inculpé et condamné à 13 ans d'emprisonnement, moins le temps déjà passé en prison. M. Oei a été présenté dans AI 's Prisoners of the Month Campaign en mai 1976.

Malgré les assurances continues du gouvernement que les juristes étrangers seraient autorisés à observer les procès politiques devant les tribunaux indonésiens, deux membres de la section australienne de la Commission internationale de juristes, John Dowd et Paul Stein, un membre du Parlement, se sont vu refuser des visas pour observer le procès d'Asep Suryaman en août 1975.

Néanmoins, même en tenant compte de l'illégalité ritualisée des procès-spectacles politiques, de nombreux prisonniers indonésiens sont connus pour préférer être traduits en justice comme alternative à la détention arbitraire sans procès. Les autorités ont affirmé que les personnes soupçonnées par le gouvernement d'être personnellement impliquées dans les événements de 1965 seraient traduites en justice, c'est-à-dire celles classées dans la «catégorie A». D'autres contre lesquels le gouvernement n'a pas la preuve d'une implication personnelle directe dans les événements de 1965, dont la majorité sont classés dans la «catégorie B», sont détenus indéfiniment sans perspective de procès. On sait déjà qu'un certain nombre de prisonniers de « catégorie A » ont été libérés après avoir purgé leur peine. Pourtant, ceux que les autorités considèrent comme moins directement impliqués dans les événements de 1965 («catégorie B») ne peuvent qu'attendre avec impatience une nouvelle détention prolongée.

Le traitement des détenus dans son ensemble s'est encore détérioré. Le gouvernement a tenté de relancer son programme de «réinstallation» des prisonniers de «catégorie B» dans les colonies pénitentiaires de l'île de Buru, aux Moluques, où un peu moins de 10 000 prisonniers ont été détenus. Au début de 1976, le gouvernement a secrètement transporté 1 000 autres prisonniers à Buru, où les conditions de détention sont extrêmement mauvaises.

L'année écoulée a vu une intensification de la campagne AI sur l'Indonésie. La fête de l'Indépendance indonésienne, le 17 août 1975, a été marquée par des activités de campagne. La section suédoise de AI a recueilli les signatures de 130 parlementaires suédois sur les appels à la libération des prisonniers politiques. En République fédérale d'Allemagne, quelque 31 000 signatures ont été recueillies. En Autriche, plusieurs milliers de signatures ont également été recueillies et, dans les trois pays, les pétitions ont été remises à l'ambassade d'Indonésie.

Les activités de la campagne ont été intensifiées en octobre 1975, avec une campagne internationale coordonnée au nom des dizaines de milliers de prisonniers qui avaient alors passé jusqu'à 10 ans en détention. La publicité était au centre des préoccupations aux niveaux local, national et international. De nombreux groupes d'adoption ont présenté des informations à leur communauté locale, au moyen de stands d'information, de groupes de discussion et d'articles destinés aux médias d'information locaux.

La campagne a également été couverte par les médias nationaux dans de nombreux pays. Aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Autriche, en Australie, au Canada et dans d'autres pays, la presse, la radio et la télévision ont assuré une large couverture.

En avril 1976, il y a eu une campagne internationale en faveur des femmes détenues. De nombreuses sections nationales, notamment les sections japonaise, nigériane, canadienne, suisse et danoise, les groupes de coordination et d'adoption ont envoyé des appels et des pétitions au gouvernement pour la libération de ces femmes. La situation critique et les difficultés rencontrées par les familles des détenus ont été médiatisées dans les médias nationaux et locaux au cours de cette campagne.

Les autorités indonésiennes ont affirmé publiquement que 1 309 prisonniers avaient été libérés au cours de l'année écoulée. La majorité des personnes libérées se trouveraient dans la région centrale de Java. Cependant, malgré les demandes de détails adressées aux autorités concernant les libérations, seuls les noms de 40 détenus libérés au cours de l'année écoulée ont été communiqués au Département des recherches. Tous ces prisonniers avaient été adoptés par At Moins de la moitié de ce nombre étaient des prisonniers de 1965, et les autres étaient des prisonniers arrêtés dans le cadre d'émeutes de janvier 1974 lors de la visite en Indonésie de l'ancien Premier ministre panais Kakurei Tanaka. Compte tenu des distorsions passées dans les statistiques sur les rejets de polluants, il est difficile d'accepter le chiffre de 1 309 rejets à leur valeur nominale, étant donné la réticence du gouvernement à faire connaître les noms et les détails de ces personnes.

Selon les dernières statistiques officielles sur la détention en février 1976, 29 480 prisonniers de « catégorie B » étaient toujours détenus. En outre, il a été indiqué qu'il restait 1 745 prisonniers de la «catégorie A». Cela semble être une grave sous-estimation des nombres réellement détenus. On sait par exemple qu'un grand nombre de prisonniers de la «catégorie C» (dont la libération est prévue par le président Suharto depuis 1971) sont toujours emprisonnés.

Sur la base des informations dont dispose le Département des recherches, le chiffre antérieur de 55 000 prisonniers en détention sans procès de AI semble maintenant sous-estimé à la lumière des preuves que des centres de détention politique se trouvent dans tous les centres administratifs du pays, souvent dans une partie des prisons communes pour les

prisonniers de droit pénal. Selon des observateurs bien informés, le nombre total de personnes détenues dans toute l'Indonésie est beaucoup plus proche de 100 000.

Les personnes libérées sont assignées à résidence, ce qui peut s'étendre sur des périodes arbitraires. En outre, des paiements importants sont parfois exigés par les officiers militaires qui traitent les cas de ceux dont la libération est prévue, et l'ampleur actuelle de ces pots-de-vin se situe entre un million et 11 millions de rupiahs indonésiens (environ 2 000 et 3 000 shillings américains) par prisonnier. Cela a également pour effet de ralentir le taux possible de rejets puisque la plupart des familles n'obtiennent pas une telle somme. Ils vivent dans la misère en raison de l'absence forcée du soutien de famille pendant tant d'années. Il existe encore de sévères restrictions officielles à l'emploi des prisonniers libérés, et les employeurs privés, y compris les entreprises étrangères, sont connus pour être encouragés à faire preuve de discrimination à l'égard de l'emploi de prisonniers libérés.

Un traitement brutal des prisonniers se poursuit, en particulier pendant les interrogatoires (qui se poursuivent même pour les personnes arrêtées il y a 10 ans), ainsi que dans les centres de détention où la torture est autorisée par les commandants militaires locaux. Les récits de première main sont rares en raison du danger réel de représailles contre les prisonniers, les prisonniers libérés et leurs familles. Mais le bulletin AI de février 1976 présentait le cas d'une jeune femme appelée Tjiou qui a quitté l'Indonésie en 1975 après avoir passé plusieurs années en détention politique. Après son arrestation en 1968, elle a été sévèrement et sexuellement torturée. Tjiou a également décrit ce qu'elle a vu d'autres prisonniers torturés. Elle a été témoin du traitement brutal d'un chef de village qui est mort sous la torture électrique, d'une femme qui avait de l'eau bouillante versée sur sa tête et d'une autre femme dont les mamelons ont été coupés.

AI groupes travaillent maintenant pour un total de 267 cas. Depuis la première libération signalée des cas AI en décembre 1974, 45 prisonniers adoptés ont été libérés au cours des deux dernières années.

KAMPUCHEA DÉMOCRATIQUE (CAMBODIE)

Un an après que les troupes du Front national uni du Cambodge (FUNK) sont entrées dans la capitale Phnom Penh le 17 avril 1975, il reste difficile d'évaluer la situation des droits de l'homme au Cambodge en l'absence d'enquêtes indépendantes. Les informations proviennent de deux sources principales: réfugiés maintenant en Thaïlande et la radio officielle de Phnom Penh. Au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement royal de l'Union nationale khmère (GRUNK, maintenant appelé Gouvernement du Kampuchea démocratique), un nombre croissant de rapports de réfugiés ont été publiés dans la presse internationale. Ils allèguent des exécutions généralisées.

Des rapports antérieurs concernaient sept dirigeants de l'ancien gouvernement de Lon Nol, qualifiés de « super-traîtres » et condamnés à mort par le deuxième Congrès national du peuple cambodgien en février 1975. Quatre des sept avaient lié le pays avant que l'armée de libération n'entre dans Phnom Penh. En novembre 1975, le vice-Premier ministre Yeng Sary a confirmé lors d'une visite à Bangkok que trois dirigeants de l'ancien régime avaient été exécutés. Ils étaient l'ancien premier ministre Long Boret, le prince

Sisowath Sirik Matak et Lon Non, frère de l'ancien président Lon Nol. Plus tard en novembre, le chef de l'État cambodgien, le prince Norodom Sihanouk, a déclaré dans une interview que « personne n'avait été exécuté au Cambodge après la prise de contrôle communiste, à l'exception de plusieurs des sept 'super-traîtres' qui sont tombés entre leurs mains ».

De nouvelles allégations d'exécutions à grande échelle ont été faites au début de 1976 par des réfugiés arrivant en Thaïlande. Un certain nombre de ces témoignages semblent être fondés sur la croyance, plutôt que sur des preuves, que des personnes qui disparaissent d'un village ou d'un autre lieu de travail ont été emmenées par l'armée pour être exécutées. Peu de réfugiés semblent avoir été effectivement témoins d'exécutions. Cependant, certains récits citent des rapports de témoins oculaires. Selon un article paru dans le journal britannique The Guardian le 9 février 1976, un réfugié de la province de Battambang nommé Soum Heap a déclaré qu'au cours de l'été 1975, lui et d'autres personnes de son village ont été témoins de l'exécution de soldats de l'ancienne armée de Lon Nol, qui auraient été battus à mort par des gardes khmers rouges à Arak Bak Kor (13attambang province). Un autre article de presse (Le Monde, 17-18 février 1976) indique que de nouvelles exécutions ont eu lieu en janvier 1976. Elle a mentionné en particulier une usine textile à Battambang où 27 travailleurs ont été exécutés. Cependant, ni la source ni les détails ne sont donnés clairement.

Le 18 février 1976, Amnesty International a écrit au Premier Ministre cambodgien Penn Nouth pour exprimer sa profonde préoccupation face à ces rapports et exhorter GRUNK à enquêter sur un certain nombre d'allégations. Dans cette lettre, AI réaffirmait son opposition à la peine de mort, comme elle l'avait précédemment déclaré dans un télégramme adressé à GRUNK le 16 mai 1975.

La lettre faisait également référence à la Constitution du Kampuchea démocratique, entrée en vigueur le 5 janvier 1976. Notant que l'article 20 de la nouvelle constitution a introduit une clause interdisant les « religions réactionnaires », AI a demandé des détails et s'est enquis de la politique adoptée par le gouvernement cambodgien vis-à-vis des ministres de diverses religions au Cambodge.

En avril 1976, le prince Sihanouk démissionne de son poste de chef de l'État. A. nouveau gouvernement a été formé, et Khieu Samphan, ancien vice-premier ministre, a été élu président du nouveau présidium de l'État. Le 11 mai 1976, AI a appelé le président Khieu Samphan à enquêter sur les allégations d'exécutions. Au moment de la rédaction du présent rapport (fin mai 1976), aucune réponse n'avait encore été reçue du gouvernement.

Le Département de la recherche tente maintenant d'évaluer la portée des allégations faites par les réfugiés en ce qui concerne les droits de l'homme.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

L'année écoulée a été marquée par un élargissement progressif de la répression politique en République de Corée (Corée du Sud), qui s'est traduit par une prolifération des violations des droits de l'homme fondamentaux. Invoquant en grande partie une menace d'invasion et de subversion de la Corée du Nord, l'administration du président Park Chung-

hee a pris des mesures pour réprimer l'activité dissidente dans tous les quartiers. Des dirigeants de partis d'opposition, des chefs religieux, des avocats et des professeurs d'université, des journalistes, des étudiants et d'autres personnes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, de détentions et de harcèlement. D'éminents dissidents ont été traduits en justice sur la base d'accusations non étayées par des éléments de preuve.

Depuis 1975, plusieurs centaines d'étudiants auraient été arrêtés en vertu du règlement d'urgence numéro 9. Promulguée le 13 mai 1975, c'est la plus récente d'une série de lois présidentielles destinées à proscrire toute forme de critique de la Constitution révisée de 1972 qui permet au président Park d'exercer ses fonctions à vie. Dix mille personnes sont officiellement admises à être gardées sous surveillance en vertu des dispositions de la loi de 1975 sur la sécurité publique. En mars 1976, 18 des personnalités politiques et religieuses les plus respectées de Corée du Sud ont été inculpées en vertu du règlement d'urgence numéro 9 dans le cadre d'une déclaration appelant au rétablissement des libertés démocratiques.

Comme indiqué dans le rapport de la mission Amnesty International qui s'est rendue en Corée du Sud au printemps 1975, la torture est fréquemment utilisée par les forces de l'ordre, à la fois pour tenter d'obtenir de faux aveux et comme moyen d'intimidation.

Au cours de l'année écoulée, AI groupes ont travaillé pour la libération de 40 prisonniers d'opinion en Corée du Sud. Bien que l'évêque catholique de la ville de Wonju, Mgr Daniel Tji Hak-son, un prisonnier adopté, ait été libéré de prison en 1975, AI a repris le cas d'un certain nombre d'autres chefs religieux. Ceux-ci comprenaient quatre pasteurs protestants coréens éminents qui ont été condamnés à des peines de prison le 6 septembre 1975. Le révérend Park Elyung-kyu a été condamné à 10 mois d'emprisonnement, le révérend Kim Kwan-sok (secrétaire général du Conseil national coréen des Églises) et le révérend Cho Seun-hyuk ont reçu chacun 6 mois, et le révérend K won Ho-kyung a été condamné à 8 mois.

L'affaire contre les pasteurs concernait la prétendue « mauvaise utilisation des fonds de l'église » pour aider les familles des prisonniers politiques. Un représentant de l'organisation donatrice ouest-allemande « Pain pour le monde » a témoigné devant le tribunal que l'organisation considérait que les fonds étaient correctement utilisés. Les pasteurs avaient tous été libérés en janvier 1976, bien que le 23 décembre 1975, la Cour d'appel ait ajouté deux mois à la peine prononcée contre Cho Seun-hyuk par le tribunal inférieur en septembre.

Le 1er septembre 1975, Hahn Seung-hun, éminent avocat spécialisé dans les droits de l'homme et membre du conseil d'administration de la section sud-coréenne de AI , a été reconnu coupable d'avoir violé la loi anticommuniste. Les accusations portées contre Hahn Seung-hun concernaient un recueil d'essais publié en 1972 dans lequel il déplorait l'exécution d'un ancien collègue en tant qu'espion présumé. Il a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec 18 mois de suspension des droits civils à suivre. Lors de l'audition de la sentence AI , le Conseil international réuni à Saint-Gall, en Suisse, a envoyé un câble de protestation au président Park. Le 18 décembre 1975, Hahn Seung-hun a été libéré de prison après que la peine ait été suspendue pendant trois ans par la Haute Cour de Séoul. Son affaire est toujours devant la Cour suprême.

Le 31 décembre 1975, deux anciens journalistes du journal Dong-A Ilbo ont été condamnés à de lourdes peines de prison après avoir été reconnus coupables de violation du règlement d'urgence numéro 9, de la loi anticommuniste et de la loi sur la sécurité nationale, Lee Bu-yong a été condamné à huit ans d'emprisonnement avec huit ans de suspension des droits civils à suivre. Song Yu Bo a été condamné à 4 ans d'emprisonnement avec 4 ans de suspension des droits civils. Le 3 mai 1976, ces peines ont été réduites par la Cour d'appel de Séoul. Les deux hommes, qui sont adoptés par AI , étaient des membres éminents d'un mouvement visant à s'opposer aux nombreuses restrictions imposées à la liberté de la presse par le gouvernement sud-coréen.

Le procès du poète et écrivain Kim Chi Ha, qui a été adopté pour la première fois en tant que prisonnier d'opinion en 1972, a repris en mars 1976, mais a ensuite été ajourné. Kim Chi Ha a été arrêté de nouveau le 14 mars 1975 (peu de temps après avoir été libéré de prison) et accusé de violations de la loi anticommuniste après avoir publié un article décrivant la torture d'autres prisonniers. Un procès a commencé en mai, mais il a été reporté et la période de détention provisoire autorisée par la loi a expiré en septembre sans que le procès ait repris.

Un tribunal militaire a rétabli la condamnation à perpétuité antérieure de Kim Chi Ha, qui avait été suspendue, afin de le maintenir en prison. Kim Chi Ha, qui souffre de tuberculose, risque la peine de mort si elle est reconnue coupable. Les procédures devaient reprendre le 18 mai 1976 et, au moment d'écrire ces lignes, AI organise de vastes campagnes dans de nombreux pays pour essayer de faire en sorte que Kim Chi Ha bénéficie d'un procès rapide et équitable.

Le 10 mars 1976, AI câble le président Park pour protester contre l'arrestation et l'interrogatoire de plus de 20 hommes et femmes éminents dans le cadre d'une déclaration appelant à la restauration des droits démocratiques en Corée du Sud. Dix-huit de ces citoyens très respectés ont été inculpés en vertu du règlement d'urgence numéro 9 pour avoir agité pour renverser le gouvernement. Au moment de la rédaction du présent rapport, 11 des dissidents inculpés étaient en détention. Le I I comprend Kim Dae Jung, l'ancien candidat présidentiel de l'opposition, qui est gravement malade; quatre ministres presbytériens, dont Moon lk Kwan et son frère Steven Moon; trois prêtres catholiques, dont Hahm Se Woong; et trois professeurs d'université, dont le célèbre théologien Ahn Byung Moo.

Les sept autres dissidents inculpés ne sont pas détenus à l'heure actuelle. Il s'agit notamment de l'ancien président Yun Po Sun, de l'éminent dirigeant quaker Hahm Suk Hon, connu sous le nom de « Gandhi de Corée du Sud », de l'ancien ministre des Affaires étrangères Chung II Hyung et de son épouse, le Dr Lee Tai Young (première femme avocate de Corée du Sud), et du professeur Miss Lee Oo Chung, présidente de l'Église coréenne Women United.

La déclaration, qui a été lue par Mlle Lee Oo Chung lors d'une réunion de 700 personnes à la cathédrale de Séoul le 1er mars, appelait à la levée de l'interdiction présidentielle de l'opposition au système politique actuel, à la libération des prisonniers politiques et au rétablissement de la liberté démocratique, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la liberté de la presse. AI a adopté ces principaux dissidents comme prisonniers d'opinion.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DU LAOS

En décembre 1975, une République démocratique populaire du Laos a été proclamée. En janvier 1976, Amnesty International a écrit au nouveau président du Laos, le prince Souphanouvong, et a présenté le travail de l'organisation au gouvernement. AI a exprimé l'espoir que le nouveau gouvernement ferait preuve de clémence envers les membres de l'administration et de l'armée appartenant au "côté Vientiane" (généralement décrit comme "conservateur" ou "droitiste") de l'ancien gouvernement de coalition. En septembre 1975, 31 dirigeants de l'administration « conservatrice », qui avaient quitté le pays avant le procès, avaient été jugés et condamnés par contumace à des peines allant de 20 ans d'emprisonnement à la peine de mort pour « trahison, corruption et abus flagrant de pouvoir ».

De nombreux dirigeants et hauts responsables de l'ancienne administration Vientiane avaient fui le pays au cours des mois qui ont vu l'effondrement progressif du gouvernement de coalition au printemps 1975. La politique des autorités victorieuses du Pathet Lao à l'égard des responsables militaires et civils de l'ancien gouvernement ne semble pas avoir pris des formes de répression sévère dans la majorité des cas. Beaucoup doivent maintenant subir une certaine forme de « rééducation ». Toutefois, la durée et la nature de la «rééducation» ne semblent pas clairement définies. Selon un article de presse, sur 5 000 à 10 000 personnes qui ont été déplacées vers des «centres de rééducation» dans l'ancienne zone de Pathet Lao, seules huit étaient connues pour être rentrées chez elles en mars 1976.

MALAISIE

Les travaux sur la Malaisie en 1975 ont été marqués par la prise en charge d'un grand nombre de cas d'hommes détenus sans jugement pendant de longues périodes dans le camp de détention spécial de Batu Gajah, dans l'État de Perak, en Malaisie occidentale. Deux hommes, dont un ancien membre du Parti travailliste de Malaisie, sont détenus dans le camp de Batu Gajah depuis 1964. La durée moyenne de détention des 60 hommes dont les affaires ont été examinées est de 8 à 9 ans sans jugement. En tout, environ 140 hommes sont détenus dans deux pâtés de maisons dans le camp de Baal Gajah.

Essentiellement, ces cas caractérisent une violation des droits de l'homme fondamentaux qui est une préoccupation majeure pour Amnesty International : détention politique de très longue durée sans procès. La loi de 1960 sur la sécurité intérieure, en vertu de laquelle les détenus sont détenus, confère au gouvernement malaisien des pouvoirs étendus d'arrestation et de détention arbitraires par décret.

Les détenus dans l'ensemble de la Malaisie, qui comptent plusieurs centaines d'hommes et de femmes, sont détenus sur la base de l'allégation selon laquelle ils constituent une menace pour la sécurité nationale. À quelques exceptions près, ils sont accusés par le gouvernement d'être membres ou sympathisants d'une branche du Parti communiste malais (MCP) illégal et clandestin. Parmi les détenus figurent des membres de partis d'opposition,

dont le Parti travailliste de Malaisie et le Partai Sosialis Rakyat Malaya (Parti socialiste populaire de Malaisie), des étudiants, des ouvriers et des gens de métier.

En 1975, AI groupes ont été actifs sur les cas de 75 détenus politiques. Quatre prisonniers d'opinion adoptés, dont trois femmes, ont été libérés. Deux étudiants adoptés, Khoo Ee Liam et Juliet Chin, ont été libérés séparément en décembre. Un prisonnier adopté qui reste en détention est le professeur Syed Hussein Ali du Département d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Malaisie, qui a été arrêté à la suite de manifestations étudiantes contre le gouvernement en décembre 1974 et qui est détenu dans le camp de Kamunting dans l'État de Perak.

En Malaisie orientale, trois candidats du Parti de la justice sociale de l'opposition, détenus dans l'État de Sabah peu avant le début des élections générales en 1974, ont été libérés. En mars 1976, cependant, AI a appris que Mohamed Noor Mansor, secrétaire général du Parti Berjaya, avait été arrêté pour interrogatoire en vertu de la Loi sur la sécurité intérieure, Le Parti Berjaya est un important groupe d'opposition Sabah qui a remporté plus de la moitié de tous les sièges aux élections pour l'Assemblée de l'État en avril 1976. La détention signalée fait l'objet d'une enquête par AI .

Datuk James Wong, vice-président du parti d'opposition Sarawak National Party (SNAP), détenu à Sarawak avec d'autres membres du SNAP en octobre 1974 et adopté par la suite par AI , a été libéré du camp de Kamunting detentio n en Malaisie occidentale le 30 janvier 1976. Il est retourné au Sarawak, bien qu'il soit empêché par un ordre de restriction de reprendre toute activité politique.

Le 4 octobre 1975, le gouvernement malaisien a promulgué de nouvelles règles régissant les procès pour des infractions présumées à la sécurité nationale. Intitulés Essential (Security Cases) Regulations, 1975, ils instaurent des procédures spéciales pour le traitement des affaires certifiées comme des affaires de sécurité par le ministère public. Un article du nouveau règlement déplace la charge de la preuve sur la défense, avec pour effet que les accusés dans les affaires de sécurité seront présumés coupables jusqu'à ce que leur innocence soit prouvée. Les témoins seront autorisés à témoigner en l'absence de l'accusé et de l'avocat de la défense. Les procès dans les affaires de sécurité se dérouleront sans jury et les juges seront limités par la limitation de leurs pouvoirs discrétionnaires. En cas de condamnation, les juges seront tenus de prononcer la peine maximale, qui peut inclure la peine de mort.

Depuis les premiers mois de 1975, il y a eu une escalade significative de la violence de guérilla par le Parti communiste malais clandestin en Malaisie occidentale. Dans cette situation, l'application exacte et les effets pratiques des nouvelles réglementations ne sont pas encore clairs. Cependant, AI est profondément préoccupé par la possibilité que, entre autres, des prisonniers d'opinion adoptés — des hommes et des femmes qui sont détenus sans jugement pour l'expression non violente de leurs convictions politiques — puissent désormais être traduits en justice en vertu de dispositions qui nient bon nombre des principes juridiques les plus fondamentaux.

AI a exhorté tous les hommes et toutes les femmes détenus en vertu de la loi sur la sécurité intérieure en Malaisie à être soit traduits en justice avec toutes les preuves contre

eux présentées ouvertement et en pleine conformité avec les normes reconnues pour assurer un procès équitable, soit libérés immédiatement et sans condition.

NEPAL

La libération de prisonniers politiques en vertu d'amnisties prononcées par le roi Birendra du Népal à l'occasion de son troisième anniversaire a constitué une avancée majeure dans le domaine des droits de l'homme. Peu de temps après l'arrivée au pouvoir du nouveau cabinet, dirigé par le Premier ministre Tulsi Giori, en décembre 1975, la libération des prisonniers politiques a commencé.

Le 15 décembre, Krishna Prasad Bhattarai a été libéré avec 15 autres prisonniers. M. Bhattarai, ancien président du premier parlement népalais et ancien secrétaire général du Parti du Congrès népalais, avait été emprisonné pendant 10 ans sans procès depuis 1960, a été arrêté de nouveau en août 1972 et a été adopté à ces deux occasions par Amnesty International .

Vingt-sept autres prisonniers politiques figuraient parmi les 250 prisonniers libérés en vertu d'une amnistie royale le jour de l'anniversaire du roi, le 31 décembre 1975. Parmi les personnes libérées figuraient Ram Raja Prasad Singh, un avocat de la Cour suprême élu au Parlement en 1971, mais détenu sans procès en vertu de la loi sur la sécurité depuis le 14 octobre 1971, et Sher Bahadur Deupa, président de l'Organisation des étudiants népalais et membre de AI , emprisonné sans procès depuis juin 1974. AI a écrit au roi Birendra le 31 décembre 1975, le félicitant pour l'amnistie.

Peu de temps avant l'annonce officielle de l'amnistie, le secrétaire d'État asiatique d'At, Richard Reoch, a été reçu par le Premier ministre et informé que tous les prisonniers politiques détenus en vertu de la loi sur la sécurité seraient libérés dans les trois prochains mois, à l'exclusion de ceux qui auraient commis des actes de violence. Il était prévu que ce programme concernerait également les prisonniers politiques détenus en vertu de la loi Raj-Kaj, dont le nombre total était estimé à l'époque à environ 200. (Cette déclaration correspondait à une suggestion faite par AI un an plus tôt pour une amnistie générale dans une lettre au roi du 24 octobre 1974.)

Dans une lettre du 26 janvier 1976 au Premier ministre, AI demandait la liste officielle des prisonniers politiques libérés jusqu'à présent en vertu des amnisties royales. AI demande si le gouvernement envisage de révoquer la loi sur les pouvoirs spéciaux et la loi Raj•Kaj, législation prévoyant la détention sans procès, en vertu de laquelle tous les prisonniers dont les cas ont été examinés par AI sont détenus. Dans le même temps, tous les groupes AI et les sections nationales travaillant pour les prisonniers népalais ont écrit au gouvernement pour le féliciter de l'amnistie et s'enquérir du statut de leurs prisonniers individuels.

AI attend toujours la liste des prisonniers libérés du gouvernement, mais 16 des 65 prisonniers pour lesquels des groupes AI travaillaient en décembre sont maintenant connus pour être libres. Même avant les amnisties, le gouvernement avait libéré 10 prisonniers politiques pour lesquels des groupes AI travaillaient.

Plus tôt, en mai 1975, le gouvernement a gracié 12 personnes qui avaient été condamnées à de longues peines d'emprisonnement politique pour des liens présumés anti-étatiques commis après la prise de pouvoir royale en 1960, et dont la libération AI avait fait appel en 1974.

Le 2 décembre 1975, AI envoya un télégramme au roi Birendra, demandant la grâce de Yagya Bahadur Thapa, un ancien capitaine de l'armée, qui avait été condamné à mort pour avoir encouragé la rébellion armée dans les districts de l'est du Népal. AI a été informé par le gouvernement que le risque d'exécution était faible,

PAKISTAN

La tendance à l'arrestation et à la détention au Pakistan de détracteurs du gouvernement - principalement en vertu des lois d'urgence - s'est poursuivie au cours de l'année écoulée. Parmi les personnes arrêtées figurent des écrivains, des éditeurs, des imprimeurs et, à une occasion particulière, même des avocats assistant dans des affaires de nature politique.

Le Parti national awami, principal parti d'opposition parlementaire, a été interdit en 1975. Ses dirigeants, arrêtés en 1973, sont toujours en détention. Mais certains travailleurs du parti, arrêtés après des troubles dans la province de la Frontière du Nord-Ouest en 1975, ont été libérés après une période de détention relativement courte.

En raison des demandes d'une plus grande autonomie pour les deux provinces occidentales du Baloutchistan et de la province de la frontière du Nord-Ouest, de nombreux militants présumés restent détenus, en particulier dans le camp de Coolie (Quetta), Khuzdar Jahalwar (Khalat), Lorelai et Sibi, tous des camps du B aluchistan administrés par l'armée.

En décembre 1975, le procureur général Yahya Bakhtiar a déclaré qu'il n'y avait que neuf prisonniers politiques au Pakistan. Amnesty International estime que ce chiffre ne reflète en rien l'ampleur réelle de l'emprisonnement politique. Le chiffre officiel ne concerne que le nombre de requêtes en habeas corpus introduites pour des motifs politiques et pendantes devant les tribunaux. Mais ce chiffre ne tient pas compte des centaines d'arrestations qui ont été effectuées au cours de l'année écoulée en vertu de l'article 16 de l'Ordonnance sur le maintien de l'ordre public et de l'article 32 des Règles de défense du Pakistan (RDP) - deux lois d'urgence autorisant la détention préventive - et d'autres clauses de la RPD en vertu desquelles les prisonniers peuvent être accusés d'infractions spécifiques liées à la sécurité de l'État.

En outre, nombre d'entre eux sont soupçonnés d'avoir commis des infractions punissables en vertu de la loi sur la répression des activités terroristes, de la loi sur les substances explosives et du Code pénal pakistanais (en particulier dans la province de la frontière du Nord-Ouest et au Baloutchistan). Et bien qu'un nombre croissant d'entre eux soient jugés devant des tribunaux spéciaux et des tribunaux spéciaux, où des règles de preuve différentes s'appliquent, la majorité d'entre eux sont toujours détenus sans procès.

En novembre 1975, les estimations non officielles du nombre de prisonniers politiques au Pakistan allaient jusqu'à 38 000. Le chiffre semble être basé sur une déclaration donnée

par le gouvernement de la province du Sindh, donnant le total des prisonniers détenus en 1974 en vertu des lois sur la détention préventive (autres que la RPD) à 36 279. Les chiffres d'une fourchette similaire ont été donnés par le gouvernement pour 1972 et 1973.

Étant donné que la détention préventive est généralement d'une durée relativement courte, la majorité de ces prisonniers auraient maintenant été libérés. AI esti- mates sur la base de ces rapports et d'autres, cependant, qu'au moins plusieurs milliers de prisonniers sont actuellement en prison pour des raisons politiques. Compte tenu du large éventail de lois en vertu desquelles les prisonniers politiques peuvent être détenus - y compris les lois applicables aux infractions pénales - il est difficile de donner une estimation plus précise.

Les amendements constitutionnels ont encore restreint le pouvoir des hautes juridictions d'accorder des secours aux prisonniers politiques. Le quatrième amendement constitutionnel, adopté par l'Assemblée nationale le 15 novembre 1975, retire aux hautes juridictions le pouvoir d'accorder la libération sous caution aux personnes détenues en vertu de lois prévoyant la détention préventive et d'émettre des ordonnances protégeant les personnes contre l'arrestation en vertu de ces lois. L'amendement a sévèrement limité la pratique courante des hautes juridictions d'accorder la libération sous caution aux prisonniers politiques.

Le 31 octobre 1975, la Cour suprême du Pakistan a confirmé l'ordonnance du gouvernement du 10 février 1975 interdisant le principal parti d'opposition, le Parti national awami (NAP). La Cour suprême a déclaré le parti coupable d'avoir eu recours à la subversion et au sabotage. Il a jugé que le parti et ses dirigeants étaient coupables de promouvoir le concept de cinq nations et nationalités dans une tentative de détruire l'idée d'une seule nation musulmane sur laquelle le Pakistan a été fondé.

Cependant, il est important de noter que la Cour suprême dans cette affaire a été autorisée à établir ses propres règles de preuve. Par conséquent, les éléments de preuve sur lesquels le jugement était fondé n'auraient pas été recevables devant un tribunal ordinaire au Pakistan. Bien que le jugement ait été rendu contre le PAN, les conclusions de la Cour suprême seront des éléments de preuve recevables dans les affaires contre des membres individuels de la partie actuellement jugée à Hyderabad (voir ci-dessous).

À la suite de l'arrêt de la Cour suprême, la Constitution a été modifiée pour introduire une période d'exclusion de la vie publique de cinq ans pour les membres du NAP siégeant au parlement ou dans les assemblées provinciales.

Le 29 décembre 1975, le gouvernement a créé un tribunal spécial, composé de trois juges de la haute cour, pour juger exclusivement les infractions portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou à la souveraineté de l'État, y compris la haute trahison. En vertu de cette loi — Ordonnance portant modification du droit pénal (tribunal spécial) — les règles en matière de preuve ont été modifiées afin de permettre la production d’éléments de preuve qui, par ailleurs, ne seraient pas recevables. Contrairement aux procédures habituelles, l'accusation a le pouvoir d'ajouter de nouvelles accusations contre chaque accusé à tout moment de l'affaire jusqu'à ce que le jugement ait été prononcé.

Quarante-quatre membres et porte-parole de l'ancien Parti national awami, y compris son chef, Abdul Wali Khan, sont actuellement jugés par le Tribunal spécial qui a ouvert une procédure à l'intérieur d'une prison d'Hyderabad le 15 avril 1976. Bien que le procès soit

dit ouvert, une autorisation officielle doit être obtenue pour y assister. Cette autorisation peut être refusée pour des raisons de sécurité.

Outre Wali Khan, dont l'affaire fait actuellement l'objet d'une enquête par AI , les trois dirigeants du parti au Baloutchistan. Mir Ghaus 13aksh Bizenjo, Khair Baksh Marri et Sardar Atuallah Mengal font partie des personnes jugées. Tous les trois ont été adoptés par AI après avoir passé trois ans en détention sans procès.

Le 14 avril 1976, un jour avant le début du procès, d'autres dirigeants de l'opposition de l'ancien PAN ont été arrêtés pour être jugés à Hyderabad. Hashim Mohammed Gilzai, membre du Parti national-démocrate nouvellement formé et chef de l'opposition au Sénat du Pakistan, figurait parmi les personnes arrêtées. Deux autres sénateurs ont également été arrêtés, Ghulam Ahmed Bilore et Syed Hussain Shah. Cinq des 12 membres de l'opposition au Sénat, un organe composé de 40 personnes, sont actuellement en détention pour des motifs politiques.

Une délégation de AI s'est rendue au Pakistan du 22 avril au 12 mai 1976 pour discuter avec des représentants du gouvernement, des membres de la magistrature et du barreau, ainsi que d'autres contacts, de l'évolution récente de la situation des droits de l'homme au Pakistan. Le professeur Miimtaz Soysal, avocat constitutionnel turc et membre du Comité exécutif international de AI , et Yvonne Terlingen du Secrétariat inter-national ont eu des discussions détaillées avec le ministre de la Loi Malik Muhammad Akhtar, ainsi qu'avec des responsables du ministère de l'Intérieur et du bureau de l'avocat général.

Les délégués ont rencontré des juges, des avocats et des membres de familles de prisonniers politiques. La mission a tenu à déterminer dans quelle mesure les droits fondamentaux étaient protégés lors des procès de prisonniers politiques. Dans ce contexte, l'un des délégués de la mission a assisté au procès du Tribunal spécial à Hyderabad le 10 mai 1976.

Un rapport sur les conclusions de la mission est en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent rapport et sera soumis au Comité exécutif international de AI . On s'attend à ce que le rapport reflète la préoccupation croissante de AI à l'égard de la pratique consistant à juger des prisonniers politiques devant des tribunaux spéciaux et des tribunaux. Ces procès sont souvent tenus dans des prisons où les garanties normales conçues pour assurer un procès ouvert et équitable ne s'appliquent pas.

AI travaille actuellement sur un nombre relativement restreint de cas, ce qui ne reflète en rien l'ampleur de l'emprisonnement politique au Pakistan. Il y a 15 cas d'adoption et 23 cas d'enquête, mais on prévoit que le programme d'adoption sera élargi dans un proche avenir.

Parmi ceux que AI a adoptés en tant que prisonnier d'opinion figure le député Chaudri Zahur Elahi qui, avec des membres de sa famille, a été accusé de plus de 100 infractions présumées en vertu des lois pénales et d'urgence. Il est actuellement jugé à la prison centrale de Karachi devant un tribunal spécial pour avoir prononcé des « discours répréhensibles ». Deux autres prisonniers adoptés sont Altaf Hussain Qureshi et le Dr ljaz Hussain Qureshi, respectivement rédacteur en chef et imprimeur de l'Urdu Digest, qui ont été arrêtés à plusieurs reprises. Leur dernière arrestation, pour avoir publié des articles

critiquant le gouvernement, a eu lieu en mars de cette année en vertu de l'article 49 de la RPD.

Sont également adoptés Tariq Ashraf, journaliste et rédacteur en chef du journal en langue sindhi Suhini. arrêté en septembre après avoir participé à une campagne pour la défense de la littérature sindhi et demandé la levée de l'interdiction de toutes les publications, et Abdul Ghaffar Khan, 86 ans, ancien chef de l'opposition et père de Wali Khan. Il est détenu en détention préventive depuis avril de l'année dernière. Hassan Hameedi, l'un des avocats qui défendent les dirigeants du NAP, a été arrêté le 24 septembre et impliqué dans une accusation de jeu qui n'a pas été portée devant les tribunaux. AI croit qu'après son arrestation, des pressions ont été exercées sur lui pour qu'il se retire de son aide à la défense de Wali Khan. Il a été adopté par AI et libéré en décembre.

De nombreux membres de AI ont lancé des appels spéciaux pour la libération de Sardar Ataullah Khan Mengal, ancien ministre en chef du Baloutchistan. C'est un patient cardiaque qui aurait été dans un état grave l'été dernier.

Au cours de l'année, AI a reçu un certain nombre d'allégations de brutalités policières contre des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions en vertu de la loi sur la position des explosifs, en particulier dans la province de la Frontière du Nord-Ouest et au Baloutchistan. L'une de ces allégations concernait Mohammed Aslam Kurd, membre du NAP arrêté le 23 septembre 1975 sans mandat à Quetta. Il a été allégué que pendant les sept premiers jours de son interrogatoire, il avait été maltraité et que sa barbe avait été arrachée. AI a envoyé un câble au Premier ministre Zhulfikar Ali Bhutto demandant que le rapport fasse immédiatement l'objet d'une enquête. AI demande l'assurance que M. Kurd sera détenu conformément aux droits constitutionnels fondamentaux. Aucune assurance de ce type n'a été reçue.

LES PHILIPPINES

Depuis septembre 1972, les Philippines sont régies par la loi martiale imposée par le président Ferdinand Marcos, le Département de la défense nationale et les unités militaires étant responsables de presque tous les aspects de la détention des prisonniers de la loi martiale. Depuis 1972, plus de 50 000 personnes ont été détenues à un moment ou à un autre par les autorités de la loi martiale.

En novembre 1975, Thomas C. Jones, avocat américain et membre du conseil d'administration de la section États-Unis de Amnesty International , s'est rendu à Manille avec Huang Wen-hsien du Département de la recherche, tous deux en tant que délégués AI . La mission s'est entretenue avec le Président Marcos, le Secrétaire à la défense nationale Ponce Enrile, le Solliciteur général Estelito Mendoza, le Commandant général de la police philippine Fidel V. Ramos et des officiers responsables de la détention en vertu de la loi martiale.

Les délégués ont demandé des entretiens avec des prisonniers spécifiques et ont interrogé 107 personnes détenues sans procès dans des centres de détention à Luçon. Parmi les détenus interrogés, 71 ont donné des informations détaillées sur la torture et les mauvais

traitements, en particulier pendant le processus d ' interrogatoire. Il ressort clairement de leur témoignage que les prisonniers nouvellement arrêtés sont susceptibles d'être emmenés pour interrogatoire par diverses unités du renseignement militaire et de la sécurité nationale, souvent dans des maisons non désignées où les prisonniers font l'objet de traitements brutaux. Il est fréquent que les familles des détenus ne soient pas fermées à l'arrestation avant qu'une période relativement longue ne se soit écoulée et que les détenus aient un accès extrêmement limité à leurs avocats.

Bien que le gouvernement ne fasse pas publiquement de discrimination entre les prisonniers de common law et les prisonniers politiques dans la description générique des détenus de la loi martiale, dans la pratique, les prisonniers politiques sont détenus dans des centres de détention spéciaux et font l'objet d'enquêtes par des unités spécialisées. La plupart des prisonniers seraient membres ou associés au Parti communiste des Philippines. Il est remarquable qu'au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis l'imposition de la loi martiale par le président Marcos, pas un seul cas de prisonnier présumé avoir participé à une activité rebelle n'ait été tranché devant les tribunaux. Dans de nombreux cas, les prisonniers ont simplement été inculpés, tandis que d'autres n'ont pas été inculpés du tout. Parmi les personnes effectivement traduites en justice, aucune procédure judiciaire n'a été conclue pour démontrer le bien-fondé de l'affaire officielle contre les prisonniers. Le rapport de mission a été envoyé le 24 mai au Président Marcos, accompagné de 15 recommandations détaillées pour la libération des prisonniers et la prévention de la torture.

Les prisonniers interrogés par les délégués sont considérés comme des cas AI . Parmi les cas de longue date AI , Benigno Aquino a été interviewé par les dele-gates dans ses quartiers de prison, où il a été confiné à l'isolement et qui ont été soumis à des écoutes constantes. M. Aquino a déclaré qu'il ne pouvait pas s'attendre à un procès équitable devant les tribunaux militaires spéciaux mis en place pour juger les cas de prisonniers politiques en vertu de la loi martiale. En mai 1975, M. Aquino a entamé une grève de la faim de 40 jours pour protester contre son maintien en détention et son procès devant un tribunal militaire.

SINGAPOUR

Amnesty International estime que plus de 60 hommes et femmes sont actuellement détenus sans procès en République de Singapour. Parmi ceux-ci, quatre hommes sont détenus sans jugement depuis 1963. D'autres ont été détenus pour des périodes allant jusqu'à 10 ans.

Bien que plus de 20 détenus aient été libérés en 1975 (y compris l'avocat T. T. Rajah, qui a été adopté par AI et qui a été libéré avec d'autres en décembre), les arrestations se sont poursuivies. Le gouvernement prétend que les détenus sont membres ou sympathisants du Parti communiste malais (PCM) illégal ou d'organisations satellites du PCM. Ils sont détenus sans procès en vertu des dispositions de la loi sur la sécurité intérieure de Singapour.

Parmi les détenus figurent un certain nombre de personnalités politiques de l'opposition, en particulier des membres du parti Barisan Sosialis (Front socialiste), des journalistes, des syndicalistes et des étudiants.

Au moment d'écrire ces lignes, des groupes individuels AI sont actifs sur les cas de 45 hommes et femmes qui sont soupçonnés d'être détenus sans procès à Singapour, y compris un certain nombre détenus indéfiniment en vertu d'ordonnances de bannissement.

Le 28 janvier 1976, AI a écrit au Premier ministre Lee Kuan Yew pour lui demander instamment que Said Zahari, le Dr Lim Hock Siew, Ho Toon Chin et Lee Tse Tong, quatre prisonniers politiques adoptés qui sont détenus sans jugement depuis 1963, soient libérés immédiatement et sans condition. AI a exhorté les hommes et les femmes qui sont détenus sans procès à Singapour à être soit traduits en justice, soit libérés de leur détention. AI note qu'aucune réponse n'a été reçue du Premier Ministre en réponse à une lettre du 25 septembre 1974 qui réclamait la fin de la pratique de la mise en canne de certains criminels condamnés. AI demande instamment que des mesures soient prises pour abolir la peine de mort à Singapour. Aucune réponse à cette deuxième lettre n'a encore été reçue.

En février 1976, AI a publié un document d'information sur Singapour. Le document d'information décrit l'utilisation de la loi sur la sécurité intérieure et des lois complexes sur la citoyenneté et le bannissement comme moyens de réprimer et de décourager les activités politiques légitimes et non violentes dans l'île. Il note l'utilisation de la canne à sucre qui laisse des cicatrices permanentes, la pratique mentionnée dans la lettre de AI du 28 janvier 1976, comme punition pour certaines infractions pénales, et l'imposition et l'exécution fréquentes de la peine de mort comme punition pour certains crimes à Singapour.

Le document d'information attire également l'attention sur le contrôle et l'intimidation de la presse par le gouvernement, qui ont conduit à l'arrestation et à la détention de journalistes. En outre, il fait référence aux allégations constantes d'ex-détenus et de familles de détenus selon lesquelles les prisonniers politiques sont soumis à des « tortures mentales et physiques », principalement dans le but de briser leur résistance et d'obtenir des déclarations d'aveux politiques et de récusation. Le document d'information note la plainte constante selon laquelle les détenus portant uniquement des vêtements légers sont interrogés dans des cellules climatisées très froides et que, pendant les interrogatoires 24 heures sur 24, ils sont souvent obligés de faire des exercices répétés et intenses, ce qui entraîne une fatigue et une fatigue intenses.

SRI LANKA

Les procès par la Commission de justice pénale des prisonniers détenus pour leur implication présumée dans l'insurrection de 1971 se sont poursuivis à un rythme plus lent que prévu. Le 31 décembre 1974, 399 prisonniers étaient en attente de jugement devant la commission et, le 25 novembre 1975, le ministre de la Justice Felix Dias Bandaranaike déclara devant le parlement que 300 personnes étaient encore en attente de jugement. Mais, a-t-il ajouté, 200 personnes pourraient être libérées sous caution.

Lors de sa réunion d'avril 1976, le Comité exécutif international de Amnesty International a décidé de rendre public le rapport de la mission de 1975 AI au Sri Lanka. Le rapport décrit en détail le procès des prisonniers politiques devant la Commission de justice pénale. Ses principales conclusions et recommandations ont été publiées dans le rapport annuel de l'an dernier. Cependant, le rapport actualisé souligne également que 12 prisonniers ont été condamnés à mort devant les tribunaux ordinaires pour des actes commis pendant l'insurrection et demande l'abolition de la peine de mort.

Le rapport fait état du fait que le jugement rendu par la Commission de justice pénale dans l'"enquête numéro 1", le cas dit principal des chefs présumés de l'insurrection, n'a pas encore été publié, bien que le verdict ait été rendu en décembre 1974. Cela entrave sérieusement les tentatives de ceux qui sont alors condamnés à faire des représentations auprès du président. Bien que la loi sur la Commission de justice pénale ne prévoie pas d'appel, le Président a le droit constitutionnel d'accorder la grâce à toute personne condamnée par un tribunal sri-lankais. En outre, les détenus condamnés dans le cadre de « l'enquête numéro 1 » ne peuvent plus consulter leur avocat, les visites à ces détenus ayant été limitées aux relations de sang. Le rapport de mission AI recommande que les prisonniers politiques aient les mêmes droits que les prisonniers ordinaires, sans aucune restriction quant aux personnes qui les visitent.

AI a mis à disposition une subvention initiale de 1 000 £ (2 000 $ US) pour l'aide juridique aux prisonniers politiques en attente de procès devant la Commission de justice pénale. La subvention, qui est disponible par tranches, est maintenant utilisée pour contribuer aux frais de défense des prisonniers en attente de procès devant la commission. Le Comité d'aide juridique de l'Ordre des avocats de Sri Lanka apporte son concours à ce projet.

AI a également accordé une subvention à la bibliothèque centrale de la prison de Colombo pour l'achat de manuels scolaires en cinghalais, en tamoul et en anglais. Le premier versement de la subvention a été utilisé pour acheter des livres qui sont maintenant disponibles pour les prisonniers politiques dans les prisons de Magazine, Welikada, Mahara et Bogambara. AI a également envoyé quelque 200 titres en anglais, demandés par les prisonniers, à la prison Magazine de Colombo.

Au moment de la mission AI de 1975, la plupart des prisonniers tamouls qui avaient été détenus sans jugement pendant des périodes allant jusqu'à trois ans étaient libérés. À l'été 1975, pas plus de cinq d'entre eux étaient encore en détention. Mais lorsque le maire de Jaffna a été assassiné le 27 juillet 1975, 200 jeunes Tamouls ont été arrêtés sur des soupçons en vertu des règlements d'urgence, y compris presque tous ceux qui avaient été libérés au cours de la dernière année.

Le 2 septembre 1975, le vice-ministre de la Défense et des Affaires extérieures, Lakshman Jayakody, déclara devant le parlement qu'« une trentaine » de ces prisonniers avaient été maintenus en prison pour des raisons de sécurité. Mais le Département de la recherche connaît 46 Tamouls détenus en vertu des règlements d'urgence, dont aucun n'a jusqu'à présent été accusé d'une infraction spécifique. Sur les 46, neuf ont été adoptés par les groupes AI . Parmi eux se trouve Ananda Vinayagam, une prisonnière qui avait passé trois ans en détention sans avoir accès à un avocat. Il a été ré-arrêté en juin 1975 et était sur

AI 's Prisoners of the Month Campaign en octobre 1975. Vingt-trois autres cas font actuellement l'objet d'une enquête.

THAÏLANDE

L'afflux de réfugiés en Thaïlande à la suite des avancées communistes en Indochine en avril 1975 s'élevait à environ 70 000 ou plus en avril 1976. En août 1975, il a été signalé que plusieurs milliers de ces réfugiés risquaient d'être arrêtés s'ils ne s'enregistraient pas auprès des autorités thaïlandaises de l'immigration. Amnesty International a écrit à l'ancien Premier ministre Kukrit Pramoj le 18 août 1975 pour obtenir l'assurance que le sort des réfugiés serait considéré équitablement par le gouvernement.

En février 1976, le gouvernement thaïlandais a annoncé que les réfugiés traversant les frontières du Cambodge et du Laos seraient arrêtés et jugés en tant qu'immigrants illégaux. À la suite d'informations selon lesquelles 1 800 Vietnamiens avaient été arrêtés depuis l'application de ce nouvel ordre prohibitif, AI a écrit en avril 1976 au Premier ministre Seni Pramoj pour lui faire part de ses préoccupations concernant ces arrestations.

En février 1976, deux journalistes ont été arrêtés pour avoir écrit des articles qui auraient offensé la famille royale thaïlandaise. Tous deux ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison de 14 mois et 3 ans.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIETNAM

Les groupes Amnesty International continuent de travailler pour un petit nombre de prisonniers adoptés au Nord-Vietnam. Il s'agit notamment de membres d'un groupe de musique qui ont été jugés par le Tribunal populaire de Hanoi en janvier 1971, accusés de diffusion de «culture impérialiste et de propagande contre-révolutionnaire». Ils ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de plusieurs mois à 15 ans. L'un d'eux devait être libéré en janvier 1976, mais les demandes faites par le groupe AI travaillant sur son cas sont restées sans réponse.

D'autres affaires adoptées concernaient deux membres du groupe d'artistes et d'écrivains Nhan-Van Giai-Pharn (nommés d'après deux critiques appelées Nhan-Van et Grai-Pham) qui ont été arrêtés en 1957-58. Tous deux ont été condamnés à 15 ans de prison en janvier 1960 pour « espionnage et activités anti-révolutionnaires ». L'un de ces deux cas est Mme Luu Thi Yen, connue sous le nom de plume de Thuy-An. En juin 1975, AI a appris d'une source privée que Mme Luu Thi Yen avait été libérée en 1974. Cependant, son statut actuel n'est pas connu et aucune confirmation officielle de la libération n'a encore été reçue.

Toutes les tentatives faites par les groupes AI et par le Secrétariat international pour dénoncer ces cas avec des représentants nord-vietnamiens ont jusqu'à présent échoué.

RÉPUBLIQUE DU VIETNAM DU SUD

Au cours des semaines qui ont suivi l'accès au pouvoir du gouvernement révolutionnaire provisoire (PRG) au Sud-Vietnam le 30 avril 1975, Amnesty International a reçu la confirmation de sources officielles et non officielles que les prisonniers politiques détenus sous le régime vaincu de Thieu avaient été libérés. Cependant, les nouvelles directes de certains des prisonniers libérés n'ont pas été reçues avant l'automne 1975, lorsque les communications postales ont été rétablies avec le Sud-Vietnam.

Une des lettres reçues par un groupe AI à la fin du mois d'octobre 1975 a été signée par un ancien prisonnier de l'île de Con Son, Nguyen Tri Dung, qui a décrit la libération de Con Son à minuit le 30 avril 1975, quelques heures après l'entrée des troupes du Front de libération nationale à Saigon. Sa lettre confirme les rapports de presse sur l'évacuation en plusieurs étapes de l'île. M. Dung dit qu'il "a quitté Con Son sur le troisième navire dans la soirée du 16 mai 1975. et est arrivé à Saigon le lendemain soir". Près de 2 000 prisonniers ont été évacués de Con Son en mai 1975.

Des confirmations ultérieures des libérations et des nouvelles d'anciens prisonniers ont également été reçues du Comité pour l'amélioration du système pénitentiaire au Sud-Vietnam — qui a annoncé qu'après la libération des prisonniers, sa tâche avait pris fin — et de la religion du salut mondial, une congrégation bouddhiste. De nombreux moines bouddhistes avaient été emprisonnés sous l'ancien régime pour avoir refusé d'être enrôlés dans l'armée.

En mai et juin 1975, la presse a fait état d'exécutions publiques de voleurs et de pillards dans la région de Saigon. Ceux-ci, cependant, concernaient un petit nombre et ont été interprétés par les observateurs comme une tentative de freiner une vague de criminalité qui a affecté Saigon après le changement de gouvernement. Les journalistes ont également rappelé que la ville n'avait pas de forces de police et que, lorsque les prisons ont été ouvertes à la fin du mois d'avril, des criminels de droit commun avaient été libérés ainsi que des prisonniers politiques.

Le 10 juin 1975, AI a écrit au ministre des Affaires étrangères du PRG, Mme Nguyen Thi Binh, pour s'enquérir de la politique du nouveau gouvernement en matière de peine capitale et réaffirmer l'opposition de AI à la peine de mort. Il a rappelé l'assurance donnée en mai par un représentant du GPR à Paris à AI le Secrétaire Général Martin EnnaIs qu'il était contraire à la politique du GPR d'exécuter une personne ou d'utiliser une politique de représailles à l'égard des citoyens vietnamiens. La lettre faisait également référence à une proposition antérieure selon laquelle une mission AI devrait se rendre au Sud-Vietnam.

Dans une interview publiée le 22 juillet 1975, Mme Nguyen Thi Binh a déclaré que la politique du PRG « est celle de la clémence, de la concorde nationale, pour ceux qui se repentent... mais nous sommes déterminés à punir tous les actes qui affectent le pouvoir révolutionnaire du peuple. Et malheureusement, il y a aussi quelques cas que nous devons punir sévèrement au commandement de la population. » Mme Binh a également déclaré que des actes de sabotage étaient toujours perpétrés par des partisans de l'ancien président Nguyen Van Thieu, se référant à des soldats et des responsables de l'ancien gouvernement

qui s'étaient cachés et avaient gardé des armes, se livrant parfois à une résistance armée contre les nouvelles autorités.

Ainsi, selon la radio officielle de libération, le 4 juillet 1975, le tribunal militaire du comité de gestion militaire de la ville de Chau Doc a condamné à mort Le Nhat Thanh, ancien premier lieutenant de l'armée vaincue, accusé d'"activités contre-révolutionnaires" pour "avoir thésaurisé des armes et rejoint d'autres personnes pour voler de l'argent et des biens de l'État". Au cours du procès, qui a été public et auquel ont assisté 10 000 personnes, l'ex-lieutenant Thanh a refusé d'admettre sa culpabilité malgré le plaidoyer de son père. Le rapport ne précise toutefois pas si la peine a été exécutée.

Plus tard en septembre, le journal sud-vietnamien Giai Phang a annoncé que des condamnations à mort avaient été prononcées par des tribunaux militaires contre deux criminels de guerre à Rach-Gia, dans le golfe de Thaïlande, et contre deux anciens agents du renseignement à Can Tho, à 120 kilomètres au sud de Saigon.

Cependant, alors que la presse et la radio font régulièrement état d'arrestations de personnes accusées d'être impliquées dans des activités de renseignement, de constituer des "cellules souterraines" en vue d'"inciter à la résistance armée contre les forces révolutionnaires", etc., très peu de récits mentionnent des exécutions ou des condamnations à mort.

Dans une lettre envoyée le 20 février 1976 au président du PRG, Huynh Tan Phat, AI s'enquiert de quelques problèmes découlant du processus de « rééducation ». En juin 1975, les comités de gestion militaire, qui ont remplacé les anciennes administrations municipales, ont annoncé dans plusieurs villes que tous les soldats et le personnel des "forces armées de marionnettes", ainsi que les policiers, les agents de renseignement et le personnel de l'ancienne administration sous le grade de chef de bureau, qui s'étaient précédemment présentés pour enregistrement, devaient assister à une "étude de réforme" pendant trois jours.

De même, dans les campagnes, des dizaines de «centres d'accueil» ont été mis en place pour permettre aux responsables militaires et civils de l'ancien régime de s'enregistrer. La « rééducation » a été réalisée de la même manière soit dans les villages eux-mêmes, soit dans les centres de rééducation de district pour les hauts fonctionnaires. Pour les soldats ordinaires et les personnes de rang inférieur de l'ancienne administration, la période de trois jours semblait avoir été respectée, et un certificat leur permettant de chercher un emploi leur a été remis après avoir terminé le cours.

D'autre part, la durée de la "rééducation" ne semblait pas être strictement définie en ce qui concerne les hauts responsables militaires et civils. Il variait d'une province à l'autre, en fonction de l'ancien grade et aussi apparemment de la volonté de subir une « réforme ». Il aurait été plus long pour les militaires et les policiers.

La préoccupation concernant le sort des officiers qui ont été emmenés de Saigon en mai après s'être rendus aux forces révolutionnaires a été exprimée en juillet 1975 par leurs épouses ou d'autres membres de leur famille qui étaient depuis restés sans nouvelles et ne savaient pas où ils étaient. Il y avait même des rumeurs selon lesquelles les officiers avaient été emmenés pour être exécutés, mais une source a déclaré que cela était fondé sur les nouvelles selon lesquelles plusieurs officiers auraient été tués dans un accident de

camion lorsqu'ils ont été exécutés à Saigon. Dans sa lettre au président Huynh Tan Phat, cependant, le secrétaire général Martin EnnaIs a mentionné le cas d'un général de la division des Rangers de l'armée de l'ancien régime, le général Do ICe Giai, dont la famille serait restée sans nouvelles plusieurs mois après avoir été emmené par les forces révolutionnaires le 8 mai 1975.

Les nouvelles des libérations d'officiers militaires des centres ou des camps de rééducation ont commencé à apparaître dans la presse en septembre 1975. Un premier groupe de 800 personnes a été autorisé à retourner dans leur famille le 9 septembre. Les libérations semblent alors avoir été poursuivies au cours des mois suivants, mais le nombre total de ceux qui ont été libérés, ainsi que de ceux qui sont encore en cours de rééducation, n'est pas connu en l'absence de chiffres officiels.

Le 20 décembre 1975, des journalistes étrangers et locaux ont été invités à assister à la réunion de 120 officiers libérés avec leurs familles au camp de Song Tahn et ont rapporté qu'un responsable du camp avait déclaré que les directeurs du scrutin seraient maintenus sous surveillance par les autorités locales avant le rétablissement de leurs droits civiques. Cela a été confirmé par un article du M onde du 14 février 1976, selon lequel les responsables militaires et civils de l'ancien régime recouvreraient leurs droits civils après avoir terminé leur «étape de rééducation», à l'exception des responsables militaires et civils «de haut rang» qui devraient subir une «période de probation de six mois à un an» sous le contrôle de leur comité révolutionnaire local avant d'être autorisés à exercer leurs droits civils.

Dans sa lettre au président du PRG, AI le secrétaire général s'est enquis des critères selon lesquels les comités révolutionnaires locaux recommanderont le rétablissement des droits civils de ces personnes. Il a également noté en particulier les principes qui ont guidé la politique du PRO à l'égard des fonctionnaires de l'ancien régime et s'est félicité des récentes publications.

La lettre faisait également référence à des informations parvenues à AI à l'automne 1975 concernant des personnes détenues dans les hauts plateaux du centre après la fin de la guerre. Deux cas en particulier concernaient une religieuse catholique romaine et un pasteur évangélique, qui auraient été arrêtés en juin 1975 à Cong Turn (province de Kontum) pour avoir été précédemment en contact avec des étrangers. Ils ne se seraient pas livrés à de la propagande ou à des activités violentes contre le PRG. AI a demandé des détails sur ces cas, tout en rappelant qu'il n'adopte pas de personnes qui ont eu recours à la violence, ou des cas d'espionnage. Cependant, le Secrétaire général a exprimé la préoccupation de AI de voir toutes les personnes arrêtées jugées conformément aux principes judiciaires internationaux, tels que ceux présentés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Le 23 mars 1976, l'agence de presse de Saigon a annoncé que le PRG mettait en place des tribunaux populaires, des juridictions d'appel et réorganisait les forces de police comme base d'un « système judiciaire démocratique et progressiste ». Trois décrets contenant les bases d'un futur code pénal ont mis fin aux juridictions militaires exceptionnelles qui fonctionnaient depuis la fin de la guerre du Vietnam en avril 1975.

L'un des décrets interdit les «crimes contre-révolutionnaires», définis comme tous les actes «menacant la défense nationale, la révolution populaire démocratique nationale et la construction du socialisme», qui pourraient être punis d'une peine d'emprisonnement ou de la peine de mort, selon la gravité de l'affaire. Un autre des décrets concerne les garanties données aux individus par la législation pénale, et mentionne l'obligation pour les "autorités compétentes" de fournir un mandat écrit avant l'arrestation, la perquisition ou l'enquête, sauf lorsque des personnes sont "prises en flagrant délit".

Europe

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est entré en vigueur le 23 mars 1976, trois mois après sa ratification par un 35e État, la Slovaquie. Un certain nombre d'États d'Europe occidentale n'ont pas encore ratifié cet instrument central de la législation internationale en matière de droits de l'homme. Étant donné que les pays d'Europe occidentale adhèrent à la Convention européenne des droits de l'homme, tous les États européens, à l'exception de l'Albanie, sont parties à des pactes mondiaux ou régionaux qui protègent les droits fondamentaux de la conscience.

Le 1er août 1975, à Helsinki, des représentants de tous les États d'Europe (à l'exception de l'Albanie) ont signé l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les Etats participants ont déclaré entre autres leur détermination à « respecter et mettre en pratique » un certain nombre de « Principes guidant les relations entre les Etats participants ». Parmi eux figurait le principe du « respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ». Le texte de ce principe est sans équivoque dans son affirmation de « la liberté de l'individu de professer et de pratiquer, seul ou en communauté avec d'autres, la religion ou la conviction agissant conformément aux diktats de sa propre conscience ».

Les dispositions de l'Acte final ne sont pas juridiquement contraignantes pour les États participants. Ses engagements en matière de droits de l'homme ne sont pas étayés (comme le sont les garanties du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou de la Convention européenne des droits de l'homme) par des dispositions prévoyant la mise en place de mécanismes internationaux d'examen des plaintes pour violation. Cependant, la section de l'Acte final consacrée à la liberté de conscience comprend la confirmation du « droit de l'individu de connaître et d'agir sur ses droits et devoirs dans ce domaine ». Cela invite, du moins implicitement, les citoyens des États participants à déposer des plaintes auprès des autorités nationales concernant les violations des dispositions de l'Acte final.

En outre, par l'Acte final, les États d'Europe sont convenus que la situation des droits de l'homme dans tout État participant est un sujet d'intérêt légitime et de discussion avec les autres États participants. Le plus important de tous, peut-être, est que l'Acte final développe dans le contexte européen des normes de comportement gouvernemental dans le domaine des droits de l'homme qui sont applicables à tous les Etats participants et compatibles avec tous les systèmes politiques et judiciaires de la région.

Les droits de conscience garantis ou affirmés dans les accords internationaux susmentionnés sont violés dans de nombreux États d'Europe, bien qu'à des degrés divers de fréquence et d'intensité.

Le présent rapport illustre les violations qui impliquent l'emprisonnement et font donc l'objet d'une action de la part de Amnesty International . Toutefois, il existe également des formes de violation de la liberté de conscience qui n'entraînent pas nécessairement l'emprisonnement. Par exemple, il est courant dans un certain nombre de pays, en particulier en Europe de l'Est et dans l'Union de la République socialiste soviétique, de

licencier des employés de l'État dont la loyauté à l'ordre établi est suspectée parce qu'ils ont critiqué la pratique officielle ou ont demandé à émigrer. En République fédérale d'Allemagne, au cours des dernières années, une pratique similaire (B erufsverbot) s'est institutionnalisée. En vertu de cela, des enquêtes officielles ont été menées sur les activités politiques et les opinions de centaines de milliers d'employés de l'État ou de candidats à des emplois de l'État afin d'évaluer leur «fidélité à la constitution».

L'incidence de l'emprisonnement politique varie d'un État à l'autre. Mais il est commun à toute l'Europe que presque tous les prisonniers d'opinion soient jugés, condamnés et emprisonnés en vertu de la législation nationale qui restreint spécifiquement l'exercice de la liberté de conscience.

En Espagne, la mort du généralissime Francisco Franco a été suivie de déclarations officielles d'intention de mettre en œuvre un programme de libéralisation. Cela a commencé par une grâce royale permettant la libération d'un nombre considérable de prisonniers politiques. Néanmoins, la loi contre l'association illicite et de nombreuses dispositions du décret-loi contre le terrorisme restent en vigueur, de sorte que l'emprisonnement politique se poursuit à grande échelle au fur et à mesure de la rédaction du présent rapport. AI a observé des procès en Espagne avant et après l'accession du roi Juan Carlos. I.

En Yougoslavie, les arrestations politiques et les procès de groupes entiers de personnes se sont poursuivis en 1975-1976. Citoyens soupçonnés pour leurs sympathies envers l'Union soviétique ont formé une cible principale. La plupart des prisonniers d'opinion sont emprisonnés en vertu des lois yougoslaves relatives aux « crimes contre l'État et la nation ». Il s'agit notamment de "propagande hostile", "association contre le peuple et l'État" et d'autres exercices de liberté de conscience officiellement déclarés "anti-étatiques". AI a envoyé des observateurs à deux procès en Yougoslavie, et AI des représentants ont rencontré les autorités yougoslaves pour discuter des cas de prisonniers particuliers.

Les travaux sur l'Union soviétique ont été marqués par la publication d'un important rapport à la fin de 1975. Après les affirmations soviétiques officielles selon lesquelles personne n'est emprisonné pour avoir exercé la liberté de conscience en URSS, le Département de la recherche a préparé et distribué de la documentation sur l'application des lois pénales contre « l'agitation et la propagande antisoviétiques » et la « calomnie antisoviétique », comme en témoigne l'emprisonnement de deux membres de Moscou AI . Les autorités soviétiques n'ont pas répondu aux demandes de AI pour être autorisées à envoyer un observateur aux procès de ces personnes.

En Turquie, l'année dernière, de nombreux dissidents ont été emprisonnés en vertu de lois pénales interdisant les activités d'organisation et de propagande communistes. Les citoyens d'un certain nombre de pays d'Europe de l'Est continuent d'être arrêtés et emprisonnés pour avoir tenté de quitter leur pays sans autorisation officielle. Les personnes emprisonnées pour cette accusation en République démocratique allemande, en Union soviétique, en Tchécoslovaquie, en Bulgarie et en Roumanie sont en cours d'adoption par AI .

Des lois contre la communication d'idées et d'informations dissidentes aux soldats en service ont été appliquées au cours de l'année écoulée à plus de 50 citoyens français et à

plus de 20 personnes au Royaume-Uni. AI a envoyé un observateur au procès de 14 des accusés britanniques, qui ont tous été acquittés.

De nombreux États d'Europe de l'Est et de l'Ouest continuent de poursuivre et d'emprisonner les citoyens de sexe masculin qui, pour des raisons de conscience, refusent de servir dans les forces armées ou le service civil de remplacement. Un rapport important sur l'emprisonnement des objecteurs de conscience en Europe devrait être publié vers la fin de 1976.

Au début de la période couverte par le présent rapport, seuls deux chefs d'accusation étaient connus pour pratiquer la détention à grande échelle sans procès. Au Portugal, la plupart des quelque 2 000 personnes détenues sans jugement après la révolution d'avril 1974 avaient été libérées en mai 1976. Une mission AI a visité les autorités portugaises en juin 1975 pour exprimer la préoccupation de AI à ce sujet et aux problèmes connexes. AI a ensuite soumis au gouvernement portugais un rapport détaillant les abus notés par AI et suggérant des améliorations. Au Royaume-Uni, les derniers suspects de terrorisme détenus sans jugement en Irlande du Nord en vertu de la loi sur les dispositions d'urgence ont été libérés en décembre 1975.

En 1975-1976 AI consacra une attention considérable aux conditions de détention des prisonniers d'opinion. Le rapport Prisonniers de conscience en URSS: Leurs traitements et conditions étaient axés sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers. En avril 1976, le Département de la recherche a traduit et distribué des documents documentant les conditions troublantes auxquelles sont soumis les prisonniers d'opinion en Tchécoslovaquie. Des prisonniers ont été soumis à un isolement cellulaire prolongé dans plusieurs pays, et AI a pris des mesures concernant de tels événements au Royaume-Uni, en République fédérale d'Allemagne et en République démocratique allemande. AI explore les possibilités, en collaboration avec d'autres, d'écrire et de publier un rapport sur les conditions dans les prisons de haute sécurité en Europe de l'Ouest.

De nombreux pays d'Europe continuent de prononcer la peine capitale pour diverses infractions. En 1975-1976, des condamnations à mort ont été prononcées pour des actes de terrorisme politique en Espagne et en Yougoslavie. AI est intervenu contre ces condamnations à mort et contre d'autres en Union soviétique, en France, en Bulgarie et en Roumanie.

ALBANIE

Il reste plus difficile d'obtenir des informations détaillées, fiables et à jour sur les violations des droits de l'homme en Albanie que dans n'importe quel autre pays d'Europe. Il est également particulièrement difficile d'obtenir une compréhension adéquate des attitudes officielles à l'égard des problèmes des droits de l'homme, des préoccupations internationales concernant ces problèmes et du type de travail entrepris par Amnesty International . En raison de ces deux facteurs AI n'a pas encore été en mesure de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'actions efficaces pour les prisonniers en Albanie.

La recherche permanente sur les schémas et les cas individuels de violations des droits de l'homme dans ce pays est une condition préalable à toute action future en faveur des prisonniers albanais. Au cours de l'année écoulée, le Département de la recherche a continué à travailler en priorité sur cette tâche. À la fin de 1975, des détails ont été fournis à AI par un ancien prisonnier politique qui avait récemment réussi à quitter l'Albanie. Il avait purgé 12 ans d'une peine de 16 ans de travaux forcés pour activités anticommunistes et assistance à d'autres personnes qui tentaient de fuir l'Albanie. Il a affirmé avoir été systématiquement torturé pendant la détention provisoire au début des années 1960.

Beaucoup de rapports de torture qui ont atteint AI dans le passé concernaient également des cas vieux de plusieurs années. Cependant, la fréquence relative de ces nouveaux ports, corroborée par des preuves plus récentes, a conduit AI à juger que la torture de prisonniers politiques est toujours utilisée dans le but d'extraire des témoignages ou des aveux.

Les conditions générales dans les prisons et les camps de travail seraient très mauvaises, l'assistance médicale étant totalement inadéquate. Au cours de l'année AI a reçu des rapports d'un soulèvement à la Spat; camp le 21 mai 1973 pour protester contre la mauvaise nourriture. Les quatre chefs de file auraient été exécutés par des militaires appelés à former un tribunal ad hoc et à exécuter les peines. Lorsque la nourriture n'a pas amélioré un deuxième soulèvement a eu lieu. Environ 170 prisonniers auraient été jugés et leurs peines auraient augmenté.

Parmi les prisonniers signalés à AI , il y avait trois frères qui, dans les années 1960, avaient tenté de s'échapper avec leurs familles, mais qui ont été capturés et renvoyés aux autorités albanaises par les gardes-frontières yougoslaves. Après avoir été exposés devant le public à Shkoder, ils ont été condamnés à de longues peines de travaux forcés, dont l'une à 25 ans.

Il semble que la persécution religieuse soit intense dans ce « premier État athée du monde ». Une clause sur la religion dans le nouveau projet de constitution actuellement en vigueur affirme que l'Albanie"ne reconnaît aucune religion et soutient et développe la propagande athée dans le but d'implanter la vision matérialiste scientifique du monde". AI a reçu des détails concernant l'emprisonnement de plusieurs prêtres catholiques romains et d'un imam musulman.

Comme indiqué dans le rapport annuel 1974175 de AI , il est impossible d'estimer avec précision le nombre total de prisonniers politiques dans le pays, bien qu'ils semblent se chiffrer par dizaines de milliers. AI a identifié 31 camps de travail et prisons en Albanie, bien que ce chiffre ne doive pas être considéré comme exhaustif. Le nombre de prisonniers dans chaque camp de travail semble être d'environ 1 500 et les informations parvenues à AI indiquent que certains de ces camps ne détiennent que des prisonniers politiques et religieux.

La plupart des prisonniers politiques sont employés dans des travaux industriels tels que l'extraction du cuivre, mais l'ex-prisonnier mentionné ci-dessus a déclaré qu'il a été maintenu à l'isolement pendant deux ans dans un petit camp près de Shkoder. Les visites aux prisonniers de leurs proches seraient extrêmement rares, peut-être seulement une fois par an pendant environ cinq minutes en présence de fonctionnaires.

Malgré ces preuves de violations des droits de l'homme en Albanie, et le fait que l'Albanie, bien que membre des Nations Unies, n'a pas signé les Pactes internationaux sur les droits de l'homme de 1966, l'examen du Parti communiste albanais a récemment attaqué le renforcement «extraordinaire» de la répression en Union soviétique. et a fait référence à «l'augmentation des prisons, des camps de concentration, des cliniques psychiatriques, des milices et de l'armée» là-bas.

BULGARIE

Amnesty International groupes travaillent maintenant pour la libération de sept prisonniers bulgares et enquêtent sur les cas de 13 autres. Une tendance inquiétante est apparue: certains citoyens bulgares qui ont eu des contacts étendus avec des pays d'Europe occidentale ont été condamnés pour espionnage pour des motifs apparemment spécieux ou inexistants. Le cas du Dr Heinrich Spetter et de Solomon Ben-Joseph (tous deux fonctionnaires) a été décrit dans le rapport annuel 1974175 de AI . Le Dr Spetter, condamné à mort, a finalement été gracié après une grande campagne internationale et vit actuellement en Israël. M. Ben-Joseph est toujours au service d'un 12; -une peine d'emprisonnement d'un an (réduite en appel de 15 ans).

Un cas similaire qui a attiré l'attention de AI en 1975 est celui de Nicolas Stefanov Charmurlisky, employé d'une coopérative qui a été arrêté à Sofia en septembre 1974. M. Chamurlisky a été accusé d’espionnage sur la base de ses contacts avec un employé de l’ambassade d’Italie à Sofia par l’intermédiaire duquel il a envoyé des lettres à des proches aux États-Unis d’Amérique. Son arrestation semble être directement liée à ses tentatives d'obtenir un passeport et à ses opinions ouvertement critiques. Il a été condamné à mort et, en février 1976, AI a fait appel au président bulgare Todor Zhivkov pour demander la commutation de cette peine de mort. L'appel de la sentence a été entendu par la Cour suprême en mars 1976, mais le résultat n'est pas encore connu. M. Chamurlisky est détenu à la prison de la ville de Vratza et son cas a été confié à un groupe AI pour enquête. Il convient de noter que les trois accusés susmentionnés sont tous juifs.

AI a reçu un rapport en janvier 1976 selon lequel le camp de prisonniers de Belene était à nouveau utilisé pour héberger des prisonniers politiques. Belene, une île du Danube, était une prison notoire dans les années 1950, mais aurait ensuite été fermée. Cependant, un ancien citoyen bulgare qui y a été emprisonné jusqu'à l'automne 1974 a fourni des informations détaillées sur son fonctionnement actuel, y compris la déclaration selon laquelle environ 1 300 prisonniers y sont détenus, la plupart pour des raisons politiques. Parmi ces prisonniers, environ 500 sont des Pomaks, des Bulgares de confession musulmane, dont beaucoup ont résisté aux efforts officiels pour les assimiler (par exemple) en les forçant à changer leurs noms musulmans en noms bulgares. 380 autres prisonniers sont des Macédoniens du sud-ouest de la Bulgarie, qui n'ont pas de droits officiels en tant que minorité ethnique.

En dehors de ces membres emprisonnés de minorités culturelles, il a été rapporté que 280 autres prisonniers à Belene comprennent d'anciens sociaux-démocrates, des membres

du Parti paysan et des communistes dissidents. Une autre allégation est que la torture est utilisée à la prison de Belene et que certains prisonniers seraient morts de ce traitement.

À l'heure actuelle, huit des cas d'adoption et d'enquête de AI sont connus pour avoir été bannis dans des villes ou des villages éloignés. Il s'agit notamment de Christo Kolev, un syndicaliste distingué et communiste anarchiste qui a été transféré au village de Balvan dans le district de Velik Trnovo au printemps 1975 et dont le cas a été porté à l'attention de la Confédération mondiale du travail au second semestre de cette année. Il fait partie d'un groupe de plusieurs communistes libertaires ou anarchistes (qui ont joué un rôle important dans la résistance antifasciste bulgare pendant la Seconde Guerre mondiale) à être déporté sans procès pour une durée indéterminée de «travail correctif».

CHYPRE

Au cours de l'année écoulée Amnesty International a continué à faire pression pour une enquête sur la localisation de près de 3 000 Chypriotes grecs, portés disparus depuis les événements de l'été 1974. Bien qu'un grand nombre de personnes portées disparues soient peut-être mortes pendant les combats, il existe des preuves que certaines ont été faites prisonnières et étaient en vie après la cessation des hostilités.

Dans certains cas, les hommes étaient connus pour avoir été emmenés sur la terre principale turque. En juillet 1975, le secrétaire général Martin EnnaIs s'est rendu à l'ambassade de Turquie à Londres pour remettre une liste de personnes disparues, qu'il a demandé à être envoyée à Ankara pour enquête. Le 1er août 1975 et le 23 janvier 1976, le sujet a de nouveau été soulevé dans des lettres adressées à l'ambassade de Turquie à Londres.

Le 27 octobre 1975, dans une lettre faisant référence à la visite du AI Secrétaire général à l'ambassade de Turquie, Osman Orek, un porte-parole chypriote turc, a déclaré que . . Il n'y a pas actuellement d'individus détenus en tant que prisonniers de guerre ou détenus par les forces de paix turques, ou par les autorités de l'État fédéré turc de Chypre, que ce soit en Turquie ou dans le nord contrôlé par la Turquie.

CZECHOSLOVAQUIE

En juin 1976, des groupes d'adoption Amnesty International travaillaient pour 35 prisonniers en Tchécoslovaquie (CSSR). Mais ce chiffre ne doit pas être considéré comme une indication du nombre total de prisonniers d'opinion dans ce pays. Il reflète plutôt la difficulté d'obtenir des informations sur l'emprisonnement politique dans le CSSR.

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de personnes, y compris de nombreux dissidents connus, ont été amenées à plusieurs reprises pour être interrogées et mises en garde et leurs maisons ont été fouillées et leurs papiers leur ont été retirés. Ce fut particulièrement le cas dans l'atmosphère tendue avant le 15e Congrès du Parti communiste tchécoslovaque qui s'ouvrit le 12 avril 1976.

Le harcèlement continu des croyants était évident. Un certain nombre de prêtres catholiques romains ont été interdits d'exercer leur ministère et il y a eu des cas d'arrestations à court terme et d'interrogatoires prolongés. Les religieuses catholiques auraient été empêchées de fréquenter les écoles publiques d'infirmières et de recevoir des diplômes. En octobre 1975, deux laïcs catholiques romains, dont un scientifique, ont été accusés d'influencer les jeunes vers la foi religieuse.

Le rapport annuel 1974175 de AI indique que les prisonniers politiques ont été exclus de l'amnistie du 8 mai 1975. Une fois le rapport terminé, AI a appris que cinq AI -prisonniers d'opinion condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans avaient été libérés en vertu de l'article premier de cette amnistie. Parmi eux se trouvait un prêtre silésien, le père Frantisek Jurecka, qui avait été condamné en avril 1974 à 15 mois d'emprisonnement pour ses activités religieuses. Il était dangereusement malade pendant son emprisonnement, et son groupe d'adoption AI avait fait des tentatives répétées mais infructueuses, y compris une approche auprès des autorités diplomatiques du CSSR, pour lui envoyer les médicaments nécessaires à son rétablissement. En mars 1975, il subit un accident vasculaire cérébral et la moitié de son corps est paralysée. Le père Jurecka a été libéré en vertu de l'amnistie du 8 mai 1975. Après un court séjour à l'hôpital, il meurt en août 1975.

Un citoyen de la République démocratique allemande qui a tenté de s'échapper en République fédérale d'Allemagne (RFA) via la Tchécoslovaquie et deux citoyens de la RFA qui ont aidé à cette tentative d'évasion et à d'autres ont tous été adoptés par AI .

Le premier procès en Tchécoslovaquie d'un objecteur de conscience connu sous le nom de AI a eu lieu en décembre 1975. Frantisek Matula, un étudiant en théologie, a été expulsé en mai 1974 de la faculté de théologie Comenius à Prague pour avoir participé à une action de protestation. Lorsqu'il a été appelé au service militaire en avril 1975, il a refusé d'obéir pour des raisons de conscience. Il a été arrêté en septembre 1975 et condamné en décembre 1975 à 15 mois d'emprisonnement avec sursis pour trois ans.

Des agences de presse étrangères ont rapporté depuis Prague, le 2 avril 1976, que 19 jeunes, membres de deux groupes de « battements » jouant de la musique non orthodoxe, avaient été arrêtés et accusés de trouble à l'ordre public. De toute évidence, ils ne s'étaient pas engagés dans la politique, mais manifestaient leur protestation contre l'ordre établi par leur apparence, par leur mode de vie et par la création d'un milieu artistique et culturel qui leur était propre. AI enquête sur leurs cas.

Les cas les plus distinctifs adoptés par AI sont un groupe de six intellectuels, partisans éminents du soi-disant «printemps de Prague» qui a marqué le mandat de l'ancien chef du parti tchécoslovaque Alexander Dubcek. Tous les six ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 21 à 61 ans pour subversion (en vertu de l'article 98 du code pénal du CSSR).

Les informations les plus récentes et les plus complètes sur le traitement des prisonniers politiques en Tchécoslovaquie figurent dans une lettre datée de mars 1976 adressée au président du CSSR Gustav Husak par les proches de cinq des prisonniers nommés en dernier lieu: Dr Milan Htibl, Jiri Muller, Antonin Rusek, Professeur Jaroslav Sabata et Dr Jan Tesar. La lettre et la documentation détaillée qui y est jointe traitent de tous les aspects de la vie carcérale. Ils montrent de manière concluante que, bien que ces prisonniers

politiques aient été condamnés à une peine d'emprisonnement dans la première catégorie (la plus douce), ils reçoivent un traitement pire que la plupart des autres prisonniers. Particulièrement inquiétant est le fait (bien documenté à partir d'autres sources également) que ces prisonniers sont tenus de faire du travail dans des conditions de monotonie, de tension physique, de normes de production élevées et de manque de protection hygiénique que leur santé physique et mentale est en danger. AI a traduit et distribué le document.

Le 7 avril 1976, AI a écrit au Dr Husak pour soutenir l'appel des familles à lui. AI a appelé à la libération des cinq hommes, qui sont tous en mauvais état de santé et purgent leur cinquième année de prison.

FRANCE

Le pouvoir judiciaire français continue de prononcer des peines sévères à l'encontre des objecteurs de conscience (C Os). Amnesty International a actuellement 421 commandants emprisonnés en cours d'adoption, la plupart d'entre eux condamnés à une peine maximale de 2 ans d'emprisonnement pour refus d'obéir à l'appel au service militaire ou à un service civil de remplacement officiellement désigné.

Au cours de l'année écoulée, il y a eu une campagne intensive de la part de nombreux commandants et de nouveaux groupes antimilitaristes contre les Tr ibunaux Permanents des Forces Ar mées (TPFA), les tribunaux militaires dans lesquels les opposants qui se sont vu refuser le statut de commandant sont jugés. Les cas de deux militants de premier plan de ce mouvement, Bernard Remy et Jean-Louis Soulie, ont fait l'objet d'une large publicité. Bernard Remy a été libéré le 31 mars 1976 après avoir purgé une peine de 18 mois pour refus d’obéissanc e. Jean-Louis Soulie a été condamné à une peine relativement légère d'un an d'emprisonnement le 3 février 1976 pour « refus d'obéir » et « insubordination ». Il a été libéré en avril, mais a immédiatement été arrêté de nouveau et inculpé de « refus d'obéir ».

En novembre, un grand nombre de conscrits et de civils qui avaient participé à des tentatives de formation d'un mouvement syndical au sein de l'armée ont été arrêtés en vertu de l'article 84 du Code pénal pour « participation à une entreprise visant à démoraliser les forces armées ». Le 18 décembre, AI a écrit au président Giscard d'Estaing pour demander la libération de toutes les personnes détenues qui n'avaient pas été également accusées de violence ou d'autres crimes de droit commun. L'appel AI , qui a été rendu public, a déclaré que bien que AI ne puisse prendre position sur la question des réformes structurelles au sein des forces armées françaises, « l'emprisonnement de par-fils prônant de telles réformes était la préoccupation de AI en ce qu'il violait le principe de la liberté d'expression ». AI s’est également inquiétée du fait que l’accusé faisait l’objet d’une procédure devant un tribunal spécial de sûreté de l’État (Cour de Sûreté de l’État).

Le 5 mars 1976, le dernier de ces "syndicalistes" (dont le nombre est passé à 53 depuis décembre) est libéré de prison. AI a continué, cependant, à recevoir des rapports de soldats détenus dans leurs casernes plutôt que dans les prisons. Bien qu'aucune des personnes arrêtées n'ait encore été jugée, nombre d'entre elles sont toujours mises en accusation.

Le 15 janvier, AI a fait appel au président Giscard d'Estaing pour des raisons humanitaires en vue de la commutation de la peine de mort prononcée à l'encontre d'un mineur de 17 ans, « Bruno T ». "Bruno T" a été condamné à mort par le tribunal de Beauvais en octobre 1975 pour le meurtre d'une femme âgée, et sa condamnation à mort a été confirmée par la Cour suprême d'appel, la Cour de cassation. L'appel AI a également exprimé l'opposition de AI à tout recours à la peine de mort et a été soutenu par l'action de plusieurs sections nationales AI . Le 11 février 1976, il a été annoncé que le Président avait commué la peine de mort de "Bruno T" en emprisonnement à vie.

L'attention de AI a également été attirée sur l'emprisonnement de huit membres du mouvement autonomiste breton à la prison de La Sante à Paris. Ceux-ci et quatre autres, qui n'ont pas été emprisonnés mais étaient sous « contrôle judiciaire », ont été formellement accusés de reconstituer un mouvement interdit (le Front de libération de la Bretagne) et diversement de tentatives de provoquer une explosion ou de possession illégale d'explosifs. L'un des prisonniers, le célèbre leader breton Yann Foudre, était sur le point d'être adopté par AI (qui était convaincu qu'il n'avait pas utilisé ou possédé d'explosifs à des fins violentes ou criminelles) lorsque la nouvelle de sa libération est arrivée au début du mois de février. Cela a fait suite à une large publicité et à des protestations, y compris des questions au Parlement européen de deux membres britanniques, Tom Ellis et Mme Winifred Ewing. Quoi qu'il en soit, au moment de la rédaction du présent rapport, Vann Fouere, qui a la double nationalité franco-irlandaise, est toujours accusé de reconstitution d'un mouvement interdit et n'est pas autorisé à quitter la France.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

Aucune statistique officielle n'est disponible sur l'incidence de l'emprisonnement politique en République démocratique allemande (RDA). On peut raisonnablement estimer que plusieurs milliers de citoyens de la RDA sont emprisonnés pour avoir exercé les droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. De loin, la plus grande proportion de ces prisonniers sont des citoyens de la RDA qui ont été condamnés pour avoir tenté d'émigrer illégalement, généralement directement en République fédérale d'Allemagne (RFA), mais dans un certain nombre de cas via d'autres pays de l'Europe de l'Est tels que la Hongrie et la Bulgarie. Ces deux derniers États refusent invariablement d'accorder une protection aux futurs évadés qui entrent en détention et les remettent plutôt aux autorités de la RDA pour des poursuites inévitables.

Il y a aussi un certain nombre de prisonniers en RDA qui sont emprisonnés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Ce dernier droit est limité par l'article 106 du Code pénal de la RDA en vertu duquel les citoyens de la RDA peuvent être accusés d'« incitation hostile à l'État » (staatsfeindliche lletze) pour des activités qui sont interprétées comme « portant atteinte à l'ordre socialiste de l'État et de la société de la RDA ».

Actuellement, des groupes Amnesty International travaillent pour quelque 130 prisonniers adoptés en RDA, la plupart d'entre eux emprisonnés pour avoir tenté de quitter le pays. Parfois, l'emprisonnement est simplement pour planifier l'émigration, et dans

d'autres cas, c'est pour aider les autres à s'échapper. Il arrive que des familles entières tentent de partir illégalement, ce qui a pour conséquence que le mari et la femme sont condamnés à plusieurs années de prison. Un autre fait troublant est que parfois, lorsque les prisonniers sont libérés et autorisés à quitter le pays, ils sont confrontés à une longue incertitude quant à savoir si leurs enfants seront autorisés à les rejoindre ou si les enfants seront pris en charge par les autorités de l'État au motif que leurs parents sont disqualifiés pour les élever.

De nombreux prisonniers bénéficient des négociations continues entre la RDA et les autorités de la RFA pour «acheter» les citoyens de la RDA qui cherchent à émigrer en RFA. Une grande partie des prisonniers sont libérés et autorisés à émigrer après avoir purgé la moitié de leur peine de prison. AI n'est pas impliqué dans ce processus, qui aurait conduit à la libération anticipée de quelque 1 200 prisonniers en 1975.

Un exemple d'une affaire d'adoption impliquant une peine d'emprisonnement pour avoir exercé la liberté d'expression est celui de l'écrivain Siegmar Faust. Herr Faust (né en 1944) a été arrêté en 1971 pour « incitation hostile à l'État », mais a été libéré en vertu d'une amnistie en 1972. Il a été arrêté en 1974 pour la même accusation, sur la base de son activité littéraire non conformiste persistante, de sa demande d'émigration en RFA (qu'il a formellement justifiée en se référant à son harcèlement par la police de sécurité) et de sa collecte de signatures pour une pétition plaidant en faveur de plus grandes libertés civiles en RDA.

M. Faust a été condamné à 41 ans d'emprisonnement. Alors qu'il purgeait sa peine à la prison de Cottbus, il a été soumis à de longues périodes d'isolement cellulaire en guise de punition pour avoir poursuivi son activité dissidente parmi ses codétenus. AI est particulièrement préoccupé par le fait que M. Faust a été maintenu à l'isolement malgré le fait que, selon des rapports récents, il est gravement malade (après une crise cardiaque, il souffre d'une circulation sanguine altérée et d'une vision défaillante).

Un autre exemple d'intervention de AI est le cas du Dr Wolfgang Dietrich, au nom duquel AI a adressé un appel écrit au procureur général de la RDA Josef Streit en décembre 1975. Le Dr Dietrich et son épouse Erika ont été arrêtés en août 1973 pour s'être prétendument préparés à quitter illégalement la RDA. En novembre 1974, ils ont été amenés à comprendre qu'ils devaient être libérés en vertu d'une grâce. Mais on leur a dit par la suite que cette décision avait été annulée et que la peine complète devrait être purgée jusqu'en février 1976. Par la suite, après une tentative de suicide, Frau Dietrich a été libérée de prison, bien qu'on lui ait refusé la garde des trois enfants Dietrich. Pour soutenir les demandes de sa femme d'être réunie avec ses enfants, le Dr Dietrich a entamé une grève de la faim en janvier 1975. Pour cela, il a été sévèrement puni, séparé de ses camarades prisonniers et, à partir de février ou mars 1975, détenu à l'isolement, apparemment dans des conditions non hygiéniques et sans alimentation adéquate. Le Dr Dietrich a été libéré en décembre 1975.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

En 1975-1976, Amnesty International a accordé une attention considérable au cas de quatre citoyens turcs inculpés en République fédérale d'Allemagne (RFA) de « participation à une association criminelle ». L'accusation était liée à leurs activités au sein du Front de libération turc (Patriotisches Einheitsfront Turkei), une organisation marxiste-léniniste de Turcs vivant en Europe occidentale. Les quatre Turcs, Omer Ozerturgut, Hatice Yurtdas, Mustafa Tutkun et YUksel Ugurlu, ont été maintenus en détention préventive à Cologne pendant 18 mois après leur arrestation en mai 1974 et en isolement cellulaire de mai 1975 à leur procès.

AI s'est intéressé à l'affaire parce que, bien que les accusés aient été inculpés d'une infraction pénale, les accusations étaient fondées sur leur activité politique et en particulier sur leur exercice du droit à la liberté de réunion et d'association. AI envoie une avocate suisse, Elisabeth Ziegler-Miiller, observer le procès qui se déroule à Cologne de septembre 1975 à janvier 1976.

Dans son rapport à AI , Maitre Ziegler-Muller a attiré l'attention sur la durée apparemment excessive de la détention provisoire des accusés. Elle a également relevé un certain nombre d'irrégularités de procédure qui ont eu lieu pendant le procès lui-même, par exemple des menaces du juge d'expulser certains avocats de la défense de la salle d'audience en raison de son opposition à leurs interventions au nom de leurs clients. La nature politique de l'affaire a été soulignée par le fait qu'une grande partie des éléments de preuve de l'accusation se composait de documents publiés trouvés en possession des accusés.

Le 30 janvier 1976, les quatre accusés ont été reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 18 mois à 2 ans, prenant effet à la date de leur arrestation. Après de nombreuses informations selon lesquelles des décisions d'expulsion avaient été prises à l'encontre de trois des accusés, AI a écrit au ministre fédéral de l'Intérieur, au ministre de l'Intérieur de la Rhénanie du Nord-Westphalie et à l'Ausliinderamt de Cologne pour exprimer sa préoccupation quant au fait qu'Omer Ozerturgut, Hatice Yurtdas et Mustafa Tutkun risquaient d'être emprisonnés pour leurs activités politiques à l'étranger s'ils étaient forcés de retourner en Turquie. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune décision n'avait été prise par les autorités sur les demandes d'asile politique présentées par les quatre pays.

L'attention de AI a été attirée en 1975-1976 sur un certain nombre d'autres cas en RFA où les accusés ont été soumis à une détention préventive prolongée et à l'isolement cellulaire. L'un de ces cas est celui de Karl-Heinz Roth, médecin actif depuis plusieurs années dans des organisations politiques de gauche. M. Roth a été arrêté à Cologne en mai 1975 à la suite d'une fusillade. En avril 1976, il avait été détenu à l'isolement pendant la majeure partie du temps depuis son arrestation, malgré le fait qu'il était en convalescence suite à de graves blessures par balle. En mars 1976, AI a écrit aux autorités judiciaires de Cologne pour exprimer sa préoccupation quant aux effets possibles de l'isolement prolongé sur la santé physique et mentale du prisonnier.

GRÈCE

Les seuls prisonniers d'opinion adoptés par Amnesty International en Grèce à l'heure actuelle sont 32 Témoins de Jéhovah qui sont emprisonnés en raison de leur refus d'effectuer le service militaire. Aucune disposition de la loi grecque ne prévoit l'objection de conscience au service militaire, et tout Grec qui refuse d'être enrôlé est passible d'une peine d'emprisonnement. À la connaissance de AI , les seuls objecteurs de conscience sont les Témoins de Jéhovah. La peine moyenne prononcée contre ces prisonniers est de 4 ans et plus, ce qui peut être réduit en appel.

Tous les Témoins de Jéhovah reçoivent une remise de peine pour bonne conduite. En outre, chaque jour de travail (s'ils sont dans une prison où ils peuvent travailler) compte pour 2 jours d'emprisonnement. Les effets de ces réductions de la durée de la prison ne sont cependant pas très bénéfiques pour les prisonniers, car dès qu'ils ont fini de purger une peine, ils sont susceptibles de réarrestation et de réincarcération pour la même accusation. En théorie, l'emprisonnement répété est possible jusqu'à ce que l'homme concerné ait atteint l'âge de 40 ans. Dans de nombreux cas connus de AI , les prisonniers purgent leur troisième peine.

En septembre 1975, Andrew Blane, membre du Comité exécutif international de AI , a eu des réunions à Athènes avec Panayotis Lambrias, sous-secrétaire du Premier ministre et secrétaire général de la presse et de l'information, et avec la ministre de la Justice Constanine Stephanakis. Lors des deux réunions, la situation des objecteurs de conscience en Grèce a été discutée en détail.

AI a suivi de près les procès de ceux qui auraient torturé des prisonniers entre 1967 et 1974, qui ont eu lieu en Grèce au cours de l'année écoulée. Un rapport AI sur le premier essai majeur est en préparation. (Voir la section sur la Campagne pour l'abolition de la torture.)

HONGRIE

Les groupes Amnesty International travaillent actuellement sur trois cas en Hongrie. Il s'agit notamment du prêtre catholique romain, le père Odon Lenard, qui a été arrêté à nouveau après avoir purgé une longue peine pour avoir persévéré dans la fourniture d'enseignement religieux aux jeunes. Un autre prêtre catholique romain en cours d'adoption, le père Jozef Szigeti, a été libéré le 9 juillet 1975. Aucun des prisonniers de AI n'était couvert par la loi d'amnistie du 4 avril 1975.

ITALIE

Deux nouveaux cas d'adoption ont été traités par Amnesty International au cours de l'année, et les groupes AI continuent de travailler pour deux prisonniers adoptés précédemment. Tous sont objecteurs de conscience (CO). Les nouveaux cas étaient Dalmazzio Bertulessi, condamné en décembre 1974 à 16 mois d'emprisonnement, et

Liborio Filippi, condamné en janvier 1976 à un an d'emprisonnement. Dalmazzio Bertulessi est sorti en février 1976.

Bien que la loi italienne sur l'objection de conscience prévoie des peines allant de deux à quatre ans dans une prison militaire pour les objecteurs qui n'ont pas obtenu le statut de commandant, des peines plus courtes allant de 12 à 16 mois semblent maintenant être la norme. Il apparaît également que les autorités rejettent moins de demandes de services alternatifs qu'auparavant.

La majorité des objecteurs de conscience en Italie sont des Témoins de Jéhovah, dont environ 200 sont actuellement en détention. Il y a en outre quelques objecteurs de conscience qui, pour des raisons politiques, rejettent à la fois le service militaire et le service civil alternatif. AI a eu du mal à obtenir des informations sur des cas individuels de Témoins de Jéhovah et n'a généralement examiné que les cas de ceux qui s'opposaient aux deux formes de service pour des raisons politiques.

Les conditions dans les prisons militaires, dont certaines se trouvent dans des bâtiments centenaires, continuent d'être une source de préoccupation. Dalmazzio Bertulessi et d'autres commandants ont entamé une grève de la faim à la prison de Gaeta en août 1975 pour protester contre les mauvaises conditions. Leur protestation a reçu une large publicité dans la presse et le parlement italiens. En conséquence, la récente réforme du système pénitentiaire civil a, en théorie, été étendue aux prisons militaires.

POLOGNE

La liberté d’expression est limitée en Pologne par l’existence d’une législation telle que l’article 271 du code pénal, qui prévoit une peine d’emprisonnement pour « quiconque diffuse de fausses informations susceptibles de porter gravement atteinte aux intérêts de la République populaire de Pologne ». ... ou transmet les mêmes informations à des organisations étrangères considérées comme hostiles aux intérêts de la République populaire de Pologne ».

En 1975-1976, l'attention d'Amnesty International a été attirée sur plusieurs cas d'emprisonnement en vertu de cette loi. L'un de ces cas était celui d'Emil Morgiewicz. M. Morgiewicz a purgé une peine de quatre ans de prison à partir de 1970 pour son activité politique. Sur la base de cette expérience en prison, il a écrit un «mémorandum» détaillé sur le traitement des prisonniers en Pologne. Le mémorandum de Morgiewicz contenait de graves allégations concernant la surpopulation et les conditions insalubres dans certaines prisons polonaises et la soumission de certains prisonniers à des mauvais traitements brutaux. M. Morgiewicz a signé le document et en a envoyé des copies à la commission juridique du Sejm polonais (parlement) ainsi qu'aux organisations internationales, y compris AI .

En juillet 1975, AI a écrit au ministre polonais de l'Intérieur Stanislaw Kowalczyk pour demander une enquête officielle sur les allégations de M. Morgiewicz. En août 1975, M. Morgiewicz a été arrêté et inculpé, en vertu de l'article susmentionné, de "diffusion de fausses informations sur les établissements pénitentiaires polonais". Dans le même temps,

Adam Wojciechowski a été arrêté en tant que complice du crime de M. Morgiewicz. Bien que les deux hommes aient été libérés dans un délai de trois semaines, à la fin du mois de mai 1976, ils étaient toujours inculpés. AI a adopté M. Morgiewicz comme prisonnier d'opinion et, en octobre 1975, des membres du Secrétariat international ont rendu visite à l'ambassadeur de Pologne à Lon-Don pour exprimer la préoccupation de AI concernant son emprisonnement.

Un autre cas dans lequel un citoyen polonais a été arrêté en vertu d'une législation qui restreint délibérément la liberté d'expression était celui de Stanislaw Kruszynski, étudiant et libraire. M. Kruszynski a été condamné à dix mois d'emprisonnement à l'automne 1975 pour "diffusion de fausses informations visant à perturber l'ordre politique, social et économique de la République populaire de Pologne". Cette accusation semble avoir porté uniquement sur le contenu de la correspondance personnelle du défendeur avec des membres de sa famille.

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de lettres et de pétitions ont été envoyées à la Diète pour protester contre les amendements officiellement proposés à la Constitution polonaise, qui, craignait-on, nuiraient aux droits de l'homme. Un mémorandum signé par 59 intellectuels polonais appelant à des garanties effectives des droits de l'homme fondamentaux a été suivi de plusieurs mémorandums similaires, qui ont été reconnus par les autorités polonaises et qui ont contribué à la modification de certaines clauses.

Cependant, de nombreux signataires des différentes soumissions non officielles ont depuis été soumis à la liste noire et au retrait de leur travail de la publication. À la connaissance de AI , aucun d'entre eux n'a été arrêté.

PORTUGAL

Depuis la prise du pouvoir par le Mouvement des forces armées (AFM) en 1974, le travail de Amnesty International a été axé sur les contacts directs avec les membres du nouveau gouvernement et d'autres autorités compétentes.

Une mission comprenant le secrétaire général Martin EnnaIs s'est rendue au Portugal en juin 1975 pour discuter de la situation avec le président Francisco da Costa Gomes et d'autres fonctionnaires ainsi qu'avec l'Orde m dos Advogados (Ordre des avocats) et les familles des prisonniers. Les principaux points abordés lors des pourparlers étaient les irrégularités apparentes dans les procédures d'arrestation et de détention des prisonniers politiques et ce qui semblait être l'absence de toute procédure judiciaire régissant leur libération.

En conséquence, AI a envoyé un mémorandum en novembre 1975 au président Costa Gomes. Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans la mise en place d'un mécanisme judiciaire pour traiter les procès des prisonniers politiques, le mémorandum a exhorté le gouvernement portugais à introduire des garanties des droits de l'homme effectivement fondées sur la loi. Il a spécifiquement recommandé que cela soit fait conjointement avec l'Ordre des avocats et le pouvoir judiciaire. L'objectif devrait être de concilier les droits de

l'individu et les besoins collectifs de la société. En outre, il a demandé instamment que certains prisonniers, détenus sans inculpation, soient jugés en audience publique ou libérés. Le bureau du président, en réponse, a déclaré que les recommandations de AI étaient à l'étude et que le gouvernement estimait que les questions soulevées pourraient bientôt être résolues.

AI a estimé qu'au moment de la mission, environ 1 600 personnes étaient emprisonnées pour des raisons politiques. Ce chiffre comprenait plus de 1 000 membres de l'ancienne police politique (PI OE), 200 membres du parti «maoïste» (Movi men to Reorganizativo do Partido do Pr oleta riado — MRPP) et plus de 100 personnes soupçonnées d'être impliquées dans les tentatives de coups d'État du 28 septembre 1974 et du 1er mars 1975. En outre, il y avait un petit nombre de banquiers et d'hommes d'affaires ainsi que d'anciens ministres du gouvernement. À la suite de la tentative de c ou p de gauche du 25 novembre 1975, plus de 100 militaires et civils ont été arrêtés. À la fin du mois de mai 1976, la majorité des détenus appartenant à ces catégories très diverses avaient été libérés ou étaient en détention provisoire. Les quelques prisonniers restants sont pour la plupart d'anciens membres du personnel de PI DE.

En décembre 1975, des articles de presse inquiétants mentionnaient d'éventuelles expulsions de réfugiés étrangers résidant au Portugal. AI a donc écrit au Conseil de la Révolution et aux dirigeants des quatre principaux partis politiques pour exprimer sa préoccupation face à ces rapports. Elle a demandé que le plus grand soin soit pris pour éviter le retour des réfugiés politiques dans des pays où ils pourraient être persécutés. Jusqu'à présent AI n'a reçu aucune information selon laquelle des personnes auraient été exposées à ce risque. Mais un décret-loi a été promulgué en mars 1976 autorisant l'expulsion des étrangers dont les activités sont contraires aux intérêts de la sécurité nationale et de l'ordre public.

AI s'est également félicitée de la création d'un comité chargé d'enquêter sur les informations faisant état de traitements violents infligés aux prisonniers détenus par les autorités militaires et, enfin, de la reconnaissance des droits de l'homme dans la nouvelle constitution, publiée en avril 1976. La nouvelle constitution garantit notamment le droit de réunion, le droit de grève, l'habeas. corpus (suspendu) et l'objection de conscience. Il stipule également que la peine de mort (abrogée au Portugal en 1867) ne doit jamais être appliquée et interdit le recours à la torture.

ROUMANIE

Amnesty International travaille actuellement sur 14 cas roumains, dont les deux principales catégories restent des personnes emprisonnées pour des convictions religieuses et des membres de minorités ethniques, en particulier les communautés hongroise et allemande.

Deux des prisonniers adoptés les plus connus de AI , Zoltan Kallos et Vasile Rascol, ont tous deux été libérés en 1976, et les deux avant d'achever leur peine. Zoltan Kallos, un éminent folkloriste et musicologue d'origine hongroise, avait été condamné en décembre 1974 à 2-1 ans d'emprisonnement pour des liens homosexuels présumés. AI a adopté M.

Kal lo s prisonnier d'opinion parce qu'il était probable que la véritable raison de son emprisonnement était ses efforts persistants pour préserver et compiler des œuvres de la culture hongroise. Il est libéré le 26 juin 1976.

Vasile Rascol, un ministre pentecôtiste condamné en juillet 1974 à deux ans d'emprisonnement, a été libéré le 12 octobre 1975. Après son arrestation, il aurait été détenu pour la première fois dans une prison de droit commun de Bucarest, soumis à des travaux forcés et interrogé sur l'accusation de distribution de bibles imprimées à l'étranger, considérées comme illégales en Roumanie. Il a ensuite été transféré à la prison de Jilava après avoir été déclaré prisonnier politique. En Roumanie, il est d'usage que les peines soient revues à mi-parcours. M. Rascol, qui a conservé ses convictions religieuses, s'est vu refuser la libération conditionnelle à mi-chemin, mais elle a été accordée après un deuxième examen de l'affaire. Une indication de l'importance attachée à l'opinion publique mondiale dans cette affaire est que le service consulaire roumain a émis des formulaires spécialement imprimés avec notification de la libération de Vasile Rascol.

Les cas typiques impliquant des personnes appréhendées tentant de fuir de l'autre côté de la frontière sont ceux d'une famille entière, des membres de la minorité ethnique allemande en Roumanie. Cette famille, Elisabeth et Konrad Formanek et leur fils, ainsi que la fille et le gendre, Edeltraut et Richard Didicher, ont été condamnés à des peines allant de 14 mois à 12 mois d'emprisonnement après avoir été arrêtés à la frontière roumano-yougoslave. Une autre famille, Willi et Hildegard Krisch, ont également été condamnés à 14 mois d'emprisonnement après avoir tenté de traverser la frontière dans une caravane avec leurs deux petits fils. Tous ont été adoptés par AI comme prisonniers d'opinion.

On sait maintenant que Richard Szattinger, dont la condamnation à mort AI a fait l'objet d'un appel en 1974, a vu sa peine pour espionnage industriel réduite à 18 ans d'emprisonnement et se trouve dans la prison militaire de Bucarest. Le département de recherche de AI tente d'obtenir plus d'informations sur cet essai.

Le droit pénal roumain comprend des articles prescrivant l'emprisonnement pour diffusion de littérature politiquement « subversive ». Il est troublant qu'un certain nombre de critiques littéraires aient fait l'objet d'attaques officielles dans le cadre d'une campagne gouvernementale pour le conformisme idéologique qui est devenue particulièrement vigoureuse après l'été 1975. C'est peut-être dans le cadre de cette campagne que Camil Demetrescu a été arrêté à l'automne 1975. M. Demetrescu, qui avait été emprisonné pendant 16 ans à partir de 1946, a été accusé de propagation de matériel subversif. C'était en rapport avec certaines notes critiques qu'il avait écrites dans une copie d'un livre décrivant le rôle du Parti communiste roumain dans le coup d'État de 1944 contre le gouvernement alors fasciste de Roumanie. Il a été condamné à 6 ans d'emprisonnement, mais a été libéré au début de 1976.

ESPAGNE

De nombreux espoirs d'amélioration de la situation des droits de l'homme ont accompagné l'accession au pouvoir du Premier ministre Carlos Arias Navarro en janvier 1974. En outre, il a été estimé qu'une certaine libéralisation pourrait suivre la mort de

Generalisimo Francisco Franco le 20 novembre 1975. Certaines mesures ont été prises pour modifier les lois et un pardon partiel a été déclaré par le roi Juan Carlos I pour marquer son accession au trône. Mais il reste un nombre important de prisonniers politiques et de nouvelles arrestations ont eu lieu régulièrement.

Les droits légaux des Espagnols sont théoriquement garantis par le Fuero de los Espa ñoles (Charte du peuple espagnol — 1945), mais il existe des dispositions juridiques spéciales qui permettent de les annuler. Le 25 avril 1975, un état d'exception a été déclaré dans les deux provinces basques de Vizcaya et de Guip uzcoa, qui a duré jusqu'au 26 juillet 1975. C'est un pas en deçà de la loi martiale. Il restreint six des droits fondamentaux garantis par les Fuero s les droits à la liberté d'expression, à la vie privée du courrier, de réunion et d'association, à l'habeas corpus, à la liberté de mouvement et de résidence et à l'absence de perquisition arbitraire.

Pendant l'état d'exception à Vizcaya et Guipüzcoa, Amnesty International a reçu de nombreux rapports de nombreuses sources alléguant des détentions massives, accompagnées de mauvais traitements. Les rapports font également état de transferts illégaux de détenus des autres provinces basques de Navarre et d'Alava vers la zone couverte par l'état d'exception, d'abus des procédures judiciaires normales et de torture généralisée et systématique des détenus. AI a envoyé une mission en Espagne pour enquêter sur ces rapports. La mission, qui a duré du 19 au 29 juillet 1975, était composée d'un avocat américain, Thomas Jones, et du Dr Burkhard Wisser, professeur de philosophie à Karlsruhe en République fédérale d'Allemagne.

M. Jones a interrogé 15 victimes de torture qui avaient été libérées de prison. Ils ont donné des récits convaincants et cohérents de coups sévères et systématiques avec une variété d'armes, de falanga (battre sur la plante des pieds), de brûler avec des cigarettes et de se noyer presque en étant sub-fusionné dans l'eau tout en étant suspendu à l'envers. En plus d'interviewer les prisonniers libérés, M. Jones s'est entretenu avec de nombreux témoins de torture qui ont confirmé le témoignage de première main des victimes. Il a également recueilli des preuves d'abus juridiques dans la région basque et a confirmé l'existence de la pratique des transferts illégaux de détenus. Ces transferts permettent aux autorités de détenir indéfiniment des personnes sans accès à un avocat et de leur refuser la possibilité de faire appel devant les tribunaux.

Au cours de son séjour à Madrid, où M. Jones a été rejoint par le Dr Wisser, des entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires du ministère de la Justice, le nonce pontifical, le doyen de la Junta de Gohierno de l'Association espagnole des avocats et d'autres parties intéressées. Les délégués se sont toutefois vu refuser l'autorisation de visiter la prison de Basauri à l'extérieur de Bilbao pour s'entretenir avec des prisonniers soupçonnés d'avoir été torturés.

Les preuves recueillies ont été publiées dans S eptember 1975 dans le Rapport d'une Amnesty International Mission en Espagne. Outre les recommandations spécifiques adressées au gouvernement, le rapport comprenait deux annexes attirant l'attention sur la pratique de la torture ailleurs en Espagne et sur le grave problème de la peine de mort. AI a décrit le rapport comme « concluant et épouvantable ».

En août 1975, le secrétaire général Martin Ennals a interrogé l'ambassade d'Espagne à Londres sur le décret-loi imminent concernant la répression du terrorisme. Cette loi drastique, approuvée par le cabinet le 22 août, a effectivement placé l'ensemble de l'Espagne en état d'exception. En outre, cela signifie que les peines applicables en vertu de la législation précédente ont été augmentées. Dans le cas d'infractions contre l'État, des membres des forces armées, des forces de sécurité ou d'autres agents publics, la peine maximale pour l'infraction en question doit être appliquée. En cas de décès d'une personne appartenant à ces catégories, ou de décès ou de mutilation d'une personne enlevée, le décret-loi prévoit que la peine de mort est obligatoire. La terminologie utilisée dans le décret-loi permet de classer comme terroristes les communistes, les anarchistes et les séparatistes. En raison de la procédure prévue pour le procès, les avocats de la défense sont sévèrement restreints. Dans la procédure « la plus sommaire » devant un tribunal militaire, l'avocat de la défense peut disposer d'aussi peu que quatre heures pour préparer la défense de son client.

Ce décret a ensuite été modifié en février 1976. Quatorze des 21 clauses ont été supprimées, y compris le recours à la procédure «la plus sommaire». Toutefois, le droit de perquisitionner sans mandat et de détenir des suspects pour une durée maximale de cinq jours - qui, sur l'autorité du juge compétent, peut être portée à 10 jours - demeure.

En 1975-1976, le droit pénal contre « l'association illicite » est resté le principal fondement juridique de l'emprisonnement politique en Espagne. En juillet 1975, AI a envoyé le Dr Kurt Madlener, professeur de droit à l'Institut Max Planck en République fédérale d'Allemagne pour observer le procès à El Ferrol de 23 travailleurs de chantiers navals adoptés par AI groupes. Les travailleurs avaient été arrêtés en mars 1972 et inculpés d'association illégale, de propagande illicite, de désordre public et de sédition. Dix des accusés ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de un à sept ans.

En septembre 1975, un avocat français, Aimé Léaud, a été envoyé pour observer au procès de Madrid devant un tribunal d'ordre public de quatre prisonniers AI -adoptés. Les quatre ont été accusés d'"association illicite dans un rôle de premier plan" (asociación illicita en grado dirigente) dans le Frente Revolucionaria Antifascista y Patriota (FRAP), un groupe dissident du Parti communiste en Espagne. Trois des accusés ont été condamnés à 15 ans et le quatrième à 18 ans. L'autorisation d'appel a été refusée. Par la suite, Maitre Léaud a été détenu pendant 18 heures par la police, puis expulsé du pays au motif qu'il avait pris des notes pendant le procès.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, cinq personnes reconnues coupables, lors de quatre procès distincts, du meurtre de policiers ont été condamnées à mort.

AI a envoyé le Dr Madlener en tant qu'observateur au procès de José Ignacio Garmendia et Angel Otaegui Etcheverria à Burgos. Ils ont été accusés du meurtre du chef local des services de renseignement près de Saint-Sébastien en avril 1974 et d'être membres d'Euzkadi Ta Azkatasuna (ETA - Basque Homeland and Liberty). Le Dr Madlener, en compagnie d'autres observateurs internationaux, s'est vu refuser l'entrée au procès qui n'a duré que cinq heures. Les deux accusés ont été condamnés à mort.

Se ñou Garmendia a été reconnu coupable d'avoir commis le meurtre sur la base de ses aveux. Cela avait été obtenu alors qu'il était encore à l'hôpital à la suite d'une balle dans la tête au moment de son arrestation. Il a été physiquement incapable de signer ses aveux, de sorte que son empreinte digitale a été placée dessus. Il a ensuite nié les aveux. AI a fait appel au chef de l'État espagnol, Generalisimo Francisco Franco, pour la commutation des peines. La peine de Se ñ ou Garmendia a ensuite été commuée en une peine d'emprisonnement de 30 ans en appel. Mais Señ ou Otaegui était l'un des cinq hommes abattus par peloton d'exécution le 27 septembre 1975, malgré les appels du monde entier au gouvernement.

Le 25 novembre 1975, le roi Juan Carlos Ier proclama une grâce limitée pour certaines catégories de délinquants. Cette disposition s'appliquait plus particulièrement aux détenus purgeant une peine de moins de trois ans. Cependant, la grâce excluait les prisonniers reconnus coupables de crimes de terrorisme et d'actes prétendument associés au terrorisme. Il s'agit notamment de la propagande et de l'appartenance à des organisations ou groupes terroristes nommés dans le décret sur la répression du terrorisme. Le nombre total de personnes exclues de la grâce reste un sujet de controverse, mais des chiffres de 500 à 1 000 sont généralement avancés. AI des groupes de prisonniers espagnols ont écrit aux autorités espagnoles pour demander une prolongation de la grâce et si leurs prisonniers adoptés en avaient bénéficié. D'après de nombreuses réponses officielles et non officielles, il est apparu clairement que de nombreux prisonniers d'opinion avaient été libérés avant l'expiration de leur peine.

L'un des premiers grands procès politiques depuis l'accession du roi Juan Carlos Ier a eu lieu du 8 au 10 mars 1976 à Hoyo de Manzanares, une caserne militaire en dehors de Madrid. Neuf officiers des forces armées accusés de complot avec l'intention de se rebeller par leur appartenance à l'Union Militar Dernocrática (UMD - Union militaire démocratique) ont été jugés par un tribunal militaire. L'UMD est un corps de personnel exclusivement militaire dont les objectifs sont la réforme des institutions étatiques et militaires. Helene Toledano, une avocate française, a été envoyée pour observer le procès au nom d'AL. Bien qu'il s'agisse prétendument d'un procès public, elle s'est vu refuser l'entrée. Les accusés ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison allant de 24 à 8 ans.

AI a maintenu son programme d'adoption et d'enquête pour les nouvelles arrestations et réarrestations qui ont eu lieu depuis la mort de Generalisimo Franco. Récemment, cependant, de nombreuses autres détentions de courte durée ont été signalées. La période de la majorité d'entre eux peut durer de la nuit à jusqu'à 10 jours. Il y a également eu une augmentation alarmante des allégations de torture, en particulier dans les provinces basques. Certains de ces cas sont bien attestés et, bien que des enquêtes officielles aient été promises, aucun résultat n'a encore été annoncé.

En 1975-1976, AI groupes ont travaillé sur un total de 489 cas, dont 238 ont été libérés, 126 sous la grâce de Novembre 1975.

SUÈDE

Amnesty International a adopté deux objecteurs de conscience suédois entre 1975 et 1976. La loi suédoise prévoit un service civil alternatif pour les objecteurs de conscience. Le bénéfice de cette concession est réduit par le fait que le service civil est plus long que la période du service militaire obligatoire et parce que le service de remplacement est généralement de nature à contribuer à la «défense totale» du pays.

Parmi les deux cas adoptés par AI , Johan Mats Amvall a vu sa demande de service alternatif rejetée à trois reprises. À chaque fois, il a été condamné à une peine de prison de plus en plus lourde de respectivement un, deux et trois mois. (La dernière peine a été réduite à deux mois.) Jonas K. Linderhorn a refusé de demander un service de remplacement. Il a récemment été condamné à deux mois de prison après avoir purgé deux peines précédentes d'un et de deux mois respectivement.

SUISSE

Amnesty International a adopté trois nouveaux cas d'objecteurs de conscience en Suisse au cours de l'année. Deux d'entre eux, Serge Lenoir et René Buch-mann, ont été condamnés en février 1975 respectivement à 16 et 14 mois d'emprisonnement. Ces peines étaient plus lourdes que les peines qui étaient auparavant la norme. Cependant, ils ont été réduits en appel à 8 et 7 mois respectivement. Jean-Claude Huguenin Elie, le troisième cas, a été condamné à 7 mois de prison en mai 1975.

Il n'existe pas de fonction publique alternative en Suisse pour les objecteurs de conscience. Seules les personnes dont les croyances religieuses les empêchent de porter les armes au service militaire peuvent être autorisées à faire du travail non combattant au sein des forces armées. Toutefois, toutes les personnes sont tenues de se conformer au projet de procédure. Le fait de ne pas le faire est punissable en vertu du code pénal militaire. En 1975, environ 500 personnes ont purgé des peines d'emprisonnement pour avoir refusé tout service militaire.

Il y a un fort mouvement en Suisse pour amender la loi. Il est proposé de modifier l'article 18 de la Constitution et d'établir un service civil pour ceux qui ne sont pas en mesure de concilier le devoir militaire obligatoire avec les exigences de leurs croyances ou de leur conscience. Cette proposition a été soumise à la procédure de consultation habituelle pour les nouvelles lois et les amendements constitutionnels. Un projet final devra être approuvé par le Parlement avant le vote du peuple suisse.

TURQUIE

De nombreuses arrestations et emprisonnements ont eu lieu au cours de l'année écoulée de personnes inculpées en vertu des articles 141 et 142 du code pénal turc. Celles-ci interdisent la formation d'organisations "visant à établir la domination d'une classe sociale sur d'autres classes sociales" et à faire de la "propagande communiste".

Comme le nombre d'arrestations a augmenté, les allégations de torture ont augmenté. À plusieurs reprises, Amnesty International a écrit aux autorités turques pour exprimer sa préoccupation face aux informations faisant état de tortures dans les prisons turques. Une lettre du II juillet 1975 adressée au ministre de la Justice Ismail Muftuoglu demandait instamment qu'une enquête officielle soit menée sur la soumission présumée d'un prisonnier à des chocs électriques. Le 5 mars 1976, deux autres cas de torture présumée ont été signalés au Premier Ministre Suleyman Demirel et une nouvelle fois, « une enquête officielle sur les circonstances entourant ces allégations » a été demandée.

En avril 1976, une quantité considérable d'informations détaillées sur les allégations de torture a été reçue par AI . Le 26 avril 1976, le secrétaire général Martin Ennals soulevait à nouveau la question de la torture dans une lettre adressée à M. Demirel: « . . « La quantité d'informations détaillées que nous avons reçues suggère qu'au moins deux postes de police - Ankara Emniyet Sarayi et le premier bureau de la police d'Istanbul à Gayrettepe - la torture des prisonniers politiques est devenue une pratique courante. » Des exemples d'allégations relatives à 1976 ont été fournis, tout comme les noms des tortionnaires présumés. En conclusion, le Secrétaire général a déclaré:

> Le nombre d'allégations et les détails circonstanciels qu'elles contiennent sont en eux-mêmes les plus convaincants et, je crois comprendre, ont donné lieu à des demandes d'enquête en Turquie. Je vous exhorte vivement à ouvrir une enquête dès que possible.

Le 13 janvier 1976, des lettres ont été envoyées au ministre de la Défense, Ferit Melen and the First. Commandant de l'armée à Istanbul, le général Adnan Ersöz, au sujet de la négligence médicale présumée de Yusuf Kupeli, prisonnier politique, qui avait déjà souffert de tuberculose et de rhumatismes cardiaques et qui aurait été en très mauvaise santé.

AI groupes travaillent pour la libération de 23 prisonniers turcs et d'autres cas sont en cours d'enquête par le Département de la recherche. Le nombre exact de prisonniers politiques en Turquie à l'heure actuelle n'est pas connu.

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

En novembre 1975, Amnesty International a publié un rapport important. Prisonniers de conscience en URSS: Leur traitement et leurs conditions. Le rapport décrivait le traitement des prisonniers d'opinion soviétiques principalement dans son contexte juridique et montrait à la fois les lacunes de la législation soviétique en matière d'emprisonnement et de détention psychiatrique et la manière dont cette législation est appliquée en violation des normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme.

La plupart des prisonniers d'opinion soviétiques sont détenus dans les colonies et les prisons du système de travail correctif. Selon la loi soviétique, le système de travail correctif vise à «corriger et rééduquer» les prisonniers plutôt qu'à «infliger des souffrances physiques ou dégrader la dignité humaine». Cependant, les conditions décrites dans le rapport AI sont telles que « la négligence médicale s'accompagne d'une faim chronique et d'un surmenage pour donner aux institutions pénales soviétiques un caractère plus punitif

que ne le justifient toutes les normes, et encore moins les normes élevées proclamées par les autorités soviétiques ».

Le rapport attribue les mauvais traitements infligés aux prisonniers soviétiques en partie aux lacunes de la législation actuelle qui, par exemple, légitime l'utilisation de la faim comme moyen de punir et de discipliner les prisonniers. En outre, les prisonniers sont soumis à la tradition punitive des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur (MVD) qui administrent les lieux de détention. Les détenus qui refusent de se rétracter des opinions dissidentes et de les exprimer à d'autres sont particulièrement susceptibles d'être punis par l'emprisonnement dans des cellules de punition (avec des rations réduites), la privation de correspondance et de droits de visite et diverses formes de harcèlement.

Une grande partie du rapport AI traitait du confinement de certains dissidents politiques et religieux dans des institutions psychiatriques. Les critiques de AI étaient principalement dirigées contre les normes juridiques soviétiques concernant la détention de personnes accusées d'infractions pénales et soupçonnées de maladie mentale. Le rapport indique que le droit soviétique est totalement inadéquat à cet égard et ouvre la voie à une incarcération injustifiée, soit pour des raisons politiques, soit à cause des erreurs et des préjugés des psychiatres et des tribunaux. Le rapport indique que, dans un certain nombre de cas, les psychiatres et les tribunaux ont jugé que les citoyens soviétiques étaient atteints de maladie mentale en raison directe de leurs convictions politiques ou religieuses dissidentes.

Souvent, lorsque les amis et les parents de ces personnes se sont opposés au verdict de folie, on leur a dit que «sembler normal» n'est pas un critère décisif de la santé mentale. La plupart des dissidents politiques ou religieux dont AI sait qu'ils ont été confinés de force dans des hôpitaux psychiatriques n'ont jamais eu d'activité violente. Pourtant, au moins jusqu'à récemment, les tribunaux soviétiques ont généralement choisi le traitement le plus sévère pour ces personnes: l'enfermement dans un hôpital psychiatrique spécial.

Le rapport était profondément critique à l'égard de ces dernières institutions, qu'il décrit comme ressemblant davantage à des prisons qu'à des hôpitaux. Les détenus n'ont accès à aucun mécanisme d'appel ou de plainte. Les prisonniers criminels condamnés sont employés comme gardiens dans un certain nombre d'hôpitaux psychiatriques spéciaux, et il y a eu des rapports réguliers que ceux-ci ont maltraité et battu les détenus. Les détenus n'ont aucune influence sur leur traitement médical et leurs familles n'ont pas le pouvoir de contrecarrer les décisions des médecins, qui peuvent même rester anonymes.

> Dans les hôpitaux psychiatriques spéciaux, où les patients sont maintenus dans un isolement presque total de la société et où des critères non médicaux influencent la nomination des psychiatres, l'anonymat des psychiatres et le caractère incontestable de leurs décisions invitent à des pratiques médicales qui sont positivement dangereuses pour les patients.

Le rapport décrit le traitement de certains détenus politiques avec des médicaments puissants, qui sont souvent administrés sans justification médicale solide et sans tenir compte de la sécurité médicale des détenus.

Depuis la publication du rapport, des informations parvenues à AI ont confirmé ses conclusions. Dans un développement important, un certain nombre de documents de samizdat ont émergé décrivant, plus en détail que ce qui était auparavant disponible, les

conditions de la vie quotidienne, le travail obligatoire et les sanctions disciplinaires dans la prison de Vladimir, une prison de sécurité maximale dans laquelle environ 40 prisonniers politiques sont détenus. (Les Samizdat sont des documents publiés officieusement qui circulent sur le principe de la chaîne de lettres.)

Des informations importantes ont également été fournies par Leonid Plyushch, qui a émigré de l'URSS immédiatement après avoir été libéré de l'hôpital psychiatrique spécial de Dnepropetrovsk (Ukraine). M. Plyushch, cybernétique ukrainien et marxiste par conviction, a été arrêté au début de 1972 et inculpé d'« agitation et de propagande antisoviétiques » sur la base de sa paternité d'un certain nombre d'écrits samizdat sur des questions politiques et des droits de l'homme en URSS. Il a été officiellement diagnostiqué comme souffrant de «schizophrénie rampante» et confiné de juillet 1973 à janvier 1976 dans l'institution de Dnepropetrovsk. Une vaste campagne internationale menée par un comité de mathématiciens et soutenue par AI a contribué à sa libération ultime.

Parmi les révélations les plus importantes faites par M. Plyouchch depuis sa libération figure son estimation selon laquelle environ 60 de ses codétenus de l'hôpital psychiatrique spécial de Dnepropetrovsk avaient été arrêtés et déclarés malades mentaux en raison de leurs actions politiques ou religieuses, bien qu'il ait ajouté que certains de ces mêmes détenus pouvaient réellement souffrir de troubles mentaux. M. Plyushch a également donné l'avis qu'il pourrait y avoir jusqu'à 1 000 détenus politiques d'hôpitaux psychiatriques en URSS. Ces deux chiffres sont plus élevés que les estimations précédentes de AI concernant l'incidence de cette forme d'emprisonnement politique.

Il reste difficile d'obtenir des informations fiables sur les prisonniers d'opinion détenus de cette manière, en partie à cause du secret injustifié qui entoure les hôpitaux psychiatriques (en particulier de la variété "spéciale") et en partie parce que les citoyens soviétiques qui tentent de faire connaître les détails de ces cas sont eux-mêmes susceptibles d'être emprisonnés pour diffusion de "diffamation", comme cela est arrivé aux prisonniers actuels AI -adoptés Vladimir B ukovsky. Semyon Gluzman, Sergei Kovalyov et Andrei Tverdokhlebov.

Un nouveau cas de détention psychiatrique pour des raisons clairement politiques qui a été porté à l'attention de AI en 1975-76 était celui de Vyacheslav Igrunov (né en 1947), un électricien d'Odessa. M. Lgrunov a été arrêté en mars 1975 et inculpé de « calomnie antisoviétique » pour avoir possédé et diffusé plusieurs documents samizdat. Au cours de l'enquête qui a suivi, M. Igrunov a refusé de répondre aux questions. Il a été examiné par une commission psychiatrique médico-légale officiellement nommée qui l'a diagnostiqué comme «schizophrène». Ce diagnostic a été approuvé par un tribunal d'Odessa au début de 1976. Dans un écart peut-être significatif par rapport à la pratique antérieure dans de tels cas, le tribunal a ordonné que M. Igrunov soit confiné dans un hôpital psychiatrique ordinaire plutôt que dans l'un des hôpitaux psychiatriques spéciaux les plus graves et les plus secrets comme celui de Dnepropetrovsk.

Publié avec le rapport Prisoners of Conscience in the USSR: Leur traitement et leurs conditions étaient les recommandations de AI aux autorités soviétiques pour améliorer les abus décrits dans le rapport. En ce qui concerne les abus de la psychiatrie documentés dans le rapport, AI a recommandé une réforme minutieuse du droit pénal et de la procédure

pénale soviétique. L'objectif serait de mettre en place des garanties pour les droits des personnes atteintes de troubles mentaux réels ou supposés. AI a également recommandé l'établissement en droit de règlements détaillés et accessibles au public pour le fonctionnement des établissements psychiatriques et le travail de leur personnel.

AI a également exhorté les autorités soviétiques à entreprendre un programme de réforme pénale, en commençant par un débat public sur le fonctionnement actuel du système de travail correctif. Tant que le fonctionnement quotidien du système pénal soviétique est traité comme un secret d'État, AI a déclaré, il "continuera à susciter la suspicion et la méfiance, certainement à l'étranger et dans une certaine mesure au sein de l'Union soviétique elle-même".

Les autorités soviétiques n'ont pas répondu positivement aux demandes de AI de discuter avec cette organisation des problèmes décrits dans le rapport et des recommandations de AI pour leur solution. Cependant, compte tenu de l'importance du débat public pour l'amélioration des problèmes d'emprisonnement en URSS, il est significatif qu'en réponse à un intérêt international considérable pour ces problèmes à la fin de 1975, les porte-parole officiels soviétiques aient fait un certain nombre de déclarations publiques sur les questions mentionnées ci-dessus. Alors que dans chaque cas, les responsables soviétiques ont nié toutes les allégations d'abus, ils ont montré une tendance marquée à discuter des problèmes plus en détail que ce qui est traditionnel. Le premier vice-ministre de la Justice Alexander Sukharev a suggéré en janvier 1976 que le système de travail correctif soviétique est ouvert à l'étude et aux commentaires d'experts étrangers.

En réponse à la critique publiée du rapport AI par le Dr Samual Zivs, vice-président de l'Association des avocats soviétiques, Thomas Hammarberg, vice-président du Comité exécutif international de AI , a exhorté publiquement en février 1976 que les autorités soviétiques autorisent et encouragent les pénologues, juristes et psychiatres soviétiques à s'engager dans une consultation franche de résolution de problèmes avec leurs homologues dans d'autres pays européens.

Il reste un risque pour les citoyens soviétiques d'exercer la liberté de conscience d'une manière désapprouvée par les autorités gouvernementales soviétiques. Les citoyens soviétiques qui communiquent à d'autres des idées ou des informations critiquant la pratique officielle, ou qui refusent de se soumettre à des restrictions officielles sur l'expression de leurs convictions religieuses, ou qui tentent de quitter le pays sans obtenir au préalable une autorisation officielle, sont soumis à des mesures de punition et de dissuasion. Dans de nombreux cas, la réaction officielle à l'exercice non autorisé de la liberté de conscience se limite à des avertissements, à des interrogatoires et à des perquisitions par la police, à des licenciements ou à diverses autres formes de harcèlement. Mais l'emprisonnement est une option permise aux autorités par des lois restreignant la liberté de conscience. En 1975-1976, les autorités ont continué d'exercer ce pouvoir d'emprisonnement.

Contrairement à de nombreux pays où le taux d'emprisonnement politique est élevé, l'arrestation, l'enquête, le procès et l'emprisonnement des prisonniers d'opinion en URSS sont effectués en se référant constamment à des actes juridiques et à des normes relativement stables. À quelques exceptions près connues (c'est-à-dire des personnes

confinées dans des hôpitaux psychiatriques en vertu d'instructions civiles), tous les prisonniers d'opinion soviétiques sont emprisonnés en vertu du droit pénal et sont officiellement traités comme des criminels condamnés. Tous font l'objet de procès (ou, dans certains cas, d'audiences judiciaires qui décident de leur aptitude mentale), tous sont emprisonnés en vertu d'une peine et tous sont libérés exactement à l'expiration de leur peine, à moins que, comme cela est arrivé au Tatar de Crimée Mustafa Dzhemilyov, le prisonnier soit confronté à de nouvelles accusations avant sa libération.

Bien que AI connaisse certains cas où des prisonniers d'opinion purgent des peines prononcées pour des infractions pénales présumées non formellement liées à des activités politiques ou religieuses (par exemple, «acceptation de pots-de-vin» dans le cas du Dr Mikhail Shtern, ou «hooliganisme» dans le cas d'Alexander Feldman), les accusations les plus souvent préférées concernent spécifiquement l'exercice de la liberté de conscience: par exemple « agitation et propagande antisoviétiques », « calomnie antisoviétique », « fuite à l'étranger ou refus de retour de l'étranger vers l'URSS », ou des articles limitant la liberté religieuse. AI n'a jamais entendu parler d'un accusé acquitté par un tribunal soviétique pour l'une de ces accusations politiques.

Face aux critiques internationales au cours de l'année écoulée, les porte-parole officiels soviétiques ont à plusieurs reprises nié que de telles lois prévoient l'emprisonnement pour l'expression d'opinions. Les cas du Dr Sergei Kovalyov et d'Andrei Tverdokhlebov, respectivement membre et secrétaire du groupe moscovite AI , illustrent le contraire. Le Dr Kovalyov, arrêté en décembre 1974, est jugé en décembre 1975 à Vilnius (Lituanie) pour « agitation et propagande antisoviétiques ». L'accusation était que le Dr Kovalyov avait diffusé des informations qu'il savait fausses et calomnieuses, l'un des exemples inculpés étant des déclarations dans A Chronicle of Current Events selon lesquelles Leonid Plyushch (voir ci-dessus) a été détenu dans un hôpital psychiatrique sans justification médicale. Le Dr Kovalyov a été reconnu coupable et condamné à 7 ans d'emprisonnement dans une colonie de travail à régime strict, suivie de 3 ans d'exil interne.

Son AI collègue Andrei Tverdokhlebov a été traduit en justice en avril 1976 pour "diffusion de fabrications connues pour être fausses qui diffament l'État soviétique et le système social". M. Tverdokhlebov a également été reconnu coupable de diffusion d'informations pour la défense de personnes emprisonnées pour des actions politiques. L'acte d'accusation contre lui spécifiait comme des « calomnies mensongères » des déclarations de lui selon lesquelles les anciens prisonniers d'opinion Victor Fainberg, Pyotr Grigorenko et Leonid Plyushch n'avaient pas besoin d'un traitement psychiatrique obligatoire. L'acte d'accusation citait également un ensemble de documents qu'il avait édités et qui alléguaient des mauvais traitements à l'encontre de détenus des établissements de redressement soviétiques. M. Tverdokhlebo c. a été condamné à 5 ans d’exil (réduit en fait à 2 ans d’exil en raison de la durée de sa détention).

Les groupes d'adoption et les sections nationales ont mené une campagne vigoureuse au nom de M. Tverdokhlebov et de M. Kovalyov. L'organisation n'a pas réussi à obtenir la permission d'envoyer un observateur à leurs procès.

Les médias soviétiques ont annoncé l'adoption d'un certain nombre de condamnations à mort en 1975-76, et il est clair que dans au moins certains cas, la peine de mort a été

prononcée. Le droit pénal soviétique permet l'application de la peine capitale pour 18 infractions différentes en temps de paix, y compris un certain nombre de crimes non violents Au cours des dernières années, les médias soviétiques ont annoncé environ 30 condamnations à mort chaque année, bien qu'il soit impossible d'estimer combien d'entre elles ont été exécutées. Bien que AI sache qu'aucune condamnation à mort récente n'a été prononcée dans des affaires politiques, il a continué au cours de l'année écoulée à protester contre les peines de mort prononcées par les tribunaux soviétiques.

Dans un nouveau développement, un certain nombre de documents sa mizdat ont émergé en 1975 qui ont fourni un dossier très crédible de passages à tabac et de tortures systématiques de prisonniers non politiques dans une prison géorgienne. Le document central était une transcription non officielle du procès d'avril 1975 de deux détenus de la prison d'investigation numéro 1 de Tbilissi accusés d'avoir battu à mort un autre détenu. L'un des accusés, Yury Tsirekidze, a témoigné qu'il avait battu la victime sur instructions des autorités pénitentiaires et qu'il avait entrepris ce genre de tâche à plusieurs reprises depuis 1958 pour aider à obtenir des « aveux », principalement de prisonniers accusés de corruption ou d'espionnage.

La transcription du procès et d'autres documents indiquent que les responsables de l'enquête de la prison, encouragés par certains responsables locaux, avaient employé des prisonniers condamnés de cette manière. Parmi les méthodes qui auraient été utilisées figuraient les passages à tabac, le fait de brûler des victimes avec des cigarettes et de les soumettre à des viols homosexuels. Les documents indiquaient en outre qu'au fil des ans, plusieurs prisonniers étaient morts des suites de ces traitements.

Lorsque cette situation a été mise au jour dans le cadre de l'affaire Tsiredikze, plusieurs fonctionnaires ont été transférés de leurs fonctions, et le juge du procès Tsirekidze a déclaré que certains fonctionnaires impliqués devraient être traduits en responsabilité pénale. En novembre 1975, AI a écrit au procureur général de l'URSS Roman Rudenko pour demander une enquête complète sur ces allégations et que les responsables soient traduits en justice. Le numéro 38 de A Chronicle of Current Events (daté du 31 décembre 1975) indique que des accusations criminelles ont été portées contre deux membres du personnel de la prison.

Au moment d'écrire ces lignes, AI compte environ 300 prisonniers d'opinion soviétiques en cours d'adoption ou d'enquête.

ROYAUME-UNI

L'année dernière, plus de 20 citoyens britanniques ont été traduits en justice en vertu de la loi sur l'incitation à la désaffection. Cette loi rend punissable par l'emprisonnement toute tentative « malveillante et opportune » de « soustraire tout membre des forces de Sa Majesté à son devoir ou à son allégeance à Sa Majesté ». Elle érige également en infraction le fait de posséder « tout document d'une nature telle que sa diffusion parmi les membres des forces de Sa Majesté constituerait une telle infraction ».

Pendant la majeure partie du temps depuis sa promulgation en 1934, cette loi n'a que rarement été appliquée. Cependant, ces dernières années, certains citoyens britanniques, notamment les pacifistes qui s'opposent au rôle militaire britannique en Irlande du Nord, ont communiqué leurs points de vue aux soldats britanniques et ont ensuite été inculpés en vertu de la loi. Amnesty International a adopté toute personne emprisonnée pour « incitation à la désaffection ».

Parmi ceux qui ont été jugés en 1975 sur cette accusation se trouvaient 14 membres de la campagne britannique de retrait de l'Irlande du Nord (BWNIC). Tous ont également été accusés de complot en vue de violer l'acte, et cette accusation a augmenté la peine maximale possible à la réclusion à perpétuité. En juin 1975, dans une lettre au procureur général Samuel Silkin et dans un communiqué de presse, AI a réitéré l'opinion de l'organisation selon laquelle la loi sur l'incitation à la désaffection "constitue une limitation inacceptable de la liberté d'expression" et a exhorté à la fin des procédures judiciaires contre les 14. AI a également déclaré qu'il adopterait comme prisonniers d'opinion n'importe lequel des 14 qui ont été emprisonnés.

Les "BWNIC 14" ont été traduits en justice en septembre 1975. Un avocat américain, Adrian DeWind, a observé le procès au nom de AI . Le 10 février 1976, tous les accusés ont été acquittés pour incitation et complot. Les poursuites ont également été infructueuses dans tous les autres cas en vertu de cette loi au cours de l'année écoulée. Depuis mai 1976, il apparaît que les autorités chargées des poursuites ont suspendu l'ouverture d'affaires en vertu de cette législation. Cependant, la loi sur l'incitation à la désaffection reste applicable, tout comme les lois controversées sur le complot.

Le 11 décembre 1975, la Chambre des communes a débattu et voté une motion visant à rétablir l'application de la peine de mort (abolie au Royaume-Uni en 1965) dans les cas de meurtre terroriste. Dix jours avant le vote, AI a écrit à tous les députés pour les exhorter à voter contre la restauration. La lettre AI exprimait l'opposition sans réserve de l'organisation à tout recours à la peine de mort et rappelait aux parlementaires la tendance observée dans toute l'Allemagne de l'Ouest ces dernières années à ne pas exécuter de personnes condamnées pour des actes de violence à motivation politique. Plusieurs sections nationales AI ont également écrit aux dirigeants des partis politiques britanniques pour leur demander instamment de ne pas rétablir la peine capitale. La motion visant à rétablir la peine de mort a été rejetée par 369 voix contre 217.

En décembre 1975, les dernières personnes détenues en Irlande du Nord en vertu de la loi sur les dispositions d'urgence ont été libérées du camp de prisonniers de Long Kesh. Depuis 1971, date du début de la détention en vertu de cette loi, 1 981 personnes soupçonnées d'actes terroristes ont été détenues sans jugement.

En 1974 et 1975, AI a enquêté sur le fonctionnement de la loi sur les dispositions d'urgence et a critiqué à la fois l'absence de garanties procédurales pour les droits des suspects et le traitement des détenus. (Voir AI Annual Report 1974175.) Le professeur Alfred Heijder, membre néerlandais du Comité exécutif international de AI qui avait enquêté sur la loi sur les dispositions d'urgence et recommandé des réformes au gouvernement britannique, a écrit au Bureau d'Irlande du Nord en décembre 1975 pour féliciter le "sage changement de cap" dans la fin de la détention sans procès.

Le 23 janvier 1976, AI a écrit au ministre de l'Intérieur Roy Jenkins pour lui faire part de sa préoccupation face à la grave maladie de Frank Stagg, un détenu de la prison de Wakefield purgeant une peine sur déclaration de culpabilité pour complot en vue de commettre un incendie criminel et des dommages criminels. Stagg, un fonctionnaire de l'aile provisoire de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), était sur le point de mourir lors d'une grève de la faim qu'il avait maintenue depuis la mi-décembre 1975 pour soutenir plusieurs demandes de modification de ses conditions de détention. Parmi ses demandes figurait la garantie qu'il ne serait pas remis à l'isolement dans lequel il avait été détenu pendant la majeure partie de 1975 pour avoir refusé de faire du travail en prison.

La politique actuelle du gouvernement britannique n'est pas de « forcer à nourrir » les prisonniers en grève de la faim. AI n'a jamais adopté M. Stagg en tant que prisonnier d'opinion compte tenu de la nature violente des accusations sur lesquelles il a été condamné. Mais dans sa lettre au ministre de l'Intérieur AI , il a soutenu la demande de M. Stagg de ne pas le renvoyer à l'isolement et a exhorté à l'accorder. Le 11 février 1976, M. Stagg mourut après avoir jeûné pendant 61 jours.

L'intervention de AI dans l'affaire Frank Stagg était due en partie à des préoccupations humanitaires au risque de sa vie et en partie à l'opposition à ce qu'il soit soumis à un isolement prolongé. L'isolement cellulaire en tant que sanction pour des infractions disciplinaires est fixé par la réglementation pénitentiaire britannique. Bien que chaque sentence d'isolement cellulaire soit limitée à un maximum de 56 jours, la sentence peut être répétée et il n'y a pas de limite maximale légale à la durée totale de l'isolement cellulaire. Le département de recherche de AI étudie les possibilités d'entreprendre une étude sur l'application de l'isolement cellulaire dans les prisons britanniques en tant que condition préalable aux futurs travaux de révision de la réglementation actuelle régissant son utilisation.

YUGOSLAVIA

En 1975-1976, l'une des manifestations des efforts du gouvernement yougoslave pour assurer la stabilité et la sécurité futures de son État a été une série dramatique d'arrestations et de procès politiques. Le nombre de prisonniers dont les cas font l'objet d'une adoption ou d'une enquête par des groupes Amnesty International est passé à plus de 100, et un nombre considérable d'autres cas sont étudiés par le département de recherche.

La plupart des arrestations et des procès politiques connus au cours de l'année écoulée ont porté sur des groupes plutôt que sur des individus isolés. Selon une déclaration faite au début de 1976 par le ministre fédéral yougoslave de l'Intérieur, Franjo Herljevie, 200 personnes ont été arrêtées en 1975 pour « activités contre le peuple et l'État ». A cela s'ajoutent environ 86 personnes arrêtées pour délits politiques au cours des quatre premiers mois de 1976. Au moment où ce rapport est rédigé, AI compte 101 prisonniers en Yougoslavie en cours d'adoption ou d'enquête par ses groupes.

Le président Josip Broz Tito, dans une interview à la radio en Suède en mars 1976, a admis l'ampleur du problème lorsqu'il a reconnu l'existence d'un nombre considérable de prisonniers politiques en Yougoslavie, dont la plupart ont été qualifiés de «staliniens». En

effet, le taux élevé d'arrestations de communistes officiellement considérés comme sympathisants de Moscou (et donc appelés «Cominformistes», après l'organisation communiste internationale dont la Yougoslavie a été expulsée en 1948) a été le principal élément de l'augmentation de l'emprisonnement politique en Yougoslavie en 1975-76.

Au cours de l'année écoulée, les autorités yougoslaves ont continué d'autoriser les responsables de AI à venir en Yougoslavie pour étudier et discuter avec eux des cas d'emprisonnement politique. Le professeur Frits Rider, de l'Université d'Amsterdam aux Pays-Bas, qui avait auparavant assisté aux procès du Dr Djura Djurovi c et Mihajlo Mihajlov (voir AI 's Annual Report 1974 (75) a visité à deux reprises des fonctionnaires du ministère de la Justice, qui lui ont permis de voir le prisonnier Dr Djurovi c en décembre 1975. Dans le même temps, un accord de principe a été conclu pour qu'une mission AI se rende à Belgrade à l'été 1976 afin de discuter avec les autorités yougoslaves de haut niveau des problèmes relatifs aux droits de l'homme dans le contexte yougoslave et international.

En février 1976, AI envoya un observateur officiel, le Dr Marius Broekmeyer de l'Université d'Amsterdam, au procès à Belgrade de quatre "Cominformistes" accusés de "crimes contre l'Etat" dans le cadre de leur prétendue critique du point de vue cominformiste de l'évolution de la situation en Yougoslavie depuis 1948. Le procès a été officiellement désigné comme fermé au public et le Dr Broekmeyer n'a pas été admis à la procédure, bien qu'il ait été reçu avec courtoisie par les fonctionnaires de l'État et autorisé à s'informer de l'affaire à partir de documents officiels.

Les quatre accusés, Dugan Brki c (ancien Premier ministre de la République croate), Milovan Stevanovi c (ancien rédacteur en chef de l'agence de presse nationale Tanjug), Ljuhomir Radulovi c et Radovan Zigi c, ont été condamnés respectivement à 8, 10, 1 1⁄2 et 6 1⁄2 ans d'avance. D'après les informations disponibles à AI , il semble qu'ils aient été condamnés pour avoir exprimé leurs opinions critiques à des connaissances, et il n'y avait aucune preuve substantielle qu'ils aient été impliqués dans une conspiration insurrectionnelle justifiant de telles peines.

D'autres procès Cominformist au cours de l'année écoulée ont invariablement produit des verdicts de culpabilité, et les peines ont varié de plusieurs années à 15 ans d'emprisonnement. En décembre 1975, le Département de la recherche de AI a produit et diffusé un document d'information complet sur l'emprisonnement des «Cominformateurs» en vue d'informer le public international de la nature et de l'ampleur du problème.

Outre la campagne contre les «Cominformateurs», d'autres citoyens yougoslaves ont été emprisonnés au cours de l'année écoulée pour des infractions liées à des activités nationalistes ou à d'autres types de dissidence politique. Ces cas vont des Serbes, Croates et Albanais (dans la région autonome du Kosovo) emprisonnés pour avoir poursuivi des objectifs nationalistes, aux avocats yougoslaves emprisonnés pour leurs activités en faveur des droits civils.

Dans cette dernière catégorie, les affaires de Srdja Popovi c, un avocat de Belgrade qui a défendu de nombreuses personnes accusées d'"infractions" politiques au cours des dix dernières années, ont acquis une importance internationale considérable parce qu'il s'agissait de la première affaire connue dans laquelle un avocat yougoslave a été condamné et emprisonné directement en raison de sa défense en salle d'audience d'un client. La

section suédoise de AI a envoyé un observateur, Gunnar Berg, au procès de M. Popovi en mars 1976. Il a été accusé que M. Popovi c avait "propagande hostile" au cours du procès de 1974 du professeur Dragoljub Ignjatovi c (qui a été adopté par AI) quand il avait soutenu que les déclarations critiques de M. Ignjatovi csur la situation politique et économique yougoslave devraient être considérées comme vraies à moins qu'elles ne puissent être prouvées devant le tribunal comme fausses. M. Popovi c a été reconnu coupable et condamné à un an d'emprisonnement. AI a protesté publiquement contre la condamnation. En mai 1976, une cour d ' appel a suspendu la peine d ' emprisonnement de M. Popovi c. Mais en même temps, il a été radié de la pratique juridique pendant un an.

Le 6 décembre 1975, deux prisonniers adoptés de AI , le principal écrivain dissident Mihajlo Mihajlov et l'écrivain chrétien croate et citoyen français Mirko Vidovi c, ont entamé une grève de la faim dans la prison de Sremska.Mitrovica avec un prêtre orthodoxe. Ils se sont lancés dans cette grève de la faim pour protester contre la sous-chauffe des cellules, le manque de matériel de lecture et le fait que les prisonniers politiques ne sont pas reconnus par les Yougoslaves comme une catégorie distincte. La grève de la faim a été marquée tout au long par des rapports contradictoires. Au vu des informations non officielles selon lesquelles l'un des trois, M. Mihajlov, était en très mauvaise santé, AI groupes d'adoption et sections nationales ont entrepris une campagne de presse et de lettres au nom des trois prisonniers.

On en sait moins au moment d'écrire ces lignes sur les circonstances actuelles de Mirko Vidovi c, qui a été condamné le 16 juillet 1971 à quatre ans d'emprisonnement pour atteinte à l'unité de la Yougoslavie et à son système, et dont la peine avait été alourdie après qu'il eut apparemment refusé de témoigner contre d'autres prisonniers. On sait qu'il souffre déjà de graves problèmes d'estomac et que sa santé s'est détériorée pendant son emprisonnement.

Au début de 1976 AI a appris que le croate Miljenko Hrka c avait été condamné à mort pour la quatrième fois en raison de son rôle présumé dans une explosion de bombe dans un cinéma de Belgrade en 1968. En février 1976, des sections nationales de AI ont télégraphié et écrit au président Tito pour demander la commutation de la peine de mort pour des raisons humanitaires.

Moyen-Orient

Le plus grand obstacle au travail de Amnesty International pour les prisonniers politiques au Moyen-Orient reste le manque d'informations fiables et détaillées. Cela est particulièrement vrai pour les pays, tels que l'Iran et l'Iraq, où la situation des droits de l'homme est la plus préoccupante, et, dans une moindre mesure, pour Oman, la Syrie et la Libye. Les allégations de torture ou les rapports de condamnations à mort peuvent arriver trop tard pour que AI prenne les mesures nécessaires au nom d'un prisonnier. De même, les informations sur les arrestations politiques peuvent être trop vagues pour permettre au département de recherche d'identifier les prisonniers d'opinion ou d'intervenir efficacement en leur nom auprès des gouvernements concernés. Dans le cas de l'Arabie saoudite, de la République arabe du Yémen et de certains États du Golfe, l'insuffisance des informations empêche toute évaluation en connaissance de cause de la situation des droits de l'homme dans ces pays.

Les raisons de ce manque général d'informations sur l'emprisonnement politique au Moyen-Orient sont diverses. Dans le cas de l'Iran et de l'Irak, et aussi dans une certaine mesure de la Libye et de la Syrie, les systèmes répressifs ont intimidé la population, y compris la profession juridique, dans le silence. La censure stricte de la presse imposée par la plupart des gouvernements du Moyen-Orient est une autre raison et le Liban, autrefois le centre du monde arabe pour l'information et les médias d'information, n'est plus en mesure de fonctionner comme tel depuis que les combats ont éclaté au milieu de 1975.

Il y a aussi une méconnaissance générale au Moyen-Orient des droits juridiques individuels, tant au niveau national qu'international. Il n'y a pas non plus de tradition, lorsque les droits de l'homme ont été violés, de demander l'assistance ou l'intervention d'institutions juridiques indépendantes. Il y a aussi un manque général d'informations sur - et dans certains cas un soupçon de - organisations humanitaires internationales comme AI .

Les activités de AI cette année se sont donc concentrées autant sur la recherche de moyens d'accroître la sensibilisation à son statut et à ses activités que sur le travail pour les détenus individuels. Des tentatives ont été faites pour diffuser davantage d'informations au Moyen-Orient sur AI et ses activités, en particulier du matériel en langue arabe. Un livret de deux pages en arabe intitulé " Amnesty International , Its Aims and Activities" a été publié en avril 1976 et une version en farsi est à l'étude. Un document d'information sur la situation juridique et la situation des droits de l'homme en République démocratique populaire du Yémen, publié en mai 1976, doit également être traduit en arabe. Ces deux publications sont largement diffusées auprès des gouvernements arabes, des ambassades, des médias, des associations d'avocats et des universités.

Une attention particulière est également accordée à l'importance de tenir les individus et les organisations du Moyen-Orient informés des préoccupations de AI , et d'accroître la participation du Moyen-Orient aux activités de AI . Chaque occasion est saisie pour présenter AI à des personnalités de premier plan du Moyen-Orient lorsqu'elles voyagent à l'étranger ou assistent à des conférences. La Conférence islamique internationale qui s'est

tenue à Londres en avril 1976, à laquelle ont participé d'éminents érudits, fonctionnaires et avocats musulmans, en est un exemple.

AI a également essayé d'envoyer des observateurs à des procès politiques chaque fois que cela était possible, car cela donne à AI des informations de première main sur le système juridique d'un pays et ses procédures judiciaires. Au cours de l'année écoulée, des avocats ont été envoyés pour observer les procès en Égypte et en Israël. La plupart des prisonniers politiques au Moyen-Orient, cependant, sont détenus sans procès, ou leurs procès sont tenus en secret, ou les informations sur les procès atteignent AI après l'événement. Ainsi, la possibilité d'envoyer un observateur à un procès dans la région se présente très rarement.

Les missions juridiques et de recherche au Moyen-Orient sont également importantes dans un domaine où les contacts personnels traditionnels ont toujours été plus efficaces que la communication par correspondance. Certes, les interventions écrites de AI auprès de la plupart des gouvernements du Moyen-Orient au nom de prisonniers individuels ont tendance à rester sans réponse, tandis que les gouvernements avec lesquels AI a établi un contact direct sont plus réactifs.

Bien qu'aucune grande mission n'ait eu lieu au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'entre elles sont prévues dans un avenir proche. Une mission en Libye a été acceptée par les autorités libyennes, tandis que l'accord des gouvernements de Syrie, d'Irak et de Bahreïn est toujours recherché pour des missions dans ces pays. Le gouvernement d'Oman, d'autre part, a refusé l'autorisation pour AI d'envoyer une mission là-bas.

BAHRAIN

Le 5 septembre 1975, Amnesty International a écrit à Sheikh lsa bin Sulman AI -Khalifa, Émir de Bahreïn, pour exprimer sa préoccupation au sujet de l'arrestation arbitraire de plus de 30 personnes, dont beaucoup étaient d'anciens AI adoptés. Les arrestations ont eu lieu le 23 août 1975, la veille du jour où le Premier Ministre Cheikh Khalifa bin Sulman AI -Khalifa, frère du dirigeant, a remis la démission de son cabinet. Cela a été suivi le 26 août par la dissolution de l'Assemblée nationale. La lettre de AI faisait référence à des allégations selon lesquelles les personnes arrêtées avaient été torturées, en particulier Ahmad Zainal. ft a appelé l'émir à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun mauvais traitement des prisonniers ne puisse se produire à l'avenir.

Le 15 décembre 1975, Muhsin Marhoun, un avocat qui a par le passé défendu des prisonniers politiques et qui est un ancien membre de l'Assemblée nationale, a été arrêté. Le 3 février 1976, au lendemain de son retour de Suède à Bahreïn, Abdul Hadi Khalaf, l'un des anciens prisonniers adoptés par AI , a de nouveau été arrêté. Il est libéré le 2 mai 1976.

Certains prisonniers ont été libérés le 16 décembre 1975 à l'occasion de la fête nationale de Bahreïn. AI groupes travaillent sur 33 cas à l'heure actuelle, mais certains de ces prisonniers peuvent avoir été parmi ceux libérés en Décembre. On estime que le nombre total de prisonniers politiques ne dépasse pas 35.

ÉGYPTE

L'année écoulée a vu de plus en plus de critiques chez nous, en particulier parmi les travailleurs, et à l'étranger sur la politique étrangère de l'Égypte, à savoir le deuxième désengagement du Sinaï avec Israël, l'éloignement croissant de l'Union soviétique et la politique économique «porte ouverte» du président Anouar el-Sadate.

Les autorités égyptiennes affirment que le Parti communiste égyptien est responsable de cette opposition. Dissous en 1964, le parti, selon une proclamation de Beyrouth en août 1975, a été reconstitué pour mobiliser les « forces patriotiques et nasséristes au sein du régime ». (Tous les partis autres que l'Union socialiste arabe ont été interdits en Égypte.)

Les personnes arrêtées l'année dernière ont donc été soit des membres présumés d'organisations de gauche ou communistes illégales, soit des travailleurs et des syndicalistes. Au début de juillet 1975, 20 trotskystes ont été arrêtés au Caire. Ils auraient été les dirigeants de la "Ligue Communiste Internationale" qui aurait des liens avec le Parti Communiste Révolutionnaire au Liban et le Parti Communiste Français. Ils ont été inculpés en vertu de l'article 98 de la loi pénale pour avoir cherché à renverser le système politique et économique du pays. La plupart ont été libérés peu après leur arrestation. AI a examiné les cas de quatre personnes à qui la libération sous caution avait été initialement refusée: deux enseignants irakiens et deux travailleurs égyptiens du textile détenus au Caire. En avril 1976, ils ont été libérés sous caution. et les Irakiens ont maintenant été autorisés à quitter le pays. Aucune date n'a été fixée pour un procès.

En mars 1976, des grèves ouvrières et des manifestations à Alexandrie, Mahalla AI Kubra et Damietta ont conduit à des rapports d'arrestations à grande échelle, en particulier de syndicalistes. En avril, 20 « communistes » auraient été arrêtés à Alexandrie et inculpés de subversion. De plus amples détails et les noms des détenus sont recherchés afin que leur cas puisse être examiné.

Cette année, le procès de deux groupes de prétendus communistes, arrêtés en 1972 et 1973, a finalement eu lieu. En mars 1976, quatre personnes ont été condamnées à une peine totale de 11 ans d'emprisonnement assortie d'amendes d'un montant de 1 800 livres E (3 600 dollars É.-U.). Il s'agissait notamment d'un ressortissant iraquien condamné par contumace. Ils avaient été arrêtés en 1972 et accusés d'avoir mis en place un front communiste appelé le Parti socialiste arabe et d'inciter les travailleurs contre le gouvernement. AI est en train d'examiner leurs cas.

Le 27 mai 1976, 19 personnes pour lesquelles des groupes AI ont été actifs ont finalement été acquittées, apparemment faute de preuves. Ils avaient été arrêtés en juin 1973 et inculpés, en vertu de l'article 98 de la loi pénale, de formation ou d'appartenance à une organisation communiste dans le but de renverser le gouvernement. Le tribunal n'avait ordonné leur libération sous caution que le 23 mars 1975. (AI avait envoyé un observateur à cette procédure.) Leur procès a toutefois été reporté au 22 juin, lorsque AI a envoyé un autre observateur, un avocat turc, le Dr Ugur Alacakaptan, mais la procédure a de nouveau été reportée.

À six reprises au cours de l'année écoulée AI a envoyé des câbles au président Sadate demandant la commutation des peines de mort. Quatre personnes ont été accusées

d'espionnage pour Israël et ont ensuite été condamnées à mort. L'un d'eux, Samir Basili, avait été condamné à mort en janvier 1975, lorsque AI a fait son premier appel. La date d'exécution a été reportée au 12 janvier 1976. Elle a encore été reportée après que M. Basili a affirmé avoir été torturé pendant sa détention et que le procureur a ordonné une enquête. Le 23 janvier, AI a de nouveau fait appel à la commutation.

Deux autres condamnés à mort par un tribunal militaire pour espionnage étaient Ibrahim Saeed Shahin et son épouse lnsrah Ali Musa. En janvier 1976, AI a appris que le président Sadate avait ordonné la libération de lnsrah Mi Musa pour lui permettre d'élever ses enfants. Le 28 janvier, AI , tout en saluant cet acte de clémence, a exhorté la Présidente Sadate à commuer la peine de son mari. La troisième personne était Ragub Abdul Ati. AI envoya un câble le 2 juin 1975 demandant la commutation de peine. On ne sait pas si l'une ou l'autre des peines a été exécutée.

Trois membres du Parti de libération islamique clandestin ont été condamnés à mort par la Cour suprême de la sécurité de l'État en mai 1975. Ils avaient été impliqués dans une attaque armée contre l'Académie militaire du Caire en avril 1974, au cours de laquelle 11 personnes avaient été tuées et 27 blessées. AI a envoyé un câble le 2 juin 1975 appelant à la clémence, et l'une des condamnations à mort a ensuite été commuée en emprisonnement à vie, mais les deux autres ont été confirmées par le président Sadate le 12 octobre 1975. AI a de nouveau fait appel le 16 octobre 1975, mais le résultat n'est pas connu.

Le gouvernement égyptien a continué à indemniser les prisonniers torturés sous le régime du président Carnal Abdul Nasser et à poursuivre les responsables. En juillet 1975, le procès du chef du renseignement du président Nasser, Salah Nasr, et de deux de ses assistants, a été annoncé pour avoir ordonné la torture de Mustapha Amin. M. Amin, journaliste, avait été arrêté en 1965 pour espionnage et n'a été libéré qu'en 1974.

En septembre, la famille d'un homme qui était mort en prison après avoir été torturé a reçu une indemnité de 10 000 E £ (20 000 USD). Et le 22 mai 1976 commença le procès de trois généraux à la retraite, anciennement associés à la prison militaire du Caire. Ils ont été accusés d'avoir torturé des officiers de l'armée emprisonnés en août/septembre 1967 pour les forcer à avouer leur complicité dans un complot contre la sécurité de l'État.

Deux amnisties majeures ont été déclarées en 1975. La première, le 8 juillet 1975, a bénéficié à ceux qui avaient été jugés et condamnés pour crimes politiques, ou qui avaient été privés de leurs droits constitutionnels pour des raisons politiques, avant le 15 mai 1971. A cette occasion AI a envoyé un télégramme au Président Sadate saluant la nouvelle de l'amnistie, mais demandant que la clémence soit étendue aux prisonniers politiques arrêtés depuis cette date. La deuxième amnistie, le 23 juillet, au cours de laquelle 1 384 prisonniers criminels ont été libérés, a marqué l'anniversaire de la révolution de 1952.

AI a quatre affaires en cours d'enquête en Égypte, toutes sont actuellement libérées sous caution en attendant leur procès. AI croit qu'il pourrait y avoir plusieurs centaines de personnes actuellement détenues pour des raisons politiques. De plus amples informations sont recherchées à leur sujet afin que leurs cas puissent être examinés.

IRAN

Amnesty International a continué d'étudier avec une profonde inquiétude le traitement des prisonniers politiques en Iran. Il y a eu une augmentation identifiable de la répression de l'opposition en Iran et une extension des activités de la SAVAK (Organisation nationale iranienne du renseignement et de la sécurité) aux pays dans lesquels les Iraniens vivent à l'étranger, dans le but d'empêcher toute critique du régime iranien.

Le nombre exact de prisonniers politiques en Iran n'est pas connu, mais AI estime qu'il s'agit de plusieurs milliers. D'autres sources ont donné des chiffres approximatifs allant de 25 000 à 100 000. Le Shahanshah d'Iran Mohammed-Reza Pahlavi lui-même a déclaré publiquement (émission télévisée de la National Broadcasting Company des États-Unis d'Amérique, "Meet the Press", 18 mai 1975) que moins de 3 000 personnes ont été emprisonnées en Iran pour des accusations liées à des actions "terroristes". Cependant, AI dispose d'informations fiables sur de nombreux prisonniers qui n'ont manifestement été impliqués dans aucune violence. Il s'agit notamment de Nasser Rahmani-Nezhad, Saeed Soltanpour, Mohsen Yelefani et Mahmoud Doulat-Abbadi, qui ont été arrêtés alors qu'ils préparaient une production de la pièce de Maxim Gorki "The Lower Depths". Ils ont été condamnés en novembre 1975 par un tribunal militaire à entre 2 et 1 an d'emprisonnement. Nasser Rahmani-Nezhad, condamné à 11 ans de prison, aurait été sévèrement torturé.

La torture des prisonniers politiques pendant les interrogatoires semble être une pratique courante, mais les prisonniers peuvent également être soumis à nouveau à la torture à tout moment pendant leur emprisonnement. À deux reprises, des recours ont été formés au nom de victimes présumées de torture. En août 1975, AI a reçu des rapports sur la torture renouvelée d'Abbas Sheibani, un médecin, au sujet duquel des rapports précédents de torture avaient été reçus en 1973. Le Dr Sheibani a lui-même parlé ouvertement dans le passé de l'utilisation de la torture en Iran et a été arrêté en 1971 parce qu'il s'est exprimé publiquement contre la torture.

En janvier 1976, des informations ont été reçues sur la torture présumée de l'ayatollah Hoseinali Montazeri, un chef religieux de 65 ans qui a été arrêté à la fin de 1974. L'ayatollah Montazeri aurait perdu son audition parce que ses deux tympans ont été perforés. Son père, âgé de 85 ans, aurait également été roué de coups et grièvement blessé parce qu'il refusait de coopérer avec la police de sécurité, SAVAK.

Comme les années précédentes, le nombre d'exécutions en Iran a été un sujet de grande préoccupation pour AI . En juin 1975, deux prisonniers politiques ont été exécutés et, au cours des deux premiers mois de 1976 seulement, 15 exécutions ont été signalées. Dans la plupart des cas AI n'a reçu aucune information préalable sur les exécutions. Mais dans le cas de 10 prisonniers politiques condamnés à mort le 31 décembre 1975, AI a télégraphié un appel pour la commutation des peines au Shah et le secrétaire général Martin Ennals s'est rendu à l'ambassade iranienne à Londres pour demander qu'un observateur AI soit autorisé à assister à l'audience d'appel à Téhéran. Des appels ont également été envoyés au Shah par de nombreuses sections nationales de AI . Un seul des 10, Mehdi Gheyouran, a été sursis. Les neuf prisonniers restants ont été exécutés le 24 janvier 1976.

À cinq reprises au cours de l'année écoulée, des amnisties ont été prononcées pour des prisonniers jugés par des tribunaux militaires. Au total, près de 1 200 prisonniers auraient été libérés, mais on ne sait pas si l'un d'entre eux a été adopté prisonniers d'opinion.

AI groupes travaillent sur 118 cas de prisonniers en Iran.

IRAQ

L'Iraq demeure l'un des pays qui violent le plus gravement les droits de l'homme au Moyen-Orient. Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état d'arrestations arbitraires, de tortures de routine, d'exécutions sommaires et de garanties juridiques inadéquates. Il est toutefois difficile de brosser un tableau complet de l'emprisonnement politique en raison du manque d'informations détaillées et fiables. Cela est dû en grande partie au secret qui entoure les arrestations, les détentions et les exécutions en Irak. De même, il est difficile d'appliquer les techniques traditionnelles AI lorsque l'information est si inadéquate et que le gouvernement a tendance à être très sensible à ce qu'il considère comme des interventions dans ses affaires internes.

Il n'existe pas de chiffres officiels ou non officiels concernant le nombre de personnes actuellement emprisonnées pour des raisons politiques. Tout au long des huit années de règne du parti Baas, toute opposition a été systématiquement réprimée et a été considérablement réduite en conséquence. Mais le gouvernement continue de réagir fortement à ce qu'il croit être une menace pour lui. Bien qu'il soit presque impossible de donner même une estimation approximative du nombre de prisonniers politiques, ou même des catégories, un résumé des informations en possession de AI et des initiatives prises cette année par AI , indiquera l'identité des personnes susceptibles d'arrestation.

AI estime qu'il y a jusqu'à 20 personnes, pour la plupart d'anciens membres du gouvernement ou étroitement associés à celui-ci, qui sont en prison depuis 1968-69, bien qu'il ait peu d'informations à leur sujet. D'autres sont peut-être toujours détenus à la suite des nombreuses tentatives de coup d'État qui ont eu lieu depuis 1968. Abdul Khaliq Sammarrai, ancien membre du Conseil de commandement révolutionnaire (RCC), serait le seul impliqué dans la tentative de coup d'État de juin 1973 à ne pas avoir été exécuté. Sa condamnation à mort a été commuée en emprisonnement à vie avec travaux forcés. Au début de 1976, une tentative présumée de coup d'État a conduit à l'arrestation d'un certain nombre de membres et d'officiers du parti Baath, dont Abdul Sallourn Sammarrai, ancien ministre de l'Intérieur et plus récemment ambassadeur en Inde, qui aurait été condamné à sept ans d'emprisonnement pour conspiration contre l'État.

L'adhésion au Parti communiste, bien que légale pour les civils irakiens, est interdite aux membres des forces armées. Vers la fin de 1975, environ six membres des forces armées irakiennes auraient été exécutés pour leurs liens présumés avec le parti communiste irakien.

Pendant les hostilités kurdes de 1974/75, les informations faisant état d'arrestations ont été largement répandues. Plus de 550 Kurdes, dont des femmes et des enfants, auraient été détenus, bien que des rapports non confirmés affirment que tous sont maintenant libérés.

Aussi arrêtés à cette époque comme opposition potentielle étaient entre 200-250 anciens francs-maçons, tous des hommes professionnels très âgés. Un nombre inconnu a été jugé irt Décembre 1974 sur des accusations d'être des agents de renseignement étrangers. Cinq ont été condamnés à mort, mais leurs condamnations à mort ont ensuite été commuées en emprisonnement à vie. D'autres ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 20 ans. On ne sait pas combien restent en prison.

La communauté chiite en Irak, majoritaire en nombre mais traitée par un gouvernement dominé par les sunnites comme une minorité, a traditionnellement été une source d'opposition. De 1974 à 1975, ils ont critiqué la gestion de la guerre par le gouvernement avec les Kurdes et, par conséquent, un groupe d'une trentaine de personnes, y compris des chefs religieux, ont été arrêtés. Cinq d'entre eux ont été exécutés en décembre 1974 pour appartenance présumée à une organisation illégale. On ne sait pas si les autres sont toujours en prison.

L'année dernière a vu des troubles dans le centre théologique chiite de Najaf sur la nationalisation proposée par le gouvernement des établissements d'enseignement dans la région. Des manifestations de protestation ont abouti à l'arrestation de plusieurs étudiants universitaires, dont le fils du chef religieux chiite, l'ayatollah Khumeini. AI a écrit au ministre des Affaires étrangères Saadoum Hammadi le 5 décembre 1975, ex-préoccupé par leur détention. Aucune réponse n'a été reçue, mais AI a appris plus tard que tous les étudiants avaient été libérés à la fin de l'année. Des informations faisant état de nouvelles arrestations en février 1976 de chiites et de pèlerins irakiens dans la ville sainte chiite de Karbala ont récemment été reçues et font l'objet d'une enquête.

Le gouvernement irakien impose une censure rigoureuse et des restrictions à la liberté d'expression. Une façon de contourner cela est de publier à l'étranger. Un jeune écrivain, Abdul Sattar Nasir, âgé de 26 ans, a été arrêté en janvier 1975 et sévèrement torturé après qu'une nouvelle qu'il a écrite, critiquant indirectement le gouvernement, a été publiée à Beyrouth, au Liban. Il aurait été jugé par un tribunal des «publications», mais son affaire a ensuite été renvoyée devant le tribunal de sûreté de l'État en relation avec des accusations d'espionnage, une infraction passible de la peine de mort.

Le 28 octobre, AI a écrit au ministre des Affaires étrangères Hammadi pour lui demander des détails sur les accusations exactes portées contre M. Nasir, la date de son procès proposé et des assurances qu'il avait eu accès à un avocat de son choix et à sa famille. Bien que l'Iraq ait une forte tradition juridique et un système juridique sophistiqué, les prisonniers politiques ont tendance à sortir du cadre juridique. Les procès, s'ils étaient tenus, seraient menés par un tribunal (militaire) révolutionnaire secret, et un avocat de la défense, s'il était autorisé, serait choisi par l'État.

La communauté juive en Irak a maintenant diminué à plusieurs centaines, mais deux membres de la communauté juive pour lesquels AI continue de travailler sont Shua Soifer et Akram Baher. Ils ont été arrêtés respectivement en 1968 et 1969, bien qu'il n'y ait jamais eu de reconnaissance officielle de leur emprisonnement et que des rapports non confirmés suggèrent qu'ils sont peut-être morts en prison. À la suite de l'adoption par le gouvernement irakien, le 26 novembre 1975, d'une résolution autorisant tous les Juifs irakiens qui ont quitté l'Irak après 1948 à rentrer chez eux et à jouir de l'égalité des droits

avec les citoyens irakiens conformément à la loi, AI a écrit au président Ahmad Hassan AI Bakr pour demander des informations sur MM. Baher et Soifer, mais aucune réponse n'a été reçue.

Un nombre inconnu de Kurdes, arrêtés depuis l'accord de paix entre l'Irak et l'Iran de mars 1975, seraient actuellement détenus en Irak. Cela en dépit de la politique ouverte de réconciliation du gouvernement et de l'annonce d'amnisties générales pour les soldats et les civils kurdes, pour les réfugiés kurdes en Iran, pour les déserteurs de l'armée irakienne et pour les Kurdes reconnus coupables de crimes spécifiquement liés à des incidents au Kurdistan. Alors que le Parti démocratique kurde (PDK) et l'Union nationaliste kurde (NUK) (fondée en Syrie en juin 1975 sous la direction de Jalal Talabani) commençaient à se réorganiser à l'intérieur de l'Irak, des informations ont été reçues concernant l'arrestation de groupes de membres des deux partis. En octobre/novembre 1975, environ 200 membres du PDK et 70 membres du KNU auraient été arrêtés pour avoir distribué des brochures.

Le 5 décembre, AI a écrit au Ministre des affaires étrangères, M. Hammadi, pour lui faire part de ses préoccupations concernant ces informations. AI a demandé des informations sur les motifs des arrestations et des assurances que les détenus bénéficiaient de tous les droits légaux. Aucune réponse n'a été reçue. Pour autant que l'on sache, ces personnes sont toujours en détention à Bagdad. D'autres personnes susceptibles d'être arrêtées, selon les informations reçues par AI , sont des déserteurs de l'armée irakienne (même ceux qui ont profité de l'amnistie) et des Kurdes qui entrent illégalement en Iran et qui peuvent être extradés vers l'Irak conformément à l'accord Irak / Iran.

En 1974-1975, AI a reçu les noms de 43 Kurdes qui seraient morts des suites d'actes de torture.

Au cours de l'année du présent rapport, AI a reçu pour la première fois depuis de nombreuses années un compte rendu de première main de la torture. Un déserteur de l'armée irakienne qui a été arrêté en avril 1975 et détenu dans un camp de la ville de Diwaniyah, mais qui s'est ensuite échappé, affirme que les détenus du camp ont été maltraités lorsqu'ils ont été interrogés pour des détails sur leurs familles et les forces armées kurdes (pesh m erga). Il a déclaré qu'il avait lui-même été battu, poignardé à la baïonnette et menacé d'exécution, après avoir refusé de rejoindre le parti Baas.

Le nombre d'exécutions signalées en Irak est probablement le plus élevé au Moyen-Orient. Toutefois, il est difficile d'obtenir des informations précises et bien documentées sur les exécutions. Cela est dû à la politique officielle de silence sur de tels événements et à l'incertitude même des familles, car les corps ne leur sont souvent pas rendus après leur exécution. La plupart des exécutions ont lieu sommairement après un procès militaire. Le droit d'appel n'est jamais autorisé en cas de condamnation à mort, bien qu'officiellement l'exécution effective ne devrait pas avoir lieu avant confirmation par le Président qui peut commuer la peine.

En 1974-1975, AI a reçu des informations faisant état de l'exécution de 91 personnes, dont deux femmes. Cette année, d'autres informations ont été reçues concernant des exécutions, en particulier de Kurdes. Le 3 juin 1975, AI câble le Président AI Bakr demandant la commutation des peines de mort prononcées contre 39 étudiants kurdes détenus à la prison d'Abu Ghreib. On ne sait pas si les peines ont été commuées.

Le 10 février 1976, une autre lettre a été envoyée au Ministre des affaires étrangères Hammadi pour lui demander des éclaircissements sur les informations selon lesquelles jusqu'à 150 Kurdes avaient été exécutés depuis l'accord Iraq/Iran et 70 Kurdes attendaient actuellement d'être exécutés dans la prison d'Abou Ghreib et d'autres à la prison de Mossoul. Des sources kurdes ont affirmé que ceux qui avaient été exécutés comprenaient:

- un certain nombre de Kurdes détenus avant l'accord Irak/Iran;
- certains de ceux qui se sont enfuis en Iran et ont profité de l'amnistie pour retourner en Iraq, tels que les membres des forces armées kurdes (p esh merga), des services de renseignement kurdes (Parastin), et d'autres étroitement associés au dirigeant kurde, Mulla Mustapha Barzani;
- et un membre de l'assemblée législative de la région autonome en Irak, Raouf Mustapha Ghafour, un avocat de Suleimaniya. Il était l'un des 34 Kurdes abattus à Kirkouk en mai 1975, et le seul du groupe dont le corps aurait été rendu à sa famille.

Le 19 février 1976, l'ambassadeur d'Irak à Londres a répondu aux demandes de renseignements de AI en disant:

> Je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer que les allégations erronées concernant «les condamnations à mort et les exécutions en Iraq» mentionnées dans votre lettre susmentionnée sont de pures inventions de certains milieux qui ont l'intention de nuire àla bonne réputation dont jouit l'Iraq depuis le début de sa révolution nationaliste progressiste du 17 juillet 1968.

Il a affirmé que le gouvernement irakien « a déclaré une amnistie générale à l'égard de ceux qui ont pris part au mouvement armé kurde dans la partie nord de l'Irak ».

Une exécution plus largement rapportée a été celle d'Alexander Leon Aaronson, une infirmière juive de 38 ans originaire des Pays-Bas, qui s'est rendue au Kurdistan à l'été 1974 pour fournir une assistance médicale aux Kurdes. Il a été arrêté au Kurdistan en mars 1975 à la suite de l'accord Irak/Iran. Il a été condamné à mort par un tribunal révolutionnaire sur des accusations d'espionnage pour Israël et agissant en tant que conseiller du dirigeant kurde, Mulla Mustapha Barzani. Le 4 novembre, l'agence de presse irakienne a rapporté qu'il avait été exécuté le 24 octobre. L'ambassadeur d'Irak aux Pays-Bas, deux jours plus tard, a confirmé la condamnation à mort, mais a nié que M. Aaronson ait été exécuté.

Le 7 novembre, AI a envoyé une lettre au ministre des Affaires étrangères Hammadi pour demander des éclaircissements sur ces rapports contradictoires. Le 19 novembre, AI a envoyé un télégramme au Président AI Bakr demandant instamment que, si M. Aaronson était toujours en détention, son état de santé soit pris en considération et la peine commuée. Le gouvernement néerlandais n'a reçu confirmation qu'à la mi-mars 1976 que M. Aaronson avait été exécuté trois mois auparavant.

Au moment d'écrire ces lignes, AI attend une réponse du gouvernement irakien à sa proposition d'envoyer une mission dans le pays en 1976.

ISRAËL

En juin 1975, John Mortimer, un avocat britannique, se rendit en Israël au nom de Amnesty International pour observer le procès de Muzna Nicola, une infirmière arabe israélienne. Elle a été accusée d'être membre de l'organisation de guérilla AI Fatah, d'y avoir rendu des services et d'avoir recueilli des informations susceptibles de nuire à la sécurité d'Israël. Le procès a eu lieu devant un tribunal civil à Haïfa. Mlle Nicola a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement, dont 23 ans avec sursis.

De nombreux cas individuels ont été soulevés au cours de l'année dans des lettres adressées aux autorités israéliennes. En particulier, une enquête a été menée le 13 février 1976 sur le traitement réservé à Shawki Khatib, qui purge une peine de huit ans d'emprisonnement pour espionnage présumé. Le 23 mars 1976, AI a demandé des informations sur les arrestations signalées de 89 étudiants palestiniens dans les territoires occupés alors qu'ils étaient en vacances dans des universités égyptiennes.

Dans une lettre du 9 septembre 1975 adressée au Ministre de la justice Haim Zadok, AI faisait référence à deux allégations de torture qui étaient les premières concernant Israël reçues par AI depuis plus d'un an. Une enquête sur les allégations a été demandée.

Le 28 mai 1976, d'autres allégations de torture ont été formulées par AI dans une lettre adressée au Premier Ministre Yitzhak Rabin. AI a souligné que, dans de nombreux cas, ces nouvelles allégations étaient appuyées par les rapports des médecins. Le Premier Ministre a été prié « d'ouvrir une enquête indépendante sur le traitement des personnes détenues. . . .»

Le 7 janvier 1976, AI a écrit au Premier ministre Rabin et au ministre de la Défense Shimon Peres environ huit Témoins de Jéhovah, emprisonnés en raison de leur refus d'effectuer leur service militaire. Ils ont ensuite été libérés et dans une lettre à AI datée du 7 mars 1976, le procureur général israélien Aharon Barak a écrit:

> Un comité a été nommé pour enquêter sur tous les aspects du problème tel qu'il apparaît dans notre pays. Les conclusions de ce comité serviront de base pour déterminer notre future politique. Nous serions heureux de recevoir des informations supplémentaires sur la législation d'autres pays concernant les Témoins de Jéhovah ainsi que votre rapport* sur le sujet lorsqu'il sera disponible.

Les groupes AI travaillent au nom de 27 détenus administratifs détenus en vertu du Règlement de 1945 sur la défense (urgence) dans les territoires occupés et d'un prisonnier juif israélien, Rami Livneh, qui purge une peine de quatre ans pour avoir prétendument eu des contacts avec un agent ennemi. Environ 2 500 Arabes sont emprisonnés en Israël et dans les territoires occupés pour des infractions présumées à la sécurité.

*Rapport sur les objecteurs de conscience emprisonnés en Europe, actuellement en préparation par AI .

JORDANIE

Amnesty International n'a pas adopté de cas en Jordanie, mais au cours de l'année, des initiatives ont été prises au nom de trois groupes de détenus politiques.

Au début de 1976, AI a reçu des informations inquiétantes sur la détention, souvent sans procès, de 147 Palestiniens. AI a écrit au roi Hussein le 27 février 1976 pour demander un commentaire officiel sur ces rapports. AI a reçu des informations selon lesquelles certains hommes ont entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention difficiles, les allégations de torture, l'isolement cellulaire, le manque de soins médicaux et le refus d'accès aux avocats ou aux familles. Leur santé est considérée comme se détériorant.

La raison de ces arrestations serait officiellement la possession d'armes et le complot d'activités subversives en Jordanie. Cependant, AI a été informé que la plupart des détenus étaient des membres d'organisations palestiniennes qui étaient en Jordanie dans le but d'organiser la résistance dans les territoires occupés par Israël, et que leurs activités étaient conformes aux termes des accords du Caire et d'Amman de 1970 sur les activités de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

En mars, AI a reçu des informations sur l'arrestation de 19 syndicalistes, travailleurs d'une usine de cuir à Amman, qui affirment avoir été licenciés à tort de leur emploi et emprisonnés sans procès depuis janvier 1976.

AI a également reçu les noms de 12 Jordaniens de la ville de AI Salt qui seraient en état d'arrestation depuis janvier 1976 pour avoir organisé une pétition en protestation contre la pollution de l'approvisionnement local en eau potable. Le secrétaire général adjoint, Hans Ehrenstr ale, a examiné les cas des trois groupes de prisonniers lorsqu'il a rendu visite à l'ambassadeur jordanien à Londres, Ma'an Abu Nowar, le 17 mars 1976. L'ambassadeur a nié la véracité des rapports concernant AI Salt mais a promis qu'une enquête officielle serait menée immédiatement sur le cas des syndicalistes et des 147 Palestiniens, dont les noms lui ont été donnés. AI a reçu un refus officiel de tous les rapports le 12 mai 1976, mais il poursuit ses enquêtes.

LIBYE

Cette année, la situation des droits de l'homme en Libye s'est détériorée. L'insatisfaction populaire à l'égard de la politique économique et étrangère du président Mouammar AI Kadhafi s'est manifestée de diverses manières: une tentative présumée de coup d'État par des officiers de l'armée; manifestations d'étudiants universitaires contre le gouvernement; et l'émergence de groupes d'opposition en dehors de la Libye.

En réponse à cette position croissante, le président Kadhafi a ordonné l'arrestation de tous ses opposants. Il a également modifié le code pénal pour prévoir la peine de mort pour l'appartenance à des partis politiques illégaux et a donné à la police des pouvoirs plus étendus pour traiter des questions de sécurité intérieure.

Des informations faisant état d'une tentative présumée de coup d'État en juillet/août 1975 ont été suivies d'informations faisant état de l'arrestation de 126 officiers et soldats. Parmi eux, le major Bashir Hawadi, membre du Conseil de commandement révolutionnaire (RCC) et trois diplomates libyens rappelés de leurs postes à l'étranger. Pour autant que l'on sache, la plupart sont toujours détenus, mais aucun n'a été jugé.

Au début du mois de septembre, une dizaine de civils auraient été arrêtés après la découverte d'une organisation politique secrète présumée. Les arrestations se sont poursuivies depuis lors, et bien que les chiffres exacts ne soient pas connus, Amnesty International a reçu en mai les noms de 25 civils arrêtés depuis septembre qui n'ont pas été traduits en justice. Ils comprennent des enseignants, des employés du gouvernement, des hommes d'affaires et des étudiants. AI est en train d'examiner leurs cas.

Au début du mois de janvier 1976, des étudiants de l'Université de Benghazi ont protesté contre les élections syndicales organisées par le gouvernement. Lors de violents affrontements avec la police, un certain nombre d'étudiants auraient été blessés, tués ou arrêtés. Dans un câble adressé au Président Kadhafi le 14 janvier 1976, AI a demandé des éclaircissements sur l'incident et, pour des raisons humanitaires, a demandé instamment « que les détails des personnes détenues ou blessées soient mis à la disposition des familles concernées ». Dans une réponse, le ministre d'État aux Affaires du CCR, Taher Sherif Ben Amer, a affirmé que la police n'était pas impliquée, que les étudiants blessés recevaient des soins et qu'il n'y avait eu ni arrestation ni décès. D'autres sources libyennes, cependant, ont affirmé que le nombre d'étudiants tués se situait entre sept et 13.

D'autres affrontements ont eu lieu au début du mois d'avril entre des étudiants de l'Université de Tripoli et des agents de sécurité, après que le président Kadhafi ait appelé à «nettoyer» les étudiants «réactionnaires» des universités. AI a de nouveau télégraphié au Président Kadhafi le 23 avril pour demander des éclaircissements sur les informations selon lesquelles 800 étudiants avaient été arrêtés et 250 blessés. Aucune réponse ni aucun autre détail de l'incident n'a été reçu.

AI continue de travailler pour une quarantaine de Libyens (prétendus marxistes, trotskystes et membres du Mouvement de libération musulmane) qui ont été arrêtés en avril 1973 pour leur appartenance à des partis politiques illégaux et qui sont détenus depuis lors malgré une ordonnance du tribunal ordonnant leur libération en décembre 1974. Le 26 juin 1975, AI a écrit au président Kadhafi pour demander la libération de ce groupe de prisonniers, mais n'a reçu aucune réponse. En juillet AI , les sections nationales ont appelé le président Kadhafi à une amnistie générale le 1er septembre, jour anniversaire de la révolution libyenne. En décembre, ces prisonniers ont été pris en adoption collective. En mai 1976, les noms de tous ces détenus sont devenus disponibles pour la première fois, et AI prend maintenant leurs cas individuellement.

Pour la première fois depuis quelques années AI a reçu des allégations de torture de la Libye. Ils comprennent des informations selon lesquelles trois personnes sont mortes en mars 1976 à la suite de mauvais traitements en prison: Le major Ahmad Bouliffa, le lieutenant Farag Muftah Bin Ai et le capitaine Muhammad Farag AI Toumi. Dans une lettre adressée au Président Kadhafi le 19 mai 1976, AI s'inquiétait de ces re-ports inquiétants. AI a appelé à une enquête complète sur les circonstances de leur mort et à ce que les résultats soient rendus publics.

Une nouvelle législation a imposé de nouvelles restrictions aux droits de l'homme fondamentaux. Les amendements au code pénal publiés par le CCR en juillet 1975 ont introduit la peine de mort pour la création ou l'adhésion à une organisation illégale (depuis 1970, tous les partis politiques, à l'exception de l'Union socialiste arabe, ont été interdits).

On ne sait pas si cette loi a été ou sera appliquée. Malgré l'existence d'infractions capitales dans le code pénal, on estime qu'il n'y a pas eu d'exécutions officielles en Libye pendant la période du régime du président Kadhafi.

En octobre 1975, une loi a été adoptée prévoyant la création d'un Bureau pour la sécurité de la révolution. Cela contrastait fortement avec la déclaration du président Kadhafi en novembre 1974 selon laquelle il considérait un bureau pour la sécurité de l'État comme une «manifestation du terrorisme» et ne l'introduisait pas. Cette loi confère à la police des pouvoirs accrus dans le traitement des affaires de sécurité, car elle n'est pas tenue de suivre les procédures juridiques strictes prévues pour les affaires pénales. La police peut détenir à des fins d'enquête un suspect politique pendant 45 jours - pouvant aller jusqu'à 60 jours - avant de lui permettre d'accéder à une autorité judiciaire.

Au cours de l'année, des informations ont été reçues concernant un citoyen des États-Unis, William Thomas, qui avait été arrêté le 29 juillet 1975 parce qu'il était soupçonné d'avoir espionné pour Israël dans les années 60, mais libéré le 1er décembre 1975. Bien que les cas d'espionnage ne relèvent pas du statut de AI , le traitement juridique et pénal de M. Thomas a suscité des inquiétudes. Il aurait été détenu pendant plus de trois semaines à l ' isolement pendant sa période d ' interrogatoire.

En décembre, il a comparu devant un tribunal judiciaire et a été acquitté pour manque de preuves, mais en même temps, il a été informé que son cas faisait toujours l'objet d'une enquête du Bureau de la sécurité de la révolution. mentir n'a donc pas été autorisé à quitter le pays (et à rejoindre sa famille à l'étranger).

Le 2 mars 1976, AI écrivait aux autorités libyennes: « Nous pensons que M. Thomas a pu être détenu par erreur, qu'au cours de sa détention il a été privé des droits légaux auxquels il a droit, et que les restrictions actuelles qui lui sont imposées, en raison de son acquittement, sont extra-légales. » Selon les informations reçues par AI , le cas de M. Thomas peut être représentatif de plus d'une centaine de ressortissants étrangers en prison en Libye dans l'attente de l'achèvement de l'enquête ou du procès.

Le Comité exécutif international de AI a autorisé une mission en Libye, et l'accord des autorités libyennes a également été obtenu. La mission aura lieu plus tard en 1976.

OMAN

À la suite de la réception de documents alléguant que certains officiers britanniques nommés en service à Oman avaient été impliqués dans la torture de prisonniers politiques, Amnesty International a écrit le 5 novembre 1975 au Secrétaire d'État à la défense du Royaume-Uni, Roy Mason, pour demander qu'une enquête soit menée afin d'établir la validité ou non des allégations. Dans sa réponse du 8 mars 1976, M. Mason a déclaré ce qui suit:

> Après un examen minutieux en consultation avec notre ambassadeur à Oman, nous avons conclu qu'aucun incident impliquant les membres en service des forces de Sa Majesté, dont le gouvernement de Sa Majesté est responsable, ou même les officiers britanniques en service sous contrat, n'a été signalé, ce qui pourrait servir de base à une enquête.

Le nombre de prisonniers politiques à Oman n'est pas connu. Le seul prisonnier pour lequel un groupe AI travaille est Murad Abdul Wahab, qui aurait été emprisonné à Oman après son expulsion de Bahreïn.

ARABIE SAOUDITE

Depuis l'amnistie pour les prisonniers politiques annoncée en avril 1975, Amnesty International cherche à obtenir confirmation de la libération de 44 prisonniers adoptés et d'autres prisonniers politiques. (AI avait recueilli les noms de plus de 200 personnes qui auraient été emprisonnées pour des raisons politiques.) Jusqu'à présent, la libération de seulement six prisonniers adoptés a été confirmée.

SYRIE

L'une des caractéristiques du travail de Amnesty International en Syrie cette année a été l'augmentation des informations générales sur l'emprisonnement politique, les conditions de détention, le traitement des prisonniers et les procédures de détention, ainsi que dans les informations spécifiques reçues sur les détenus politiques individuels.

Il est toutefois encore difficile de donner une estimation précise du nombre de personnes actuellement détenues pour des raisons politiques. Cela est dû à l'insuffisance d'informations fiables et aux pouvoirs d'arrestation et de détention indéfinie des forces de sécurité, ce qui rend probable que de nombreux cas ne soient jamais révélés. Cependant, des sources jugées fiables par AI ont estimé le chiffre à environ 600, et le département de recherche a les noms de 323 au moment de la rédaction de ce rapport. AI enquêtait sur de nouveaux rapports en mai 1976 faisant état d'autres arrestations à grande échelle causées par l'opposition interne à l'implication de la Syrie dans la guerre civile libanaise.

Parmi les prisonniers connus de AI , 286 n'ont pas encore été traduits en justice, bien que beaucoup aient été détenus pendant cinq ans. La détention sans procès pour une durée indéterminée et sans accès légal a continué d'être la caractéristique prédominante de la situation des droits de l'homme en Syrie au cours des 12 derniers mois. Ce problème a été soulevé par AI le Secrétaire Général Martin Enna ls avec Adnan Omran, l'ambassadeur de Syrie à Londres, à la fois en personne le 23 juillet 1975 et par la suite dans une lettre du 20 août. La lettre comprenait une liste des noms des 89 prisonniers politiques non jugés connus à AI à l'époque. Aucune réponse n'a encore été reçue.

Sur les 286 détenus non jugés, 79 sont connus pour avoir été arrêtés depuis juin 1975. Ils comprennent des Frères musulmans de droite, des communistes, des nasséristes, des Palestiniens et des baasistes de la faction irakienne, dont beaucoup sont des étudiants et des travailleurs. Les rapports indiquent que les arrestations sont souvent effectuées sur des soupçons de potentiel ainsi que d'opposition réelle au gouvernement. AI est sur le point de traiter un nombre important de ces cas.

AI travaille actuellement sur 34 cas en Syrie, dont 15 ont été traités au cours de l'année écoulée. Une nouvelle affaire est l'adoption collective de sept membres de la famille

Qabani qui ont été arrêtés en novembre 1974 après l'évasion de l'un de leurs proches. Trois d'entre eux sont toujours détenus. Cinq autres nouveaux cas concernent des prisonniers qui ont d'abord été enlevés au Liban. Il s'agit notamment de l'avocat libanais Mahmud Baidun, enlevé au milieu de 1971 pour son opposition ouverte au régime syrien, et de Zouheir AI Shulak, avocat et homme d'affaires, dont l'arrestation en avril 1970 était due à des articles critiques qu'il a écrits dans la presse libanaise. Parmi les nouveaux cas, il y a eu deux libérations: Muhammad Basal en janvier 1976 et Mahmud Hamra en 1975. Un message de remerciement d'un prisonnier nouvellement adopté a été reçu par un participant à l'une des campagnes AI Prisonniers du mois dans laquelle le nouvel adopté a été inclus. C'est la première réponse que AI ait jamais reçue d'un prisonnier adopté en Syrie alors qu'il était encore en détention.

Aucune autre libération de prisonniers adoptés n'a été signalée. Des membres de l'ancien gouvernement continuent d'être détenus dans une cellule séparée au premier étage de la prison militaire AI Mezze. AI a appris que l'ancien président, le Dr Nureddin Atassi, qui souffre de diabète et a passé une grande partie de son internement dans l'hôpital militaire adjacent, a récemment été transféré à la prison elle-même. Ces hommes sont maintenant détenus depuis près de six ans sans aucune forme d'accusation ni de procès et, selon les informations reçues par AI , sur les ordres directs du président Hafez Assad.

Le secrétaire général Martin Ennals a évoqué les cas de huit Kurdes syriens AI -adoptés, emprisonnés sans jugement depuis 1973, lorsqu'il a rendu visite à l'ambassadeur syrien Adnan Omran à Londres en juillet 1975. Dans sa lettre d'août, M. Ennals a demandé à l'ambassadeur de transmettre à son gouvernement les préoccupations de AI concernant les Kurdes. AI a récemment appris qu'ils seraient actuellement détenus à AI Kassaa, l'un des centres de détention des forces de sécurité à la périphérie de Damas.

Aucune nouvelle n'a été reçue d'Albert Elia, un prisonnier adopté, ancien chef de la communauté juive au Liban, qui a été enlevé en septembre 1971, mais AI continue de travailler en son nom.

Il y a eu un cas de peine capitale au cours de la dernière année. Le 31 juillet AI a envoyé un câble au président Assad l'exhortant à commuer pour des raisons humanitaires les condamnations à mort prononcées contre quatre Palestiniens et un Syrien, tous apparemment membres de l'Organisation communiste arabe. Ils ont été exécutés le 2 août après avoir été condamnés par la chambre supérieure de la Cour suprême de sûreté de l'État « pour avoir commis des actes de terrorisme et de sabotage ». Il est u nderstood par AI qu'aucune représentation juridique indépendante n'a été autorisée.

Les allégations de torture et de décès dus à la torture sont très préoccupantes. Au cours de l'année écoulée, AI a reçu de nombreuses informations faisant état de mauvais traitements et de tortures provenant de sources très diverses. La nature cohérente des allégations indique le recours systématique à des méthodes de torture sévères au cours des premiers mois d'emprisonnement. AI a également reçu un compte rendu de première main d'un prisonnier qui affirme avoir été sévèrement torturé par des décharges électriques et des brûlures.

Quatre décès dus à la torture ont été signalés. Le 19 septembre 1975, AI a écrit au président Assad pour exprimer son extrême inquiétude face aux informations faisant état de

la mort d'Abdul Wakif Ismail Khalif, un enseignant de 27 ans de AI Hasake en avril 1975, et de Zuheir Shukeir, un étudiant de 21 ans de Damas en juillet 1975. Le 24 mai 1976, AI a écrit pour demander qu'une enquête urgente soit menée sur les décès signalés à la suite de la torture de Safi AI Shatti AI Mubarak, un paysan de AI Dardara dans la province de AI Hasake, le 12 décembre 1975, et de Subhi Salih Uthman, un ancien étudiant à l'université de Damas, en février 1976. En mai 1976, un appel a été lancé pour Ramadan Hajulah, qui aurait été emprisonné sans procès depuis juin 1975 et gravement torturé pendant les trois premiers mois à AI Kassaa.

AI a proposé d'envoyer une mission de haut niveau en Syrie en 1976 pour tenir des pourparlers gouvernementaux. Mais à la date de la rédaction du présent rapport, aucune réponse n'a été reçue des autorités syriennes.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DU YÉMEN

À la suite d'une mission juridique et de recherche Amnesty International en République démocratique populaire du Yémen (PDRY - Yémen du Sud) en mai/juin 1975 (voir Rapport annuel 1974/75), AI a soumis un rapport au président Salem Rubia Ali en octobre 1975. Dans le rapport AI , les auteurs se sont déclarés préoccupés par le caractère arbitraire des arrestations pour des infractions politiques au Yémen du Sud, par le recours généralisé à la détention à court et à long terme sans procès et par l'inadéquation totale des droits juridiques et pénaux fondamentaux. Le rapport fait état des nombreuses allégations de torture, entraînant parfois la mort ou des troubles nerveux ou mentaux, qui sont difficiles à écarter en l ' absence de garanties procédurales. Il a souligné le recours fréquent à la peine de mort dans les cas de sabotage, d'espionnage et de crimes économiques.

AI a également attiré l'attention sur le grand nombre de personnes détenues qui ont disparu et dont les familles n'ont pas été en mesure de les retrouver. Le rapport note en outre le nombre alarmant d'exécutions non judiciaires dans lesquelles des groupes de prisonniers politiques ont été tués « alors qu'ils tentaient de s'échapper », ou dans lesquelles des meurtres à motivation personnelle ou politique ont été commis par des membres de la police ou des forces de sécurité, ou par le Front national, en abusant de leur autorité.

AI a soumis un certain nombre de recommandations avec le rapport, suggérant que les noms de tous les prisonniers politiques soient publiés et qu'une amnistie générale soit envisagée pour tous les détenus politiques non jugés contre lesquels le gouvernement n'a pas l'intention de porter des accusations immédiates. Citant les normes élaborées par les Nations Unies, AI a recommandé la formulation de procédures officielles de détention, ainsi que des enquêtes indépendantes sur les méthodes d'interrogatoire, sur toutes les allégations de torture et sur les incidents d'exécutions non judiciaires. AI a déclaré qu'une indemnisation devrait être disponible à la fois pour les victimes de torture et pour les familles des personnes qui ont été exécutées sans procès en bonne et due forme. AI suggère d'envisager l'abolition de la peine de mort et, dans un premier temps, de réduire le nombre d'infractions passibles de la peine capitale.

Enfin. AI attire l'attention du gouvernement sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des délinquants et recommande que les organisations

humanitaires internationales aient un accès régulier à toutes les prisons du pays. (AI les délégués de la PDRY avaient été autorisés à visiter la prison d'A l Mansura à Aden où les conditions sont relativement bonnes. Les autorités ont cependant nié l'existence d'autres prisons dans le pays, bien que AI ait recueilli les noms de jusqu'à 50 centres de détention.)

Aucune réponse du gouvernement au rapport n'a été reçue. En mai 1976, AI a publié un document d'information sur la République démocratique populaire du Yémen, fondé en partie sur le rapport et en partie sur des informations plus récentes. Le document d'information examine le système juridique et judiciaire du pays en ce qui concerne les infractions politiques et l'identité des personnes susceptibles d'être arrêtées pour des raisons politiques. Il estime que le nombre de prisonniers politiques fluctue à un moment donné entre 2 000 et 10 000. Il décrit les centres de détention et les conditions carcérales qui, en dehors de la prison de A l Mansura, seraient bien en deçà des exigences minimales de base.

Le document mentionne en outre que l'usage aveugle de la torture a apparemment diminué depuis un procès d'espionnage en mai 1975 - le premier à être tenu en public - lorsque les accusés ont publiquement allégué des tortures graves. Le document fait également référence au nouveau projet de code pénal promulgué en mars 1976, qui préconise vivement le respect des droits de l'homme fondamentaux et prévoit des peines plus légères et moins de peines de mort pour les infractions politiques que la législation précédente.

AI groupes ont été actifs tout au long de l'année sur 17 cas d'adoption et 12 cas d'enquête. Il y a eu une activité accrue pour Tawfiq 'Az'azi, un avocat d'Aden qui a disparu de son appartement le 31 mars 1972 après avoir refusé de condamner certains détenus politiques. Les délégués de AI à la RDPY ont été informés par le directeur des prisons qu'il avait été libéré de la prison d'A l Mansura en août 1974 et qu'il travaillait maintenant dans le golfe Persique. AI , cependant, après s'être renseigné sur l'endroit où il se trouvait, a conclu que la personne visée était une autre personne portant un nom similaire, et que Tawfiq 'Az'azi est toujours une personne «disparue».

Un autre prisonnier, Ali Atif Kalidi, ancien ministre fédéral de la Santé condamné en 1968 à 10 ans d'emprisonnement pour haute trahison et féodalisme - et que AI les délégués de la RDPY ont rencontré à la prison d'A l Mansura - était l'un des 12 détenus de longue durée annoncés lors de la Semaine des prisonniers de conscience.

Seize nouveaux cas abordés cette année ont inclus Abdul Malik Ismail Muhammad, qui était l'ambassadeur de la RDP Y au Caire depuis décembre 1972. Il a été arrêté à l'aéroport d'Aden en mai 1975, prétendument pour ses critiques de la politique économique du gouvernement, et est détenu dans le camp AI Fatah à Aden. Un autre cas est celui de Muzafferali Azimuddin Bukhari, expert-comptable de nationalité indienne, qui a été arrêté trois fois pour avoir refusé de divulguer aux autorités les affaires financières de ses clients, mais qui a été accusé d'abus de profession. Sa dernière arrestation en janvier 1975 a eu lieu alors qu'il tentait apparemment de quitter le pays illégalement.

Un troisième cas est celui de Hassan Ali Nouba Aulaqi, pilote yéménite du Sud avec des compagnies aériennes yéménites du Nord (République arabe yéménite), arrêté en avril/mai 1973 dans la RDPY alors qu'il rendait visite à sa famille. Des groupes AI , ainsi que trois groupes médicaux au Danemark, aux Pays-Bas et aux États-Unis, ont examiné le cas de

trois prisonniers détenus dans le camp AI Fatah: Salim A l Azami, Farag AI Kaila et Badr Salim Mahrawi. Tous seraient membres du Front national, le seul parti politique du pays, et tous auraient été très mal torturés.

AI a reçu des informations sur un certain nombre de libérations qui ont eu lieu dans la RDPY au cours de l'année écoulée, mais aucune n'a concerné AI prisonniers adoptés. Une amnistie annoncée le 22 juin concernait des membres emprisonnés du Front national et deux citoyens américains qui avaient été arrêtés en 1973 parce qu'ils étaient soupçonnés d'espionnage ont été libérés en septembre.

L'un des résultats de la mission AI en RDPY a été une proposition soumise au gouvernement pour permettre aux groupes AI de correspondre avec leurs prisonniers adoptés et de leur envoyer du matériel de lecture en anglais sur demande, en particulier des manuels scolaires. Cette proposition a été acceptée en principe par le gouvernement, mais n'est pas encore en vigueur.

RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN

En novembre 1975, Amnesty International a soumis un rapport au gouvernement de la République arabe du Yémen (YAR - Yémen du Nord) basé sur les découvertes d'une mission juridique et de recherche à la YAR en mai 1975 (voir AI Rapport annuel 1974175). Au cours de cette mission AI , les délégués ont visité trois prisons de Sanaa, la capitale du pays: la Citadelle, la prison d'A l Rada et une prison pour femmes. Ils ont discuté avec le Ministre de l'intérieur Yahya A l Mutawakkel et les responsables pénitentiaires du problème de l'emprisonnement politique, du système juridique en ce qui concerne les infractions politiques et des conditions de détention. Le rapport contient une liste de recommandations concernant les prisons et les conditions carcérales, la détention, les procédures judiciaires et la peine capitale.

Le rapport attire l'attention sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des délinquants, recommande que les projets gouvernementaux de construction d'une nouvelle prison soient considérés comme une priorité et que la citadelle, où sont détenus la plupart des prisonniers politiques, soit fermée dès que possible. Il s'est également félicité à nouveau que des installations pour les ateliers, les cours d'alphabétisation et le sport soient prévues dans la mesure du possible (aucune de ces installations n'est actuellement disponible dans les prisons), que de meilleurs logements soient trouvés pour les femmes détenues et que des logements séparés soient prévus pour les malades mentaux. Il a en outre été suggéré d'améliorer les dispositions en matière de nourriture pour les détenus.

En ce qui concerne les procédures de détention, le rapport note que les directives officielles récentes ont limité à une semaine le temps pendant lequel un détenu peut être détenu avant d'être renvoyé devant un tribunal et à trois mois le temps pendant lequel un prisonnier peut être détenu sans procès. Mais le rapport souligne l'importance de procédures juridiques plus strictes et mieux définies comme moyen de prévenir les mauvais traitements ou la torture. Le détenu devrait donc avoir accès à une autorité judiciaire dans les 24 heures, être autorisé à recevoir régulièrement la visite de sa famille

ou d'une personne représentant sa famille et avoir quelqu'un pour le défendre, qu'il s'agisse d'un avocat ou d'un ami.

Le rapport recommande également que toute allégation de torture fasse l'objet d'une enquête et que les détenus condamnés soient informés, verbalement ou par écrit, de leur peine, afin qu'eux-mêmes et leur famille sachent combien de temps ils peuvent s'attendre à être détenus. (Deux prisonniers que les délégués de AI ont rencontrés dans la prison d'A l Rada ont affirmé qu'ils ne connaissaient pas la durée de leur peine.)

Le rapport note en outre qu'en République arabe du Yémen, la peine de mort est régulièrement prononcée à l'encontre de personnes reconnues coupables de meurtre ou d'actes politiques de sabotage, et qu'entre avril et décembre 1973, une cinquantaine d'exécutions ont eu lieu. D'autre part, il semble qu'un certain nombre d'infractions auparavant passibles de la peine de mort, telles que l'adultère, ne soient désormais passibles que d'une peine d'emprisonnement. Étant donné que le système juridique de la République arabe du Yémen est en cours de développement, AI a exhorté le gouvernement à envisager d'abolir la peine de mort.

Enfin, le rapport attire l'attention sur deux documents, le Projet de principes des Nations Unies sur l'interdiction de l'arrestation et de la détention arbitraires et la Déclaration de La Haye de 1975 sur un code international d'éthique de la police (voir p. 41). Elle a suggéré qu'ils soient utilisés dans la formation de l'ensemble du personnel de police et de sécurité, et que les droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés dans les pactes internationaux, soient inclus dans les programmes des nombreuses nouvelles écoles en cours de construction dans le pays.

Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune réponse n'a été reçue du gouvernement YAR.

AI n'a pas de prisonniers adoptés en République arabe du Yémen. Cela est dû au manque d'informations et à la difficulté d'identifier les prisonniers politiques qui relèveraient du statut de AI . On estime qu'il y a plusieurs centaines de prisonniers, tant de la République démocratique populaire du Yémen (PDRY) que de la République arabe du Yémen, qui sont condamnés ou détenus pour des actes politiques présumés de sabotage. Malgré les projets d'union économique et politique entre le YAR et la RDPY, des informations font état d'infiltrations et d'actes d'agression entre les deux pays, et les autorités de la RDPY tireraient parti des troubles sociaux et économiques dans le sud de la République arabe du Yémen pour recruter des saboteurs.

L'opposition politique vient également des groupes tribaux, qui s'opposent aux tentatives du gouvernement actuel de centraliser l'autorité et de réduire ainsi les pouvoirs traditionnels des chefs tribaux. Une tentative de coup d'État pro-royaliste en août a été suivie d'un nombre inconnu d'arrestations. Il aurait été initié par le prince exilé Muhammad bin Husain, un cousin de l'ancien imam du Yémen, avec le soutien de la tribu. Il y a aussi l'opposition d'éléments de gauche dans le pays qui critiquent les politiques sociales et économiques internes du gouvernement et son renforcement des liens avec l'Arabie saoudite et d'autres pays de « droite ». Les seuls rapports d'arrestations de gauchistes reçus par AI cette année concernent certains membres de la branche yéménite du Conseil mondial de la paix, mais AI n'a pas été en mesure d'établir s'ils sont toujours détenus.

Selon les informations disponibles, il semblerait que les opposants politiques non violents ou les détracteurs du gouvernement ne soient généralement pas soumis à une peine d'emprisonnement de longue durée. Ceux qui occupent des postes ministériels ou officiels sont soit absents de leurs postes, soit envoyés à l'étranger en tant qu'ambassadeurs, soit assignés à résidence. Ceux qui sont emprisonnés ne sont généralement détenus que pour une très courte période.

Missions : Juin 1975 à mai 1976

Pays	Date	Délégué	Objet
Égypte	juin	Ugur Alacakaptan (turc)	d'observer le procès de 19 Alexandrins détenus depuis juin 1973, inculpés en vertu de l'article 98 de la loi pénale et de la loi 34 de 1970
Mozambique	juin	Barend van Niekerk (Afrique du Sud)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Israël	juin	John Mortimer (anglais)	pour observer le procès de Muzna Nicola
Portugal	juin	Martin Ennals (Secrétariat International)Christian Bourguet (Français) Josette Bos (Secrétariat International)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Mexique	juillet	Lisandro Martinez (Colombien) Nigel S. Rodley (Secrétariat international)	enquête juridique
Cameroun/Côte d'Ivoire / Mali /Gabon	juillet	Hans Ehrenstrale (Secrétariat international)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Espagne	juillet	Tom Jones (États-Unis) Burkhardt Wisser (Allemand de l'Ouest)	enquête sur la torture
Espagne	août	Kurt Madlener (Allemand de l'Ouest)	pour observer le procès de José Antonio Garmendia-Artola et Angel Otaegui-Echevarria
Taïwan	septembre	James Seymour (États-Unis)	d'observer les audiences d'appel de huit prisonniers de premier plan
République fédérale d'Allemagne	septembre	Elizabeth Ziegler-Muller (Suisse)	pour observer le procès de quatre citoyens turcs
Royaume-Uni	octobre	Adrian De Wind (États-Unis)	assister au procès de 14 personnes accusées de complot pour contrevenir à la loi sur l'incitation à la désaffection
Sénégal	octobre	Marie-Claire Piccard (français)	d'observer le procès des personnes détenues dans le cadre du journal clandestin Xure-Bi
Kenya/Éthiopie	Novembre/ décembre	Stephanie Grant (Secrétariat international)	assister à la cinquième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises; Rencontrer des représentants de l ' Organisation de l ' unité africaine
Philippines	Novembre/ décembre	Tom Jones (États-Unis) Wen-hsien Huang (Secrétariat international)	entretiens avec des représentants du gouvernement

Yougoslavie	décembre	Frits Ritter (néerlandais)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Sénégal/Tchad/ Congo	janvier	Hans EhrenstrAle Secrétariat international)	assister à la Conférence internationale sur la Namibie et les droits de l'homme à Dakar; entretiens avec des représentants du gouvernement
Afrique du Sud	février	Charles T. Duncan (États-Unis)	observer le procès des membres de la SASO et du CPB
Yougoslavie	février	Marius Broekmeyer Néerlandais)	d'observer le procès de quatre "Cominformateurs"
Hong Kong/Japon/Taïwan/Corée du Sud	Février/mars	Secrétariat international d'Arlette Laduguie)	recherche
Namibie	mars	Otto TrilTterer ouest-allemand)	pour observer le procès de six partisans de la SWAPO
Espagne	mars	Helene Toledano (États-Unis)	d'observer le procès d'officiers de l'armée (membres de l'Union démocratique M ita ry)
États-Unis d'Amérique	mars	Brian Wrobel (britannique)	observer les audiences préliminaires dans le cas de Dennis Banks
Guatemala/ Nicaragua/ Honduras/El Salvador	Avril/mai	Kurt Madlener Allemand de l'Ouest) Michael McClintock (Secrétariat international)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Pakistan	Avril/mai	Miimtaz Soysal (turc) Yvonne Terlingen (Secrétariat international)	entretiens avec des représentants du gouvernement; enquête sur les procès imminents des affaires du Parti national awami
Maroc	mai	Jean Hoss (Luxembourg)	entretiens avec des représentants du gouvernement
Corée du Sud / Japon / Hong Kong	mai	Martin Ennals (Secrétariat international)	entretiens avec des représentants du gouvernement; Amnesty International Conférence régionale du Pacifique
Japon	mai	Martin Enthoven (Secrétariat international)	Amnesty International Conférence régionale du Pacifique

Communiqués de presse 1975/76

1975

17 juin. Amnesty International exhorte la Grande-Bretagne à mettre fin aux poursuites engagées en vertu de la Loi sur la désaffection.

26 juin. Amnesty International critique l'arrestation de centaines de personnes en République dominicaine.

27 juin. Amnesty International exhorte l'Inde à libérer les dirigeants de l'opposition arrêtés.

29 juin. Amnesty International publie un dossier sur la torture et les meurtres politiques au Guatemala.

3 juillet. Amnesty International exhorte Taïwan à prolonger l'acte de clémence.

7 juillet. Amnesty International demande l'abolition de la détention sans procès en Irlande du Nord et critique le projet de loi devant le parlement britannique.

8 juillet. Amnesty International salue l'amnistie égyptienne mais s'inquiète du fait que certains prisonniers politiques soient toujours détenus.

8 juillet. Amnesty International appelle le roi du Maroc à amnistier les prisonniers politiques.

14 juillet. Amnesty International envoie une mission à Taïwan.

16 juillet. . Amnesty International envoi d'un avocat américain dans les régions basques ou en Espagne.

23 juillet. Amnesty International proteste contre les exécutions en Sierra Leone.

28 juillet. Amnesty International publie les détails de la torture en Uruguay dans une forte attaque contre la répression des droits de l'homme dans le pays.

3 août. Amnesty International l'observateur confirme l'usage de la torture par les forces de sécurité en Espagne.

15 août. Amnesty International rejette les critiques du Premier ministre indien.

29 août. Amnesty International exhorte l'Espagne à commuer les condamnations à mort sur les Basques: Amnesty International observateur incapable d'entrer dans la salle d'audience.

31 août. Amnesty International exhorte le 5e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à prendre des mesures énergiques contre la torture.

14 septembre. Amnesty International Le rapport annuel énumère les violations des droits de l'homme dans 107 pays.

15 septembre. Amnesty International Le Conseil agit sur l'Espagne, l'URSS, la Corée, l'Amérique latine, l'Éthiopie, Taïwan.

19 septembre. Amnesty International répond à un article paru dans The Guardian, Londres, dans le numéro du 14 septembre 1975.

21 septembre. Amnesty International répertorie 85 avocats détenus pour des raisons politiques dans 23 pays.

1er octobre. Amnesty International mission en Espagne dit torture utilisée systématiquement contre les détenus basques.

23 octobre. Amnesty International salue le rapport du Groupe de travail des Nations Unies sur le Chili.

7 novembre. Amnesty International s'inquiète du meurtre de l'ex-ministre au Bangladesh.

9 novembre. Amnesty International exhorte le Brésil à protéger les jeunes prisonniers menacés de meurtre.

10 novembre. Amnesty International appelle la Rhodésie à libérer les détenus.

17 novembre. Le rapport Amnesty International détaille les abus juridiques et pénaux dirigés contre les prisonniers politiques et religieux en Union soviétique.

26 novembre. Amnesty International critique les phrases sud-africaines.

5 décembre. Amnesty International exprime sa détresse face aux exécutions en Inde.

9 décembre. L'Union soviétique refuse Amnesty International la permission d'observer le procès de deux de ses membres.

12 décembre. Amnesty International dénonce le verdict du tribunal de l'Union soviétique sur Kovalyov.

18 décembre. Amnesty International appelle à la libération des détenus en France.

1976

13 janvier. Amnesty International critique la torture en Uruguay./ Amnistia Internacional denuncia continuacion de tortura en Uruguay.

22 janvier. Amnesty International demande à Shah d'Iran de faire preuve de miséricorde envers 10 personnes condamnées à mort.

22 janvier. Amnesty International s'inquiète de la détention d'avocats péruviens./ Abogados Peruanos detenidos: Amnistia Internacional expresa preocupacion.

19 février. Amnesty International lance une campagne mondiale contre la torture en Uruguay. / Amnistia Internacional lanza una campana mundial contra la tortura en Uruguay.

29 février. Amnesty International préoccupé par la détention de longue durée sans procès et d'autres violations des droits de l'homme à Singapour (Amnesty International Briefing on Singapore).

25 mars. Amnesty International appelle à la libération des avocats et des dirigeants syndicaux en grève de la faim au Pérou (avec des notes d'information). / Amnistia Internacional pide la liberacion de abogados y dirigentes sindicales en huelga de hambre en una prision peruana.

29 mars. Amnesty International préoccupé par les violations des droits de l'homme en Rhodésie / Zimbabwe (Amnesty International Briefing on Rhodesia/Zimbabwe).

6 avril. Amnesty International répertorie 111 parlementaires détenus pour des raisons politiques dans 14 pays.

22 avril. Amnesty International appelle à la fin des pendaisons en Rhodésie.

9 mai. Amnesty International répertorie 67 journalistes emprisonnés pour des raisons politiques dans 17 pays.

10 mai. Amnesty International envoie à l'Uruguay une pétition contre la torture signée par 40 éminents militants soviétiques des droits de l'homme.

12 mai. Amnesty International exhorte le Premier ministre sud-africain et les Nations Unies à intervenir dans les condamnations à mort en Namibie.

17 mai. Amnesty International détaille les arrestations, tortures, disparitions et exécutions en République démocratique populaire du Yémen (Amnesty International Briefing on People's De mo cratic Republic of Yemen).

20 mai. Amnesty International proteste contre l'arrestation par l'Argentine de parlementaires uruguayens (avec des notes d'information).

23 mai. Amnesty International appelle à enquêter sur les décès de réfugiés uruguayens en Argentine.

23 mai. Amnesty International appelle à la libération de tous les prisonniers politiques en Tunisie (avec des notes d'information).

Quelques Amnesty International Statistiques

Au 31 mai 1976, il y avait:

1 665 groupes dans 30 pays, soit une augmentation de 73 groupes par rapport à 1974-1975.

Plus de 97 000 membres individuels dans 78 pays, soit une augmentation de 27 000 membres et 1 I pays par rapport à 1974-1975. Il existe des sections nationales dans 33 de ces pays.

3 859 prisonniers en cours d'adoption ou d'enquête.

Au cours de l'année 1975-1976:

1 880 nouveaux prisonniers ont été enlevés et 1 599 prisonniers ont été libérés.

En 1975-1976 Amnesty International :

A pris des mesures contre les violations des droits de l'homme dans 113 pays.

Dispensé plus de £80 000 (US $144,000)* en secours aux prisonniers et à leurs familles.

Envoyé des missions et des observateurs dans 32 pays.

Publication d'un rapport important sur l'Union soviétique, de rapports de mission sur l'Espagne, le Sri Lanka et la Corée du Sud, d'autres numéros de Chronique des événements actuels et lancement d'une nouvelle série de documents d'information sur les différents pays.

Publication de 47 communiqués de presse.

Mise en place d'une campagne de promotion basée à Luxembourg.

Lancement d'un service de publications pour l'Asie du Sud.

Président d'honneur

Eric Baker	Grande-Bretagne

Comité exécutif international 1975/76

Andrew Blane	États-Unis
Dirk Börner	Président de la République fédérale d'Allemagne
Ann Gray	Représentant du personnel
Thomas Hammarberg	Suède, vice-président
Alfred Heijder	Pays-Bas
Irmgard Hinter	Autriche
Marie-José Protais	France
Milmtaz Soysal	Turquie
Kevin White	Irlande, trésorier

Secrétariat international

Martin Ennals	Secrétaire général
Hans Ehrenstrttle	Secrétaire général adjoint
Stephanie Grant	Directeur de la recherche (jusqu'au 30 avril 1976)
John Humphreys	Directeur adjoint de la recherche, Directeur de la recherche sur l'Afrique
Martin Enthoven	Secrétaire exécutif
Mark Grantham	Chef de l'information et des publications
Nigel Rodley	Conseiller juridique
Les Haswell	Gestionnaire administratif
Inger Fahlander	Chef de la recherche sur les Amériques (en congé temporaire)
Wen-hsien Huang	Directeur de la recherche pour l'Asie
Clayton Yeo	Directeur de la recherche Europe
Frederike Knabe	Responsable du centre de documentation
Shobhna Shah	Fonctionnaire chargé des finances
Dick Oosting	Campagne pour l'abolition de la torture
Sherman Carroll	Campagne pour l'abolition de la torture
Eduardo Marifio	Secrétaire de terrain, Amérique latine
Richard Reoch	Secrétaire de terrain, Asie

Le secrétariat international, qui compte 14 nationalités, compte 69 membres du personnel à temps plein – trois de plus que l'année dernière – six membres du personnel à temps partiel et 13 volontaires. La plus grande unité est le département de la recherche qui, en plus du chef de la recherche, compte 13 chercheurs à temps plein, deux chercheurs à temps partiel, 12 assistants exécutifs de chercheurs, 13 secrétaires et un dactylographe.

Département de la promotion

Guy Binsfeld	Directeur
Jeanne Huberty	Assistant
Anita Bennett	Assistant, liaison avec le Secrétariat international

Sections et comités nationaux

Australie: Amnesty International , 277, rue Inkerman, East St Kilda 3182, Victoria

Adresses des succursales:

(New South Wales Branch) Amnesty International , New South Wales Branch, PO Box 2598, GPO Sydney, Nouvelle-Galles du Sud 2001

(Direction du Queensland) Amnesty International , Direction du Queensland, PO Box 162, Moorvale, Queensland 4105

(South Australia Branch) Margaret II!man, 16 Tester Drive, Blackwood, Australie du Sud 5051

(Ta smania Branch) Amnesty International , Tasmanian Blanch, 194 Water-works Route, Hobart 7005, Tasmanie

(Victoria Branch) Amnesty International , Victorian Branch, 277, rue Inkerman, East St Kilda 3182, Victoria

(Direction de l'Australie-Occidentale) Mme G. Graham, Box X2258, GPO Perth, Australie-Occidentale

Autriche : Amnesty International , section autrichienne, 1020 Vienne, Franz Hochedlingerg. 8/5

Bangladesh: M. Mohammad Hafizullah, c/o Orr, Dignam & Co., 195 Motijheel Commercial Area, Dacca

Belgique : (néerlandophone) Amnesty International , 202 Oudergemlaan, 1040 Bruxelles

(Français) Amnesty International , 185 rue Royale, 1030 Bruxelles .

Royaume-Uni: Amnesty International , section britannique, 55 Theobald's Road, Londres WCI X 8SP

Canada: Amnesty International Canada/Amnistie Internationale Canada, 2101, avenue Algonquin, C.P. 6033, Ottawa (Ontario) K2A ITI

Danemark: Amnesty International , section danoise, Frederiksborggade I, 1360 Copenhague K

Îles Féroé: Mme Anette Wang, Trendargota 47, boîte postale 23, 3800 Tórshavn

Finlande: Amnesty International , section finlandaise, Mannerheimintie 16 B 19, 00100 Helsinki 10

France : Amnesty International , Section Française, 20 rue de la Michodiere, 75002 Paris

Allemagne, République fédérale d'Allemagne: Amnesty International , section allemande, Stuckenstr. 70, 2000 Hambourg 76

Ghana: Amnesty International , Section Ghana, c/o Dr I. S. Ephson, Ilen Chambers, PO Box 6354, Accra

Grèce: Amnesty International , Section grecque, Formionos 2, Athènes 707

Islande : Amnesty International , Section islandaise. Boîte 128, Reykjavik

Inde: Amnesty International , Section indienne, C-6 Premier étage, Centre communautaire, Zone de développement de Safdarjung, New Delhi -- 110016

Irlande: Mme Anne Clissman, 57 Bayside Walk, Sutton, Co. Dublin

Israël: Amnesty International , Section nationale israélienne, PO Box 37638, Tel Aviv

Italie : Amnesty International , section italienne, Via della Penna 51, Rome

Japon: Amnesty International , Section japonaise, salle 54, 3-18 Nishi-Waseda 2-chome, Shinjuku-ku, Tokyo 160

Corée, République de: Comité coréen d'Amnesty, IPO Box 2934, Séoul

Luxembourg : Amnesty International , Luxembourg a.s.b.I., Case Postale 1914, Luxembourg

Mexique: Amnistia Internacional, Seccien Mexicana, Ap, n° de poste 20-217, Mexique 20, D.F.

Népal: Veerendra Keshari, 1/227 Kalikasthan, Katmandou

Pays-Bas: Amnesty International , section néerlandaise, 3e Hugo de Grootstraat 7, Amsterdam

Nouvelle-Zélande: Amnesty International , Section néo-zélandaise, Box 3597, Wellington

Nigéria: Amnesty International , section nigériane, c/o Samuel Ade Oyewole, 17 Kobiti Street, Surulere, Lagos.

Norvège: Amnesty International , Section norvégienne, Akersgatan 39, III, Oslo I

Pakistan: Hashmat Habib, Karachi Press Club, Ingle Road, Karachi

Pérou: Dra Laura Caller, Jiron Pachitea 279 — Of. 500-501, Lima

Sri Lanka: Edward de Silva, 79/15 Dr C. W. W. Kannangara Mawatha, Colombo 7

Suède: Amnesty International , Section suédoise, Barnhusgatan 4, 111 23 Stockholm

Suisse : Amnesty International , Section Suisse, Postfach 1051, CH-3001 Berne

États-Unis: AI États-Unis, 2112 Broadway, Bureau 309, New York, NY 10023

Il y a aussi AI membres et sympathisants dans les pays suivants:

Abou Dhabi	Hong Kong	Pologne
Barbade	Iraq	Portugal
Bermudes	Jamaïque	Rhodésie
Bolivie	Jordanie	Afrique du Sud
Botswana	Kenya	Espagne
Cameroun	Koweït	Surinam
Colombie	Liban	Taïwan
Costa Rica	République arabe libyenne	Tanzanie
Cuba	République malgache	Thaïlande
Curaçao (groupe)	Malaisie	Turquie
République dominicaine	Malte	URSS (groupe)
Équateur	Nouvelle-Guinée	Venezuela
Égypte	Panama	Yougoslavie
El Salvador	Paraguay	Zaïre
Guyana	Les Philippines	Zambie

MINISTÈRE DE LA PROMOTION
P O Box 1341
3 rue des Glacis
Luxembourg

Secrétariat international

Résumé et répartition du budget pour 1976-1977

Traitements et dépenses connexes	
Département de la recherche	179 006
Campagne pour l'abolition de la torture	21 144
Informations et publications	30 551
Autres	135 055
Bibliothèque de référence	2400
Service d'information de l'Asie du Sud	2 100
Voyages	
Réunions de direction, etc.	6 700
Recherche, missions et secrétaires de terrain	14230
Impression et papeterie	19 000
Frais de port	13 250
Téléphone, télex et câbles	13 250
Loyers et tarifs	34 000
Chauffage, nettoyage et assurance	5 620
Contrats de services et de location et divers	7 304
Amortissement de l'équipement et de la transformation des bureaux	7 800
Honoraires d'audit, de comptabilité et professionnels	5 600
	497010
Moins : Bénéfice brut sur les ventes de publications	5 010

ACC OUNTS, TREASURER'S ET AUDIT ORS' RE PO RTS

Rapport du trésorier

par Kevin T. White, trésorier international

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance au personnel du département des finances et des départements administratifs dont le contrôle et le fonctionnement des comptes dans le cadre de leurs fonctions distinctes m'ont de nouveau permis de signaler que les livres et registres pour 1975/76 sont en bon état.

Le budget révisé approuvé pour l'exercice clos le 30 avril 1976 s'élevait à 366 800 livres sterling. Les dépenses nettes effectives pour l'année s'élevaient à 373 229 livres sterling.

Les comptes vérifiés font apparaître une dépense de 393 636 livres sterling. L'écart apparent entre les chiffres budgétaires et les comptes vérifiés est dû à l'inclusion par les auditeurs des dépenses brutes et des recettes du département des publications, alors que le budget n'incluait que le chiffre net.

Ces comptes prévoient une éventuelle dette irrécouvrable sur les comptes du département des publications de 4 000 £, augmentant ainsi le déficit réel de 13 840 £ à 17 840 £.

Au cours de l'année, des dépenses supplémentaires qui n'auraient pas pu être prévues et qui n'ont donc pas été prévues dans le budget se sont élevées à 2 841 livres sterling. Il s'agissait d'une augmentation de l'indemnité dite de Londres de pondération des salaires du personnel négociée par le syndicat britannique NALGO (aux barèmes desquels sont attachés les salaires du Secrétariat international) en juin 1976 mais rétroactive au 1er juillet 1975.

Ces deux ajustements majeurs, pris en compte avec quelques ajustements mineurs effectués au cours de l'audit, expliquent la différence entre le montant du budget de 366 800 livres sterling et les dépenses effectives de 373 229 livres sterling.

Les comptes vérifiés montrent un déficit de 1 266 livres sterling, mais s'il n'y avait pas eu l'abattement rétroactif et la provision de 4 000 livres sterling pour une éventuelle créance irrécouvrable – ce que je dois mentionner est une provision prudente par rapport à une annulation effective d'une dette – les comptes auraient montré un excédent.

Outre les contributions au budget, les sections nationales ont versé des contributions au Fonds spécial pour les projets. Au cours de l'année, ces contributions se sont élevées à 28 201 £. Les dépenses du fonds s'élevaient à 21 192 livres sterling.

Ce fonds s'est révélé d'une aide considérable au cours de l'année, et j'espère que les sections nationales continueront à l'appuyer généreusement.

Comme on le verra dans les comptes du Secrétariat international sous la rubrique « Sources et application des fonds de secours » et dans les comptes ci-joints du Fonds pour

les prisonniers de conscience, la répartition des secours continue d'être un élément important des travaux de l'organisation.

Au cours de l'année, le Comité exécutif international a mis en œuvre la décision du huitième Conseil international qui s'est tenu à Saint-Gall, en Suisse, et a créé le Département de la promotion pour planifier et mener la campagne de promotion et de collecte de fonds de 1977. Pour cette campagne, Amnesty International a eu la chance d'obtenir les services de directeur du département de Guy Binsfeld, membre de la section Luxembourg, qui s'est détaché de son travail professionnel de directeur de la publication. Il fera rapport au Conseil de Strasbourg de 1976 sur l'état d'avancement des préparatifs de la campagne.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai fait référence à la forte augmentation de nos dépenses au cours des dernières années et j'ai indiqué que cette tendance se poursuivrait et pourrait s'accélérer. Il ressort des chiffres officiels récemment publiés que, depuis lors, le taux d'inflation au Royaume-Uni a été réduit de moitié, et il y a des espoirs officiels qu'il y aura une nouvelle réduction au cours de l'année prochaine. Néanmoins, l'inflation, même si elle est maintenue au niveau espéré, augmentera considérablement les coûts, de sorte que, sans aucune extension de nos activités, nous encourrons de nouvelles dépenses accrues.

L'année dernière, j'ai fait référence aux pressions exercées sur Amnesty International pour étendre et accroître nos activités, et j'ai conseillé la prudence. Au cours de l'année à l'examen, j'ai noté des pressions non seulement pour accroître notre travail normal, mais aussi pour nous lancer dans des entreprises plus élaborées et sur un front plus large. Certains des arguments en faveur de l'expansion des activités actuelles et de l'adoption d'activités supplémentaires sont séduisants. Mais succomber à ces pressions entraînerait soit une suspension partielle du travail AI a été fondée pour effectuer en vertu de son statut (puisque nos ressources existantes en personnel et en finances ne peuvent pas être utilisées pour englober ces activités supplémentaires suggérées), soit une augmentation substantielle de notre budget pour nous permettre de poursuivre nos activités normales tout en assumant de nouvelles tâches.

Je pense que le moment est venu d'examiner dans quelle mesure nous souhaitons que cette organisation se développe et si une croissance substantielle du Secrétariat international se traduira par une plus grande efficacité et des réalisations. À mon avis, il est essentiel que nous ne nous laissions pas porter aveuglément sur une vague d'enthousiasme sans en examiner et en apprécier pleinement les conséquences. L'augmentation de la taille d'une organisation n'entraîne pas automatiquement une augmentation de l'efficacité.

Il appartient au conseil de 1976 d'examiner si l'organisation doit réagir en permanence aux pressions en faveur de l'expansion; s'efforcer d'évaluer l'efficacité de AI à son niveau actuel de fonctionnement; et d'examiner si, à long terme, les intérêts des prisonniers d'opinion peuvent être mieux servis par une période consacrée à la consolidation plutôt qu'à l'expansion ou à l'accomplissement de nouvelles tâches.

Rapport des auditeurs

Au Comité exécutif international, Amnesty International :

Nous avons examiné le bilan de AMNESTY INTERNATIONAL au 30 avril 1976, ainsi que le compte de gestion correspondant et l'état des sources et des demandes de fonds de secours pour l'exercice clos à cette date (voir pages 208 à 215). Notre examen a été effectué conformément aux normes d'audit généralement acceptées et, par conséquent, a inclus les tests des registres comptables et les autres procédures d'audit que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances, sauf comme expliqué dans le paragraphe suivant.

Comme indiqué dans la note 2 relative aux comptes, les versements des secours sont destinés à des personnes désignées comme prisonniers d'opinion dans divers pays. Certains reçus de fonds de secours précisent soit un pays, soit un prisonnier particulier au profit duquel l'argent devrait être utilisé. Bien que nous soyons convaincus que des fonds de secours ont été versés, nous ne disposons pas de moyens efficaces pour déterminer, dans tous les cas, si ces fonds ont été utilisés ou non au profit de prisonniers d'opinion spécifiques ou de leurs familles. Ce problème est inévitable lorsque des moyens indirects de transmission des paiements de secours doivent être utilisés pour protéger les intérêts des prisonniers. Cependant, nous avons pu nous assurer que les paiements étaient effectués à des personnes dont le Secrétariat international nous a informés qu'elles étaient des responsables, des employés ou des associés de Amnesty International . Ces personnes acceptent la responsabilité de veiller à ce que les fonds de secours parviennent aux prisonniers. Le Secrétariat international dispose de sources d'information supplémentaires qui lui rendraient compte de tous les cas importants où les fonds de secours, pour une raison ou une autre, n'ont pas été versés aux prisonniers ou à leurs familles. À ce jour, aucun cas aussi significatif n'a été signalé et rien n'a été porté à notre attention pour suggérer que les prisonniers d'opinion ou leurs familles n'ont pas reçu les fonds de secours comme prévu.

À notre avis, à l'exception de l'effet de tels ajustements, le cas échéant, qui auraient pu être divulgués si nous avions été en mesure de déterminer si oui ou non les fonds de secours versés ont été appliqués au profit de certains prisonniers de science ou de leurs familles, les comptes qui l'accompagnent présentent fidèlement la situation financière de Amnesty International au 30 avril 1976, les résultats de ses opérations et les sources et applications des fonds de secours pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, sur une base compatible avec l'exercice précédent.

28 juillet 1976
Arthur Andersen & Co.
Comptables agréés
Londres EC2Y 5DD, Angleterre

AMNESTY INTERNATIONAL BALANCE SHEET - 30 AVRIL 1976

	1976	1975
ACTIF ACTUEL :		
Espèces	£ 96 362	£124 357
Débiteurs et charges payées d'avance, nets des réserves (note 3)	34 715	25 424
Recettes du Fonds pour les prisonniers de conscience, net	3 014	214
Montants à recevoir de la section britannique, nets	5 183	
Stock de publications (note 3)	4 545	2 843
	143 819	152 838
RESPONSABILITÉS ACTUELLES:		
Créanciers et charges à payer	30 905	36 589
Payable à la section britannique, net		118
Obligations de secours (note 2)	34 681	44 312
Fonds pour projets spéciaux (note 6)	19 192	12 183
Fonds spécial pour les projets du CAT (note 7)	10 286	
Fonds Karen O'Donovan	817	817
	95 881	94 019
Actifs courants nets	47 938	58 819
ÉQUIPEMENT DE BUREAU, net (notes 3 et 4)	9 601	7 395
RESPONSABILITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES PASSÉS (note 8)	(10 440)	(11 020)
Actifs nets	£47 099	£55 194
Représentant :		
FONDS ACCUMULÉ:		
Amnesty International fonds accumulé	£47 099	£48 365
Fonds de la Campagne pour l'abolition de la torture		6 829
	£47 099	£55 194

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent bilan.

AMNESTY INTERNATIONAL COMPTE DE REVENUS ET DE DÉPENSES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 AVRIL 1976

	1976	1975
REVENU :		
Contributions des sections nationales (note 3)	£341 078	£269 867
Dons (note 3)	19 200	17 848
Recettes des publications (notes 3 et 5)	20 407	8 387
Produits d'intérêts	5 495	3 557
Autres recettes	3 390	322
Frais de secrétariat pour The Prisoners of Conscience Fund	2 800	2350
	392 370	302 331
DÉPENSES (notes 5 et 7):		
Salaires et coûts connexes	254 395	187 330
Impression et papeterie	35 508	22 886
Frais de bureau	44 657	27 075
Locaux et coûts d'occupation	27 524	22 273
Frais de voyage et de développement des sections nationales	23 029	15 013
Provision pour créances douteuses et contributions non acquittées au titre des chapitres nationaux (note 3)	2 503	2 088
Frais de comptabilité et d'audit	6 020	6 900
	393 636	283 565
Excédent net (déficit)	(1 266)	18 766
FONDS ACCUMULÉ:		
Solde, début d'année	55 194	36 428
Transfert du Fonds de la Campagne pour l ' abolition de la torture au Fonds spécial pour les projets du Comité contre la torture (note 7)	(6 829)	
Solde, fin d'année	£47 099	£55 194
Représentant :		
Fonds accumulés par AmnestyInternational	£47 099	£48 365
Fonds de la Campagne pour l'abolition de la torture		6 829
	£47 099	£55 194

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ce compte.

AMNESTY INTERNATIONAL
DÉCLARATION DE SOURCES ET DE DEMANDES DE MONTANTS DE
RELIEF
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 AVRIL 1976

	1976	1975
SOURCES :		
Montants de secours spécifiques	£78,813	£50,806
Produits d'intérêts	3,549	
Fonds pour les prisonniers de conscience (note 2)	11,100	6,450
	93,462	57,256
DEMANDES :		
Sommes versées au titre des secours	86,819	40,28
Fonds de secours versés au nom du Fonds pour les prisonniers de conscience (note 2)	11,100	6,450
Remboursement à la section britannique (note 3)	5,174	5,450
	103,093	52,176
Augmentation (diminution) nette des engagements de secours	(9,631)	5,080
Solde des engagements au début de l'exercice	44,312	39,232
Solde des engagements au titre de l'allègement à la fin de l'exercice	£34,681	£44,312

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de la présente déclaration.

La déclaration n’inclut pas les obligations de secours du Fonds pour les prisonniers de conscience, représenté par son fonds cumulé de 38 905 livres sterling au 5 avril 1976 (voir pages 216 à 220).

1. AIMES ET ORGANISATION:

Amnesty International est une organisation à but non lucratif non constituée en société qui a pour objet d'assurer dans le monde entier le respect des visions pro de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Les objets spécifiques, les méthodes à appliquer pour atteindre ces objets et les détails de son organisation sont couverts par le Statut de Amnesty International , tel que modifié par la huitième réunion du Conseil international à Saint-Gall, en Suisse, en septembre 1975.

Amnesty International se compose de sections nationales qui embrassent les groupes affiliés et les membres. L'autorité pour la conduite de ses affaires est dévolue au Conseil international. Le Comité exécutif international, élu par le Conseil international, est responsable de la conduite des affaires de l'organisation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Les affaires quotidiennes de Amnesty International sont menées par le Secrétariat international sous la direction du Comité exécutif international.

Des sections nationales peuvent être établies dans n'importe quel pays avec le consentement du Comité exécutif international. L'une de ces sections est la section britannique, qui a ses bureaux à Londres dans les mêmes locaux que ceux du secrétariat inter-national.

L'objectif de Amnesty International est notamment de fournir une assistance et de travailler à la libération des personnes qui, en violation des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont emprisonnées, détenues, soumises à des restrictions ou soumises d'une autre manière à une contrainte physique ou à des restrictions en raison de leurs convictions politiques, religieuses ou d'autres convictions de conscience ou en raison de leur origine ethnique, de leur couleur ou de leur langue (à condition qu'elles n'aient pas utilisé ou préconisé la violence). Ces personnes sont appelées « prisonniers de conscience ». L'une des principales fonctions du Secrétariat international est de mener des recherches pour identifier ces prisonniers d'opinion et d'en rendre compte. Ces pri-soners de conscience reçoivent des fonds de secours à la fois par Amnesty International et par l'intermédiaire d'un organisme de bienfaisance enregistré United K ingdom, The Prisoners of Conscience Fund. Le Secrétariat international et la Section britannique travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires du Fonds pour les prisonniers de conscience en matière d'administration et de paiement des fonds de secours.

Amnesty International est financé principalement par les contributions des sections nationales. Les comptes Amnesty International englobent les finances dont le Comité exécutif international et le Secrétaire général, en tant que directeur général du Secrétariat international, sont responsables, et excluent par conséquent les montants liés aux ressources des différentes sections nationales.

En 1976, une campagne de promotion et de collecte de fonds est lancée sous l'égide du Comité exécutif international. La campagne, qui doit être lancée en décembre 1976, a pour objectif de lever des fonds substantiels en 1977, année des prisonniers de conscience. Au 30 avril 1976, aucun coût lié au lancement de cette campagne n'avait été engagé et aucune recette n'avait été perçue. Les fonds, lorsqu'ils sont reçus, doivent être détenus sur un

compte bancaire spécial au nom de Amnesty International , sous le contrôle du Comité exécutif international.

MONTANTS DE RELIEF:

Le Secrétariat international est responsable de l'administration et de la liquidation des fonds de secours. Toutes les sommes ainsi reçues n'ont pas encore été affectées aux secours. Ces fonds impayés sont détenus sur un compte bancaire distinct (le compte de secours). Les obligations de secours sont reflétées comme une responsabilité actuelle de Amnesty International .

Certains fonds de secours sont versés par les gestionnaires du Fonds des prisonniers de conscience. Pour faciliter l'administration, ces fonds de secours sont versés par les canaux de Amnesty International , en utilisant le compte bancaire de secours du Secrétariat international. Bien que les gestionnaires soient conseillés par Amnesty International , ils conservent une entière discrétion quant à la façon dont ces fonds de secours sont versés, à la fois quant au montant et à la direction.

Les paiements de secours sont généralement effectués par l'intermédiaire d'intermédiaires aux prisonniers ou à leurs familles. Cette activité de secours consiste à confier des fonds de secours à des personnes responsables et à s'appuyer largement sur leur intégrité et leur dévouement pour s'assurer que les personnes appropriées bénéficient des secours. Il n'est souvent pas pratique d'obtenir des recettes des bénéficiaires des fonds de secours, mais le Secrétariat international dispose de sources d'information supplémentaires qui lui signaleraient tout cas important où les fonds de secours, pour une raison ou une autre, n'ont pas été versés aux prisonniers ou à leur famille. À ce jour, aucun cas aussi important n'a été signalé.

COMPTABLE PO LI CIES:

a) Revenus

Les contributions des sections nationales représentent la part engagée de chaque section dans le budget du Secrétariat international. Des réserves suffisantes ont été constituées sur certaines contributions impayées que les sections nationales ont déclaré ne pas ou ne pas pouvoir verser.

Les dons sont comptabilisés en espèces. Les montants comptabilisés en tant que revenus représentent l'encaisse reçue au cours de l'année.

Les revenus des publications représentent la valeur des ventes à des tiers au cours de l'année. Les dépenses afférentes à cette activité de publication déficitaire sont incluses dans les dépenses totales.

b) Matériel de bureau

Ceci est enregistré au coût moins les amortissements cumulés. L'amortissement est calculé sur une base linéaire à un taux annuel de 15 %.

c) Stock de publications

Amnesty International les stocks de publications sont indiqués au plus bas du coût réel et de la valeur nette réalisable.

d) Remboursement à la section britannique

Certains donateurs ont contribué au Fonds pour les prisonniers de conscience à la suggestion de la section britannique. Ces dons sont ensuite utilisés à des fins de secours par les gestionnaires du Fonds des prisonniers de conscience. Le Secrétariat international, à sa discrétion, a appliqué des fonds de secours pour rembourser la section britannique de ces montants donnés au Fonds des prisonniers de conscience. Le montant net appliqué aux fins du dégrèvement reste donc le même. Cette procédure de remboursement, précédemment qualifiée d'«arrangement de compensation», a été abandonnée.

4. ÉQUIPEMENT DE BUREAU:

Les mouvements sur le compte pour l'année ont été les suivants:

	Solde 30 avril 1975	Ajouts dispositions	Retraites	Solde 30 avril 1976
Coût	£10,609	£4,699	£231	£15,077
Moins				
Amortissement	3,21	2,26		5,48
Montant net comptable	£7,395			£9,601

5. MINISTÈRE DES PUBLICATIONS:

Les recettes et les dépenses du département des publications sont incluses dans le compte des recettes et des dépenses d'International. Les publications présentaient un déficit pour l'exercice clos le 30 avril 1976:

	1976	1975
Recettes des publications	£20,407	£8,387
Frais de vente des publications, principalement frais d'imprimerie et de papeterie	-17,48	-7,84
Bénéfice brut	2,92	552
Salaires et coûts connexes	-12,77	-8,76

Autres coûts	-8	-6,55
Déficit pour l'année	£(17,840)	£(14,751)

6. FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX:

En 1974, 175, Amnesty International a établi une procédure par laquelle les sections nationales et les groupes constitutifs intéressés pouvaient convenir de contribuer à certains projets identifiés et d'en assumer le coût total. Des exemples de ces projets incluent des missions pour assister à des procès de prisonniers d'opinion et des enquêtes sur des allégations de torture et de conditions carcérales. En avril 1975, des procédures révisées ont été introduites en vertu desquelles un fonds général d'environ 10 000 livres sterling a été créé sous le contrôle du Comité exécutif international pour faciliter le démarrage rapide de projets urgents. Ce montant a été alloué à des projets, mais le fonds est reconstitué de temps à autre par le biais d'appels aux sections nationales. Voici un résumé des opérations du Projet spécial:

	1976	1975
Réceptions	£28,201	£38,041
Paiements	-21,19	-25,86
	7,01	12,18
Fonds, début d'année	12,18	--
Fonds, fin d'année	£19 192	£12,183
Comprenant:		
Montant alloué aux projets identifiés	£17813	£2,662
Partie non allouée	1,38	9,52
	£19 192	£12,183

7. CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (CAT) FONDS DE PROJET SPÉCIAL:

Au cours des années précédentes, des financements spécifiques avaient été obtenus pour cette campagne. Son excédent accumulé a été reporté séparément de celui du Secrétariat international. Au cours de l'année, les activités de la campagne ont été intégrées à celles du Secrétariat international. Les recettes et les dépenses du CAT sont inscrites au compte des recettes et des dépenses d'Amnesfy International. On trouvera ci-après un récapitulatif de ces recettes et dépenses du CAT:

	1976	1975
Salaires	£14,165	£10,718
Frais de bureau	6,704	3,119
Voyages	1,001	1,579
	21,870	15,416
Moins—Recettes spécifiques au titre du CAT, constituées principalement d’engagements au titre de la section nationale		-19,786
Dépenses nettes (excédent) de l'exercice	£21,870	_£(4,370)

L'excédent accumulé au 30 avril 1975 a été affecté à un fonds spécial pour les projets du CAT, qui fonctionne de la même manière que les fonds spéciaux pour les projets (voir note 6) et est financé par des dons spécifiques pour des projets du CAT. L'activité de ce fonds au cours de l'année a été la suivante:

	1976
Réceptions	£6,815
Transfert du Fonds de la Campagne pour l'abolition de la torture	6,83
	13,64
Paiements	-3,36
Fonds, fin d'année	£10,286
Comprenant:	
Montant alloué aux projets identifiés	£4,050
Partie non allouée	6,24
	£10,286

8. RESPONSABILITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES PASSÉS:

Le régime de prestations de retraite du Secrétariat international est entré en vigueur en janvier 1974. Le régime est entièrement assuré et couvre certains salariés qui ont choisi d'y adhérer. Les engagements au titre des services passés au début du régime s'élevaient à 11 600 livres sterling. Une provision de ce montant a été constituée en 1974 et est amortie sur 20 ans sur une base linéaire; le solde non amorti au 30 avril 1976 est de 10 440 £.

9. FISCALITÉ :

Amnesty International est considéré à des fins fiscales comme une personne morale et est soumis à l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices provenant de toute activité commerciale et sur les revenus d'intérêts. Aucune provision pour l'impôt sur les sociétés n'a été faite dans ces comptes car les pertes commerciales (provenant de publications) dépassent les revenus d'intérêts.

10. ÉVÉNEMENT SUIVANT:

Après le 30 avril 1976, le Comité exécutif international a accepté le prix Erasmus d'un montant total d'environ 20 000 £, qui a été décerné pour les services rendus à l'humanité par Amnesty International . L'argent du prix doit être appliqué à des projets spécifiques, distincts des activités normales de l'organisation.

LES PRISONNAIRES DES COMPTES DU FONDS DE CONSCIENCE - 5 AVRIL 1976 ENSEMBLE AVEC LE RAPPORT DES COMPTES

Aux administrateurs, The Prisoners of Conscience Fund:

Nous avons examiné le bilan du FONDS DES PRISONNAIRES DE CONSCIENCE au 5 avril 1976 et le compte de gestion correspondant pour l'exercice clos à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes comptables généralement acceptées et, par conséquent, a inclus les tests des registres comptables et les autres procédures d'audit que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances, sauf comme expliqué dans le paragraphe suivant. Nous avons lu l'acte de fiducie daté du 11 octobre 1962.

Comme indiqué dans la note 2 relative aux comptes, les versements des secours sont destinés à des personnes désignées comme prisonniers d'opinion dans divers pays. Certains reçus de fonds de secours précisent soit un pays, soit un prisonnier particulier au profit duquel l'argent devrait être utilisé. Bien que nous soyons convaincus que des fonds de secours ont été versés, nous ne disposons pas de moyens efficaces pour déterminer, dans tous les cas, si ces fonds ont été utilisés ou non au profit de prisonniers d'opinion spécifiques ou de leurs familles. Ce problème est inévitable lorsque des moyens indirects de transmission des paiements de secours doivent être utilisés pour protéger les intérêts des prisonniers. Amnesty International est responsable envers les gestionnaires de la distribution des secours et nous avons pu nous assurer que les paiements ont été effectués à des personnes que Amnesty International nous a informées sont des dirigeants, des employés ou des associés resporisibles de leur organisation. Ces personnes acceptent la responsabilité de veiller à ce que les fonds de secours parviennent aux prisonniers. Amnesty International a d'autres sources d'information qui signaleraient tout cas significatif où les fonds de secours, pour une raison ou une autre, n'ont pas atteint les prisonniers ou leurs familles. À ce jour, aucun cas aussi significatif n'a été signalé et rien n'a été porté à notre attention pour suggérer que les prisonniers d'opinion ou leurs familles n'ont pas reçu les fonds de secours comme prévu.

À notre avis, à l'exception de l'effet de tels ajustements, le cas échéant, qui auraient pu être divulgués si nous avions été en mesure de déterminer si oui ou non les fonds de secours versés ont été appliqués au profit de certains prisonniers de science ou de leurs familles, les comptes qui l'accompagnent présentent fidèlement la situation financière de The Prisoners of Conscience Fund au 5 avril 1976 et les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement acceptés et conformément aux termes de l'acte de fiducie, sur une base compatible avec l'année précédente.

28 juillet 1976
Arthur Andersen & Co.
Comptables agréés

Londres EC2Y 5DD, Angleterre

FICHE D'ÉVALUATION
DES PRISONNAIRES DU FONDS DE CONSCIENCE - 5 AVRIL 197 6

	1976	1975
ACTIF ACTUEL :		
Espèces	£36,715	£32,381
Débiteurs et charges payées d'avance	3,200	3,150
Montants à recevoir de la section britannique, nets		2,292
Impôt sur le revenu recouvrable (note 6)	4,554	4,554
	44,469	42,377
RESPONSABILITÉS ACTUELLES:		
Créanciers et charges à payer	3,780	3,700
Payable à Amnesty International , net	3,102	214
Payable à la section britannique, net	570	
	7,452	3,914
Actifs courants nets	37,017	38,463
AMÉLIORATIONS DES LOCATIONS, net (note 4)	1,888	6,138
PRÊTS PAYABLES		(50)
Actifs nets	£38,905	£44,551
Représentant :		
FONDS ACCUMULÉ	£38,905	£44,551

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent bilan,

LE COMPTE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU FONDS DE CONSCIENCE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 5 AVRIL 1976

	1976	1975
REVENU (note 3):		
Dons	£9,658	£5,916
Intérêts	2,816	4,782
Loyer	15,050	15,050
	27,524	25,748
DÉPENSES :		
Paiements de secours (note 2)	11,100	6,450
Locaux (note 5)	15,050	15,050
Administration	3,052	576
Frais d'audit	1,080	1,000
Frais d'assistance et de secrétariat (notes 1 et 3)	2,888	2,350
	33,170	25,426
Excédent (déficit) de l'exercice	-5,646	322
FONDS ACCUMULÉ, début d'année	44,551	44,229
FONDS ACCUMULÉ, fin d'année	£38,905	£44,551

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ce compte.

LES PRISONNAIRES DU FONDS DE CONSCIENCE NOTES AUX COMPTES 5 AVRIL 1976

1. AIMES ET ORGANISATION:

Le Prisoners of Conscience Fund est enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance du Royaume-Uni. Ses objets, tels qu'ils figurent dans l'acte de fiducie daté du II octobre 1962, couvrent:

a) Le soulagement de la pauvreté des personnes dans le monde entier, qui sont emprisonnées en raison de leurs convictions politiques ou religieuses, et des familles de vol, mais exclues - les coupables de crimes de violence, incitant à la violence, ou fermentant la haine entre les races. Ces personnes sont connues sous le nom de prisonniers d'opinion.

b) La mise à disposition de fonds pour venir en aide aux détenus pauvres qui se voient accorder l'asile; cela inclut les frais de voyage et les modalités de réinstallation et d’emploi.

Les gestionnaires du Fonds travaillent en étroite collaboration avec Amnesty International en matière d'administration et s'appuient nécessairement sur l'expertise de Amnesty International pour identifier les prisonniers d'opinion, leurs familles et leurs besoins. Amnesty International est également responsable devant les gestionnaires de la distribution des fonds de secours aux prisonniers d'opinion et à leurs familles. Toutefois, les gestionnaires conservent une entière discrétion quant à la façon dont ces fonds de secours sont distribués, tant en ce qui concerne le montant que l'orientation.

Amnesty International facture des frais au Fonds pour l'assis- tance de secrétariat et les installations rendues aux gestionnaires. La base d'imposition d'une redevance n'a été convenue qu'en 1975. Une charge de 5 100 livres sterling pour les années antérieures à 1975 est facturée au Fonds sur une période de trois ans allant de 1975 à 1977; 1 700 £ de cette charge restent à facturer au 5 avril 1976.

La section britannique de Amnesty International a accusé The Prisoners of Conscience Fund de 1 500 £ pour l'assistance administrative fournie.

Amnesty International est une organisation à but non lucratif non constituée en société qui a pour objet d'assurer dans le monde entier le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

2. PAIEMENTS DE RELIEF:

Le Fonds pour les prisonniers de conscience verse des fonds de secours à Amnesty International, qui est responsable de la distribution des fonds de secours par ses canaux habituels aux prisonniers d'opinion.

Les paiements de secours sont généralement effectués par l'intermédiaire d'intermédiaires aux prisonniers ou à leurs familles. Cette activité de secours consiste à

confier des fonds de secours à des personnes responsables et à s'appuyer largement sur leur intégrité et leur dévouement pour s'assurer que les personnes appropriées bénéficient des secours. Il n'est pas pratique d'obtenir des reçus des bénéficiaires des fonds de secours, mais Amnesty International dispose de sources d'information supplémentaires qui signaleraient aux gestionnaires du Fonds tout cas significatif où les fonds de secours, pour une raison ou une autre, n'ont pas atteint les prisonniers ou leurs familles.

3. POLITIQUES COMPTABLES:

a) Les dons sont enregistrés sur une base de trésorerie, le montant enregistré en tant que revenu représentant l'encaisse reçue chaque année.

b) Le loyer est comptabilisé sur la base de la comptabilité d'exercice, le montant enregistré comme revenu représentant le loyer à recevoir de Amnesty International et de la Section britannique chaque année.

c) Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût. Le coût est amorti sur une base linéaire à un taux qui permettra de recouvrer le coût des améliorations sur la durée de vie restante du bail.

4. AMÉLIORATION DES LOCATIONS:

Le compte a évolué comme suit:

	Coût	Amortissement	Net
Solde, au 6 avril 1975	£18,867	£12,729	£6,138
Provision pour amortissement au cours de l'exercice		4,250	
Solde au 5 avril 1976	£18,867	£16,979	£1,888

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION:

Le Fonds s'est engagé à un loyer annuel de 10 700 £ en vertu du bail sur ses locaux au 53 et 55 Theobald's Road. Le bail expire le 25 décembre 1976.

6. FISCALITÉ :

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, le Fonds des prisonniers de conscience n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés sur le revenu qu'il reçoit. Le Fonds a présenté à l'Inland Revenue des réclamations d'un montant total de 7 994 livres sterling couvrant l'impôt sur le revenu recouvrable sur les dons contractés. Des montants d'un montant total de 4 554 livres sterling ont été comptabilisés dans les recettes des années précédentes. Le solde sera enregistré au fur et à mesure que la créance totale sera acceptée par l'administration fiscale.

Amnesty International Publications

Prisonniers de conscience en URSS: The Treatment and Conditions, A5, 154 pages, novembre 1975: 1,00 £ (2,50 $ US).

Rapport d'une mission en Espagne Amnesty International , A5, 24 pages en anglais, 28 pages en espagnol. Septembre 1975: 35 pence (0,90 $US).

Rapport d'une mission Amnesty International en Israël et en République arabe syrienne pour enquêter sur les allégations de mauvais traitements et de torture, A5, 34 pages, avril 1975: 50 pence (1,25 $US).

Amnesty International Rapport sur la torture, 246 pages. Publié pour la première fois en décembre 1973, deuxième édition (mise à jour) en janvier 1975: 1,50 £ (3,75 $ US).

Chili: an Amnesty International Report, A5, 80 pages en anglais, 88 pages en espagnol, septembre 1974: 85 pence (2,10 $US).

Prisonniers politiques au Sud-Vietnam, A4, 36 pages, juillet 1973: 35 pence (0,90 $US).

Rapport sur les allégations de torture au Brésil, A5, 108 pages, première édition September 1972, réinitialisé avec une préface mise à jour Mars 1976: £ 1,20 (US 3,00 $).

Report of an Inquiry into Allegations of Ill-Treatment in Northern Ireland, A4, 48 pages, mars 1972: 75 pence (1,85 $US).

A Chronicle of Current Events (Journal of the Human Rights Movement in the USSR), numéros 17, 18, 21, 24, 27 publiés individuellement: 65 pence (1,60 dollar É.-U.); volumes doubles 19-20, 22-23, 25-26: 85 pence (2,10 dollars É.-U.); numéros 28-31 dans un volume: 95 pence (2,50 dollars É.-U.); Numéros 32-33, un volume, 1,95 £ (4,95 $ US).

Rapports de mission. Les rapports de mission individuels AI en format A4 sur la République de Corée et le Sri Lanka sont également disponibles. 50 pence (US $1.00) chacun.

AI dans Citations, A5, 24 pages, mai 1976: 25 pence (US $ 0,50).

Amnesty International 1961-1976: Une chronologie, mai 1976: 20 pence (0,40 $US).

SOUSCRIPTIONS

Amnesty International Documents d'information: une nouvelle série de brochures de référence sur les droits de l'homme dans chaque pays, d'une moyenne de 12 à 16 pages au format A5. Jusqu'à présent publié: Singapour, Rhodésie/Zimbabwe, République démocratique populaire du Yémen, Paraguay. Prix d'abonnement pour une série de 10 documents d'information: £6 (US $15). Le prix comprend l'affranchissement et l'emballage.

Amnesty International Newsletter et rapport annuel. 12 bulletins mensuels de 6 pages sur le travail de AI pour les droits de l'homme, plus un exemplaire du rapport annuel, prix d'abonnement annuel de 6 £ (15 $ US) inclus. Bon nombre des publications ci-dessus sont disponibles dans un certain nombre de langues. Commande à Amnesty International sections nationales de votre pays ou à Amnesty International Publications, 53 Theobald's

Road, Londres WC1X 8SP, Angleterre. Veuillez envoyer le paiement avec votre commande, en ajoutant 20% (minimum 20 pence — 0,50 USD) pour l'affranchissement et l'emballage.

Amnesty International
Secrétariat international
53 La route de Theobald
Londres WC1X 8SP Angleterre

Téléphone : 01-404 5831
Télex : 28502
Câbles : Amnistie de Londres

Département de la promotion
PO Box 1341
Luxembourg
3, rue des Glacis

Téléphone : 2 69 46 (21426)
Télex : 1369 interp lu

1977
Prisonniers o fAnnée
de la conscience

amnistie
internationalea l

Prix : 1,50 £(3,00 $ US)